

 ÉTUDE

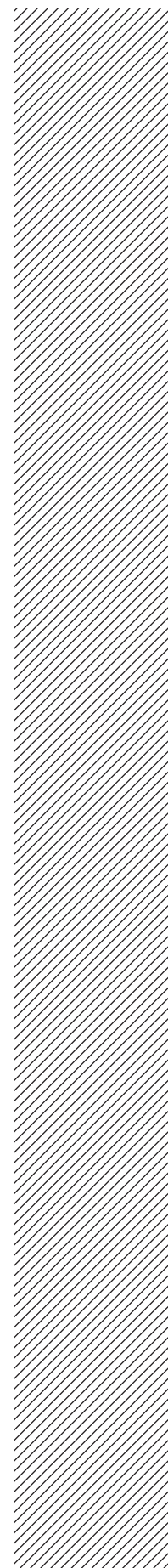
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE PARIS 2015-2023

ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES EN 2022

MARS 2023

En collaboration avec les partenaires signataires du contrat de Ville de Paris 2015-2023

Ville de Paris - Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) // Préfecture // Ville de Paris - Direction des affaires culturelles (DAC) // Ville de Paris - Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) // Ville de Paris - Direction des Affaires Scolaires (DASCO) // Ville de Paris - Direction de la Santé Publique (DSP) // Ville de Paris - Direction des Solidarités (DSOL) // Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) // Ville de Paris - Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) // Ville de Paris - Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) // Ville de Paris - Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) // Ville de Paris - Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) // Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme (DU) // Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) // Ville de Paris - Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) // Ville de Paris - Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative (GIP Réussite éducative) // Ville de Paris - Mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) // Académie de Paris // Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) // Caisse d'allocations familiales de Paris (Caf de Paris) // Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) // Mission Locale de Paris // Pôle Emploi // Région Île-de-France // Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) // Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) // Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) // Paris Habitat // RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris) // Elogie-Siemp // Groupement Inter-Bailleurs Parisien (GPIS) // GIE Paris Commerces // CPAM de Paris.



Directeur et directrice de la publication : **Alexandre LABASSE**
Patricia PELLOUX

Étude réalisée par : **Marina RIBEIRO**

Sous la direction de : **Émilie MOREAU**

Avec le concours de : **Guillemette DELACOUR**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

23P030130

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Grandir : éducation, jeunesse et parentalité	9
Synthèse	10
Favoriser la réussite scolaire et éducative	18
Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école	36
Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes	46
2. Travailler : emploi, insertion et développement économique	69
Synthèse	70
Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours	78
Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes	96
Agir pour le développement économique local	110
3. Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain	123
Synthèse	124
Favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages	132
Faire des espaces collectifs des espaces communs	148
Accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville	166
4. Axes transversaux	185
Accès aux droits	186
Santé	187
Lien social	188
Lutte contre les discriminations	188
Égalités femmes-hommes	189
5. Bilan de la collecte et perspectives	191
Bilan de la mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris	192
Des perspectives à plus long terme	194
GLOSSAIRE	196
BIBLIOGRAPHIE	197

INTRODUCTION

La géographie prioritaire parisienne

À Paris, la géographie de la politique de la ville rassemble au total 360 000 habitants et habitantes, soit 17 % de la population parisienne (données 2018 au périmètre statistique des IRIS), sur un territoire de 1 276 hectares, soit 12 % de la superficie de Paris. Les vingt quartiers

prioritaires sont répartis sur huit arrondissements, ils totalisent 166 000 habitants sur un territoire de 705 hectares¹. Les quartiers de veille active sont localisés dans les huit mêmes arrondissements, ils accueillent 194 000 habitants sur un territoire de près de 571 hectares.

Démarche d'évaluation du contrat de ville

L'Atelier parisien d'urbanisme accompagne depuis plusieurs années l'État et la Ville de Paris dans leur action en direction des quartiers de la politique de la ville, notamment au travers de la mise en œuvre de l'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens.

Depuis 2018, plusieurs travaux ont été réalisés pour contribuer à l'évaluation du Contrat de ville 2015-2023² :

- En 2018 et 2019, des travaux ont été menés pour nourrir l'évaluation à mi-parcours : l'analyse de l'évolution des quartiers prioritaires (volet 1)³ et la construction d'un référentiel d'évaluation (volet 2)⁴ ;
- En 2020, les partenaires signataires du contrat de ville ont été sollicités pour compléter les indicateurs identifiés dans le référentiel sur la période 2015-2019 et rendre compte de la mise en œuvre des actions dans les quartiers de la politique de la ville⁵ ;

- En 2021, des temps d'échanges ont été organisés avec les partenaires dans le cadre d'ateliers thématiques pour enrichir les analyses produites et nourrir la démarche d'évaluation⁶ ;
- En 2022, les partenaires ont été de nouveau sollicités pour compléter les indicateurs du référentiel d'évaluation sur la période 2020-2021, afin de dresser une analyse complète des actions mises en œuvre depuis 2015 dans le cadre du contrat de ville.

D'autres analyses seraient intéressantes à mener en complément, pour approfondir l'étude d'impact de certains dispositifs, et disposer d'un retour qualitatif des bénéficiaires.

1 - Ces données sont au périmètre statistique des IRIS. Au périmètre exact, les vingt quartiers prioritaires totalisent en 2018 143 000 habitants sur un territoire de 705 hectares.

2 - Prévue par la loi, l'évaluation du contrat de ville comprend deux étapes, à mi-parcours et en fin de parcours.

3 - « Analyse des quartiers de la politique de la ville à Paris - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 », Apur, avril 2019.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/analyse-quartiers-politique-ville-paris-evaluation-mi-parcours-contrat-ville-paris-2015-2020>

4 - « Note de méthode et synthèse du référentiel d'évaluation - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 », Apur, avril 2019.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2020-evaluation-mi-parcours>

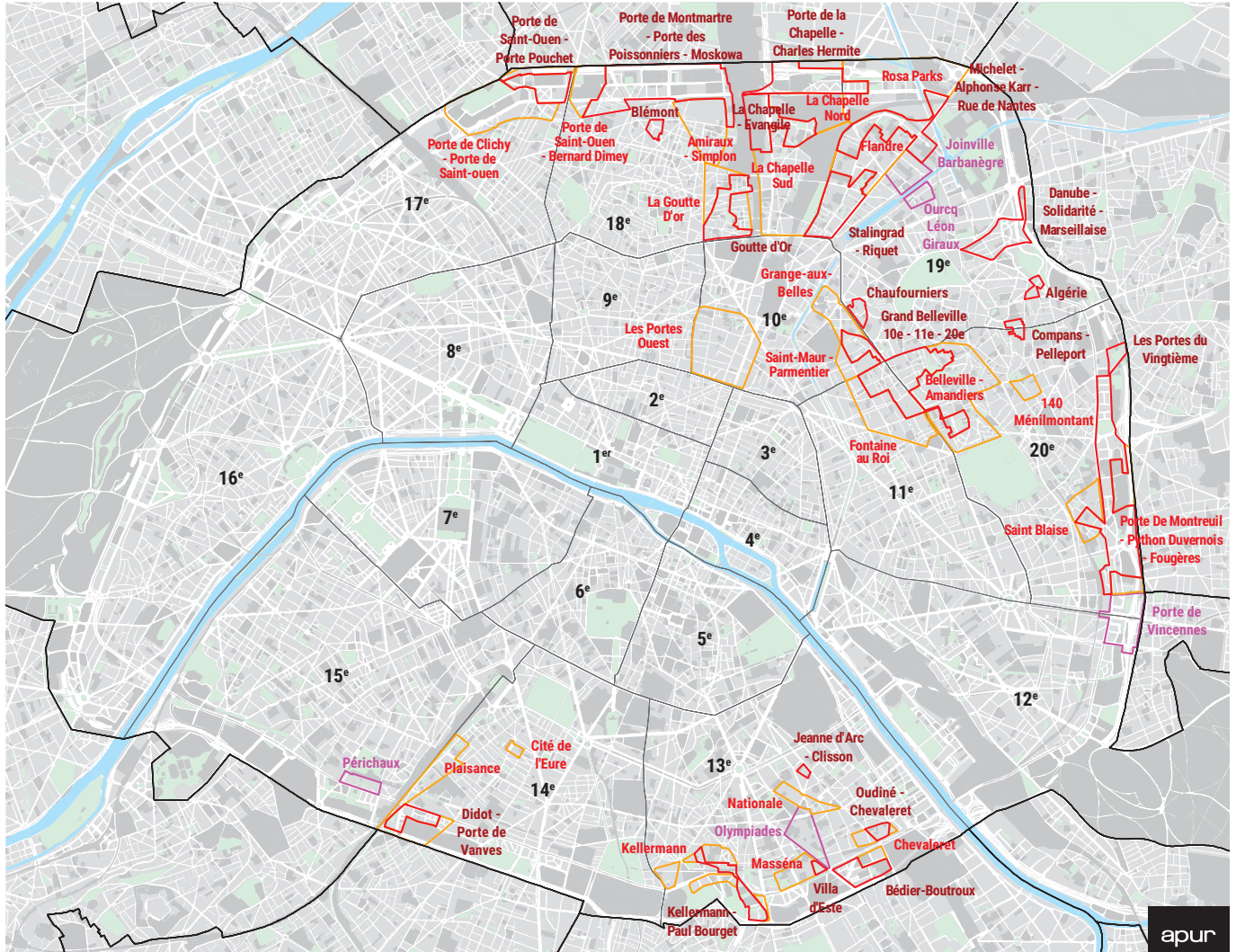
5 - « Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2022 : Analyse des données collectées en 2020 », Apur, mars 2021.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/mise-oeuvre-referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2022-analyse-donnees-collectees-2020>

6 - « Référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2022 - Synthèse des ateliers thématiques », Apur, février 2022.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2022-synthese-ateliers-thematiques>

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) À PARIS



- Quartier prioritaire de la politique de la ville
- Quartier de veille active
- Ancien quartier de veille

Sources : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Ville de Paris - 2018

LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

- QP : Quartiers prioritaires
- QVA : Quartiers de veille active
- QPV : Quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille active)
- AQV : Anciens quartiers de veille
- QPOP : Quartiers populaires
- NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain
- GPRU : Grand projet de renouvellement urbain
- REP/REP+ : Réseaux d'éducation prioritaire
- RE : Réussite éducative

Méthode de construction du référentiel

La construction du référentiel a été réalisée en deux étapes : la définition des objectifs prioritaires du contrat de ville et des actions associées, puis la proposition d'indicateurs de mesure par rapport à ces actions.

La définition des indicateurs a supposé au préalable de sélectionner et de consolider les principaux objectifs poursuivis par les partenaires du contrat de ville et de faire porter l'évaluation, qui ne peut

pas concerner l'ensemble du contrat, sur des priorités stratégiques. L'objectif a été d'identifier collectivement les objectifs généraux et de sélectionner les quelques questions jugées essentielles. Chaque objectif prioritaire a été ensuite décliné en actions à évaluer, précisant les acteurs chargés de leur mise en œuvre.

Le référentiel est organisé en trois thématiques principales, liées aux priorités du contrat de ville :

- **Grandir** : éducation, jeunesse et parentalité.
- **Travailler** : emploi, insertion et développement économique.
- **Habiter** : cadre de vie et renouvellement urbain.

D'autres thématiques ont été traitées de manière transversale : **le lien social, l'accès aux droits, l'égalité femmes-hommes, la santé et la lutte contre les discriminations.**

La définition des objectifs et des actions pour chacune des trois thématiques a été réalisée dans le cadre d'ateliers de travail organisés entre juin et octobre 2018 associant les partenaires du contrat de ville.

À partir de la définition des objectifs prioritaires et des actions associées, la seconde étape de construction du référentiel a consisté à identifier et proposer des indicateurs de mesure⁷. Ces indicateurs ont pour but de suivre les réalisations dans les quartiers de la politique de la ville, l'effectivité de ces réalisations ainsi que l'efficacité des actions retenues en mettant en regard les objectifs initialement définis et les résultats. Il s'agit également d'apprécier la mobilisation effective du droit commun, en complément des exercices de

bilan réalisés par la Ville de Paris (bleu budgétaire) et l'État (livret de mobilisation du droit commun).

Chaque acteur référent a été chargé de proposer des indicateurs relatifs aux actions sélectionnées. Des échanges bilatéraux auprès des producteurs de données ont été organisés pour préciser certains de ces indicateurs et affiner les modes de collecte et méthodologies d'étude associées.

Trois types d'indicateurs ont ainsi pu être identifiés :

- **Des indicateurs de réalisation ou de suivi** qui rendent compte de la mise en œuvre des actions (exemple : nombre d'actions, nombre de projets, création d'un dispositif, d'une prestation, etc.).
- **Des indicateurs de résultat** qui rendent compte de mesures chiffrées relatives à ces actions, notamment sur le public bénéficiaire (exemple : nombre et part des habitants de quartier prioritaire ayant bénéficié d'un dispositif ou d'une action).
- **Des indicateurs d'impact** qui traduisent l'impact sur le long terme de l'action mise en œuvre (exemple : impact d'un dispositif sur le parcours d'un bénéficiaire).

Pour certains indicateurs, des objectifs chiffrés à atteindre à la fin du contrat de ville ont pu être définis.

7 - Le rapport de Jean-Louis Borloo sur les quartiers prioritaires « *Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale* » publié en 2018 proposait notamment la mise en œuvre d'une série d'indicateurs de moyens, de suivi et de situation, permettant d'accompagner en temps réel le déploiement du plan, voire de corriger si nécessaire les trajectoires. Les indicateurs de moyens rendent compte des moyens mobilisés (exemple : nombre de classes dédoublées en REP et REP+, nombre moyen de demandeurs d'emploi des QPV par conseiller Pôle emploi, nombre de places d'accueil de la petite enfance créées avec les financements de la CNAF, etc.). Les indicateurs de suivi rendent compte de la mise en œuvre des mesures (exemple pour mesurer la création de places d'accueil de petite enfance : nombre de places créées). Les indicateurs de situation rendent compte de l'évolution de la situation des habitants, à travers des indicateurs chiffrés pour mesurer des situations (exemple : taux d'emploi), des études plus qualitatives pour montrer des perceptions (exemple : sentiment de sécurité), et des cohortes pour suivre des parcours (exemple : trajectoires résidentielles).

LES PARTENAIRES AYANT RENSEIGNÉ DES INDICATEURS EN 2020 ET 2022

Ville de Paris - Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) // Préfecture // Ville de Paris - Direction des affaires culturelles (DAC) // Ville de Paris - Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) // Ville de Paris - Direction des Affaires Scolaires (DASCO) // Ville de Paris - Direction de la Santé Publique (DSP) // Ville de Paris - Direction des Solidarités (DSOL) // Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) // Ville de Paris - Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) // Ville de Paris - Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) // Ville de Paris - Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) // Ville de Paris - Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) // Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme (DU) // Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) // Ville de Paris - Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) // Ville de Paris - Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative (GIP Réussite éducative) // Ville de Paris - Mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) // Académie de Paris // Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) // Caisse d'allocations familiales de Paris (Caf de Paris) // Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) // Mission Locale de Paris // Pôle Emploi // Région Île-de-France // Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) // Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) // Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) // Paris Habitat // RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris) // Elogie-Siemp // Groupement Inter-Bailleurs Parisien (GPIS) // GIE Paris Commerces // CPAM de Paris.

Méthode de collecte des données

Pour chaque action, les acteurs référents ont été sollicités pour compléter les indicateurs identifiés. Pour chaque indicateur, les données sont collectées dans la mesure du possible pour l'ensemble des années du contrat de ville, depuis sa signature en 2015 jusqu'en 2021. Pour chaque élément renseigné, les acteurs ont dû dans la mesure du possible préciser s'il s'agissait de chiffres sur l'ensemble de la géographie prioritaire, sur les quartiers prioritaires ou sur les quartiers de veille active.

La première phase de collecte et analyse des données a été effectuée en 2020 pour renseigner les indicateurs du référentiel pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. La seconde phase

a été effectuée en 2022 pour collecter les indicateurs du référentiel pour les années 2020 et 2021.

Ce travail a supposé que chaque acteur référent identifie les actions dont il a la charge, anticipe la demande de collecte de données, conserve les données déjà disponibles et se dote d'outils pour renseigner chaque indicateur. Pour les acteurs qui ne disposaient pas d'outils permettant d'isoler les adresses situées en quartier de la politique de la ville (QPV), l'Apur a mis à disposition un fichier d'adresses permettant de croiser les adresses des bénéficiaires et les adresses des QPV (quartiers prioritaires, quartiers de veille active et anciens quartiers de veille active).

L'analyse du référentiel d'évaluation permet d'apprécier les actions mises en œuvre depuis le début du contrat, de 2015 jusqu'en 2021

Analyse du référentiel et bilan de la collecte des données

L'analyse du référentiel d'évaluation permet d'apprécier les actions mises en œuvre depuis le début du contrat, de 2015 jusqu'en 2021.

L'analyse reprend les thématiques du référentiel et les sous-thématiques. En s'appuyant sur les données collectées sur la période et aux différentes échelles (géographie prioritaire et Paris), elle rend compte de la mise en œuvre des actions et des publics bénéficiaires dans les quartiers. Les actions

qui relèvent des axes transversaux sont identifiées par des pictogrammes (cf. légende ci-dessous).

Le document comprend pour chaque thématique une première partie qui présente la synthèse du référentiel (données de contexte, synthèse des tendances des actions, principaux enseignements de l'analyse des données), puis une seconde partie qui détaille les analyses action par action.

PICTOGRAMMES POUR LES ACTIONS QUI RELÈVENT D'UN AXE TRANSVERSAL



Lien social



Santé



Égalité femmes-hommes



Lutte contre les discriminations



Accès au droit





1. GRANDIR : ÉDUCATION, JEUNESSE ET PARENTALITÉ

Synthèse

L'axe « Grandir » du référentiel d'évaluation intègre plusieurs actions visant à favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et des adolescents, à accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école, à favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville. Ces actions sont portées par les acteurs

intervenant dans le champ de l'éducation, de l'enseignement, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture et de l'insertion sociale (Académie de Paris, Caf de Paris, Mission Locale de Paris, DRAC, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Préfecture, Directions de la Ville de Paris - DASCO, DFPE, DSP, DDCT, GIP, DJS, DAC, DAE).

Données de contexte et enjeux émergents

La géographie prioritaire concentre **une proportion de familles fragiles plus élevée** qu'à Paris : 40 % des familles sont monoparentales dans les quartiers prioritaires (30 % à Paris) et 23 % sont des familles nombreuses (17 % à Paris). Les quartiers de la politique de la ville se caractérisent également par **une population jeune nombreuse** : un peu moins d'un habitant sur trois est âgé de moins de 25 ans (49 800 personnes soit 30 % de la population des quartiers contre 27 % à Paris). **4 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi ni en étude** dans les quartiers prioritaires, soit 17 % des jeunes de cette tranche d'âge contre 9 % à Paris en moyenne.

En termes d'éducation, 12 100 collégiens sont inscrits dans un établissement d'éducation prioritaire à Paris à la rentrée 2020 (REP et REP+), soit 14 % des collégiens parisiens. Depuis la rentrée 2016,

cette part a légèrement baissé (- 0,4 point entre 2016 et 2020) au profit des établissements privés (+ 0,5 point). Les effectifs en REP/REP+ sont également en légère baisse depuis 2016 (- 1,2 %) à l'inverse des collèges du secteur privé (+ 3,2 %) et des collèges publics situés en dehors du réseau prioritaire (+ 1,8 %). **À la rentrée 2020, le taux de réussite au brevet demeure plus faible dans les collèges en éducation prioritaire que dans l'ensemble des collèges parisiens** (84 % contre 91 % en public et 99 % en privé). Depuis la rentrée 2016, ce taux a toutefois progressé plus rapidement dans les collèges en réseau d'éducation prioritaire (+ 10 points entre 2016 et 2020) que dans l'ensemble des collèges publics (+ 4 points) et privés (- 0,5 point). Les collèges situés dans ou à proximité des quartiers prioritaires enregistrent une baisse plus marquée qu'en moyenne à Paris de la part d'élèves en retard au moment d'entrer

9 100

Familles monoparentales, soit 40 % des familles dans les QP (30 % à Paris)

49 800

Jeunes de moins de 25 ans, soit 30 % des habitants dans les QP (27 % à Paris)

4 000

Jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi ni en étude, soit 17 % des jeunes dans les QP (9 % à Paris)

Source : Insee, recensement de la population 2018 (données au périmètre statistique des IRIS)

en classe de 6^e (- 6,5 points entre 2016 et 2020 contre - 2,9 points en public et - 0,8 point en privé).

La crise sanitaire a eu des effets sur les jeunes et les enfants, avec un risque accru de décrochage scolaire pour les publics les plus fragiles. 60 % des enfants de moins de 20 ans vivant en famille résident dans un logement suroccupé¹ dans les quartiers, contre 46 % en moyenne à Paris. La continuité pédagogique a été questionnée avec la fermeture des écoles, en raison de la fracture numérique et de difficultés d'accès aux matériels informatiques de certains ménages. **Les si-**

tuations de fragilité psychologique et mentale se sont amplifiées pour les jeunes et pour les parents, notamment pour les femmes isolées en charge de familles monoparentales. Un certain décrochage des publics précaires a également été constaté pendant la crise sanitaire en matière d'actions culturelles et de loisirs.

Plus globalement depuis la signature du contrat de ville en 2015, plusieurs enjeux ont émergé ou se sont renforcés, tels que le besoin d'accompagnement des parents, le renforcement des actions d'aller-vers, ou encore les enjeux de lien social et de proximité.

Synthèse des tendances des actions

La majorité des actions du référentiel d'évaluation « Grandir » se sont renforcées dans les quartiers de la politique de la ville depuis la signature du contrat de ville (58 % des actions). Les autres dis-

positifs ont reculé ou touchent un public issu des quartiers moins nombreux depuis 2015 (9 %), ou ont des évolutions contrastées (23 %).

1 - Un logement est considéré comme suroccupé dès lors que le nombre de pièces est inférieur au nombre de personnes.

64 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL « GRANDIR »



Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

1.1 Favoriser la réussite scolaire et éducative

1.1.1. Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des adolescents

<p>Améliorer les conditions d'apprentissage et réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire parisien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis l'année scolaire 2014/2015, on compte 11 équipes pluridisciplinaires de Réussite Éducative (EPRE) chaque année correspondant à l'organisation territoriale de la politique de la Ville. Au total 8 108 parcours ont été proposés par le PRE aux familles entre l'année 2014/2015 et l'année 2020/2021, soit en moyenne 1 158 parcours par an. ➤ Le dédoublement des classes de CP et de CE1 se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des CP en REP/REP+ et 100 % des CE1 en REP+ en 2020/2021). ➤ Le programme « Devoirs faits » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des collèges de REP/REP+ en 2020/2021). ➤ Le Parcours d'excellence se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (722 élèves de REP/REP+ en 2020/2021 contre 100 en 2016/2017). ➤ Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) se développe dans les établissements d'éducation prioritaire (78 partenaires en 2021, soit + 27 depuis 2015; 8 050 enfants en QP en 2021, soit + 147 % depuis 2015). ➤ La quasi-totalité des collégiens de 3^e dans un établissement de REP/REP+ font un stage (entre 97 % et 100 % entre 2015 et 2019), une part qui a baissé pendant la crise sanitaire (50 % en 2020/2021). ⊘ La formation des bénévoles pour la mise en œuvre de qualité du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) prend appui sur des partenaires animateurs de réseaux dont l'association Tous Bénévoles et la Fédération des Centres Sociaux et Culturels de Paris.
<p>Améliorer le climat scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La part de collèges REP/REP+ qui développent des actions pour améliorer le climat scolaire a progressé (94 % en 2019/2020 contre 64 % en 2014/2015), à l'inverse la part de ceux qui se saisissent de l'enquête DIESE a baissé (17 % en 2019/2020 contre 24 % en 2014/2015). ➤ Le dispositif « Actions collégiens » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire, à l'exception d'un collège en REP (W.A. Mozart, faute de locaux disponibles). Le volume de collégiens touchés croît jusqu'en 2017/2018. Il connaît une baisse en 2018-2019 que la période de pandémie qui suit n'a pas permis de compenser.
<p>Promouvoir la santé des enfants et des adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions d'accompagnement pour les compétences psychosociales dans les établissements concernent une part d'élèves plus élevée (40 % en 2019/2020 contre 20 % en 2014/2015). ➤ Le nombre de classes de REP/REP+ concernées par un projet de développement des compétences psychosociales a augmenté passant de 3 classes sur 20 en 2018/2019 (15 %) à 12 sur 22 en 2021/2022 (55 %). ⊘ La mise en place des actions autour des relations affectives et sexuelles via des activités de planification familiale n'a pas pu être mesurée.
<p>Contribuer à l'épanouissement et la valorisation des enfants et adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accès aux centres de loisirs de la ville a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (63 centres de loisirs en 2020/2021 contre 23 en 2014/2015), bien que la fréquentation soit en baisse depuis 2017/2018. Cette baisse reste proportionnellement moindre pour les dernières années à la baisse démographique.
<p>Réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil de la petite enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accès aux établissements d'accueil de jeunes enfants a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (5 257 places de crèches en QP/QVA en 2020/2021, soit + 777 depuis 2014/2015) ⊘ L'accès en crèche des enfants vivant sous le seuil de pauvreté n'a pas pu être mesuré.

1.1.2. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

<p>Prévenir le décrochage scolaire des jeunes de moins de 16 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Groupes de prévention sur décrochage scolaire (GPDS) se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (94 % des établissements en 2020/2021 contre 54 % en 2014/2015). ⊘ Le nombre d'exclusions définitives dans les établissements n'a pas pu être mesuré.
--	--

1.1.3. Favoriser la mixité et lutter contre l'évitement scolaire

<p>Prendre en compte les enjeux de mixité sociale et scolaire dans l'élaboration de la sectorisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'observatoire de la mixité scolaire a été mis en place en 2018. ➤ Les actions d'expérimentation de « secteurs multi-collèges » ont eu un impact sur la baisse des écarts de positionnement social, de réussite au brevet et d'évitement scolaire dans les 6 collèges concernés.
<p>Valoriser l'image des écoles et collèges et favoriser l'excellence scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contrat de territoire lecture s'est développé depuis novembre 2018 (4 contrats de territoire lecture signés, 120 actions réalisées, 6 événements majeurs organisés en 2021). ⊘ Le taux d'évitement scolaire et l'accompagnement des initiatives des écoles et collèges souhaitant valoriser l'image de leur établissement n'ont pas pu être mesurés.
<p>Ouvrir l'école sur le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs écoles se sont ouvertes sur le quartier en organisant des événements de la ville ou en développant des partenariats avec des associations et des acteurs du quartier au service des apprentissages.
<p>Agir de manière ciblée et concertée sur les écoles et collèges prioritaires et apporter des réponses rapides aux besoins des communautés éducatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif « Tous Mobilisés » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (16 établissements en 2019/2020 contre 11 en 2017/2018), malgré une baisse constatée en 2020/2021.

1.2 Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école

1.2.1. Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif

<p>Développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs de soutien à la parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) se sont développés dans les quartiers prioritaires (87 actions en 2021 contre 50 en 2016). ➤ Le nombre de lieux d'accueil enfants-parents a augmenté dans les quartiers prioritaires (9 lieux en 2021 contre 6 en 2015). ➤ Les structures de l'Animation de la Vie Sociale se sont développées dans les quartiers prioritaires (23 structures en 2021, soit + 9 depuis 2015).
<p>Promouvoir le départ en vacances des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les aides directes ou indirectes au départ en vacances de la Caf de Paris touchent un public issu des quartiers prioritaires plus nombreux (327 familles en 2021 contre 252 en 2015), bien que ce nombre varie chaque année. ➤ Le nombre de points informations vacances a augmenté dans les quartiers prioritaires (7 lieux en 2021 contre 6 en 2017).

1.2.2. Faciliter le lien entre parents et école

<p>Favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques et les parents d'élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'utilisation des Espaces Numériques de Travail s'est renforcée à Paris (98 % des parents utilisateurs en 2020/2021 contre 10 % en 2014/2015). ➤ Le nombre d'établissements avec un lieu d'accueil pour les parents a augmenté entre 2015 et 2020, puis en raison de la crise sanitaire, aucun établissement n'a possédé de lieu d'accueil pour les parents en 2021. ➤ Le dispositif Paris Collèges Familles s'est développé dans les établissements (+9 collèges dont +5 en REP/REP+), bien que ce dispositif s'adresse de moins en moins à un public issu des quartiers de la politique de la ville (60 % de familles bénéficiaires dont les enfants sont scolarisés en REP/REP+ en 2020/2021 contre 75 % en 2014/2015).
---	--

1.2.3. Favoriser l'accès aux droits des familles les plus fragiles

<p>Développer l'offre d'accès aux droits de la CAF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les rendez-vous pour les familles rencontrant un événement fragilisant touchent plus de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires (349 rendez-vous en 2021 contre 68 en 2017). ➤ Les réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales se sont renforcés (240 familles en 2021 contre 153 en 2015). ➤ Les parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et de la Prime Pour l'Activité se sont renforcés entre 2017 et 2020 (202 parcours en 2020 contre 142 en 2017), puis ont baissé (144 en 2021). ➤ Les rendez-vous des droits pour les familles monoparentales dont un enfant entre au collège ont été suspendus en 2021. ➤ Le nombre d'information-conseil et de parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement a baissé (231 en 2021 contre 281 en 2017).
<p>Accompagner les familles les plus fragiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La part de demandes de bourses a baissé passant de 69 % en 2014/2015 à 48 % en 2020/2021, cet indicateur ne traduit toutefois pas une hausse du non-recours..
<p>Promouvoir l'apprentissage de la langue française</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) s'est développé davantage dans les établissements d'éducation prioritaire (412 parents inscrits en 2020/2021 contre 201 en 2014/2015, + 105 %), que dans l'ensemble des établissements parisiens (656 contre 397, soit + 65 %), que ce soit en nombre d'actions ou de parents inscrits.

1.3 Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes

1.3.1. Favoriser l'épanouissement des jeunes	
Accompagner et favoriser l'accès des jeunes aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et aux dispositifs jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les points Information Jeunesse se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (7 en 2021 contre 5 en 2017). ➤ Le nombre de pôles jeunes dans les centres Paris Anim' (CPA) a augmenté dans les quartiers de la politique de la ville (13 en 2021 contre 12 en 2015). ➤ Les actions culturelles de la Mission Locale de Paris se sont développées à Paris (74 en 2021 contre 38 en 2015), et ont touché un plus grand nombre de jeunes parisiens dont 20 % sont issus des quartiers prioritaires. ➤ Les partenariats scolaires dans les conservatoires et le parcours de sensibilisation musicale se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (+ 13 partenariats scolaires avec les conservatoires entre 2016/2017 et 2020/2021 ; et 98 % des établissements d'éducation prioritaire ont un parcours de sensibilisation musicale en 2020/2021). ➤ Les actions et événements culturels des bibliothèques se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville, faisant augmenter leur fréquentation (10 875 personnes en 2021 contre 4 725 en 2015). ➤ Le nombre d'établissements, de classes et d'élèves bénéficiant des différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle a progressé depuis 2015. ➤ Les projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers prioritaires ont connu une hausse de leur participation, bien que le nombre de résidences culturelles reste stable. ➤ Les équipements des centres Paris Anim' se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (26 en 2021 contre 19 en 2015), mais le nombre de jeunes en QPV inscrits dans les activités a baissé.
Sensibiliser le public aux médias	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'appel à projets d'Éducation aux médias et à l'information accompagne 10 projets par an depuis 2018. ➤ Le programme « Journalistes en résidence » s'est développé en accompagnant une dizaine de projets par an situés principalement en quartiers prioritaires depuis 2018, après une interruption du programme en 2021.
Favoriser l'offre de loisirs et de séjours pendant et hors vacances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 46 935 exemplaires du Pass Jeunes ont été diffusés en 2021, dont 16 650 diffusés par les acteurs des territoires à Paris. ➤ Les bibliothèques hors les murs se maintiennent à Paris et dans les quartiers prioritaires (48 en 2021), bien que leur fréquentation baisse sur la période en raison des conditions météo caniculaires qui ont pu conduire à annuler certaines opérations. ➤ Les aides aux vacances de la Caf de Paris ont touché un public issu des QP plus nombreux en 2021 (280 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2021 contre 176 en 2015), compensant la baisse notée entre 2015 et 2019. ➤ Les vacances arc-en-ciel ont touché un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (663 dossiers en 2020 contre 1 361 en 2015). Si la part de dossiers issus du dispositif social a augmenté entre l'été 2020 et 2021, les modalités d'accès par tirage au sort du dispositif peuvent expliquer des variations d'une année sur l'autre des publics bénéficiaires. ➤ Le nombre d'enfants des établissements REP/REP+/CAPPE partis en mini séjours a baissé ces dernières années en passant de 1 073 en 2020 à 800 en 2021.
Développer la prévention et prévenir les conduites à risques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis 2015, les groupes de travail et les formations dans le cadre des Ateliers Santé Ville se sont développés pour favoriser la prévention et prévenir les conduites à risques (+ 6 groupes et + 15 formations entre 2015 et 2021). ➤ La Mission Locale de Paris a développé des permanences pour l'accès aux droits (+ 141 entre 2016 et 2021), pour la santé mentale (+ 40 entre 2016 et 2021), bien que les permanences de prévention des conduites à risques aient reculé (- 20 entre 2017 et 2021). ➤ Le nombre d'élèves sensibilisés par des actions de prévention et de sensibilisation a baissé à Paris depuis 2020 (80 281 élèves sensibilisés en 2021 contre 93 823 en 2015), après un pic en 2019.
1.3.2. Favoriser la prise d'autonomie et la valorisation des compétences	
Valoriser les compétences des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs fabriques culturelles ont ouvert pour développer des résidences d'artistes (le Grand Parquet, Villa Vassiliev, Place centre culturel Hip-Hop, Plateaux Sauvages hors les murs). ➤ L'école de la création numérique TUMO a été ouverte pour promouvoir l'accès aux lieux d'apprentissage numérique. En 2020/2021, TUMO Paris accueille 1 200 jeunes aux sessions hebdomadaires, dont 42 % habitent un quartier populaire, sont inscrits dans un établissement prioritaire et/ou sont fléchés par des acteurs sociaux.
Lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de plus de 16 ans et favoriser la découverte des métiers pour une orientation professionnelle choisie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ont progressé et le nombre de jeunes lycéens suivis a baissé (279 lycéens en 2021 contre 406 en 2015). ➤ La Mission Locale de Paris a développé des actions dans le cadre du Programme Spécifique d'Accompagnement des Décrocheurs scolaires, plusieurs nouveaux dispositifs et des permanences hors les murs, bien que le nombre de jeunes suivis et le nombre de sortie positive baissent depuis 2015. Ce dispositif n'est plus financé, et d'autres actions ont été déployées dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution.
1.3.3. Favoriser l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes	
Promouvoir l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le BAFA citoyen touche plus de jeunes des QPV (24 % en 2021 contre 22 % en 2016). ➤ Le Conseil parisien de la jeunesse touche plus de jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (12 % des candidats en 2021 contre 11 % en 2015), bien que la part de jeunes en QPV parmi les membres baisse en 2021. ➤ Le service civique touche moins de jeunes des QP/QVA depuis 2015 (7 % en 2020 contre 14 % en 2015).
Favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La formation des acteurs associatifs aux questions de laïcité pour favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations a touché un nombre de personnes en baisse entre 2017 et 2020, puis en hausse en 2021.

Principaux enseignements de l'analyse des données

Sur l'axe « Grandir », les enjeux principaux qui remontent du travail d'analyse conjoint entre les services de la politique de la ville de la Ville de Paris, de la Préfecture et de l'Atelier parisien d'urbanisme sont les suivants :

Une offre d'accès et d'apprentissage de la lecture à renforcer, du fait de besoins croissants liés à la crise sanitaire et l'enseignement à distance

- Les résultats des évaluations à l'entrée en CE1 indiquent que les écarts sur l'apprentissage de la lecture se sont creusés entre les établissements d'éducation prioritaire et le reste de l'Académie, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire.
- Le dédoublement des classes en CP-CE1, qui concerne l'ensemble des écoles d'éducation prioritaire, et tous les dispositifs et projets qui concourent à l'apprentissage de la lecture et à l'accès aux livres pour les enfants et jeunes des quartiers prioritaires sont à poursuivre.
- Les Contrats Territoires Lecture se sont développés progressivement dans les quartiers des 11^e, 14^e, 18^e et 19^e arrondissements. La Quinzaine du livre organisée dans le 19^e arrondissement est un exemple intéressant de réalisation dans ce cadre, qui mobilise les établissements scolaires et touche un public important.
- Les 4 Cités Éducatives ont fait de l'apprentissage de la lecture un axe de travail privilégié, articulé entre monde associatif et milieu scolaire.

Une offre d'accompagnement à la scolarité qui s'est étoffée, mais qui doit encore se développer pour couvrir l'ensemble des quartiers prioritaires et faire face au décrochage scolaire

- L'accompagnement à la scolarité individualisé et en petit groupe s'est renforcé au sein des établissements d'éducation prioritaire (Coup de Pouce, Devoirs faits), cet axe doit être développé afin de couvrir l'ensemble des quartiers de la politique de la ville.
- Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) se sont développés sur la durée du contrat de ville (+ 4 790 enfants des QP bénéficiaires en 2020-2021 par rapport à 2014-2015).
- Le nombre de lycéens décrocheurs suivis par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a baissé depuis 2015, mais cette évolution interroge au regard des remontées de terrain et du décrochage scolaire observé en éducation prioritaire depuis la crise sanitaire au niveau des écoles et des collèges.
- Dans le cadre des Cités éducatives, un programme de remobilisation a permis également de toucher chaque année une quinzaine de jeunes décrocheurs sans activité (ni en emploi, ni en formation, ni en études), âgés de 16 à 21 ans.

Une offre d'accès aux loisirs et à la culture qui s'est développée à la suite de la crise sanitaire, exceptée l'aide aux départs en vacances qui doit être renforcée

- Plusieurs dispositifs se sont développés pour favoriser l'accès aux loisirs et à la culture, levier contre les inégalités et le décrochage scolaire : les partenariats avec les conservatoires pour mettre en place des parcours de sensibilisation musicale, la mise en place de résidences artistiques en établissement d'accueil de la petite enfance, l'offre des Centres Paris Anim' dans les quartiers de la politique de la ville, les dispositifs concourant aux départs en vacances, etc. Ces actions doivent être poursuivies et déployées.
- L'offre aux départs en vacances est en demi-teinte. Le dispositif « Vacances arc-en-ciel » de la Ville de Paris a temporairement été suspendu, les aides aux départs en vacances de la Caf de Paris ont diminué de 2015 à 2019 avant un rebond en 2020 et 2021 et les départs en mini-séjours ont baissé. Cette tendance à la baisse questionne la capacité de ces dispositifs à toucher les publics en QP mais aussi leur niveau d'abondement par rapport aux besoins.

- Cette baisse a été légèrement compensée par les dispositifs exceptionnels et pérennisés de l'État, « Quartiers d'été » et « Colos apprenantes ».
- La possibilité de départ en vacances est particulièrement discriminante, et rejoint les enjeux d'épanouissement des enfants et de disponibilité aux apprentissages.

Le lien famille-école demeure un enjeu central de la politique de la ville dans lequel tous les signataires du contrat de ville doivent poursuivre leur engagement

- Le lien famille-école est un enjeu important qui a pu s'étioler du fait de la crise sanitaire et de la dématérialisation croissante des correspondances entre les parents et les établissements scolaires.
- Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre et doivent être renforcés : espaces parents à systématiser, écoles ouvertes sur le quartier à accompagner et développer, ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), permanences numériques dans les écoles à mettre en œuvre, etc.
- L'offre de la Caf de Paris s'est étoffée en la matière (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - REAAP, Lieux d'accueil enfant-parent - LAEP), bien qu'il soit difficile d'évaluer les effets de ces dispositifs.
- Le lien famille-école a été identifié comme un enjeu central dans l'ensemble des Cités éducatives, qui ont mis en œuvre de premières actions à consolider.

Des besoins importants et non couverts en matière d'accès aux soins et de santé mentale mis au jour à la faveur de la crise sanitaire

- Les enjeux de santé, d'accès aux soins et de santé mentale sont relevés par tous les partenaires.
- Les nombreuses initiatives (points écoute, permanences, formations sur les compétences psychosociales) sont souvent développées par le secteur associatif, ce qui interroge l'offre publique en la matière et l'implication des partenaires institutionnels sur ces sujets.
- Des initiatives et expérimentations sont observées, c'est le cas par exemple de la mise à disposition d'une orthophoniste via le GIP pour la Réussite Éducative pour réaliser des bilans d'enfants dans des délais très courts, qui mériteraient d'être développées et essaimées à l'avenir.

Une offre d'accès aux droits qui suit une trajectoire en demi-teinte, alors que le non-recours aux droits semble s'être accentué

- L'offre en matière d'accès aux droits de la Caf de Paris continue mais suit une trajectoire en demi-teinte. Les rendez-vous pour les familles rencontrant un évènement fragilisant ont fortement augmenté suite à la crise sanitaire. Les parcours accompagnés et les rendez-vous des droits à destination des familles monoparentales ont diminué voire ont été suspendus à partir de 2021, tout comme les information-conseil s'agissant des difficultés liées au logement.
- La demande de bourses a largement diminué (-21 points entre 2014-2015 et 2020-2021), ce qui interroge le non-recours et ses causes (dématérialisation, déficit de communication, etc.).

Sur ces différents enjeux, les méthodes d'aller vers et d'accompagnement sur mesure et individualisé (dispositif de Réussite Éducative, mentorat, PRIJ, etc.) montrent des résultats d'impact qui doivent pousser les partenaires du contrat de Ville à engager davantage de moyens en ce sens. L'approche politique de la ville, qui vise à mobiliser toutes les forces d'un territoire pour aller au plus près des habitants et expérimenter de nouveaux modes de faire reste très intéressante, et de nouveaux dispositifs comme les Cités Éducatives travaillés sur ces enjeux seront suivis de près.

1.1

Favoriser la réussite scolaire et éducative

Les résultats de la collecte des données sont présentés ici de manière détaillée pour l'ensemble des objectifs et actions du référentiel d'évaluation.

1.1.1. Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des adolescents

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE ET RÉDUIRE DE FAÇON SIGNIFICATIVE LES ÉCARTS DE RÉUSSITE SCOLAIRE AVEC L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PARISIEN

Mettre en œuvre le programme de réussite éducative (PRE) - GIP

➔ Depuis l'année scolaire 2014/2015, on compte 11 équipes pluridisciplinaires de Réussite Éducative (EPRE) chaque année correspondant à l'organisation territoriale de la politique de la Ville. Au total 8 108 parcours ont été proposés par le PRE aux familles entre l'année 2014/2015 et l'année 2020/2021, soit en moyenne 1 158 parcours par an.

Un Groupement d'Intérêt Public a été créé en 2006 par la Ville de Paris, le Rectorat de Paris et la Préfecture de Paris, rejoints en 2007 par la Caf de Paris, pour mettre en œuvre le Programme de réussite éducative (PRE) visant à accompagner individuellement des enfants et des jeunes entre 2 et 16 ans présentant des signes de fragilités scolaires, sociales, psychiques. Depuis l'année scolaire 2014/2015, le programme compte 5 objectifs : accompagnement à la scolarité renforcée, accès à la culture et aux loisirs, soutien à la fonction parentale, prévention du décrochage scolaire et accès aux soins. L'objectif d'inclusion numérique à la rentrée a été ajouté en 2020/2021.

Le nombre de parcours proposés par an dans le programme de réussite éducative varie chaque année : 1 458 parcours en 2014/2015, 1 230 en 2015/2016, 1 573 en 2016/2017, 1 198 en 2017/2018, 939 en 2018/2019, 570 en 2019/2020, 1 140 en 2020/2021.

À partir de la rentrée 2017, la baisse du nombre de parcours s'explique par l'application de l'instruction ministérielle du 10 octobre 2016 qui stipule que les projets financés par des PRE ne doivent concerner que des enfants en parcours. Avant 2017, d'autres enfants étaient donc comptabilisés.

Le bilan de l'année 2019/2020 est en deux teintes : 570 parcours (arrêt des parcours en mars 2020) mais plus de 3 000 enfants repérés grâce à une démarche inédite et une poursuite de cette dynamique à la rentrée 2020 avec des fonds exceptionnels. Depuis 2020 et grâce à l'obtention de moyens complémentaires, l'objectif est porté d'environ 900 à 1 300 accompagnements par an.

Au total 8 108 parcours ont été proposés par le PRE aux familles entre l'année 2014/2015 et l'année 2020/2021.

Afin d'accompagner plus d'enfants, les administrateurs du dispositif de réussite éducative ont décidé fin 2021, d'augmenter le budget du PRE afin de pérenniser l'objectif de 1 300 parcours par an.

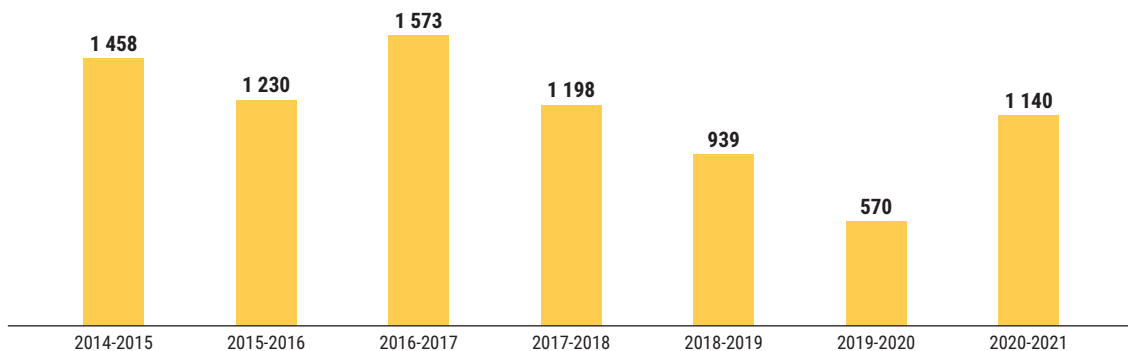
Le PRE a dû dès 2020 composer avec le Covid-19 et les deuxième et troisième confinements. Les conditions d'accueil des enfants ont été difficiles et ont continué de fragiliser un certain nombre de familles. Les Équipe Pluridisciplinaire de Réussite Éducative (EPRE) se sont mobilisées pour compenser les effets de la crise en réinventant des formes d'accompagnement pour soutenir les enfants dans leur parcours de réussite éducative, notamment grâce à l'axe inclusion numérique.

Le GIP Réussite Éducative a mis en place l'opération 1 000 tablettes qui consistait à équiper en tablettes numériques des élèves à besoins identifiés (630 en primaire et 400 au collège). Cette opération s'est faite conjointement avec une grande mobilisation des associations d'accompagnement à la scolarité en lien avec les écoles et les collèges pour venir en aide aux élèves en difficultés.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'Équipe pluridisciplinaire de Réussite Éducative (EPRE)	11 EPRE	12 EPRE	11 EPRE	11 EPRE	11 EPRE	11 EPRE	11 EPRE	11 EPRE
Nombre de parcours proposés aux familles par an	1 200 parcours proposés par an	1 458	1 230	1 573	1 198	939	570	1 140

Source : GIP

NOMBRE DE PARCOURS PROPOSÉS PAR AN DANS LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) DU GIP ENTRE 2015 ET 2021



Source : GIP

Chaque parcours de Réussite Éducative fait l'objet d'un bilan individualisé qui permet de faire le point sur la situation de l'enfant au regard des objectifs fixés à l'entrée dans le dispositif. En 2020/2021, 73 % des parcours faisaient l'objet d'une évaluation positive montrant une amélioration de la situation de l'enfant. Cette même année, 27 % de sorties précoces renvoyaient aux aléas d'un contexte sanitaire mouvant ayant impacté à la fois le suivi individualisé et la mise en œuvre des actions à destination des enfants et des familles. Pour les parcours de l'année 2021/2022, 81 % sont notés en progression, avec seulement 5 % de sortie précoce et une stagnation pour les 18 % restants.

Dédoubler les classes de CP et CE1 dans les écoles d'éducation prioritaire - Académie de Paris

➔ Le dédoublement des classes de CP et de CE1 se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des CP en REP/REP+ et 100 % des CE1 en REP+ en 2020/2021).

Le dispositif du dédoublement des classes de CP et CE1 s'inscrit dans les mesures prises par l'Éducation nationale en France pour lutter contre l'échec scolaire. Ce dispositif a été mis en place dans les classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+) depuis la rentrée 2017.

Depuis l'année scolaire 2017/2018, le dédoublement des classes de CP dans les établissements REP/REP+ a été réalisé dans l'académie de Paris. Pour l'année scolaire 2020/2021, 100 % des CP et des CE1 de REP+ sont dédoublés, 100 % des CP de REP et 85,4 % des Grandes Sections de maternelle en REP/REP+ sont dédoublés. Le taux de dédoublement des Grandes Sections de maternelle n'atteint pas les 100 % pour des raisons structurelles spécifiques à certaines écoles. Le nombre de groupes dédoublés est passé de 43 groupes de CP en 2017/2018 à 664 groupes de CP et CE1 en 2020/2021 (326 CP, 308 CE1, 30 CP/CE1).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part d'écoles en REP/REP+	100 % des écoles REP/REP+	-	-	-	100 % CP en REP+	100 % CP/CE1 en REP+ et 100 % CP en REP	100 % CP/CE1 en REP+ et 100 % CP en REP	100 % CP/CE1 en REP+ et 100 % CP en REP
Nombre de groupes	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	43 groupes CP	407 groupes CP et CE1	407 groupes CP et CE1	664 groupes CP et CE1

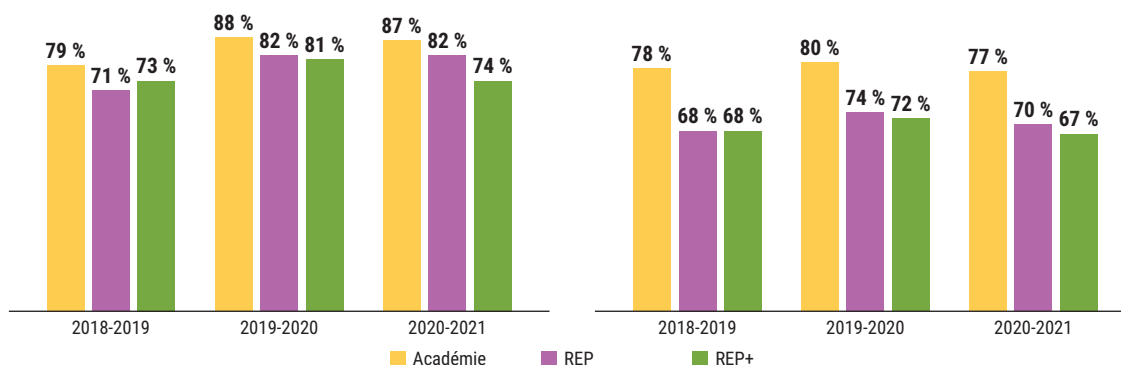
Source : Académie de Paris

Depuis 2018/2019, le taux de réussite en lecture a évolué. Les résultats concernant l'évaluation à l'entrée en CE1 « comprendre des phrases lues » ont augmenté en passant de 71,2 % en REP en 2018/2019 contre 82 % en 2020/2021, 72,6 % en REP+ contre 74,2 %, et 79,4 % sur l'ensemble de l'académie contre 86,5 %. Les résultats concernant l'évaluation à l'entrée en CE1 « lire un texte à voix haute » ont baissé passant dans les établissements en REP de 73,9 % en 2019/2020 à 69,7 % en 2020/2021 (- 4,2 points), de 71,5 % à 67 % dans les établissements en REP+ (- 4,5 points), et de 79,9 % à 76,6 % sur l'ensemble de l'académie de Paris (- 3,3 points). La fermeture des écoles au printemps 2020 et l'école en ligne durant la première vague de la pandémie ont entraîné des retards en lecture et en écriture chez des élèves du primaire. L'objectif fixé d'atteindre 100 % de réussite de lecture chez les élèves en classes dédoublées n'est pas encore atteint.

RÉSULTATS D'ÉVALUATION À L'ENTRÉE DU CE1

« Comprendre les phrases lues » par an entre 2019 et 2021

« Lire un texte à voix haute » par an entre 2019 et 2021



Source : Académie de Paris

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Résultats d'évaluation à l'entrée du CE1 : « comprendre des phrases lues » à l'académie	100 % de réussite en lecture	-	-	-	-	79,4 %	87,8 %	86,5 %
Résultats d'évaluation à l'entrée du CE1 : « comprendre des phrases lues » en REP		-	-	-	-	71,2 %	82 %	82 %
Résultats d'évaluation à l'entrée du CE1 : « comprendre des phrases lues » en REP+		-	-	-	-	72,6 %	80,9 %	74,2 %
Résultats d'évaluation à l'entrée du CE1 : « lire un texte à voix haute » à l'académie		-	-	-	-	77,9 %	79,9 %	76,6 %
Résultats d'évaluation à l'entrée du CE1 : « lire un texte à voix haute » en REP		-	-	-	-	68 %	73,9 %	69,7 %
Résultats d'évaluation à l'entrée du CE1 : « lire un texte à voix haute » en REP+		-	-	-	-	68,1 %	71,5 %	67 %

Source : Académie de Paris

Développer le programme « Devoirs faits » dans tous les établissements, en lien avec les besoins et les acteurs des quartiers - Académie de Paris

➤ Le programme « Devoirs faits » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des collèges de REP/REP+ en 2020/2021).

Porté par l'Académie de Paris, le programme « Devoirs faits » permet aux élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide pour effectuer le travail scolaire qui est attendu de leur part. Depuis l'année scolaire 2017/2018, le programme « Devoirs faits » est proposé dans 100 % des collèges de REP/REP+. En 2019/2020, 36% d'élèves de chaque collège de REP/REP+ sont suivis dans le programme, soit une hausse de 10,5 points par rapport à l'année 2017/2018. L'objectif fixé d'atteindre 30 % d'élèves suivis dans le programme est atteint depuis 2018/2019.

Le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires a été perturbé dès 2019-2020, notamment par la crise sanitaire. L'Académie de Paris a mis en œuvre de nombreux outils pour créer une continuité pédagogique : classes virtuelles, accueil des enfants de soignants durant les confinements, développement de très nombreux outils pédagogiques pour favoriser l'enseignement à distance, etc.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part d'écoles en REP/REP+	100 % des collèges REP/REP+	-	-	-	100 %	100 %	100 %	100 %
Part des élèves en REP/REP+	Au moins 30 % d'élèves de chaque collège de REP/REP+ suivis dans le programme	-	-	-	25,5 %	33,9 %	36 %	-

Source : Académie de Paris

Développer les parcours d'excellence dans les collèges d'éducation prioritaire - Académie de Paris

➔ Le Parcours d'excellence se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (722 élèves de REP/REP+ en 2020/2021 contre 100 en 2016/2017).

Mis en œuvre par l'Académie de Paris, le dispositif des parcours d'excellence vise à accompagner des collégiens et collégiennes volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite notamment dans les établissements REP/REP+. A partir de l'année 2020/2021, le dispositif parcours d'excellence a fusionné avec le dispositif « cordées de la réussite ».

Depuis 2016/2017, les parcours d'excellence se sont développés dans les collèges d'éducation prioritaire. En 2019/2020, 24 collèges bénéficient de ce dispositif, dont 4 en REP+, soit une hausse par rapport à l'année 2016/2017 (3/4 collèges en REP+). En 2020/2021, 11 collèges bénéficient de ce dispositif. L'objectif d'atteindre 100 % des collèges de REP/REP+ n'est pas atteint.

À Paris, le nombre de collégiens a progressé passant de 120 élèves en 2016/2017 à 900 élèves en 2018/2019. Le nombre de collégiens dans un établissement de REP/REP+ a également augmenté passant de 100 élèves en 2016/2017 à 722 élèves en 2020/2021. L'objectif d'accompagner 1 élève sur 3 en REP/REP+ est atteint.

Depuis 2020, les parcours d'excellence sont devenus des cordées de la réussite.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de collèges	100 % des collèges REP/REP+	-	-	4 dont 3 en REP+	9 dont 3 en REP+	21 dont 4 en REP+	24 dont 4 en REP+	30 dont 11 en REP+
Nombre de collégiens	1 élève sur 3 identifié pour ces parcours en REP ou REP+	-	-	100 sur 120	324 sur 900	533 sur 900	1 400 en REP/REP+	722 en REP/REP+

Source : Académie de Paris

Garantir un stage de 3^e à chaque collégien de REP/REP+ - Académie de Paris

➔ La quasi-totalité des collégiens de 3^e dans un établissement de REP/REP+ font un stage (entre 97 % et 100 % entre 2015 et 2019), une part qui a baissé pendant la crise sanitaire (50 % en 2020/2021).

La part de collégiens de 3^e dans un établissement de REP/REP+ qui font un stage a baissé, passant de 97 % en 2014/2015 à 50 % en 2020/2021 (- 47 points), en lien avec le contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021. Entre 2017 et 2019, 100 % des collégiens et collégiennes de 3^e en REP/REP+ ont fait un stage. L'objectif fixé de garantir un stage à chaque collégien et collégienne de 3^e dans un établissement de REP/REP+ n'est plus atteint. Le chiffre en 2020 est très conjoncturel dans la mesure où il est dû aux fermetures des entreprises et à la mise en place du télétravail durant la crise sanitaire. En 2022, la situation est revenue à la normale et la quasi totalité des élèves en éducation prioritaire partent en stage.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part de collégiens de 3 ^e dans un établissement de REP/REP+ qui font un stage	Garantir un stage de 3 ^e à chaque collégien REP/REP+	97 %	99 %	100 %	100 %	100 %	99 %	50 %

Source : Académie de Paris

Développer l'offre d'accompagnement à la scolarité - Caf de Paris

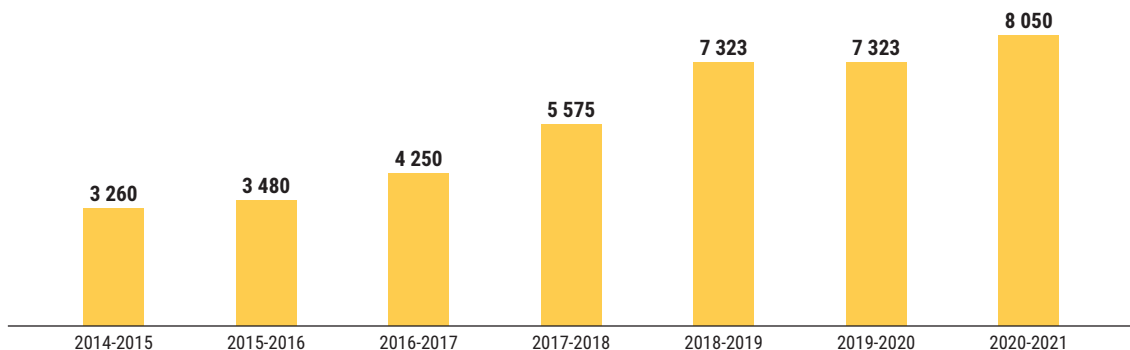
➤ Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) se développe dans les établissements d'éducation prioritaire (78 partenaires en 2021, soit + 27 depuis 2015 ; 8 050 enfants en QP en 2021, soit + 147 % depuis 2015).

Porté par la Caf de Paris, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) permet d'offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir, afin de renforcer l'égalité des chances. Le nombre de partenaires du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire a progressé passant de 51 partenaires en 2015 à 78 partenaires en 2021 (+ 27). Sur la même période, le nombre de groupes a aussi augmenté passant de 489 à 663 (+ 174), tout comme le nombre d'enfants de QP accompagnés passant de 3 260 à 8 050 (+ 4 790). Les données de l'année 2020 sont identiques à celles de l'année 2019, la Caf de Paris a maintenu ses financements auprès des partenaires très actifs pendant cette période.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de partenaires du Clas	Pas d'objectifs fixés	51	50	60	65	70	70	78
Nombre de groupes du Clas		489	348	570	598	542	542	663
Nombre d'enfants de QP bénéficiaires du Clas		3 260	3 480	4 250	5 575	7 323	7 323	8 050

Source : Caf de Paris

NOMBRE D'ENFANTS DE QP BÉNÉFICIAIRES DU CLAS PAR AN ENTRE 2015 ET 2021



Source : Caf de Paris

Former les bénévoles pour la mise en œuvre de qualité du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) - Caf de Paris

Ø La formation des bénévoles pour la mise en œuvre de qualité du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas) prend appui sur des partenaires animateurs de réseaux dont l'association Tous Bénévoles et la Fédération des Centres Sociaux et Culturels de Paris.

AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE

Développer le dispositif « actions collégiens » dans l'ensemble des collèges de REP - Ville de Paris (DASCO)

📈 Le dispositif « Actions collégiens » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire, à l'exception d'un collège en REP (W.A. Mozart, faute de locaux disponibles). Le volume de collégiens touchés croît jusqu'en 2017/2018. Il connaît une baisse en 2018-2019 que la période de pandémie qui suit n'a pas permis de compenser.

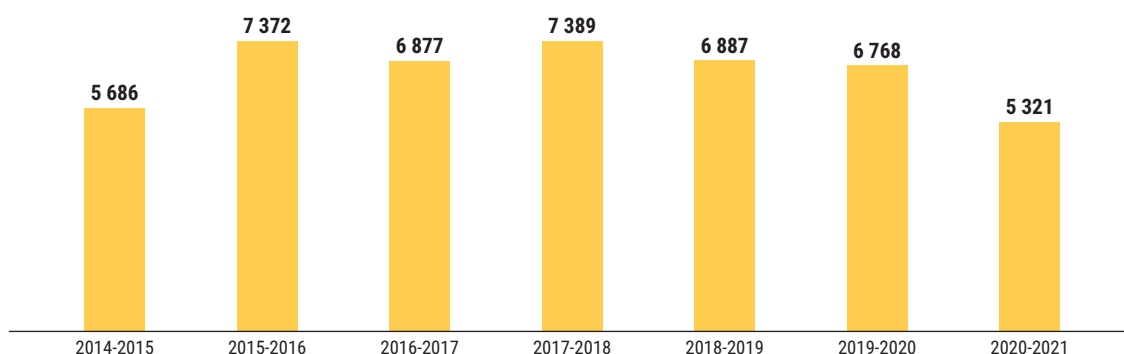
Mis en place par la Ville de Paris (DASCO), le dispositif « Actions Collégiens » permet d'effectuer de la prévention éducative et de l'accompagnement à la scolarité aux jeunes élèves de 11 à 18 ans scolarisés dans les collèges parisiens. 29 collèges en REP/REP+ sur 30 bénéficient du dispositif, celui-ci ne pouvant, faute de locaux disponibles être implanté dans le collège W.A. Mozart. L'objectif fixé à 30 collèges en REP/REP+ est donc atteint dans la limite des possibilités réelles de déploiement du dispositif. Les autres clubs Action collégien sont classés pour 4 en CAPPE, pour 8 en QVA.

En 2020/2021, 5 321 collégiens et collégiennes ont bénéficié du dispositif à Paris, dont 3 415 en REP/REP+/CAPPE (Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Educative). Depuis 2014/2015, le nombre de bénéficiaires à Paris a augmenté (5 686 collégiens en 2014/2015 contre 7 389 en 2017/2018), puis a baissé depuis 2018/2019. En 2020, la statistique est restreinte aux établissements REP/REP+ et à la Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Educative (CAPPE). Au total, 46 300 collégiens et collégiennes ont bénéficié du programme entre 2014/2015 et 2020/2021 à Paris.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de collèges	100% des collèges REP/REP+	37	37	37	39	39	41	41
Nombre de collèges en REP/REP+	30 collèges REP qui bénéficient du dispositif	29	29	29	29	29	29	29
Nombre de collégiens concernés par an total	Pas d'objectifs fixés	5 686	7 372	6 877	7 389	6 887	6 768	5 321
Nombre de collégiens concernés par an en REP/REP+/CAPPE		-	-	-	-	-	-	3 415

Source : Ville de Paris - DASCO

NOMBRE DE COLLÉGIENS CONCERNÉS PAR « ACTIONS COLLÉGIENS » À PARIS ENTRE 2015 ET 2021



Source : Ville de Paris - DASCO

Développer des actions pour améliorer le climat scolaire dans tous les établissements - Académie de Paris

➔ **La part de collèges REP/REP+ qui développent des actions pour améliorer le climat scolaire a progressé (94 % en 2019/2020 contre 64 % en 2014/2015), à l'inverse la part de ceux qui se saisissent de l'enquête DIESE a baissé (17 % en 2019/2020 contre 24 % en 2014/2015).**

La part des collèges de REP/REP+ qui ont développé des actions pour améliorer le climat scolaire a progressé passant de 64 % en 2014/2015 à 94 % en 2019/2020. L'objectif fixé d'atteindre 100 % des établissements en REP/REP+ qui développent au moins une action n'est pas encore atteint. En 2019-2020, des actions pour améliorer le climat scolaire ont été mises en œuvre jusqu'au 1^{er} confinement de mars 2020. Pour l'année scolaire 2020-2021, les mesures sanitaires ont impacté la mise en œuvre d'actions spécifiques (aucune action engageant des partenaires extérieurs).

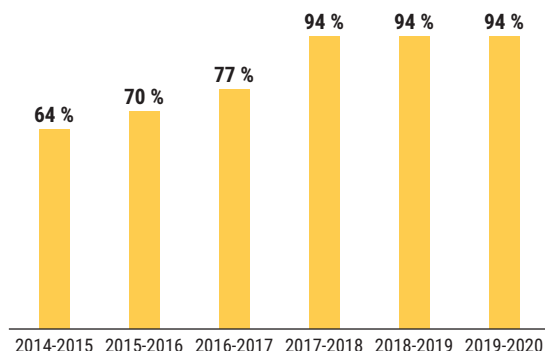
Le dispositif informationnel sur les environnements de santé des élèves (DIESE) permet de mieux comprendre les comportements de santé des jeunes collégiens et lycéens. La part des collèges de REP/REP+ qui se saisissent de l'enquête DIESE sur le climat scolaire a baissé passant de 24 % en 2014/2015 à 17 % en 2019/2020. Les résultats de l'enquête sont utilisés pour se projeter sur plusieurs années. L'objectif fixé d'atteindre 100 % n'est pas encore atteint. A partir de l'année scolaire 2021/2022, une partie des établissements bénéficient du programme PHARE, un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la lutte contre les rixes, la préfecture finance Optima pour le déploiement de 6 Médiateurs à l'École, 4 via un financement du FIPD et 2 par les cités éducatives des 19^e et 20^e arrondissements. Ces 6 médiateurs sont portés par des conventions adultes-relais. Les écoles et collèges d'intervention ont été fléchés conjointement avec l'Académie de Paris. Ce dispositif convainc sur sa nécessité au regard de problèmes de sécurité aux abords et dans les établissements scolaires mais pas sur les modalités de mise en œuvre par le porteur et de suivi par les directeurs d'école et les chefs d'établissement. La mission fait actuellement l'objet d'une redéfinition pour déployer ces personnes d'une manière plus pertinente.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part de collèges	100 % des établissements REP/REP+ (au moins une action dans chaque établissement)	64 %	70 %	77 %	94 %	94 %	94 %	-
Part de collèges qui se saisissent de l'enquête DIESE	100 % des établissements en REP/REP+ se saisissent de l'enquête DIESE sur le climat scolaire	24 %	27 %	30 %	54 %	54 %	17 %	-

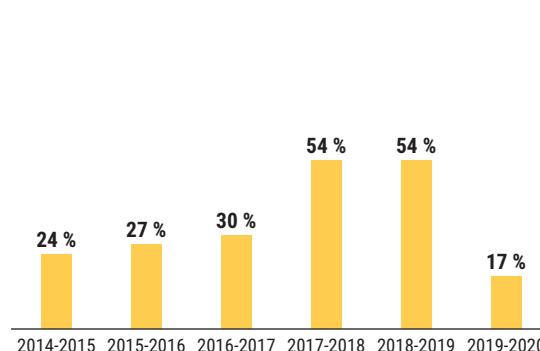
Source : Académie de Paris

PART DES COLLÈGES REP/REP+ QUI ONT DÉVELOPPÉ DES ACTIONS POUR AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE PAR AN ENTRE 2015 ET 2020



Source : Académie de Paris

PART DE COLLÈGES REP/REP+ QUI SE SAISISSENT DE L'ENQUÊTE DIESE PAR AN ENTRE 2015 ET 2020



PROMOUVOIR LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS



Développer les compétences psychosociales des élèves dans le cadre du parcours éducatif de santé ou parcours citoyen - Académie de Paris

➤ Les actions d'accompagnement pour les compétences psychosociales dans les établissements concernent une part d'élèves plus élevée (40 % en 2019/2020 contre 20 % en 2014/2015).

La part des établissements de REP/REP+ qui mettent en place des actions d'accompagnement des élèves dans l'acquisition de compétences psychosociales a progressé passant de 30 % des collèges et 41 % des écoles en 2014/2015 à 80 % des collèges et 86 % des écoles en 2019/2020. L'objectif fixé d'atteindre 100 % n'est pas encore atteint. Le pourcentage moyen d'élèves concernés en collège de REP/REP+ a progressé passant de 20 % en 2014/2015 à 40 % en 2019/2020.

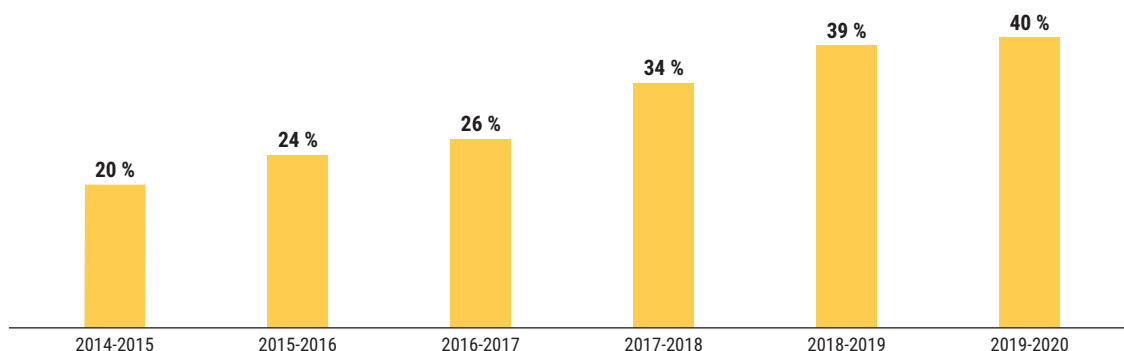
Pour l'année scolaire 2019-2020, des actions ont été mises en œuvre jusqu'au 1^{er} confinement (mars 2020), puis en 2020-2021 les mesures sanitaires ont impacté la mise en œuvre d'actions spécifiques (aucune action engageant des partenaires extérieurs). L'apprentissage scolaire des compétences psychosociales s'est poursuivi en présentiel et/ou distanciel.

Depuis la réforme du collège en 2015/2016, l'acquisition de ces compétences est inscrite dans les programmes. Depuis la réécriture des projets d'école en 2015/2016, la très grande majorité des écoles en éducation prioritaire y ont inscrit un axe concernant ces compétences. L'Académie de Paris précise que dans certaines réponses, cette question peut être entendue comme des actions particulières qui s'ajoutent au travail d'acquisition de ces compétences au quotidien dans la classe. Malgré cette remarque, on observe dans les résultats une très forte augmentation des préoccupations pour la mise en œuvre d'actions d'acquisition de ces compétences.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part de collèges en REP/REP+ qui mettent en place des actions d'accompagnement des élèves dans l'acquisition de compétences psychosociales	100 % des établissements REP/REP+	30 %	43 %	60 %	70 %	80 %	80 %	-
Part d'écoles en REP/REP+ qui mettent en place des actions d'accompagnement des élèves dans l'acquisition de compétences psychosociales		41 %	43 %	63 %	79 %	86 %	86 %	-
Pourcentage moyen d'élèves concernés par collège REP/REP+	Pas d'objectifs fixés	20 %	24 %	26 %	34 %	39 %	40 %	-

Source : Académie de Paris

POURCENTAGE MOYEN D'ÉLÈVES CONCERNÉS PAR COLLÈGE REP/REP+ PAR AN ENTRE 2015 ET 2020



Source : Académie de Paris



Mettre en œuvre dans 5 écoles du 1^{er} degré un projet de développement des compétences psycho-sociales à partir d'une démarche coconstruite avec les directeurs des écoles et les associations de prévention - Ville de Paris (DSP)

➤ Le nombre de classes de REP/REP+ concernées par un projet de développement des compétences psychosociales a augmenté passant de 3 classes sur 20 en 2018/2019 (15 %) à 12 sur 22 en 2021/2022 (55 %).

En 2018/2019 et 2019/2020, 1 école sur 5 de REP/REP+ est concernée par un projet de développement des compétences psycho-sociales à partir d'une démarche co-construite avec les directeurs des écoles et les associations de prévention. Le nombre de classes de REP/REP+ concernées a augmenté passant de 3 classes sur 20 en 2018/2019 (15 %) à 4 sur 19 en 2019/2020 (21 %). Le nombre d'élèves de REP/REP+ concernés a aussi progressé passant de 71 élèves (sur 505) en 2018/2019 à 95 (sur 481) en 2019/2020. La part d'élèves en REP/REP+ est passée de 14 % à 19,75 % sur la même période (+6 points). En mars 2020, les interventions engagées ont été interrompues avec le confinement.

En 2020/2021, le dispositif CPS Prodiges a concerné deux écoles en REP/REP+ sur cinq (Amandier et Du Clos). Au total, 9 classes du premier degré en REP/REP+ ont bénéficié du projet, soit un total de 172 enfants (4 classes soit 87 enfants à l'école Du Clos et 5 classes soit 85 enfants à l'école Amandiers).

En 2021/2022, le dispositif a concerné deux écoles en REP/REP+ sur quatre (Amandiers et Parmentier). Au total, 12 classes du premier degré en REP/REP+ ont bénéficié du projet, soit un total de 224 enfants (10 classes soit 180 enfants à l'école Amandiers et 2 classes soit 44 enfants à l'école Parmentiers).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre d'écoles en REP/REP+ concernées	Mobilisation de nouvelles écoles	-	-	-	-	1 école sur 5	1 école sur 5	2 écoles sur 5	2 écoles sur 4
Nombre de classes en REP/REP+ concernées	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	3 classes sur 20	4 classes sur 19	9 classes sur 13	12 classes sur 22
Nombre d'élèves en REP/REP+ ayant participé par rapport au nombre d'élèves concernés		-	-	-	-	71 élèves sur 505	95 élèves sur 481	172 élèves	224 élèves
Part d'élèves en REP/REP+ ayant participé par rapport au nombre d'élèves concernés		-	-	-	-	14 %	19,75 %	-	-

Source : Ville de Paris - DSP



Développer des actions autour des relations affectives et sexuelles via des activités de planification familiale - Ville de Paris (DFPE, DSP)

∅ La mise en place des actions autour des relations affectives et sexuelles via des activités de planification familiale n'a pas pu être mesurée.

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT ET LA VALORISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Favoriser l'accès aux centres de loisirs d'été de la ville de Paris - Ville de Paris (DASCO)

➤ L'accès aux centres de loisirs de la ville a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (63 centres de loisirs en 2020/2021 contre 23 en 2014/2015), bien que la fréquentation soit en baisse depuis 2017/2018. Cette baisse reste proportionnellement moindre pour les dernières années à la baisse démographique.

Le nombre de centres de loisirs dans les QPV (QP/QVA/AQV) a progressé passant de 23 en 2014/2015 à 63 en 2020/2021 (+ 40). Le nombre de centres de loisirs dans les REP a baissé en passant de 95 en 2019/2020 à 81 en 2020/2021. À l'inverse, le nombre de centre de loisirs dans les REP+ est passé de 10 à 15. Il s'agit des centres de loisirs d'été, des accueils de centre de loisirs des mercredis étant ouverts dans la quasi-totalité des écoles parisiennes.

Le nombre d'enfants qui fréquentent les centres de loisirs des QPV (QP/QVA/AQV) a progressé passant de 1 496 enfants en juillet 2015 à 4 264 en juillet 2021 (soit 23 % des enfants scolarisés en 2020/2021), et de 1 336 enfants en août 2015 et 2 263 en août 2021 (soit 12 % des enfants scolarisés en 2020/2021). L'objectif fixé d'augmenter la part d'enfants des QPV qui fréquentent les centres de loisirs est atteint. La fréquentation est en baisse depuis 2017/2018 mais s'explique par le déclin démographique à l'échelle parisienne.

Dans les établissements de REP/REP+, le pic de 2019/2020 peut avoir été induit par la sortie de pandémie à l'été 2020 (6 982 enfants en juillet 2020 et 3 748 enfants en août 2020, soit 19 % et 10 % des enfants scolarisés), notamment la gratuité pour les tranches tarifaires 1 à 3 mise en œuvre à ce moment. Pour l'année 2020/2021, la fréquentation diminue légèrement (- 6 % entre juillet 2020 et 2021, et - 1 % entre août 2020 et 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de centres de loisirs dans les QPV (QP/QVA/AQV)		-	23	50	72	64	64	63
Nombre de centres de loisirs dans les REP/REP+		-	-	-	-	-	95 en REP et 10 en REP+	81 en REP et 15 en REP+
Nombre d'enfants des QPV (QP/QVA/AQV) qui fréquentent les centres de loisirs	Augmenter la part d'enfants des QPV qui fréquentent les centres de loisirs par rapport au total d'enfants scolarisés	-	Juillet : 1 496 Août : 1 336	Juillet : 3 832 Août : 2 677	Juillet : 5 699 Août : 4 128	Juillet : 5 071 Août : 3 393	Juillet : 3 883 Août : 2 108 Total des enfants solarisés en QPV : 19 180	Juillet : 4 264 Août : 2 263 Total des enfants solarisés en QPV : 18 554
Nombre d'enfants dans les REP/REP+ qui fréquentent les centres de loisirs		-	-	-	-	-	Juillet : 6 982 Août : 3 748 Total des enfants solarisés en REP/REP+ : 37 377	Juillet : 6 569 Août : 3 720 Total des enfants solarisés en REP/REP+ : 36 082

Source : Ville de Paris - DASCO

RÉDUIRE LES DISPARITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE D'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Créer des places en crèches dans les quartiers prioritaires - Ville de Paris (DFPE)

➤ L'accès aux établissements d'accueil de jeunes enfants a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (5 257 places de crèches en QP/QVA en 2020/2021, soit +777 depuis 2014/2015).

Selon les données de la DFPE, le nombre d'établissements dans les QP a augmenté passant de 84 en 2014/2015 à 88 en 2019/2020, tout comme le nombre d'établissements dans les QVA (61 à 76), et il est resté stable dans les AQV (15). En 2021, 1 établissement municipal a été créé en QPV (sur 6 à Paris) et 2 établissements associatifs ont été créés en QPV (sur 4 à Paris). Le nombre de places de crèches dans les QP a légèrement augmenté passant de 3 863 en 2014/2015 à 3 936 en 2019/2020, tout comme dans les QVA (3 317 à 3 944), et a légèrement diminué dans les AQV (715 à 713). En 2021, 39 places municipales ont été créées dans les QPV (sur 202 à Paris), et 73 places associatives ont été créées en QPV (sur 223 à Paris).

Selon la Caf de Paris, le nombre d'établissements est passé de 86 en 2014/2015 à 99 en 2020/2021 dans les QP. Le nombre de places dans les QP a progressé passant de 4 480 en 2014/2015 à 5 257 en 2020/2021. L'objectif de porter à 95 le nombre d'établissements d'accueil de jeune enfant et de porter à 4 088 le nombre de places en QPV est donc atteint pour la Caf de Paris.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'établissements créés dans les QP (Ville de Paris)	Porter en 2020 à 95 le nombre d'établissements d'accueil de jeune enfant en QP	84	85	86	87	88	88	1 établissement municipal sur 6 créé en QPV et 2 établissements associatifs sur 4 créés en QPV
Nombre de places créées dans les QP (Ville de Paris)	Porter à 4 088 le nombre de places en QP (soit + 10 %)	3 863	3 840	3 860	3 885	3 881	3 936	39 places municipales créées sur 202 dans les QPV et 73 places associatives créées en QPV sur 223
Nombre d'établissements créés dans les QP (Caf de Paris)	Porter en 2020 à 95 le nombre d'établissements d'accueil de jeune enfant en QP	86	90	93	96	97	97	99
Nombre de places créées dans les QP (Caf de Paris)	Porter à 4 088 le nombre de places en QP (soit + 10 %)	4 480	4 577	5 160	5 212	5 222	5 221	5 257

Source : Caf de Paris / Ville de Paris - DFPE

Favoriser l'accès en crèche des enfants vivant sous le seuil de pauvreté - Caf de Paris

∅ L'accès en crèche des enfants vivant sous le seuil de pauvreté n'a pas pu être mesuré.

1.1.2. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES DE MOINS DE 16 ANS

Garantir un accompagnement individualisé dans un cadre partagé - Académie de Paris

➔ Les Groupes de prévention sur décrochage scolaire (GPDS) se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (94 % des établissements en 2020/2021 contre 54 % en 2014/2015).

Le Groupe de prévention du décrochage scolaire est un dispositif qui permet de lutter contre les sorties précoces du système scolaire. La part d'établissements de REP/REP+ avec un Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) a progressé passant de 54 % en 2014/2015 à 94 % en 2020/2021. L'objectif d'atteindre 100 % n'est pas encore atteint.

Depuis 2014/2015, 100 % des élèves au collège et à l'école en réussite éducative sont orientés par les GPDS ou les équipes éducatives en REP/REP+.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part d'établissements avec un GPDS	GPDS dans 100 % des établissements en REP/REP+	54 %	57 %	77 %	90 %	94 %	94 %	94 %
Part d'élèves en collèges en réussite éducative orientés par les GPDS ou les équipes éducatives en REP/REP+	Pas d'objectifs fixés	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Part d'élèves en écoles en réussite éducative orientés par les GPDS ou les équipes éducatives en REP/REP+		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Académie de Paris

D'autres dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire sont également mis en place par l'académie de Paris. Le dispositif Classe relais s'adresse aux collégiens de la 5^e à la 3^e en difficulté, repérés comme étant en risque de décrochage scolaire. Ils sont affectés en classe relais quelques semaines afin de les remobiliser dans leurs apprentissages et leur permettre de réintégrer leur classe. L'ARP2E est un dispositif d'accompagnement à la réussite pluri-éducative qui s'adresse aux élèves les plus en difficulté repérés comme étant en risque de décrochage scolaire et qui ont connu des ruptures dans leur scolarité (collégiens poly-exclus de moins de 16 ans ou élèves de 6^e après une première exclusion définitive).

Réduire le nombre d'exclusions définitives dans les établissements - Académie de Paris

∅ Le nombre d'exclusions définitives dans les établissements n'a pas pu être mesuré.

1.1.3. Favoriser la mixité et lutter contre l'évitement scolaire

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE DANS L'ÉLABORATION DE LA SECTORISATION

Créer un observatoire de la mixité scolaire - Ville de Paris (DASCO)

➔ **L'observatoire de la mixité scolaire a été mis en place en 2018.**

L'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE) a été créé en février 2018 par la Ville de Paris (DASCO). Il a pour missions de quantifier le phénomène de ségrégation scolaire, de proposer des pistes pour lutter plus efficacement contre cette ségrégation au sein des établissements scolaires parisiens, et d'accompagner les actions engagées : les secteurs multi-collèges depuis 2017, le dispositif « Tous mobilisés », ou encore le renforcement des dotations pédagogiques.

En 2019, deux études ont été réalisées : l'une sur l'évaluation du volet « Enfants » du Projet Éducatif De Territoire (PEDT), l'autre sur la gouvernance dans la mise en place des cours OASIS (Ouverture, Adaptation, Sensibilisation, Innovation et lien Social). En 2017, l'expérimentation de « secteurs multi-collèges » a été lancée. Deux événements ont été organisés depuis 2018 : une plénière en 2018 et un colloque national « Pour plus de mixité sociale au collège » en 2019.

Développer les actions de sectorisation visant à améliorer la mixité sociale dans les établissements scolaires - Ville de Paris (DASCO)

➔ **Les actions d'expérimentation de « secteurs multi-collèges » ont eu un impact sur la baisse des écarts de positionnement social, de réussite au brevet et d'évitement scolaire dans les 6 collèges concernés.**

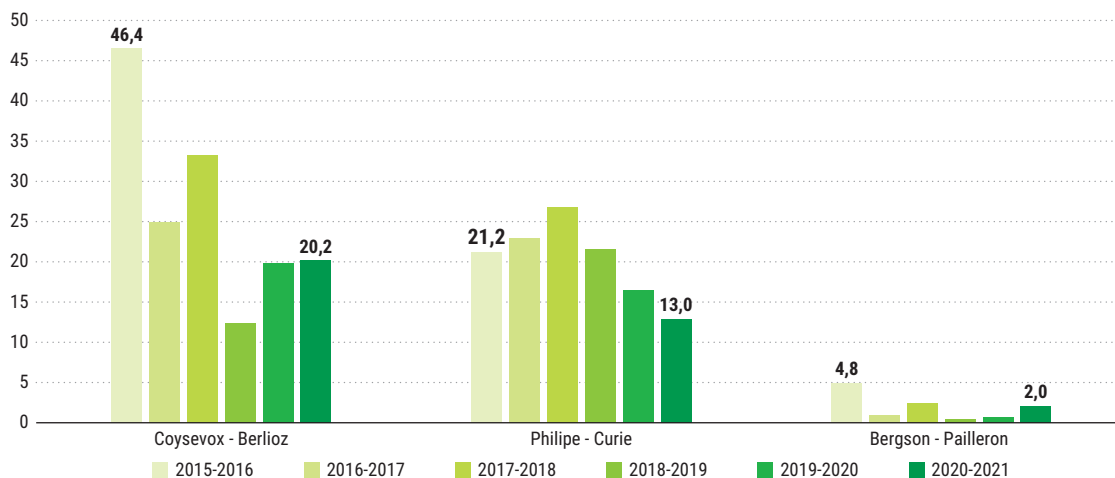
Pour tenter de réduire la ségrégation sociale entre les collèges de la capitale, la Ville et l'Académie de Paris expérimentent depuis la rentrée 2017 une méthode nouvelle pour affecter les élèves aux collèges publics : les secteurs multi-collèges. Ce dispositif consiste à définir des secteurs communs à plusieurs collèges géographiquement proches mais présentant des compositions sociales contrastées. L'objectif recherché est d'élargir les secteurs des collèges pour rééquilibrer leur recrutement social.

Depuis la rentrée 2017, 6 collèges sont concernés par une expérimentation de « secteurs multi-collèges » (Berlioz/Coysevox, Curie/Philippe et Bergson/Pailleron), pour rééquilibrer la composition sociale des établissements. Des réunions de concertations ont été organisées en 2018 dans les 12^e, 13^e et 20^e arrondissements, pour améliorer la mixité des établissements scolaires. L'indice de positionnement social (IPS) des 6 collèges concernés s'est réduit entre 2015/2016 et 2020/2021 : la différence est passée de 46,4 à 20,2 entre le collège Berlioz et le collège Coysevox, de 21,2 à 13 entre Curie et Philippe, et de 4,8 à 2 entre Bergson et Pailleron.

Le taux de réussite au brevet a progressé dans les 6 collèges concernés par l'expérimentation de « secteur multi-collèges » et la différence entre les taux de réussite des binômes a reculé. Entre 2014/2015 et 2018/2019, la différence entre le taux de réussite au brevet des collèges Berlioz et Coysevox est passée de 31 à - 3. Pour les collèges Curie et Philippe, cette différence est passée de 6 à 2 entre 2014/2015 et 2019/2020. Le taux de réussite au brevet pour l'année scolaire 2020/2021 comprend les élèves de série générale hors séries professionnelles.

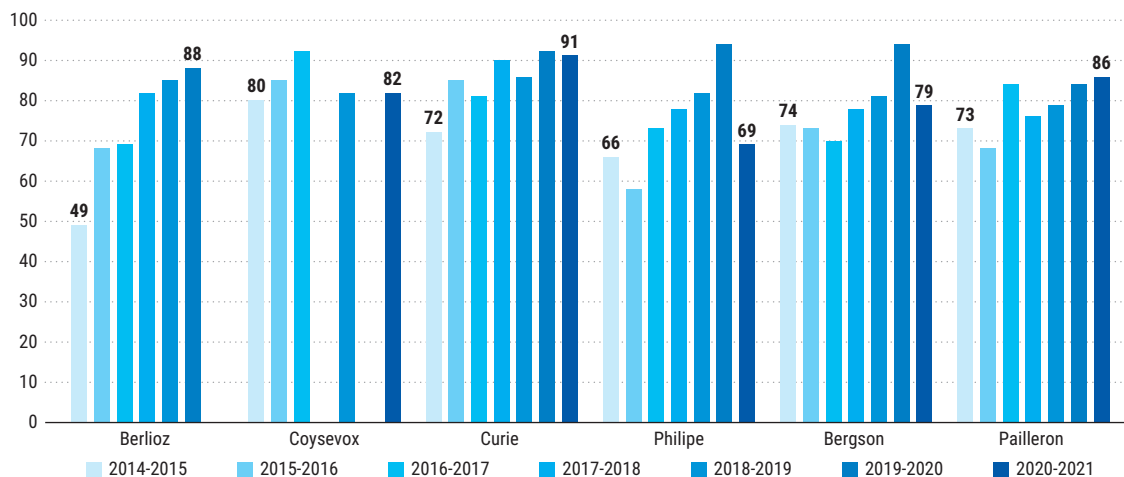
Entre 2015/2016 et 2019/2020, le taux d'évitement a baissé dans 4 collèges concernés par l'expérimentation (- 18 à Berlioz, - 12 à Philippe, - 13 à Bergson et - 1 à Pailleron) et a augmenté dans 2 collèges (+ 7 à Coysevox, + 7 à Curie).

DIFFÉRENCES DES INDICES DE POSITIONNEMENT SOCIAL DES COLLÈGES CONCERNÉS PAR L'EXPÉRIMENTATION DE « SECTEUR MUTLI-COLLÈGES » ENTRE 2015 ET 2021



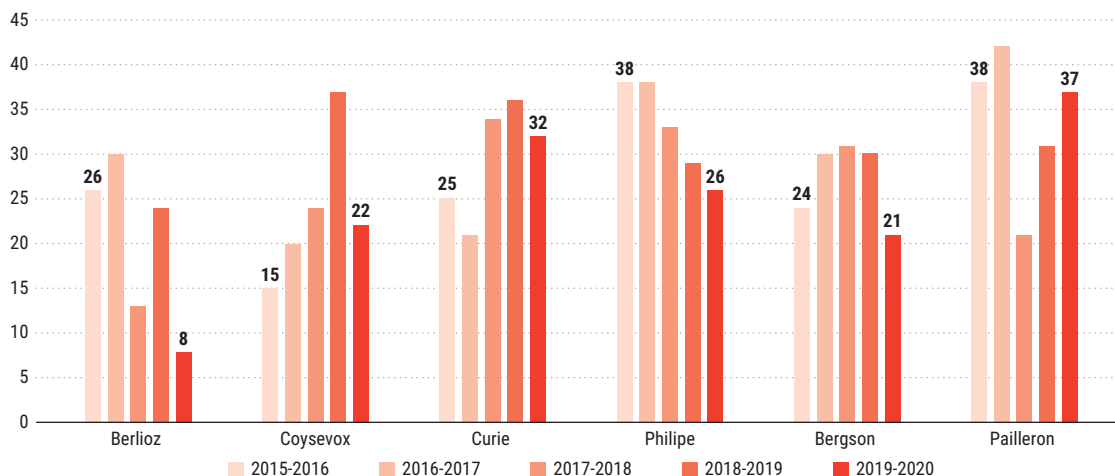
Source : Ville de Paris - DASCO

Taux de réussite au brevet pour les collèges concernés par l'expérimentation de « secteur mutli-collèges » entre 2015 et 2021



Source : Ville de Paris - DASCO

Taux d'évitement des collèges concernés par l'expérimentation de « secteur mutli-collèges » entre 2015 et 2021



Source : Ville de Paris - DASCO

VALORISER L'IMAGE DES ÉCOLES ET COLLÈGES ET FAVORISER L'EXCELLENCE SCOLAIRE

Mettre en place le contrat de territoire lecture - Ville de Paris (DDCT, DAC) / DRAC

➤ **Le contrat de territoire lecture s'est développé depuis novembre 2018 (4 contrats de territoire lecture signés, 120 actions réalisées, 6 événements majeurs organisés en 2021).**

Le dispositif des contrats de territoire lecture (CTL) mis en place par le ministère de la Culture depuis 2010 vise à permettre à tous les publics d'un territoire un égal accès au livre et à la lecture, notamment les publics les plus éloignés ou empêchés, grâce à une familiarisation aux formes diversifiées de l'écrit et à l'opportunité de se confronter aux auteurs et aux œuvres littéraires.

En novembre 2018, le contrat de territoire lecture est signé à Paris et est destiné à être déployé progressivement dans les quartiers des 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. 4 contrats territoriaux sont mis en œuvre sur 3 ans dans les 11^e, 14^e, 18^e et 19^e arrondissements sur la période 2019-2021.

En 2019, 145 actions ont été réalisées (résidences d'auteurs, interventions d'auteurs et illustrateurs, conférences, ateliers créatifs, créations numériques, achats de livres en librairie grâce à des chèques lire, etc.) et 6 événements majeurs ont été organisés :

- 11^e : « Lire en délire » (4 spectacles, 8 ateliers de lecture / écriture / découverte, 4 actions livres et parentalité, 3 visites de structures du livre, 2 expositions, 1 salon du livre, 285 bons lectures).
- 14^e : une résidence de création d'un auteur de BD sur dix mois (avec écriture graphique par des classes de CM2 et de 6^e en binôme), une Quinzaine du livre en mai 2019, une expérimentation de classes à horaires aménagés à la rentrée 2019-2020 (60 heures de pratique artistique encadrées par des artistes, en animation, dessin, modélisation 3D, design graphique et jeu vidéo).
- 18^e : une semaine du Livre Jeunesse Solidaire de la Porte Montmartre (incluant : un salon du livre, et en amont des cycles d'ateliers d'écriture, d'expression artistique, de rencontres avec des auteurs, de contes et théâtre dans les écoles, d'animations littéraires parents-enfants, d'expositions), un programme du salon du livre (ventes de livres, dédicaces, ateliers, débats, projection, lectures).
- 19^e : la Semaine du livre à Danube (dont un salon du livre, la distribution de bons-lectures, une quinzaine d'interventions d'auteurs-illustrateurs, une vingtaine d'animations prenant place dans les structures associatives du quartier : goûter conté, atelier manuel autour de l'objet livre, spectacle, atelier d'écriture, etc.).

En 2020, les bibliothèques étant fermées, et les possibilités de rencontres et de rassemblements dans l'espace public restreintes, la plupart des actions des CTL ont été reportées à l'année 2021.

En 2021, 120 actions ont été réalisées (résidences d'auteurs, interventions d'auteurs et illustrateurs, conférences, ateliers créatifs, créations numériques, achats de livres en librairie grâce à des chèques lire, etc.) et 6 événements majeurs ont été organisés :

- 11^e : « Lire en délire » a été en partie adapté (habituellement proposé au mois de novembre et annulé en 2020, il a eu lieu du 31 mai au 5 juin 2021).
- 14^e : Bibliambule, dispositif roulant qui permet de déployer 6 hamacs autour de caissons de livres, financé par le Budget participatif, dont la réalisation prévue à l'été 2020 a été décalée en 2021-2022.
- 18^e : La semaine du Livre Jeunesse Solidaire de la Porte Montmartre s'est tenue malgré des conditions sanitaires difficiles. Sept conteurs sont intervenus dans les écoles pour un total de 36 classes, soit 750 élèves, dont 178 qui ont assisté aux ateliers d'illustration avec Grégoire Vallancien.
- 19^e : La Quinzaine du livre à destination du jeune public a eu lieu pour son édition 2021 du 15 au 28 novembre dans le quartier Danube avec la participation des associations, des établissements scolaires et les bibliothèques Place des Fêtes et Crimée.

Réduire le taux d'évitement scolaire en accompagnant les initiatives des écoles et collèges souhaitant valoriser l'image de leur établissement - Académie de Paris

∅ Le taux d'évitement scolaire et l'accompagnement des initiatives des écoles et collèges souhaitant valoriser l'image de leur établissement n'ont pas pu être mesurés.

OUVRIR L'ÉCOLE SUR LE QUARTIER

Promouvoir l'ouverture des établissements au quartier en lien avec les événements de la ville, les partenariats avec les associations et les acteurs du quartier au service des apprentissages - Académie de Paris

➤ Plusieurs écoles se sont ouvertes sur le quartier en organisant des événements de la ville ou en développant des partenariats avec des associations et des acteurs du quartier au service des apprentissages.

La part des établissements de REP/REP+ accueillant des partenaires extérieurs aux comités de pilotage et aux Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est passée de 54 % en 2014/2015 à 94 % en 2019/2020. Le nombre moyen de partenaires participants a augmenté passant de 4 en 2014/2015 à 5 en 2019/2020. La crise sanitaire n'a pas aidé la mise en place de comités de pilotage ou de CESEC.

L'Académie de Paris précise que ces résultats semblent surévalués. Il s'agit ici d'un lieu dédié aux parents où ils peuvent se rencontrer sur des problématiques certes scolaires mais qui ne sont pas forcément à l'initiative de l'école. Il semblerait que dans de nombreuses réponses, il s'agisse d'actions impliquant les parents (ex : café des parents) et non de lieu dédié.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part d'établissements REP/REP+ accueillant des partenaires extérieurs aux COPIL et aux CESEC	Pas d'objectifs fixés	54 %	57 %	64 %	84 %	94 %	94 %	-
Nombre moyen de partenaires participants		4	4	4	4	5	5	-

Source : Académie de Paris

AGIR DE MANIÈRE CIBLÉE ET CONCERTÉE SUR LES ÉCOLES ET COLLÈGES PRIORITAIRES ET APPORTER DES RÉPONSES RAPIDES AUX BESOINS DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES

Développer l'action « Tous mobilisés » - Ville de Paris (DASCO)

🚦 Le dispositif « Tous Mobilisés » s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (16 établissements en 2019/2020 contre 11 en 2017/2018), malgré une baisse constatée en 2020/2021.

Le dispositif « Tous mobilisés » a été développé pour lutter contre le décrochage scolaire pour les jeunes scolarisés dans un établissement du secondaire. Le nombre d'établissements de REP/REP+ bénéficiant d'un dispositif « Tous Mobilisés » a progressé, passant de 8 écoles et 3 collèges en 2017/2018 à 11 écoles et 5 collèges en 2019/2020. En 2020/2021, 1 groupe scolaire de REP/REP+ a bénéficié du dispositif.

La crise sanitaire et budgétaire a mis en pause le dispositif. Durant cette mise en pause, un plan d'action a été développé sur un groupe scolaire avec un budget réduit.

En 2019/2020, 2 342 collégiens en REP/REP+ bénéficient d'un dispositif « Tous Mobilisés ». En 2020/2021, 578 écoliers en REP/REP+ bénéficient d'un dispositif « Tous Mobilisés ».

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'établissements en REP/REP+ qui bénéficient d'un dispositif « Tous Mobilisés »	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	École : 8 Collège : 3	École : 7 Collège : 4	École : 11 Collège : 5	1 groupe scolaire
Nombre d'élèves concernés en REP/REP+		-	-	-	-	-	2 342 collégiens	578 écoliers

Source : Ville de Paris - DASCO

1.2

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école

1.2.1. Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif

DÉVELOPPER UNE OFFRE TERRITORIALE DIVERSIFIÉE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS DES PARENTS AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Ouvrir de nouveaux lieux d'accueil enfants-parents dans les QPV - Caf de Paris

➔ Le nombre de lieux d'accueil enfants-parents a augmenté dans les quartiers prioritaires (9 lieux en 2021 contre 6 en 2015).

Mis en œuvre par la C de Paris, les lieux d'accueil enfant-parent (LAEP) sont des lieux « ouverts » qui accueillent de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, etc.) pour un temps déterminé. Les LAEP ont pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

Le nombre de lieux d'accueil enfants-parents dans les QP a augmenté passant de 6 lieux en 2015 à 9 en 2021. L'objectif fixé d'augmenter de 30 % le nombre de LAEP en QP, soit 8 structures, est atteint.

Des indicateurs de fréquentation du public seraient intéressants à suivre, tout comme des éléments sur les relations partenariales des LAEP.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de LAEP dans les QP	8 structures LAEP dans les QP	6	6	6	6	6	9	9

Source : Caf de Paris

Développer l'accès aux Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) - Caf de Paris

➤ **Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) se sont développés dans les quartiers prioritaires (87 actions en 2021 contre 50 en 2016).**

Mis en œuvre par la Caf de Paris, le dispositif de Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permet de favoriser l'échange entre les parents afin de renforcer et mettre en valeur leurs compétences et leurs capacités.

Le nombre d'actions en QP a augmenté entre 2016 (50 actions) et 2021 (87 actions) soit une augmentation de 74 %. L'objectif fixé d'atteindre 60 actions REAAP en QP est atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions en QP	60 actions REAAP en QP	-	50	51	53	57	70	87

Source : Caf de Paris

Mise en œuvre des projets famille des structures de l'Animation de la Vie Sociale (centres sociaux, EVS/espaces de proximité) - Caf de Paris

➤ **Les structures de l'Animation de la Vie Sociale se sont développées dans les quartiers prioritaires (23 structures en 2021, soit + 9 depuis 2015).**

Agréées par la Caf de Paris, les structures de l'animation de la vie sociale sont des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale proposant aux habitants et habitantes des services et activités à finalités sociales et éducatives (conditions de vie, développement de l'éducation et de l'expression culturelle, renforcement des solidarités et des relations de voisinage, prévention et réduction des exclusions, etc.).

Le nombre de structures de l'Animation de la Vie Sociale (centres sociaux, EVS/ espaces de proximité) dans les QP a augmenté passant de 14 en 2015 à 23 en 2021 (+ 9). L'objectif fixé d'atteindre 27 structures en QP n'est toutefois pas atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de structures en QP	27 structures en QP	14	14	19	22	23	23	23
Nombre de structures en QVA	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	-	17	18

Source : Caf de Paris

PROMOUVOIR LE DÉPART EN VACANCES DES FAMILLES

Encourager l'accès aux aides directes et indirectes au départ en vacances - Caf de Paris

➤ Les aides directes ou indirectes au départ en vacances de la Caf de Paris touchent un public issu des quartiers prioritaires plus nombreux (327 familles en 2021 contre 252 en 2015), bien que ce nombre varie chaque année.

La Caf de Paris accorde des aides pour les vacances de leurs allocataires. Le nombre de familles bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances dans les QP a augmenté entre 2015 et 2018 (252 contre 298), avant de baisser en 2019 (193). En 2020, 19 familles sont bénéficiaires des aides au Séjour Familles Accompagnées. En 2021, 32 familles sont bénéficiaires des aides au Séjour Familles Accompagnées et 305 sont bénéficiaires des aides au Séjour Familles Autonomes. L'objectif fixé d'augmenter de + 10 % le nombre de familles bénéficiaires, soit 423 familles par an, est partiellement atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de familles bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances	Augmenter de 10 % le nombre de familles bénéficiaires	252	262	-	298	193	AVS : 19 AVF : non disponible	AVS : 32 AVF : 305

Source : Caf de Paris

Développer les points informations vacances (PIV) de la CAF dans les quartiers - Caf de Paris

➤ Le nombre de points informations vacances a augmenté dans les quartiers prioritaires (7 lieux en 2021 contre 6 en 2017).

Portés par la Caf de Paris, les Points informations vacances (PIV) permettent de donner des informations et conseils sur les lieux de vacances, les types d'hébergement, les organismes agréés, les tarifs, etc. Le nombre de points informations vacances (PIV) de la Caf de Paris dans les QP a augmenté en passant de 6 PIV en 2017 à 7 en 2021 (+ 1). En 2020 et 2021, 1 PIV est implanté en QVA. L'objectif fixé d'atteindre 25 PIV en QPV n'est pas atteint. Des indicateurs sur le nombre de personnes informées et orientées via ces PIV seraient intéressants à suivre.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de PIV en QP	25 PIV en QPV	-	-	6	6	6	6	7

Source : Caf de Paris

1.2.2. Faciliter le lien entre parents et écoles

FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES ET LES PARENTS D'ÉLÈVES

Ouvrir des lieux et des modalités d'accueil pour les parents au sein des écoles et des collèges - Académie de Paris

➔ Le nombre d'établissements avec un lieu d'accueil pour les parents a augmenté entre 2015 et 2020, puis en raison de la crise sanitaire, aucun établissement n'a possédé de lieu d'accueil pour les parents en 2021.

Le nombre d'établissements avec un lieu d'accueil pour les parents a augmenté passant de 30 % des collèges et 12 % des écoles en 2014/2015 à 53 % des collèges et 20 % des écoles en 2019/2020. En 2020/2021, en raison de la crise sanitaire, plus aucun établissement n'a possédé de lieu d'accueil pour les parents.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part de collèges avec un lieu d'accueil	Augmenter le nombre d'établissements qui possèdent un lieu d'accueil	30 %	30 %	33 %	43 %	53 %	53 %	0 %
Part d'écoles avec un lieu d'accueil		12 %	12 %	13 %	17 %	20 %	20 %	0 %

Source : Académie de Paris

Garantir l'accès au suivi scolaire des élèves à toutes les familles via les Espaces Numériques de Travail (ENT) - Académie de Paris

➔ L'utilisation des Espaces Numériques de Travail s'est renforcée à Paris (98 % des parents utilisateurs en 2020/2021 contre 10 % en 2014/2015).

Un espace numérique de travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.

Le nombre de parents utilisateurs des Espaces Numériques de Travail (ENT) à Paris est passé de 10 % en 2014/2015 à 98 % en 2020/2021. L'objectif fixé d'augmenter le nombre d'utilisateurs est atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part d'utilisateurs des ENT	Augmenter le nombre d'utilisateurs des ENT	10 %	52 %	65 %	81 %	98 %	98 %	98 %

Source : Académie de Paris

Développer le dispositif Paris Collèges Familles - Ville de Paris (DASCO, DFPE)

📈 Le dispositif Paris Collèges Familles s'est développé dans les établissements (+ 9 collèges dont + 5 en REP/REP+), bien que ce dispositif touche de moins en moins le public issu des quartiers de la politique de la ville (60 % de familles bénéficiaires dont les enfants sont scolarisés en REP/REP+ en 2020/2021 contre 75 % en 2014/2015).

Mis en oeuvre par la Ville de Paris (DASCO, DFPE), le dispositif Paris Collèges Familles permet aux parents les plus défavorisés d'être soutenus dans la scolarité de leur enfant afin de favoriser leur réussite scolaire. Le nombre de collèges qui proposent le dispositif Paris Collèges Familles a augmenté passant de 13 collèges dont 8 en REP/REP+ en 2014/2015 à 22 collèges dont 13 en REP/REP+ en 2020/2021. L'objectif fixé de proposer le dispositif à 20 collèges parisiens est atteint depuis 2019.

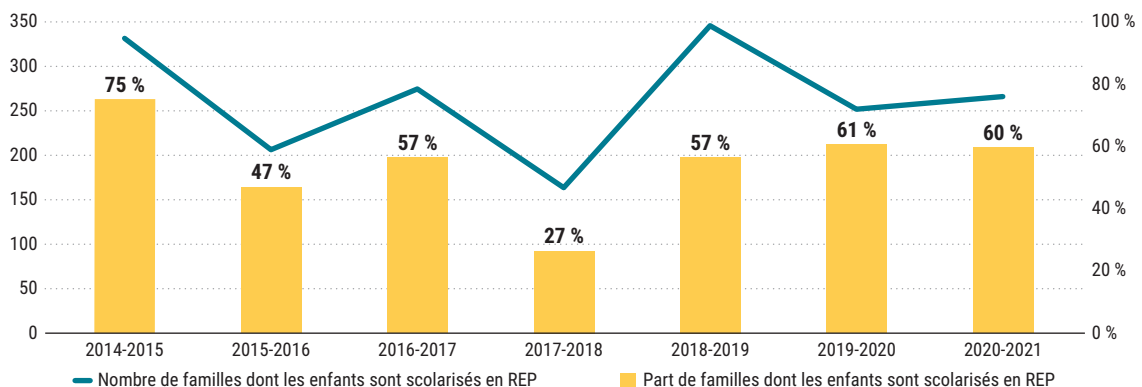
Le nombre de familles bénéficiaires du dispositif est resté stable entre 2014/2015 et 2020/2021 (444 familles touchés). Depuis 2020, en raison de la crise sanitaire, les activités collectives au sein des établissements ont connu une forte baisse. Un dispositif en distanciel a été mis en place pour maintenir des liens, dans la mesure du possible, avec les familles. L'objectif fixé de toucher 700 familles par an éloignées de l'institution scolaire n'est pas encore atteint.

La part des familles dont les enfants sont scolarisés en REP a baissé passant de 75 % en 2014/2015, soit 331 familles, à 60 % en 2020/2021, soit 266 familles.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de collèges	Proposer le dispositif à 20 collèges	13	16	18	17	21	21	22
Nombre de collèges en REP		8	10	12	8	12	13	13
Nombre effectif de familles par an bénéficiant du dispositif	Toucher 700 familles par an éloignées de l'institution scolaire	443	440	482	460	606	443	444
Nombre de familles dont les enfants sont scolarisés en REP	Pas d'objectifs fixés	331	207	275	163	345	251	266
Part de familles dont les enfants sont scolarisés en REP		75 %	47 %	57 %	27 %	57 %	61 %	60 %

Source : Ville de Paris - DASCO

NOMBRE ET PART DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE PARIS COLLÈGES FAMILLES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISÉS EN REP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Ville de Paris - DASCO

1.2.3. Favoriser l'accès aux droits des familles les plus fragiles

DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCÈS AUX DROITS DE LA CAF



Développer les rendez-vous des droits en faveur des familles rencontrant un événement fragilisant - Caf de Paris

➔ Les rendez-vous pour les familles rencontrant un événement fragilisant touchent plus de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires (349 rendez-vous en 2021 contre 68 en 2017).

Mis en place par la Caf de Paris, le « rendez-vous des droits » a pour objectif de proposer, dans une démarche proactive et individualisée, une information complète et adaptée et un accompagnement renforcé pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Le nombre de rendez-vous des droits en faveur des familles rencontrant un événement fragilisant a augmenté passant de 68 en 2017 à 349 en 2021 (+ 413 %). L'objectif fixé d'augmenter de 20 % le nombre de rendez-vous des droits assurés par la CAF en faveur des familles rencontrant un événement fragilisant est atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de rendez-vous des droits en faveur des familles rencontrant un événement fragilisant	Augmenter de 20 % le nombre de rendez-vous	-	-	68	69	53	399	349

Source : Caf de Paris



Développer les rendez-vous des droits en direction des familles monoparentales dont un enfant entre au collège - Caf de Paris

➔ Les rendez-vous des droits pour les familles monoparentales dont un enfant entre au collège ont été suspendus en 2021.

Le nombre de rendez-vous des droits en direction des familles monoparentales dont un enfant entre au collège a baissé passant de 11 en 2017 à 7 en 2020 (- 36 %). En 2021, l'offre de service a été suspendue. L'objectif fixé d'augmenter de 20 % le nombre de rendez-vous des droits réalisés par la Caf de Paris en direction des familles monoparentales dont un enfant entre au collège n'est pas atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de rendez-vous des droits en direction des familles monoparentales dont un enfant entre au collège	Augmenter de 20 % le nombre de rendez-vous	-	-	11	9	5	7	0

Source : Caf de Paris



Développer les parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et de la Prime Pour l'Activité - Caf de Paris / Mission Locale de Paris

➔ Les parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et de la Prime Pour l'Activité se sont renforcés entre 2017 et 2020 (202 parcours en 2020 contre 142 en 2017), puis ont baissé (144 en 2021).

Mis en œuvre par la Caf de Paris, le nombre de parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et de la Prime Pour l'Activité (anciennement RSA activité) a légèrement augmenté passant de 142 en 2017 à 144 en 2021 (+ 2). L'objectif fixé d'augmenter de 20 % le nombre de parcours accompagnés n'est pas atteint. 389 familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité ont bénéficié d'un parcours accompagné en 2020, et 355 en 2021.

Le nombre de parcours accompagnés par la Mission Locale de Paris a augmenté passant de 113 en 2015 à 255 en 2021 (+ 125 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et activité	Augmenter de 20 % le nombre de parcours accompagnés	-	-	142	161	207	202	144
Nombre de parcours accompagnés par la Mission Locale	Pas d'objectifs fixés	113	137	130	103	104	260	255

Source : Caf de Paris / Mission Locale de Paris



Développer l'aide aux familles rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement - Caf de Paris

➔ Le nombre d'information-conseil et de parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement a baissé (231 en 2021 contre 281 en 2017).

Le nombre de rendez-vous d'accès aux droits et de parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement a baissé passant de 281 en 2017 à 231 en 2021 (- 50). L'objectif fixé d'augmenter de 20 % le nombre de rendez-vous d'accès aux droits et de parcours accompagnés assurés par la Caf de Paris pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement est partiellement atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de rendez-vous d'accès aux droits et de parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement	Augmenter de 20 % le nombre de rendez-vous	-	-	281	187	218	233	231

Source : Caf de Paris



Poursuivre le dispositif de réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales habitant en quartier prioritaire - Ville de Paris (DDCT, DFPE)



➔ Les réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales se sont renforcés (240 familles en 2021 contre 153 en 2015).

Mis en œuvre par la Ville de Paris (DDCT, DFPE), le nombre de projets engagés dans le dispositif de réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales habitant en quartier prioritaire a progressé passant de 4 en 2015, à 5 en 2016, 6 en 2018, et 8 en 2021 (+ 4 entre 2015 et 2021). L'objectif fixé de consolider les 6 projets engagés de lutte contre l'isolement des familles monoparentales précaires est atteint depuis 2018.

Le nombre de familles bénéficiaires par an a augmenté, passant de 153 familles en 2015 à 240 familles en 2021 (+ 57 %). L'objectif fixé d'atteindre 200 familles par an est atteint depuis 2019. En 2020 du fait de la crise sanitaire, les contacts ont été essentiellement téléphoniques ou en rendez-vous individuels. Suite à la crise, les réseaux ont choisi de maintenir leur contact avec les familles déjà suivies en 2021. Au total, le dispositif a bénéficié à 1 235 familles monoparentales habitant en quartier prioritaire entre 2015 et 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets engagés	Consolider les 6 projets engagés de lutte contre l'isolement des familles monoparentales précaires	4	5	5	6	6	6	8
Nombre de familles par an	200 familles / an	153	153	132	157	200	200	240

Source : Ville de Paris - DFPE

ACCOMPAGNER LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES



Favoriser l'accès aux bourses - Académie de Paris

➔ La part de demandes de bourses a baissé passant de 69 % en 2014/2015 à 48 % en 2020/2021, cet indicateur ne traduit toutefois pas une hausse du non-recours.

La part de demandes de bourses a baissé passant de 69 % en 2014/2015 à 48 % en 2020/2021 (- 21 points). Ces données ne garantissent en rien une diminution du taux de non-recours qui serait corrélée à une augmentation du nombre de boursiers, et cet indicateur semble à revoir. La part de demandes peut baisser parce qu'il y a moins d'élèves boursiers dans l'établissement. L'objectif fixé d'augmenter le nombre de demande de bourses et de diminuer le taux de non-recours n'a pas pu être mesuré.

Par ailleurs, des stratégies particulières ont été déployées dans certains territoires pour favoriser l'accès aux bourses (18^e, cité éducative du 20^e). Une action conjointe avec la Caf de Paris a permis de faciliter l'accès aux bourses pour les familles du 10^e et 18^e.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Part de demandes de bourses	Augmenter la part de demandes de bourses et diminuer du taux de non-recours	69 %	69,5 %	66 %	60 %	66 %	56 %	48 %

Source : Académie de Paris

PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Favoriser la mise en place du dispositif OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) - Académie de Paris (CASNAV)

➔ **Le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) s'est développé davantage dans les établissements d'éducation prioritaire (412 parents inscrits en 2020/2021 contre 201 en 2014/2015, + 105 %), que dans l'ensemble des établissements parisiens (656 contre 397, soit + 65 %), que ce soit en nombre d'actions ou de parents inscrits.**

Le dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) est destiné aux parents d'élèves, étrangers ou immigrés. Basés sur le volontariat des parents, ces ateliers ont pour objectif d'apprendre la langue française pour comprendre la scolarisation des enfants. À noter que les OEPRE sont réservés aux personnes ayant signé un contrat d'intégration républicaine (CIR) ou aux Bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), soit des personnes arrivées en France depuis peu. Les autres parents installés depuis longtemps dans les QPV ne peuvent pas bénéficier de ces actions.

Le nombre d'ateliers du dispositif OEPRE a augmenté passant de 35 ateliers à Paris en 2014/2015 à 45 ateliers en 2020/2021 (+ 10 ateliers). Dans les QP/QVA, le nombre d'ateliers a également progressé : 17 en 2014/2015 (soit 67 % des ateliers), 19 en 2015/2016 (soit 49 %), 16 en 2016/2017 (soit 48 %), 16 en 2017/2018 (soit 47 %), 19 en 2018/2019 (soit 47,5 %), 24 en 2019/2020 (soit 59 %), et 21 en 2020/2021 (soit 47 %).

Dans les établissements de REP/REP+, le nombre d'ateliers varie chaque année : 26 en 2014/2015 (soit 74 % des ateliers), 27 en 2015/2016 (soit 69 %), 24 en 2016/2017 (soit 73 %), 20 en 2017/2018 (soit 59 %), 26 en 2018/2019 (soit 65 %), 27 en 2019/2020 (soit 66 %), et 24 en 2020/2021 (soit 53 %).

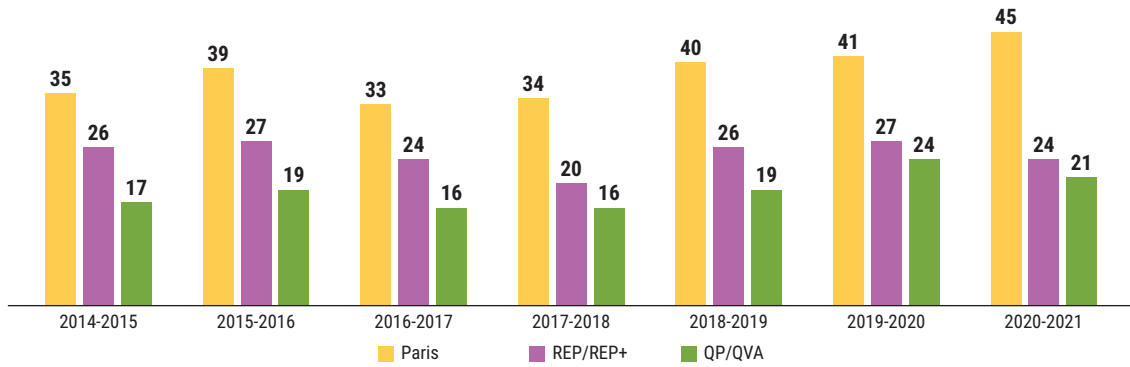
Le nombre de parents inscrits à Paris a augmenté passant de 397 à Paris en 2014/2015 à 656 en 2020/2021 (+ 65 %), de 137 dans les établissements situés en QP/QVA à 303 (+ 121 %), et de 201 en REP/REP+ à 412 (+ 105 %). La part de parents inscrits dans les établissements situés en QP/QVA varie chaque année : 34 % en 2014/2015 (137 parents sur 397), 44 % en 2015/2016 (189 parents sur 432), 54 % en 2016/2017 (199 parents sur 370), 47 % en 2017/2018 (282 parents sur 596), 51 % en 2018/2019 (356 parents sur 693), 47 % en 2019/2020 (267 parents sur 571), et 46 % en 2020/2021 (303 parents sur 656).

Il serait intéressant d'avoir des retours de directeurs d'école ou d'enseignants en termes d'amélioration de la relation entre parents et écoles, et du suivi de la scolarité des enfants.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'ateliers à Paris	100 % des places disponibles utilisées	35	39	33	34	40	41	45
Nombre d'ateliers en REP/REP+		26	27	24	20	26	27	24
Nombre d'ateliers en QP/QVA		17	19	16	16	19	24	21
Nombre de parents bénéficiaires du dispositif à Paris		397	432	370	596	693	571	656
Nombre de parents bénéficiaires du dispositif en REP/REP+		201	295	326	431	482	365	412
Nombre de parents bénéficiaires du dispositif en QP/QVA		137	189	199	282	356	267	303

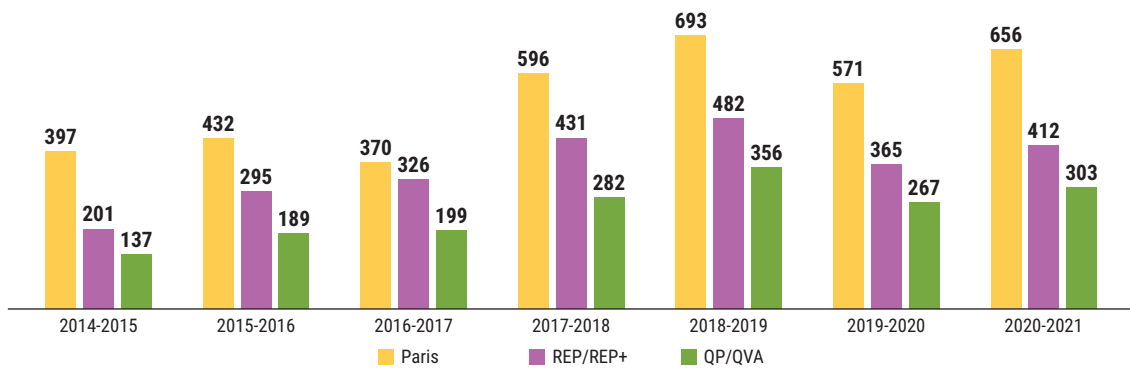
Source : Académie de Paris - CASNAV

NOMBRE D'ATELIERS OEPRE ENTRE 2015 ET 2021



Source : Académie de Paris - CASNAV

NOMBRE DE PARENTS BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF OEPRE ENTRE 2015 ET 2021



Source : Académie de Paris - CASNAV

1.3

Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes

1.3.1. Favoriser l'épanouissement des jeunes

ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS ET AUX DISPOSITIFS JEUNESSE

Favoriser l'accueil des jeunes des QPV et des établissements scolaires dans les bibliothèques et proposer des actions spécifiques (ex : prix littéraires, animation jeux vidéo...) - Ville de Paris (DAC)

➤ Les actions et événements culturels des bibliothèques se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville, faisant augmenter leur fréquentation (10 875 personnes en 2021 contre 4 725 en 2015).

Le nombre d'événements dans les bibliothèques situées dans les QPV a augmenté, passant de 440 actions en 2015 à 642 actions en 2021 (+ 202).

Le nombre d'actions culturelles gratuites avec l'accueil de professionnels et d'artistes à Paris a progressé, passant de 220 en 2015 à 321 en 2021 (+ 101). L'objectif fixé de développer l'offre d'actions culturelles gratuites avec l'accueil de professionnels et d'artistes est atteint : festival Numok (apprentissage du code, montage vidéo...), Booktube (vidéo « critique » littéraire par des collégiens), prix littéraire adolescent dans le 20^e. Le nombre de personnes concernées dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté, passant de 4 725 en 2015 à 10 875 en 2021 (+ 6 150).

La fréquentation des actions culturelles remontée par chaque bibliothèque à Paris a progressé, passant de 42 332 personnes en 2015 à 49 372 personnes en 2021 (+ 7 040).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'événements dans les bibliothèques dans les QPV	Pas d'objectifs fixés	440	592	511	543	583	314	642
Nombre d'actions culturelles gratuites avec l'accueil de professionnels et d'artistes à Paris	Développement de l'offre d'actions culturelles gratuites avec l'accueil de professionnels et d'artistes : festival Numok et prix littéraire adolescent dans le 20 ^e	220	296	257	271	291	157	321
Nombre de personnes concernées dans les QPV	Pas d'objectifs fixés	4 725	3 995	4 889	7 528	9 419	5 608	10 875
Fréquentation des actions culturelles remontée par chaque bibliothèque à Paris		42 332	52 808	62 676	84 930	81 301	40 510	49 372

Source : Ville de Paris - DAC

Favoriser l'accès à la culture des jeunes de 16 à 25 ans issus des QPV, suivis par la Mission Locale de Paris - Mission Locale de Paris

➤ Les actions culturelles de la Mission Locale de Paris se sont développées à Paris (74 en 2021 contre 38 en 2015), et ont touché un plus grand nombre de jeunes parisiens dont 20 % sont issus des quartiers prioritaires.

Le nombre d'actions à Paris pour favoriser l'accès à la culture des jeunes de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale de Paris a augmenté, passant de 38 en 2015 à 74 en 2021 (+ 36). En 2017, la Mission Locale de Paris a développé sa politique d'accès à la culture.

Le nombre de jeunes informés à Paris est passé de 685 en 2015 à 1 536 en 2021 (+ 851 jeunes). Le nombre de jeunes présents dans les dispositifs à Paris a progressé, passant de 390 en 2015 à 1 205 en 2021 (+ 815 jeunes). Le nombre de places Culture du cœur remis à Paris a baissé, passant de 459 en 2017 à 0 en 2021 (- 459 places). Parmi l'ensemble des jeunes bénéficiaires parisiens, 20 % sont issus d'un quartier prioritaire, une proportion stable de 2015 à 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions	Pas d'objectifs fixés	38	38	48	48	67	79	74
Nombre de jeunes informés		685	685	856	1 000	1 300	708	1 536
Nombre de jeunes présents		390	390	488	609	996	561	1 205
Nombre de places Culture du cœur remis		-	-	459	236	76	59	0
Nombre de jeunes issus QP		20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %

Source : Mission Locale de Paris

Développer les Points Information Jeunesse - Ville de Paris (DJS)

➤ Les points Information Jeunesse se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (7 en 2021 contre 5 en 2017).

Mis en œuvre par la Ville de Paris (DJS), le dispositif Point Information Jeunesse (PIJ) accueille gratuitement et anonymement les jeunes pour les informer sur différents sujets (tels que la santé, l'emploi, le logement, etc.).

Le nombre de Points Information Jeunesse (PIJ) situés dans un QPV a augmenté passant de 5 en 2017 (sur 18 à Paris) à 7 en 2021 (sur 26 à Paris).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de PIJ en QPV	Pas d'objectifs fixés	-	-	5	7	7	7	7
Nombre de PIJ à Paris		-	-	18	21	23	24	26

Source : Ville de Paris - DJS

Développer les pôles jeunesse dans les centres Paris Anim' - Ville de Paris (DJS)

➔ Le nombre de pôles jeunes dans les centres Paris Anim' (CPA) a augmenté dans les quartiers de la politique de la ville (13 en 2021 contre 12 en 2015).

Mis en œuvre par la Ville de Paris (DJS), les 50 centres Paris Anim' sont répartis sur tout le territoire parisien et offrent une large palette d'activités, d'animations et de spectacles à tarifs préférentiels.

Le nombre de pôles jeunes dans les centres Paris Anim' (CPA) situés dans les QPV a augmenté en passant de 12 en 2015 à 13 en 2021. Dans les nouveaux contrats prenant effets à partir de 2022, les centres Paris Anim' sont invités à développer, quand les locaux le permettent, des accueils jeunesse. À cet égard en 2022, le CPA Grange aux Belles est concerné.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de pôles jeunes dans les CPA dans les QPV	Pas d'objectifs fixés	12	12	12	12	12	12	13

Source : Ville de Paris - DJS

Favoriser l'accès des jeunes résidents des QPV dans les centres Paris Anim' - Ville de Paris (DJS)

➔ Les équipements des centres Paris Anim' se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (26 en 2021 contre 19 en 2015), mais le nombre de jeunes en QPV inscrits dans les activités a baissé.

Le nombre d'équipements de centres Paris Anim' dans les QPV a augmenté, passant de 19 en 2015 à 26 en 2021 (+ 7). Le nombre de jeunes fréquentant les CPA situés dans les QPV a baissé (- 26 %), passant de 3 747 jeunes en 2015 à 2 753 en 2021, notamment avec la crise sanitaire.

En 2021, 5 équipements se situent en quartier de veille active (CPA Grange aux Belles, Angel Parra, Jonquière, Mathis Wangari Muta Mathai).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'équipements en QPV	Pas d'objectifs fixés	19	19	20	21	21	21	26
Nombre de jeunes résidents de QPV inscrits dans les activités des CPA	Développer la fréquentation des CPA et des EPJ situés en QPV	3 747	3 684	3 176	3 533	3 098	3 418	2 753

Source : Ville de Paris - DJS

Favoriser l'accès des jeunes des QP aux conservatoires via les Parcours de Sensibilisation Musicale (PSM) et les partenariats sociaux - Ville de Paris (DAC)

➤ **Les partenariats scolaires dans les conservatoires et le parcours de sensibilisation musicale se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (+ 13 partenariats scolaires avec les conservatoires entre 2016/2017 et 2020/2021 ; et 98 % des établissements d'éducation prioritaire ont un parcours de sensibilisation musicale en 2020/2021).**

Mis en œuvre par la Ville de Paris (DAC), le Parcours de Sensibilisation Musicale (PSM) est proposé aux élèves de CP et prend la forme d'ateliers où les élèves peuvent participer à une pratique instrumentale, une présentation des instruments, des concerts commentés, des contes musicaux, etc. **Le nombre d'écoles touchées par le Parcours de Sensibilisation Musicale (PSM)** a augmenté, passant de 213 écoles à Paris en 2017/2018 à 313 en 2020/2021 (+ 100), et de 122 établissements en éducation prioritaire à 129 (+ 7). 90 % des établissements sont touchés par le PSM à Paris en 2020/2021 (+ 1 point depuis 2017/2018), et 98 % des établissements d'éducation prioritaire (+ 8 points). L'objectif fixé de toucher tous les enfants de CP des écoles publiques parisiennes y compris les élèves de QP n'est pas encore atteint. Le nombre de classes de CP touchées a augmenté passant de 591 classes à Paris en 2017/2018 à 718 en 2020/2021 (+ 127), et de 290 classes en éducation prioritaire à 363 (+ 73). 86 % des classes sont touchées par le PSM à Paris en 2020/2021 (+ 3 points depuis 2017/2018), et 92 % des classes d'éducation prioritaire (+ 0 point). Le nombre d'élèves de CP touchés a baissé passant de 12 987 élèves à Paris en 2017/2018 à 12 774 en 2020/2021 (- 213), et de 6 069 élèves en éducation prioritaire à 4 785 (- 1 284). 85 % des élèves sont touchés par le PSM à Paris en 2020/2021 (+ 2 points depuis 2017/2018), et 91 % des élèves d'éducation prioritaire (- 2 points depuis 2018/2019).

Le nombre d'établissements inscrits au CMA dans le cadre de partenaires scolaires à Paris a augmenté en passant de 45 en 2016/2017 à 47 en 2020/2021. Le nombre d'établissements de REP/REP+ a aussi progressé, passant de 19 en 2016/2017 à 32 en 2020/2021 (+ 13). Le nombre d'élèves inscrits à Paris a progressé, passant de 1 307 en 2016/2017 à 2 206 en 2020/2021 (+ 68 %), tout comme le nombre d'élèves inscrits dans les REP/ REP+, passant de 496 à 1 656 (+ 263 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'établissements inscrits au CMA dans le cadre de partenaires scolaires	Pas d'objectifs fixés	-	45	36	46	45	47	47
Nombre d'établissements de REP/REP+ inscrits au CMA dans le cadre de partenaires scolaires		-	19	19	25	29	31	32
Nombre d'élèves inscrits au CMA dans le cadre de partenaires scolaires		-	1 037	1 068	2 132	2 116	2 195	2 206
Nombre d'élèves de REP/REP+ inscrits au CMA dans le cadre de partenaires scolaires		-	496	779	1 329	1 513	1 572	1 676
Nombre d'écoles touchées par le PSM	Toucher tous les enfants de CP des écoles publiques parisiennes y compris les élèves des QP	-	-	213	311	324	328	313
Nombre d'écoles de REP/REP+ touchées par le PSM		-	-	-	122	125	128	129
Nombre de classes de CP touchées par le PSM		-	-	418	591	748	742	718
Nombre de classes de CP dans une école EP/QPV touchées par le PSM		-	-	-	290	384	363	363
Nombre d'élèves de CP touchés par le PSM		-	-	10 070	12 987	13 568	13 489	12 774
Nombre d'élèves de CP dans une école EP/QPV touchés par le PSM		-	-	-	6 069	5 057	4 822	4 785

Source : Ville de Paris - DAC

Favoriser les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) : Initiative Art Pour Grandir (des artistes en résidence présentent des œuvres dans les écoles) et Mon premier Festival (projection puis travail sur les films par les enseignants) - Ville de Paris (DAC) / DRAC

➤ **Le nombre d'établissements, de classes et d'élèves bénéficiant des différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle a progressé depuis 2015.**

L'Art pour grandir est le label qui regroupe les actions d'éducation artistique et culturelle offertes par la Ville de Paris aux jeunes afin qu'ils se familiarisent avec les artistes, les œuvres, la pratique et les lieux culturels. Les programmes de l'Art pour grandir sont proposés de façon prioritaire dans les quartiers populaires parisiens. Depuis 2020 des résidences artistiques sont également proposées en établissements d'accueil de la petite enfance en lien avec la Caf de Paris.

Le dispositif Résidence artistique au collège permet aux collégiens et collégiennes d'être initiés à différentes disciplines artistiques en se familiarisant avec les lieux culturels fréquentés par les artistes intervenants. Le nombre d'établissements bénéficiant du dispositif résidences au collège a augmenté à Paris (37 établissements en 2015/2016 à 49 en 2020/2021, soit + 12), tout comme le nombre d'établissements de REP/REP+ (17 en 2018/2019 contre 24 en 2020/2021, soit + 7). Le nombre de classes bénéficiant du dispositif a augmenté à Paris (71 en 2018/2019 à 93 en 2020/2021, soit + 22), tout comme le nombre de classes de REP/REP+ (37 contre 71, soit + 34). Le nombre d'élèves bénéficiant du dispositif a augmenté à Paris (1 436 en 2018/2019 à 2 229 en 2020/2021, soit + 793), tout comme le nombre d'élèves de REP/REP+ (696 contre 1 619, soit + 923).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'établissements bénéficiant du dispositif résidences au collège								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	37	39	38	34	49	49
REP/REP+		-	-	-	-	17	23	24
		-	-	-	-	50 %	47 %	49 %
RE*		-	-	-	-	24	36	38
		-	-	-	-	71 %	73 %	57 %
Nombre de classes bénéficiant du dispositif résidences au collège								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	71	118	93
REP/REP+		-	-	-	-	37	58	71
		-	-	-	-	52 %	49 %	76 %
RE*		-	-	-	-	51	95	69
		-	-	-	-	72 %	81 %	74 %
Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif résidences au collège								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	1 436	2 508	2 229
REP/REP+		-	-	-	-	696	1 237	1 619
		-	-	-	-	48 %	49 %	73 %
RE*		-	-	-	-	1 063	2 049	1 648
		-	-	-	-	74 %	82 %	74 %

Source : Ville de Paris - DAC

* L'échelle d'intervention de la DAC est plus large que celle des établissements situés en Réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+). Le niveau d'intervention est celui des établissements situés en Réussite Éducative (RE), qui correspond aux établissements situés dans les quartiers prioritaires de la ville. Le traitement des données à l'échelle des établissements en RE n'a pas pu être réalisé pour l'ensemble des dispositifs en raison de difficultés dans l'exploitation des données disponibles. Pour illustrer ces différences de périmètre, le traitement a toutefois pu être réalisé pour le dispositif des résidences au collège : pour l'année scolaire 2019-2020, 37 collèges de Réussite éducative (RE) ont bénéficié du dispositif, dont 23 catégorisés en REP/REP+.

Les dispositifs Mon Premier Cinéma et École au Cinéma permettent aux écoliers et écolières de la grande section au CM2 une initiation au cinéma avec la projection annuelle d'œuvres cinématographiques menée par les enseignants et les partenaires culturels. Le nombre d'établissements bénéficiant des dispositifs Mon Premier Cinéma et École au Cinéma a progressé à Paris (462 en 2015/2016 à 533 en 2020/2021, soit + 71), tout comme le nombre d'établissements de REP/REP+ (176 contre 211, soit + 35). Le nombre de classes bénéficiant des dispositifs a progressé à Paris (1 802 en 2015/2016 à 1 874 en 2020/2021, soit + 72),

tout comme le nombre de classes en REP/REP+ (850 contre 844, soit - 6). Le nombre d'élèves bénéficiant des dispositifs a progressé à Paris (47 220 en 2015/2016 à 42 017 en 2020/2021, soit - 5 203), tout comme le nombre d'élèves de REP/REP+ (21 657 contre 18 744, soit - 2 913).

Le dispositif Cinéma au collège permet aux collégiens et collégiennes de développer leur culture cinématographique lors de projection de films dans des salles de cinémas mené par les enseignants et les partenaires culturels. Le nombre d'établissements bénéficiant du dispositif Cinéma au collège a baissé à Paris (112 en 2015/2016 à 100 en 2020/2021, soit - 12), à l'inverse du nombre d'établissements de REP/REP+ (22 contre 25, soit + 3). Le nombre de classes bénéficiant du dispositif a baissé à Paris (472 en 2015/2016 à 406 en 2020/2021, soit - 66), à l'inverse du nombre de classes de REP/REP+ (98 contre 127, soit + 29). Le nombre d'élèves bénéficiant du dispositif a baissé à Paris (11 964 en 2015/2016 à 10 320 en 2020/2021, soit - 1 644), à l'inverse du nombre d'élèves en REP/REP+ (2 257 contre 2 803, soit + 546).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'établissements bénéficiant des dispositifs Mon Premier Cinéma et École au Cinéma								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	462	468	504	495	503	533
REP/REP+		-	176	181	175	188	192	211
Part des REP/REP+		-	38 %	39 %	25 %	28 %	28 %	40 %
Nombre de classes bénéficiant des dispositifs Mon Premier Cinéma et École au Cinéma								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	1 802	1 872	1 891	1 997	2 070	1 874
REP/REP+		-	850	880	794	980	1 013	844
Part des REP/REP+		-	47 %	47 %	42 %	49 %	49 %	45 %
Nombre d'élèves bénéficiant des dispositifs Mon Premier Cinéma et École au Cinéma								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	47 220	48 492	48 309	48 918	52 723	42 017
REP/REP+		-	21 657	22 429	19 424	22 162	26 134	18 744
Part des REP/REP+		-	46 %	46 %	40 %	45 %	50 %	45 %
Nombre d'établissements bénéficiant du dispositif Cinéma au collège								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	112	103	110	115	113	100
REP/REP+		-	22	23	23	22	25	25
Part des REP/REP+		-	20 %	22 %	21 %	19 %	22 %	25 %
Nombre de classes bénéficiant du dispositif Cinéma au collège								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	472	446	496	499	503	406
REP/REP+		-	98	100	115	112	125	127
Part des REP/REP+		-	21 %	22 %	23 %	22 %	25 %	31 %
Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif Cinéma au collège								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	11 964	11 103	12 391	12 559	12 929	10 320
REP/REP+		-	2 257	2 142	2 525	2 421	2 792	2 803
Part des REP/REP+		-	19 %	19 %	20 %	19 %	22 %	27 %

Source : Ville de Paris - DAC

Le dispositif Objectifs Photo permet aux enfants de centre de loisirs parisiens de découvrir la pratique de la photographie autour d'un thème donné mené par les animateurs et un photographe professionnel. Le nombre de centres de loisirs bénéficiant du dispositif Objectifs Photo est resté stable à Paris (60), et a baissé dans les centres de loisirs de REP/REP+ (24 en 2015/2016 contre 19 en 2020/2021, soit - 5).

Le dispositif Paris Musée / Au pays des musées permet aux enfants de centres de loisirs de découvrir un musée et une œuvre pour élaborer un thème de travail sur lequel ils élaborent leurs propres créations. Ce projet associe 9 musées de la Ville de Paris à 40 centres de loisirs. Le nombre de centres de loisirs bénéficiant du dispositif Paris Musée / Au pays des musées a augmenté à Paris (41 en 2017/2018 à 48 en 2020/2021), mais le nombre de centres de loisirs de REP/REP+ en bénéficiant a baissé (22 contre 18, soit - 4).

Le dispositif Théâtre en partage permet aux enfants de centre de loisirs de développer leur goût, leur pratique et leur sens critique pour les spectacles vivants, mené par les animateurs et les partenaires culturels. Le nombre de centres de loisirs bénéficiant du dispositif Théâtre en partage est resté stable à Paris (16) mais le nombre de centres de loisirs en REP/REP+ en bénéficiant a augmenté (5 en 2018/2019 contre 7 en 2020/2021).

Le FMAC une œuvre à l'école permet aux écoliers et écolières de découvrir un programme d'exposition autour des collections du Fonds d'art contemporain. Le nombre d'établissements bénéficiant du dispositif FMAC une œuvre à l'école a augmenté à Paris (23 en 2015/2016 à 33 en 2020/2021), tout comme dans les établissements de REP/REP+ (10 contre 15).

Le dispositif Parcourir la Villette permet aux jeunes de développer leur culture artistique sur le site de la Villette. Le nombre d'établissements bénéficiant du dispositif Parcourir la Villette a augmenté à Paris (3 en 2018/2019 à 8 en 2020/2021), tout comme dans les établissements en REP/REP+ (3 contre 8).

Le nombre d'établissements bénéficiant du **dispositif Parcours Enfance et Jeunesse** a baissé à Paris (62 en 2018/2019 contre 43 en 2020/2021).

Le nombre d'établissements bénéficiant du **dispositif Projets Passerelles** a baissé à Paris (10 en 2018/2019 contre 6 en 2020/2021), tout comme le nombre d'établissements en REP/REP+ (4 contre 3).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de centres de loisirs bénéficiant du dispositif Objectifs Photo								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	60	-	57	60	60	60
REP/REP+		-	24	-	20	17	17	19
		-	40 %	-	35 %	28 %	28 %	32 %
Nombre de centres de loisirs bénéficiant du dispositif Paris Musée / Au pays des musées								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	41	32	20	48
REP/REP+		-	-	-	22	17	6	18
		-	-	-	54 %	53 %	30 %	38 %
Nombre de centres de loisirs bénéficiant du dispositif Théâtre en partage								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	16	17	16
REP/REP+		-	-	-	-	5	6	7
		-	-	-	-	31 %	35 %	44 %
Nombre d'établissements et d'élèves bénéficiant du dispositif FMAC une œuvre à l'école								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	23	27	18	30	37	33
REP/REP+		-	10	6	8	10	13	15
		-	43 %	22 %	44 %	33 %	35 %	45 %
Nombre d'établissements bénéficiant du dispositif Parcourir la Villette								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	3	5	8
REP/REP+		-	-	-	-	3	5	8
		-	-	-	-	100 %	100 %	100 %
Nombre d'établissements bénéficiant du dispositif Parcours Enfance et Jeunesse								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	62	-	43
REP/REP+		-	-	-	-	13	-	4
Nombre d'établissements bénéficiant du dispositif Projets Passerelles								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	10	8	6
REP/REP+		-	-	-	-	4	4	3

Source : Ville de Paris - DAC

Développer des projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville (« Culture et lien social », « Résidences en milieu scolaire », « C'est mon patrimoine », conventions triennales de jumelages) - DRAC / Académie de Paris / MCTRCT / Préfecture d'Île-de-France / DRJSCS

➤ **Les projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers prioritaires ont connu une hausse de leur participation, bien que le nombre de résidences culturelles reste stable.**

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France a lancé l'**appel à projets « Culture et lien social »** visant à développer des projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des habitants et habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis 2016, l'appel à projets « Culture et lien social » compte entre 27 et 25 projets soutenus, et le nombre de participants augmente chaque année (2 483 en 2016 contre 5 884 en 2020, soit +3 401). En 2021, on compte 25 projets soutenus et 5 805 participants.

Depuis 2015, l'**appel à projets « Résidences en milieu scolaire »** compte entre 7 et 13 résidences, et le nombre de participants augmente chaque année (1 502 en 2015 contre 2 867 en 2020, soit +1 365). En 2021, on compte 9 projets soutenus et 1 859 participants. La résidence artistique et culturelle en milieu scolaire met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création ; la pratique artistique, la pratique culturelle, à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir ; et la construction d'un jugement esthétique. Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique.

Depuis 2017, le **dispositif « C'est mon patrimoine »** compte entre 4 et 7 résidences, et le nombre de participants et participantes a baissé (3 772 en 2017 contre 2 514 en 2019) avant de remonter en 2020 (3 146). En 2021, on compte 9 projets soutenus et 1 560 participants. S'appuyant sur l'intervention de professionnels divers du monde de la culture et de l'éducation populaire et impliquant une pratique artistique, « C'est mon patrimoine ! » doit permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections.

La convention triennale de jumelage entre les établissements publics nationaux sous tutelle du ministère de la Culture et les quartiers de la politique de la ville permet 3 jumelages par an depuis 2016. Pour le territoire de Paris, cela concerne en 2016-2018 : La BNF, le Théâtre national de Chaillot et la Philharmonie ; et en 2019/2021 : Le Théâtre de la Colline en partenariat avec des associations des deux QPV du 20^e (Plus loin et Belleville citoyenne), le Théâtre national de Chaillot et la Philharmonie.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AAP « Culture et lien social »								
Nombre de résidences	Pas d'objectifs fixés	-	27	26	25	27	26	25
Nombre de participants		-	2 483	1 810	2 631	Environ 3 000	5 884	5 805
AAP « Résidences en milieu scolaire »								
Nombre de résidences	Pas d'objectifs fixés	12	10	7	9	8	13	9
Nombre de participants		1 502	960	1 428	1 707	2 784	2 867	1 859
Dispositif « C'est mon patrimoine »								
Nombre de résidences	Pas d'objectifs fixés	-	-	4	7	5	7	9
Nombre de participants		-	-	3 772	2 884	2 514	3 146	1 560

Source : DRAC

SENSIBILISER LE PUBLIC AUX MÉDIAS

Développer l'appel à projets d'Éducation aux médias et à l'information pour aider les structures en mettant en place des programmes d'éducation aux médias et à l'information - DRAC

➤ L'appel à projets d'Éducation aux médias et à l'information s'est développé en accompagnant 10 projets par an depuis 2018.

Depuis 2018, l'appel à projets d'Éducation aux médias et à l'information pour aider les structures en mettant en place des programmes d'éducation aux médias et à l'information sélectionne 10 projets par an. Ce dispositif est mis en œuvre par la DRAC.

Développer le programme « Journalistes en résidence » - DRAC

➤ Le programme « Journalistes en résidence » s'est développé en accompagnant une dizaine de projets par an situés principalement en quartiers prioritaires depuis 2018, après une interruption du programme en 2021.

Depuis 2018, le programme « Journalistes en résidence » a accompagné une dizaine de projets en Île-de-France dont plusieurs dans les quartiers prioritaires : 7 en QPV en 2018 (sur 12), 10 en QPV en 2019 (sur 13) et 10 au total en 2020. En 2018-2019-2020, le programme a accompagné 1 projet dans les QPV à Paris. En 2021, aucun projet n'a été accompagné.

Porté par la DRAC, ce programme s'articule autour de deux grands objectifs : qualifier les productions existantes ou développer de nouveaux projets éditoriaux en favorisant des partenariats entre les médias de proximité et les médias professionnels intéressés qu'ils soient locaux ou nationaux ; et mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information à destination des jeunes, en dehors de l'école et du temps scolaire.

FAVORISER L'OFFRE DE LOISIRS ET DE SÉJOURS PENDANT ET HORS VACANCES

Développer les espaces en libre accès sur l'espace public (terrain basket, bibliothèques hors les murs) - Ville de Paris (DJS, DAC) / Mission Locale de Paris

➤ **Les bibliothèques hors les murs se maintiennent à Paris et dans les quartiers prioritaires (48 en 2021), bien que leur fréquentation baisse sur la période en raison des conditions météo caniculaires qui ont pu conduire à annuler certaines opérations.**

Le nombre de bibliothèques du réseau proposant une bibliothèque hors les murs (BHLM) à Paris s'est maintenu (49 en 2015 contre 48 en 2021). La part des BHLM dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté de 6,4 points de 2015 à 2021. Sur la période récente, le nombre de BHLM a augmenté à Paris (passant de 32 en 2020 à 48 en 2021) et dans les QP/QVA (passant de 12 à 18).

Les partenaires impliqués se sont diversifiés : en 2015 l'association Lire à Paris était le seul partenaire, depuis 2019 on compte en plus Bouquin qui bulle et les centres sociaux des 13^e, 14^e, 19^e et 20^e arrondissements. Les partenariats se sont poursuivis en 2021 pour Lire à Paris et les centres sociaux des 10^e et 13^e arrondissements.

En termes de fréquentation, le nombre de participants et participantes dans les QPV a augmenté de 2015 à 2018 (passant de 1 245 à 2 583), avant de reculer en 2021 (1 625), en raison des conditions météo caniculaires qui ont pu conduire à annuler certaines opérations. L'objectif fixé d'atteindre 7 000 à 8 000 participants et participantes pour l'ensemble du territoire parisien n'a pas pu être calculé.

Les chiffres sur les événements hors les murs traduisent une baisse de fréquentation, passant de 1 004 participants en 2015 à 993 en 2021.

La Mission Locale de Paris utilise depuis 2015 la « MLP Mobile » pour aller au contact des jeunes au plus près de leurs lieux de vie. En 2021, 50 actions ont été mises en place (contre 20 actions en 2020).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bibliothèques du réseau proposant une BHLM à Paris	Pas d'objectifs fixés	49	43	50	42	48	32	48
Nombre et part de bibliothèques du réseau proposant une BHLM dans les QP/QVA		15	13	17	16	15	12	18
		30,6 %	30,2 %	34 %	40,7 %	31,3 %	37 %	37 %
Chiffres de fréquentation BHLM en QPV	Objectif de 7 à 8 000 participants pour l'ensemble du territoire parisien	1 245	1 887	2 002	2 583	1 098	592	1 625
Chiffre de fréquentation sur les événements hors les murs en QPV	Pas d'objectifs fixés	1004	1430	842	118	357	673	993

Source : Ville de Paris - DAC

Favoriser l'accès des jeunes des QP au dispositif Vacances arc-en-ciel - Ville de Paris (DASCO)

➔ Les vacances arc-en-ciel ont touché un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (663 dossiers en 2020 contre 1 361 en 2015). Si la part de dossiers issus du dispositif social a augmenté entre l'été 2020 et 2021, les modalités d'accès par tirage au sort du dispositif peuvent expliquer des variations d'une année sur l'autre des publics bénéficiaires.

Mis en œuvre par la Ville de Paris (DASCO), le dispositif Vacances arc-en-ciel permet aux enfants parisiens de 4 à 16 ans de découvrir des régions, des nouveaux centres d'intérêts et la vie en collectivités. Le nombre de dossiers créés pour un départ à un séjour vacances arc-en-ciel (y compris les annulations et les enfants en liste d'attente) a baissé passant de 5 143 dossiers en 2015 à Paris à 2 824 en 2020 (- 45 %), en raison de la pandémie, tout comme le nombre de dossiers en QP/QVA/AQV passant de 1 361 à 663 (- 51 %). La part des dossiers situés en QP/QVA/AQV s'est maintenue entre 2015 et 2019 à 26 %. En 2020, le nombre de dossiers à Paris et dans les quartiers de la politique de la ville a fortement baissé (respectivement 2 824 dossiers et 663 dossiers). Outre la pandémie, qui a pu toucher plus durement pour des dispositifs de séjour les familles vivant en QPV, le déploiement du dispositif gratuit des colonies apprenantes a pu également expliquer le plus faible taux de familles en QPV. Ces dernières années, le nombre de dossiers issus du dispositif social a augmenté à Paris (365 dossiers en 2020 contre 771 dossiers en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers créés pour un départ à un séjour vacances arc-en-ciel à Paris	Pas d'objectifs fixés	5 143	5 296	4 526	3 888	4 109	2 824	-
Nombre et part de dossiers créés pour un départ à un séjour vacances arc-en-ciel dans les QP/QVA/AQV		1 361	1 401	1 911	1 025	1 006	663	-
		26 %	26 %	26 %	26 %	26 %	23 %	-
Nombre et part de dossiers issus du dispositif social	600 dossiers	-	-	-	-	-	365	771
		-	-	-	-	-	19 %	20,4 %

Source : Ville de Paris - DASCO

Renforcer la diffusion des Pass jeunes auprès des jeunes des QP - Ville de Paris (DJS) / Mission Locale de Paris

➔ 46 935 exemplaires du Pass Jeunes ont été diffusés en 2021, dont 16 650 diffusés par les acteurs des territoires à Paris.

Mis en place par la Ville de Paris (DJS), le Pass Jeunes permet aux jeunes de 15-25 ans d'obtenir des réductions ou des invitations pour participer à des activités de loisirs, sportives et culturelles.

En 2021, sur les 46 935 exemplaires du Pass Jeunes délivrés, environ 16 650 sont réservés à une diffusion de « la main à la main » par les acteurs et actrices des territoires ou les communes partenaires de la métropole (essentiellement en SSD). Alors qu'en 2019, sur les 30 000 exemplaires du Pass Jeunes, environ 12 500 étaient réservés à une diffusion de « la main à la main » par les acteurs et actrices des territoires ou les communes partenaires de la métropole (essentiellement en SSD). Certains jeunes réservant leur Pass en « droit commun » sont également susceptibles d'habiter dans les QPV même s'il n'est pas possible de les quantifier avec les données.

En 2017, une cinquantaine de Pass jeunes ont été commandés et distribués aux jeunes à la Mission Locale de Paris. De manière générale, les conseillers et conseillères orientent directement les jeunes vers les centres d'animation pour recevoir ces Pass. En 2020 et 2021, 400 Pass jeunes ont été distribués dont environ 20 % à des jeunes de QP.

Développer les mini séjours - Ville de Paris (DASCO, CASPE)

📌 **Le nombre d'enfants des établissements REP/REP+/CAPPE partis en mini séjours a baissé ces dernières années en passant de 1 073 en 2020 à 800 en 2021.**

En 2021, sur les 237 centres de loisirs en REP/REP+ ou en CAPPE (Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative), 156 ont affectés des enfants à au moins un séjour. Les séjours sont affectés au niveau de la CASPE (Coordination des circonscriptions des Affaires scolaires et de la Petite Enfance) donc plusieurs enfants de différents centres de loisirs peuvent alors participer à un même séjour. De plus, compte tenu des regroupements de centres de loisirs l'été, il est possible qu'il y ait davantage d'enfants scolarisés en REP/REP+ concernés que de centre de loisirs ouverts en REP/REP+.

Le nombre d'enfants des établissements REP/REP+/CAPPE partis en mini séjours a baissé ces dernières années en passant de 1 073 en 2020 à 800 en 2021. Le nombre d'enfants en Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative a aussi baissé, passant de 68 en 2020 à 50 en 2021 (- 18), tout comme le nombre d'enfants inscrits en REP/REP+, passant de 985 à 750 (- 235).

Mises en place en 2020, les colos apprenantes ont bénéficié à 1 250 enfants à Paris, dont 337 en QP, 289 en QVA et 16 en AQV (soit 51 % des enfants). En 2021, 483 enfants ont participé à une colo apprenante à Paris. La Ville de Paris est opératrice de l'État via un conventionnement pour ce dispositif. Créées en juin 2020, à la suite du confinement, les colos apprenantes ont connu une inscription extrêmement tardive pour les participants du fait du calendrier. L'été ayant déjà commencé, des difficultés organisationnelles pour le montage de séjour ont été rencontrées (crise de recrutement d'animateurs, prestataires en mesure d'organiser des séjours et dans des conditions sanitaires alors encore drastiques).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants partis en mini séjours en REP/REP+/CAPPE	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	-	1 073	800
Nombre d'enfants ayant participé à une colo apprenante à Paris		-	-	-	-	-	1 250	483
Nombre d'enfants ayant participé à une colo apprenante en QP/QVA/AQV		-	-	-	-	-	624	-

Source : Ville de Paris - DASCO/CASPE

Favoriser l'accès des jeunes des QP aux séjours de la Caf de Paris - Caf de Paris

➔ Les aides aux vacances de la Caf de Paris ont touché un public issu des quartiers prioritaires plus nombreux en 2021 (280 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2021 contre 176 en 2015), compensant la baisse notée entre 2015 et 2019.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide aux vacances de la Caf de Paris dans les quartiers prioritaires a augmenté, passant de 176 en 2015 à 280 en 2021 (+ 59 %). L'objectif fixé d'atteindre 200 enfants et d'augmenter de 10 % le nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide aux vacances est atteint.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide au 1^{er} départ à Paris a baissé, passant de 285 enfants en 2015 à 136 en 2019 (- 52 %). En 2020, 83 familles sont bénéficiaires du Séjour Familles Accompagnées. En 2021, 32 familles sont bénéficiaires du Séjour Familles Accompagnées, 305 sont bénéficiaires du Séjour Familles Autonomes et 9 enfants ont bénéficié de l'aide 1^{er} départ. L'objectif fixé d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances de la Caf de Paris est partiellement atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide aux vacances	Plus 10 % du nombre d'enfants bénéficiaire de l'aide aux vacances : cible 2020 = 200	176	141	-	114	103	82	280
Nombre de bénéficiaires de l'aide au 1 ^{er} départ (données départementales)	Améliorer le nombre d'enfants bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances de la CAF	285	262	249	250	136	AVS : 83 AVF : non disponible	AVS : 32 AVF : 305

Source : Caf de Paris

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES



Mettre en œuvre l'axe santé des jeunes des Ateliers Santé Ville (ASV) : Éduquer à la santé - Ville de Paris (DSP)

➔ Depuis 2015, les groupes de travail et les formations dans le cadre des Ateliers Santé Ville se sont développés pour favoriser la prévention et prévenir les conduites à risques (+6 groupes et +15 formations entre 2015 et 2021).

Le nombre de groupes de travail à destination des jeunes sur chaque territoire prioritaire dans le cadre des Ateliers Santé Ville (ASV) a augmenté entre 2015 et 2019, passant de 2 à 14, avant de baisser en 2020 et 2021 (respectivement 7 et 8 groupes). La crise sanitaire a eu des impacts sur les actions locales, les ASV étant mobilisés sur les séances de dépistages et vaccinations.

Dans le détail par arrondissement, on compte :

- **10^e arrondissement** : 2 réunions CJA (contrat jeunesse d'arrondissement) en 2020.
- **11^e arrondissement** : 2 groupes de travail en 2015, 1 groupe de travail en 2016, 5 groupes de travail en 2017, 5 groupes de travail en 2018, 5 groupes CJA en 2019, 2 groupes de travail Santé CJA en 2020, 1 rencontre de présentation du PAEJ en 2021.
- **14^e arrondissement** : 1 groupe de travail en 2018, 1 groupe de travail CJA et 4 groupes de travail Santé des jeunes en 2019, 2 groupes de travail Santé CJA et 1 hors CJA en 2020, 2 groupes de travail CJA et 1 groupe hors CJA Santé sexuelle et nutrition en 2021.

- **18^e arrondissement** : 3 groupes de travail en 2019 (alimentation et activités physiques, accès aux soins et tabagisme), 4 groupes de travail en 2021 (activités physiques adaptées, création d'une exposition autour de l'alimentation équilibrée, les infections sexuellement transmissibles et le tabagisme).
- **20^e arrondissement** : 1 groupe opérationnel santé des jeunes issus du CJA en 2019.

Le nombre de formations à destination des adultes relais autour des compétences psychosociales et de la nutrition s'est également développé passant de 2 formations en 2015 à 17 formations en 2021. Ces formations sont réalisées avec la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR), le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie La Corde Raide, la Protection Universelle Maladie (PUMA) et les équipes de développement local (EDL). Dans le détail par arrondissement, on compte :

- **10^e arrondissement** : 2 réunions (découverte des ressources de santé, et sensibilisation aux problématiques de santé mentale des adolescents pendant le confinement) en 2020, 5 réunions (dont 3 formations : parcours de soins, prévention des IST, surpoids et estime de soi ; et 2 découvertes des ressources de santé mentale et de prévention des conduites à risques) en 2021.
- **11^e arrondissement** : 1 formation en 2015, 1 formation en 2016 (accès aux droits de santé PUMA), 1 formation (accès aux droits de santé) et 2 visites (espace ressource MMPCR) en 2018, 1 formation en 2019 (accès aux droits de santé), 1 formation en 2020 (sensibilisation à la santé mentale), 3 formations en 2021 (construction à l'adolescence, conduites à risques pré-prostitutionnelles et consommation de produits).
- **14^e arrondissement** : 1 visite (Cité de la Santé) et 4 formations en 2019 (usages des produits psychoactifs avec l'Hôpital Cochin, conduites à risques avec le Crips, accès aux soins en santé mentale des jeunes avec le GHU Sainte Anne, formation nutrition), 2 formations en 2020 (nutrition et usages produits psychoactifs), 5 groupes de travail CJA (usages des écrans, nutrition, santé mentale, usages de drogues) et 2 groupes de travail hors CJA (accès aux droits et à la santé, et santé sexuelle) en 2021.
- **18^e arrondissement** : 2 formations en 2019 (dispositifs de prise en charge sociale et sanitaire, formation des professionnels de la jeunesse sur la tabacologie, la réduction des risques et les risques liés à l'usage de la chicha).
- **20^e arrondissement** : 1 formation avec MMPCR (20 professionnels) en 2015, 1 formation en 2018 (en lien avec EDL accès droits santé), 2 formations en 2019 (conduites à risques avec UDP Corde raide, et santé bucco-dentaire), 1 formation en 2020 (conduites à risques), 2 formations en 2021 (vie affective relationnelle et sexuelle, conduites à risque).

Le nombre de jeunes concernés est passé de 194 dans le 20^e en 2015 à 294 en 2019 (+ 100). Dans le 11^e, le nombre de jeunes concernés est passé de 100 en 2016 à 456 en 2019 (+ 356). Dans le détail par arrondissement, on compte :

- **10^e arrondissement** : un groupe de jeunes du Centre social Pari's des Faubourgs (sensibilisation à la santé sexuelle), 2 ateliers dans 2 classes de 5^e de collège de la Grange Aux Belles (sensibilisation aux règles), des lycéens du lycée Colbert lors de la récréation (sensibilisation prévention) en 2020, 2 ateliers dans 2 classes de 5^e de collège de la Grange Aux Belles (sensibilisation aux règles), tous les jeunes des collèges de QPV (distribution du livret sensibilisation aux règles) en 2021.
- **11^e arrondissement** : 100 jeunes concernés en 2016, 313 jeunes en 2017, 320 jeunes en 2018 (dont 87 enfants), 456 jeunes en 2019, 16 jeunes en 2020 (8 jeunes formés au PSC1, 8 jeunes au chantier éducatif propreté et gestes barrières), 25 jeunes en 2021 (concernés par L'action Onze détend et la sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida).
- **14^e arrondissement** : 260 enfants, adolescents et jeunes adultes en 2019, 35 enfants et jeunes adultes en 2020, 23 enfants et jeunes adultes en 2021.
- **20^e arrondissement** : 194 jeunes concernés en 2015, 220 jeunes en 2018, 294 jeunes en 2019, 30 jeunes formés au PSC1 en 2020, 32 jeunes en 2021 (6 jeunes touchés par APA Club des naïades, 6 jeunes filles du Club réglisse, 20 jeunes formés aux gestes qui sauvent).



Développer des actions de prévention et de sensibilisation des élèves (harcèlement, conduites à risque, sécurité routière...) en lien avec le CPPS / CPSA - Ville de Paris (DPMP)

➡ Le nombre d'élèves sensibilisés par des actions de prévention et de sensibilisation a baissé à Paris depuis 2020 (80 281 élèves sensibilisés en 2021 contre 93 823 en 2015), après un pic en 2019.

L'activité des Missions Prévention Communication et d'Écoute (MPCE) des commissariats centraux à Paris à destination des élèves des établissements scolaires concerne plusieurs thématiques relatives à la prévention de la délinquance (cyber harcèlement et harcèlement scolaire, jeux dangereux, risques sur les usages de stupéfiants...). Le nombre d'élèves sensibilisés a augmenté passant de 93 823 en 2015 à 107 514 en 2019 à Paris (+ 15 %). En 2020, ce nombre a baissé (63 955 élèves), avant d'augmenter de nouveau en 2021 pour atteindre 80 281 élèves. L'objectif fixé de porter à 10 % des élèves sensibilisés à ces thématiques par la Police et d'autres partenaires n'a pas pu être mesuré.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'élèves sensibilisés à ces thématiques par la Police et d'autres partenaires	10 % des élèves sensibilisés à ces thématiques par la Police et d'autres partenaires	93 823	97 805	105 457	105 135	107 514	63 955	80 281

Source : Ville de Paris - DPMP



Développer l'accès aux soins et à la prévention des conduites à risques pour les jeunes afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle - Mission Locale de Paris

➡ La Mission Locale de Paris a développé des permanences pour l'accès aux droits (+ 141 entre 2016 et 2021), pour la santé mentale (+ 40 entre 2016 et 2021), bien que les permanences de prévention des conduites à risques aient reculé (- 20 entre 2017 et 2021).

Le nombre de permanences pour l'accès aux droits à la Mission Locale de Paris a progressé, passant de 10 en 2016 à 151 en 2021 (+ 141).

Le nombre de permanences de psychologue pour la santé mentale à la Mission Locale de Paris a progressé, passant de 160 en 2016 à 200 en 2021 (+ 40). 2017 a été une année charnière car l'ARS, qui avait financé la totalité des 160 permanences de psychologue en 2016, a réduit son enveloppe pour 2017, obligeant à limiter les actions (40 en 2017).

Le nombre de permanences de prévention des conduites à risque à la Mission Locale de Paris a baissé, passant de 26 en 2017 à 6 en 2021 (- 20).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de permanences pour l'accès aux droits	Pas d'objectifs fixés	-	10	217	232	112	90	151
Nombre de permanences pour la santé mentale		-	160	40	200	200	200	200
Nombre de permanences de prévention des conduites à risque		-	-	26	10	2	2	6

Source : Mission Locale de Paris

1.3.2. Favoriser la prise d'autonomie et la valorisation des compétences

VALORISER LES COMPÉTENCES DES JEUNES

Développer les résidences d'artistes dans les quartiers associant les jeunes aux nouvelles productions culturelles - Ville de Paris (DAC) / DRAC

➤ Plusieurs fabriques culturelles ont ouvert pour développer des résidences d'artistes (le Grand Parquet, Villa Vassilieff, Place centre culturel Hip-Hop, Plateaux Sauvages hors les murs).

Depuis 2015, plusieurs fabriques culturelles ont ouvert : en 2012 le Grand Parquet (18^e) ; en 2016 la Villa Vassilieff (15^e), la Place centre culturel Hip-Hop (1^{er}), le Grand Parquet (18^e), les Plateaux Sauvages hors les murs (20^e) et la reprise du Grand parquet par l'équipe du TPV ; et en 2018 les Plateaux Sauvages dans les murs. L'objectif fixé d'ouvrir 5 fabriques culturelles d'ici 2020 n'est pas encore atteint, il reste à ouvrir un lieu de travail dédié aux cirques et aux arts de la rue (13^e). A la rentrée 2022, La RueWatt ouvre ses portes après un retard conséquent lié à un incendie suivi de la crise sanitaire.

Les données ne sont pas disponibles pour mesurer les chiffres de fréquentation des résidences d'artistes compilés par établissements. Les données ne sont pas disponibles pour mesurer le taux de réalisation des objectifs de chaque fabrique. Il n'y a pas de convention d'objectif avec La Place, Plateaux Sauvage et Grand Parquet, et il y a une convention commune de Villa Vassilieff et Béton Salon. Les établissements culturels ont connu une baisse des fréquentations suivi d'une fermeture provoquée par la crise sanitaire.



Promouvoir l'accès aux lieux d'apprentissage numérique hors établissements scolaires (TUMO) - Ville de Paris (DAE) / Mission Locale de Paris

➤ L'école de la création numérique TUMO a été ouverte pour promouvoir l'accès aux lieux d'apprentissage numérique. En 2020/2021, TUMO Paris accueille 1 200 jeunes aux sessions hebdomadaires, dont 42 % habitent un quartier populaire, sont inscrits dans un établissement prioritaire et/ou sont fléchés par des acteurs sociaux.

L'école de la création numérique a été lancée en septembre 2018, gratuite et dédiée aux 12-18 ans. En 2019, TUMO Paris est pérennisé avec de nouvelles propositions pendant les vacances. En 2020, TUMO Paris est pérennisé et adapté dans un contexte de pandémie : les créneaux passent à 3h une seule fois par semaine, tout le programme pédagogique passe en ligne pendant le 1^{er} confinement et lors de la fermeture des lieux culturels. Le programme d'accompagnement individuel au choix a été lancé en 2020, il a bien fonctionné et a permis d'accompagner 100 jeunes. En 2021, de nouveaux dispositifs sont mis en place : un programme d'accompagnement individuel à l'orientation lancé en complément du programme pédagogique (formation des équipes à la méthode ADVP éducation aux choix), un week-end dédié à l'orientation et des Portes ouvertes. Deux projets scolaires s'appuyant sur la pédagogie TUMO sont également pérennisés. La période reste complexe pour les activités extrascolaires et les lieux culturels. Malgré cela, la fréquentation reste importante et le maintien de la continuité pédagogique a été possible grâce au « From home », qui permet de faire l'intégralité des activités à distance avec adaptation des contenus (plus de logiciels professionnels et dons d'ordinateurs aux plus démunis grâce à un soutien de Tik Tok).

Parmi les élèves inscrits à TUMO, **la part des jeunes habitant un quartier populaire et/ou inscrits dans un établissement prioritaire et/ou fléchés par des acteurs sociaux** est restée stable depuis 2018 : 42 % en 2018/2019, 45 % en 2019/2020 et 42 % en 2020/2021. La part des filles est également restée stable depuis 2018 : 40 % en 2018/2019, 42 % en 2019/2020 et 40 % en 2020/2021. Les jeunes filles sont entre 5 % et 7 % à choisir la programmation (spécialité la moins choisie des jeunes filles) et entre 8 % et 10 % à choisir les jeux vidéo. La mixité de genre et de classe reste stable, malgré la période de pandémie. Les liens ont été maintenus avec les relais et les établissements scolaires sur cette période ainsi que les familles (dons d'ordinateurs, déplacement dans les structures sociales et scolaires pour du recrutement). Un bilan des actions à destination des publics fragilisés a été réalisé.

1 200 élèves se sont inscrits à l'année pour les sessions hebdomadaires entre septembre 2018 et mai 2019, 500 nouvelles inscriptions entre septembre 2019 et mars 2020, 506 entre septembre 2020 et mars 2021, et 859 entre avril 2021 et mai 2022. Au total, 3 065 élèves se sont inscrits à l'année pour les sessions hebdomadaires entre septembre 2018 et mai 2022. Début juin 2022, 1 207 étudiants sont actifs à date (3 juin 2022), dont 36 % de jeunes filles et 40 % de jeunes des quartiers prioritaires.

Le nombre d'enfants qui ont été accueillis pour une session unique de découverte chaque année a baissé depuis 2018 avec le contexte de crise sanitaire : 1 100 enfants en 2018/2019, 400 enfants en 2019/2020 (en raison du confinement), et 720 enfants en 2020/2021. Ce chiffre comprend les jeunes (temps scolaire et hors temps scolaire) qui ont bénéficié de session découverte unique (sur une période de fermeture des lieux culturels).

Le nombre d'enfants qui ont renouvelé leur inscription à TUMO Paris au-delà d'un an (manifestant ainsi leur adhésion au dispositif) a progressé passant de 700 enfants en 2019/2020 à 1 565 enfants en 2020/2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018-2019	2019-2020	2020-2021
		Lancement de l'école de la création numérique en septembre 2018					
Nombre d'élèves inscrits à l'année pour les sessions hebdomadaires	1500 élèves inscrits à l'année pour les sessions hebdomadaires	Lancement de l'école de la création numérique en septembre 2018			1200 inscriptions entre septembre 2018 et mai 2019	500 entre septembre 2019 et mars 2020	506 nouvelles inscriptions entre septembre 2020 et mars 2021 ; 859 entre avril 2021 et mai 2022
Part de filles	50 % de filles	Lancement de l'école de la création numérique en septembre 2018			40 %	42 %	40 %
Part de jeunes habitant un quartier populaire et/ou inscrits dans un établissement prioritaire et/ou fléchés par des acteurs sociaux	50 % de jeunes « prioritaires »	Lancement de l'école de la création numérique en septembre 2018			42 %	15 %	42 %

Source : Forum des images

Le nombre de dispositifs créés par la Mission Locale pour favoriser l'accès au numérique a progressé passant de 6 en 2015 à 8 depuis 2019. Sur l'ensemble des sites d'accueil du public de la Mission Locale de Paris, des ordinateurs connectés à Internet sont mis à disposition du public, notamment dans les sites situés dans les QPV. La MLP favorise l'accès des jeunes à une formation numérique de base, ainsi qu'à une offre avantageuse d'équipement en téléphonie et informatique par le biais d'une convention de partenariat avec l'association Emmaüs Connect.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS ET FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS POUR UNE ORIENTATION PROFESSIONNELLE CHOISIE

Renforcer les actions de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) de l'Éducation Nationale - Académie de Paris (MLDS)

➔ Les actions de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ont progressé et le nombre de jeunes lycéens suivis a baissé (279 lycéens en 2021 contre 406 en 2015).

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) vise à prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation. Le nombre d'actions financées dans le cadre de la MLDS est resté stable depuis 2015 : on compte 4 à 5 actions par an (action de rentrée, action de remobilisation, Module de Représentation à l'Examen par Alternance - MOREA, soutien aux actions de prévention du décrochage scolaire des lycées, service civique, positionnement et suivi).

Le nombre de lycéens décrocheurs a baissé, passant de 5 120 en 2015 à 3 260 en 2019. Cette baisse de jeunes pris en charge par la MLDS en 2018-2019 s'explique, outre la baisse du nombre de décrocheurs, par un retard dans l'entrée en action de jeunes en attente d'affectation pour la rentrée 2018 et qui impacte leur participation à « l'action de rentrée ». Le nombre de lycéens suivis par la MLDS a baissé passant de 406 en 2015 à 279 en 2021 (- 31 %). Depuis 2019, de nombreuses actions de prévention contre le décrochage scolaire auprès des collégiens ont été développées. Cette baisse est conjoncturelle et liée à la crise sanitaire, et elle ne reflète pas la situation constatée en 2022.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions financées dans le cadre de l'appel à projet de la MLDS	Pas d'objectifs fixés	4	4	4	4	4	5	5
Nombre de décrocheurs		5 120	4 660	3 813	3 639	3 260	-	-
Nombre de lycéens suivis par MLDS		406	432	530	550	525	347	279

Source : Académie de Paris - MLDS

Favoriser la mise en œuvre du programme de prévention du décrochage scolaire pour la sécurisation des parcours d'orientation et de formation des jeunes de 16 à 21 ans sans diplôme - Mission Locale de Paris / Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS – Rectorat de Paris) / Pôle emploi (Un jeune un emploi)

➔ La Mission Locale de Paris a développé des actions dans le cadre du Programme Spécifique d'Accompagnement des Décrocheurs scolaires, plusieurs nouveaux dispositifs et des permanences hors les murs, bien que le nombre de jeunes suivis et le nombre de sortie positive baissent depuis 2015. Ce dispositif n'est plus financé, et d'autres actions ont été déployées dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution.

La mise à disposition d'une équipe dédiée dans le cadre d'un programme spécifique financée par le FSE a permis à la Mission Locale de se rapprocher de 9 nouveaux parisiens lycéens. Le nombre de partenariats développés avec les lycées parisiens est passé de 3 en 2017 à 13 en 2019.

Plusieurs dispositifs ont été créés sur l'ensemble du territoire parisien : la pré-passerelle logistique, l'action Code de la route, l'action BAFA citoyen, l'action BAFA Approfondissement, l'action per-

manence juridiques et le parcours découverte métier du numérique. La Mission Locale de Paris n'a expérimenté qu'une seule pré-passerelle dans les métiers de la logistique en 2015, dans le cadre d'un financement spécifique Région Île-de-France. Le PDS (Programme Spécifique d'Accompagnement des Décrocheurs scolaires) financé par le FSE a permis de faire augmenter le nombre de jeunes passant le Code de la Route (10 en 2015 contre 20 en 2019). Le nombre de jeunes en BAFA approfondissement est passé de 8 en 2016 à 13 en 2019. Le PDS a permis d'augmenter le nombre de jeunes passant le BAFA Citoyen, passant de 10 en 2015 à 18 en 2019. Il n'y a pas eu de permanences juridiques à la MLP pour les décrocheurs scolaires avant les moyens alloués par le programme PDS, en 2019 cela concerne 21 jeunes. Le nombre de jeunes bénéficiant du parcours découverte métier du numérique est passé de 10 en 2018 à 20 en 2020. 3 actions de formations ont été réalisées dans le cadre du Numérique avec le partenaire Colombus.

Plusieurs permanences hors des murs pour rencontrer des jeunes en voie de décrochage ou décrochés (Espace Paris Jeunes et Paris Anim') ont été organisées. Le partenariat rapproché avec le PIL a démarré en 2016, et a fait l'objet d'une convention de partenariat à compter de 2017 (2 permanences organisées chaque année depuis 2016). À partir de 2017, le partenariat historique avec le site Milord organise 1 permanence par an. Les interventions au lycée Gustave Ferrié sont spécifiques au partenariat avec la MLDS et ont démarré en 2017. À la demande d'un CIO, la MLP est intervenue en 2017 auprès d'élèves en classe de Terminale mais le partenariat ne s'est pas renouvelé. Dans le cadre du PDS, la MLP a pu se rapprocher de 9 nouveaux lycées (réunions d'interconnaissance et/ou demande d'accompagnement de jeunes en décrochage scolaire ; cela a concerné 2/3 jeunes).

Le nombre de jeunes décrocheurs scolaires repérés et accompagnés par la Mission Locale de Paris (identifiés sur la liste SIEI) a baissé passant de 650 en 2015 à 446 en 2019 (- 204). Chaque année la part des jeunes issus des QP s'élève à 20 % environ. Le nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale de Paris issus des QP a baissé, passant de 130 en 2015 à 85 en 2019 (- 45). Ce nombre a connu un fort regain à la suite de la crise sanitaire de 2020 avec 1160 jeunes décrocheurs injoignables en 2021. Ils font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de l'État.

Le nombre de sorties positives a baissé, passant de 286 en 2015 à 205 en 2019 (- 81). Les années 2016 et 2017 sont des années phares pour la formation (plan 500 000) donc les décrocheurs ont aussi bénéficié de ces opportunités. Il y eut également plus de sorties en alternance et en emploi. En 2018, il y a eu un retour à la normale et en 2019, le PDS a permis un accompagnement plus renforcé vers la formation et l'emploi mais pas forcément vers alternance, d'où la baisse.

Le dispositif n'existe plus et n'est plus financé depuis 2019.

De nouvelles solutions structurantes ont été mises en œuvre dans le cadre du plan #1jeune#1solution lancé en juillet 2020 pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes.

L'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) est un centre de formation français au service des Régions, de l'État, des branches professionnelles et des entreprises, qui dispense différents types de formations reconnues par le ministère du Travail. En 2021, le nombre de jeunes mineurs suivis dans la promotion des 16-18 ans de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) et accompagnés par la Mission Locale de Paris s'élève à 123. Parmi ces jeunes mineurs, 27 sont en QP (soit 22 %).

Les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. Leur objectif est d'apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans diplômé et sans solution. En 2021, le nombre de jeunes suivis dans le cadre des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) s'élève à 116. Parmi ces jeunes, le nombre de sorties positives dans le cadre des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) est de 22 (soit 19 %). Depuis la mise en œuvre de l'obligation de formation, le fonctionnement des PSAD a été révisé et harmonisé avec des indicateurs identiques sur le territoire parisien.

1.3.3. Favoriser l'engagement et l'exercice de la citoyenneté

PROMOUVOIR L'EXPRESSION, LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES DES QUARTIERS

Développer le BAFA citoyen - Ville de Paris (DJS) / Mission Locale de Paris

➔ Le BAFA citoyen touche plus de jeunes des QPV (24 % en 2021 contre 22 % en 2016).

Lancé en 2015 par la Ville de Paris (DJS), l'objectif du BAFA citoyen est de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes tout en développant leur pouvoir d'agir. La part des jeunes résidant en QPV en BAFA citoyen a augmenté passant de 22,4 % en 2016 à 24 % en 2021 (+ 1,6 points).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part des jeunes résidant en QPV	Maintenir une participation des jeunes des QPV supérieure à leur représentation parmi les jeunes parisiens (14 % des jeunes de 16 à 25 ans)	-	22,4 %	24 %	29,3 %	19,2 %	24 %	24 %

Source : Ville de Paris - DJS

Le nombre de jeunes en BAFA citoyen suivis pas la Mission Locale de Paris entrés en formation a baissé passant de 348 en 2017 à 281 en 2019 à Paris (- 67). Le nombre de jeunes en BAFA citoyen suivis pas la Mission Locale de Paris ayant validé la partie théorique a baissé passant de 317 en 2017 à 268 en 2019 à Paris (- 49). La part des jeunes issus des QP en BAFA citoyen suivis pas la Mission Locale de Paris a progressé, passant de 18 % en 2017 à 22 % en 2019 (+ 4 points).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes en BAFA citoyen suivis par la MLP entrés en formation	Pas d'objectifs fixés	-	-	348	350	281	-	-
Nombre de jeunes en BAFA citoyen suivis par la MLP ayant validé la partie théorique		-	-	317	335	268	-	-
Part des jeunes des QP en BAFA citoyen suivis par la MLP		-	-	18 %	22 %	22 %	-	-

Source : Mission Locale de Paris

Développer les candidatures des jeunes issus des QPV au conseil parisien de la jeunesse (CPJ) - Ville de Paris (DJS)

📈 Le Conseil parisien de la jeunesse touche plus de jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (12 % des candidats en 2021 contre 11 % en 2015), bien que la part de jeunes en QPV parmi les membres baisse en 2021.

Créé en 2003 par la Ville de Paris (DJS), le Conseil Parisien de la Jeunesse est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisiens et Parisiennes d'être associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité.

Le nombre de candidats et candidates issus des QP/QVA au CPJ a baissé passant de 78 jeunes en 2014/2015 à 62 en 2021/2022 (- 16 jeunes). La part des jeunes candidats issus des QP/QVA a progressé passant de 11,4 % en 2014/2015 à 11,7 % en 2021/2022 (+ 0,3 point).

Le nombre de jeunes issus des QP/QVA parmi les membres du CPJ a baissé passant de 13 en 2015/2016 à 6 en 2021/2022 (- 7 jeunes). La part des jeunes issus des QPV a baissé passant de 13 % en 2015/2016 à 6 % en 2021/2022. Cette part est toutefois variable chaque année étant donné que les membres du CPJ sont tirés au sort.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de candidats issus des QPV	Développer les candidatures des jeunes des QP au CPJ	78	200	153	131	133	-	122	62
Part de candidats issus des QPV parmi l'ensemble des candidats		11,4 %	12,1 %	15,2 %	14,1 %	13 %	-	9,6 %	11,7 %
Part des jeunes issus des QPV parmi les membres du CPJ	Pas d'objectifs fixés	-	13 %	18 %	13 %	12 %	16 %	14 %	6 %

Source : Ville de Paris - DJS

Développer les candidatures des jeunes des QPV au service civique - Préfecture / Caf de Paris / Mission Locale de Paris

📉 Le service civique touche moins de jeunes des QP/QVA depuis 2015 (7 % en 2020 contre 14 % en 2015).

La part des jeunes de QP/QVA accueillis en service civique varie chaque année : 14 % en 2015 et 2016, 15 % en 2017, 13 % en 2018 et 2019, et 7 % 2020.

L'objectif fixé d'atteindre 25 % de jeune issus des QPV n'est pas atteint.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de candidats issus des QP/QVA accueillis en service civique	Porter la part des jeunes issus des QPV en service civique à 25 % (état référent)	14 %	14 %	15 %	13 %	13 %	7 %	-

Source : Préfecture

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT CRITIQUE ET LUTTER CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS



Former les acteurs associatifs aux questions de laïcité (plan national de formation « Valeurs de la République et laïcité ») - Préfecture

📌 La formation des acteurs associatifs aux questions de laïcité pour favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations a touché un nombre de personnes en baisse entre 2017 et 2020, puis en hausse en 2021.

En 2020, 5 formations ont été organisées, dont 1 organisée par la Préfecture et 4 par des associations financées par l'AAP régional. En 2021, 35 formations ont été organisées, dont 9 organisées par la Préfecture et 26 par des associations financées par l'AAP régional.

Le nombre de personnes formées par an a baissé passant de 507 acteurs de terrain formés en 2017, 146 en 2018, 75 en 2019, 48 en 2020, à 279 en 2021. L'objectif fixé de former entre 40 et 60 personnes par an est toutefois atteint depuis 2017.

Le nombre de bénévoles et salariés associatifs formés par an a également baissé depuis 2017 : 104 bénévoles et salariés associatifs en 2017, 15 en 2018, 27 en 2019, 16 en 2020 et 86 en 2021.

Au total, 1 047 personnes et 248 bénévoles et salariés associatifs ont été formés entre 2017 et 2021.

La dotation de l'AAP régional sur le BOP 147 est restée stable sur la période, et le volume de franciliens formés sur cette période a globalement augmenté. Pour expliquer ces baisses, plusieurs hypothèses peuvent être évoquées : une dynamique d'animation départementale moindre (le système des référents départementaux du plan VRL n'existait pas encore, la DRJSCS coordonnait le plan au niveau régional et la DDCCS de Paris assurait le suivi au niveau départemental), et une répartition de la dotation plus favorable à d'autres départements que Paris.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'acteurs de terrain formés	Former entre 40 et 60 personnes par an	-	-	507	146	75	48	279
Nombre de bénévoles et salariés associatifs	Pas d'objectifs fixés	-	-	104	15	27	16	86

Source : Préfecture





2. TRAVAILLER : EMPLOI, INSERTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Synthèse

L'axe « Travailler » du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris intègre plusieurs actions pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants et des habitantes, favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et agir pour le développement économique local dans les quartiers de

la politique de la ville. Ces actions sont portées par les partenaires de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de l'activité économique (Pôle Emploi, Mission Locale de Paris, EPEC, Région, Drieets, DASCO, DASES, DAE, DDCT, Paris Habitat, GIE Paris Commerces, PIE).

Données de contexte et enjeux émergents

Dans les quartiers prioritaires, **le taux de chômage est plus élevé** en moyenne : près d'un habitant sur cinq est concerné, un taux bien supérieur au taux parisien (18 % dans les quartiers prioritaires contre 11,5 % à Paris). Les habitants des quartiers prioritaires se caractérisent par un faible niveau de qualification en moyenne qui explique en partie les difficultés qu'ils rencontrent au moment d'intégrer le marché du travail. **Près d'un tiers des habitants sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme** (33 % dans les QP contre 16 % à Paris), et **près d'un jeune sur cinq n'est ni en emploi ni en étude** (17 % contre 9 %).

Les difficultés d'emploi et d'insertion professionnelle se sont accentuées en 2020 avec la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19, qui a été particulièrement marquée à Paris en raison des spécificités de son écono-

mie. Certains secteurs d'activité ont été fortement touchés (tourisme, culture, cafés, restaurants) et le nombre de demandeurs d'emplois et d'allocataires du RSA a fortement progressé à Paris en 2020, avant de retrouver son niveau d'avant crise à la fin de l'année 2021. Dans les quartiers prioritaires parisiens, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en 2020 a été moins marquée qu'en moyenne à Paris, mais la reprise d'activité en 2021 a également été moins rapide.

Certains publics ont été fragilisés avec la crise sanitaire, comme les femmes qui occupent plus souvent des emplois à temps partiel et précaires, les jeunes (étudiants, en sortie d'études, en situation d'insertion, etc.), les petites entreprises ou encore les créateurs d'entreprises. Les difficultés se sont également renforcées face aux statuts

14 800

Habitants au chômage, soit 18 % des actifs dans les QP (contre 11 % à Paris)

39 300

Habitants sans diplôme, soit 33 % des habitants dans les QP (contre 16 % à Paris)

12,5 %

De locaux commerciaux vacants dans les QP (contre 10,5 % à Paris)

d'emplois précaires, qui ont davantage été détruits en 2020 (présence importante de micro-entrepreneurs dans les QPV, plus souvent d'emplois exercés sous forme de CDD ou intérim, de métiers de support et des postes de « travailleurs clés »).

Depuis la signature du contrat de ville en 2015, plusieurs enjeux ont émergé en matière d'accompagnement des habitants et habitantes vers l'insertion professionnelle, tels que la prise en compte des freins périphériques à l'emploi, la multiplication des actions d'aller vers,

l'inclusion du monde économique dans les parcours d'insertion, ou encore la coordination des différents dispositifs et acteurs.

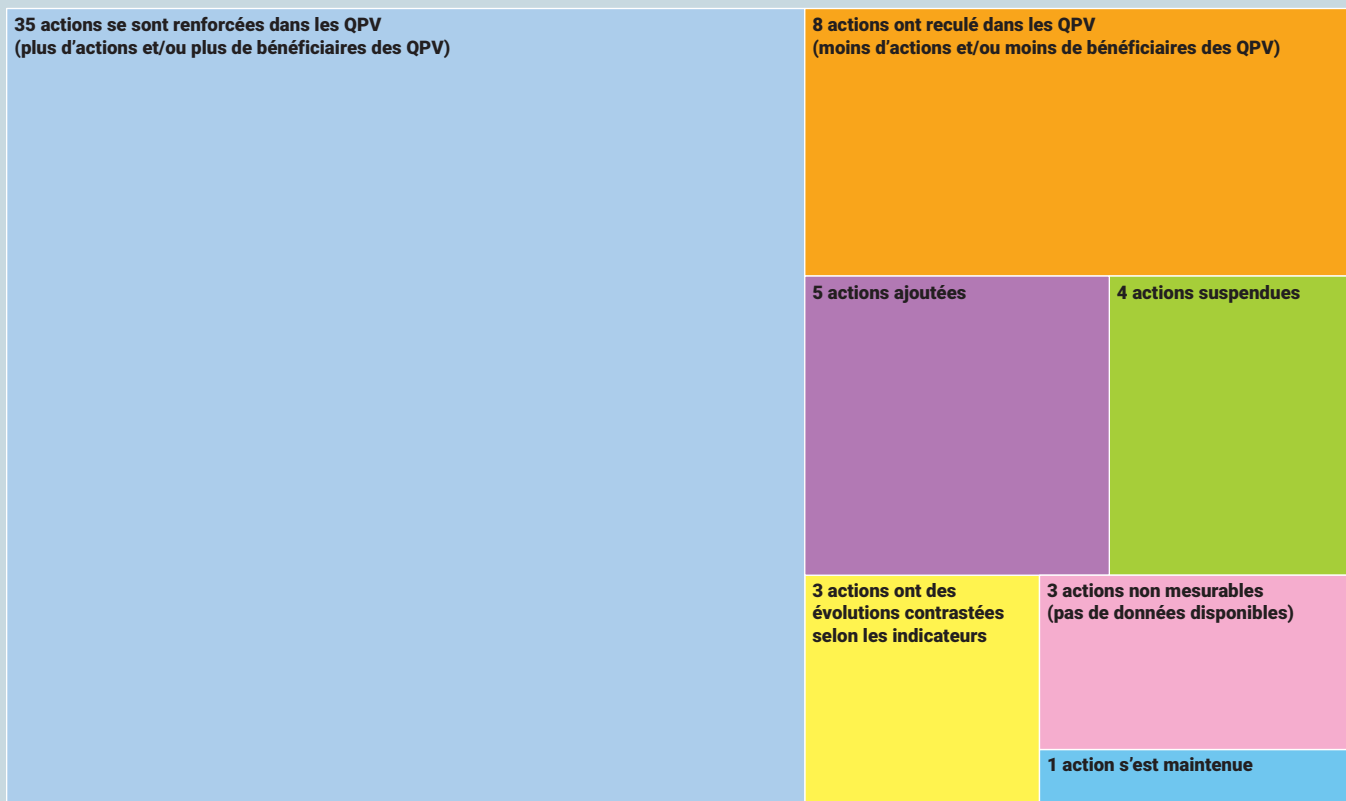
En matière d'activité, **la densité commerciale dans les quartiers prioritaires est nettement plus faible** qu'en moyenne à Paris (10 commerces pour 1 000 habitants contre 28 à Paris). Les locaux vacants sont légèrement plus nombreux dans les quartiers (12,5 % des commerces contre 10,5 % à Paris en 2020), mais en recul signe de dynamiques positives ces dernières années.

Synthèse des tendances des actions

La majorité des actions du référentiel d'évaluation « Travailler » se sont renforcées dans les quartiers de la politique de la ville depuis la signature du contrat

de ville (59 % des actions). Les autres dispositifs ont reculé ou touchent un public issu des quartiers moins nombreux depuis 2015 (14 %).

59 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL « TRAVAILLER »



Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

2.1 Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours

2.1.1. Renforcer l'employabilité des habitants des QPV par des actions d'accompagnement socio-professionnel

<p>Accompagner la levée des freins vers l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme « Femmes en mouvement » mis en place par l'association Adage accompagne une centaine de femmes de situation de précarité chaque année vers l'insertion, à travers un accompagnement global qui permet la levée des freins à l'insertion. ✖ L'appel à projet « Rebondir » s'est arrêté en 2019.
<p>Consolider l'offre de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les cours municipaux pour adultes ont augmenté entre 2018/2019 et 2019/2020, puis ont été impactés par la crise sanitaire en 2020/2021 et avant de reprendre en 2021/2022 à un niveau inférieur à celui d'avant crise. ➤✖ Les passerelles linguistiques vers l'emploi se sont renforcées dans les quartiers (33 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2018 contre 29 % en 2015, soit + 4 points), puis le dispositif a pris fin en 2018. ➤ Le parcours EIF-FEL touche un public des QP/QVA plus nombreux en effectif qu'en 2016 (309 bénéficiaires en 2021 contre 117 en 2016), mais leur part parmi l'ensemble des bénéficiaires a baissé (21 % contre 42 %). ➔ L'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle » touche un public des QPV stable depuis 2015 (40,5 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 40 % en 2015). ➤ Le nombre de bénéficiaires en QP des formations compétences de base professionnelle a légèrement reculé (339 en 2019 contre 303 en 2020). ∅ L'accès aux Ateliers socio-linguistiques (ASL) n'a pas pu être mesuré.
<p>Développer les compétences des habitants et favoriser un meilleur accès à l'offre de formation existante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'offre de formation auprès des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi s'est développée, et la part des bénéficiaires issus de QP a légèrement progressé (9,6 % en 2015 contre 10 % en 2021). ➤ Les programmes qualifiants et pré-qualifiants de la Région se sont développés sur l'ensemble du territoire parisien (+ 3 591 places entre 2015 et 2020). ➤ Le Plan d'Investissement Compétences s'est développé sur l'ensemble du territoire parisien (+ 802 places en 2018 et 2019). ➤✖ Le dispositif de formation qualifiante Paris Formation a vu progresser la part de bénéficiaires résidant en QPV (33 % en 2018 contre 27 % en 2015), puis le dispositif a été suspendu en 2018.
<p>Accompagner la formation vers les métiers de secteurs porteurs (hôtellerie, numérique, économie circulaire, innovation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les formations numériques Paris Code et ITI se sont développées à Paris depuis 2017 (14 % de bénéficiaires en QPV en 2021 contre 12 % en 2017). ➤ Les formations aux métiers de la ville durable (fabrication numérique, économie circulaire, mobilités) se sont développées à Paris depuis 2017 (14 % de bénéficiaires en QPV en 2020 contre 11 % en 2018). ➤ Les formations aux métiers mobilisés par les JOP se sont développées à Paris en 2018 (27 % de bénéficiaires en QPV en 2019 et 2020). ✖ Le plan hôtelier est abandonné depuis 2018. + Les formations aux métiers du soin et des services à la personne ont été lancées en 2021 par la Ville de Paris (DAE). + Les formations aux métiers de l'agriculture durable ont été lancées fin 2021 par la Ville de Paris (DAE), avec 324 places de formation proposées en 2022.

2.1.2. Favoriser l'accès à l'emploi

<p>Garantir l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La part des habitants des QP dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi a progressé (12 % en 2019 contre 10,7 % en 2015), notamment dans l'accompagnement intensif entre 2019 et 2021 (13,1 % en 2021 contre 9,8 % en 2019). ➤ Le dispositif d'accompagnement au titre du PLIE se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville : le nombre de permanences a augmenté dans les quartiers prioritaires (22 en 2021 contre 12 en 2015), tout comme le nombre d'informations collectives (30 contre 20). La part de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires a toutefois reculé (37 % en 2021, soit - 4 points depuis 2015). ∅ Les actions de proximités via les Points Paris Emploi n'ont pas pu être mesurées.
<p>Informier et préparer les publics aux opportunités d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les pactes avec les entreprises se sont développés depuis 2015 (6 pactes en 2019 contre 1 en 2015), avant d'être interrompus en 2020 par la crise sanitaire et de reprendre ensuite en 2021. ➤ Les clauses sociales se sont développées en faveur des habitants des quartiers prioritaires (129 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2021 contre 71 en 2015). ➤ Les sessions de pré-recrutement et les jobs-dating sont moins nombreux depuis 2015 (54 recrutements via les sessions dans les QP/QVA en 2021 contre 212 en 2015). ➤ L'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux depuis 2015 (16 % des bénéficiaires en 2020 contre 24 % en 2015). + L'appel à projet « Dynamiques Emploi » mis en œuvre en 2020 compte 19 % de bénéficiaires en QPV en 2021. + Les programmes du BOP 103 (accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi) et 102 (accès et retour à l'emploi) permettent de financer des projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (objectif : 40 % des projets financés). Les projets emploi et développement économique soutenus ciblant les habitants des quartiers prioritaires représentent 71 % des projets financés en 2021 et 78 % des projets financés en 2022.

2.2 Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

2.2.1. Accompagner en amont l'employabilité des jeunes	
Permettre la levée des freins à l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Plan de lutte contre l'illettrisme touche un public issu des quartiers prioritaires et suivi par la Mission Locale de Paris moins nombreux qu'en 2015 (33 % en 2019 contre 51 % en 2015), mais plus nombreux en 2020 (60 %). ➤ Le dispositif Espace dynamique touche un public issu des quartiers prioritaires suivi à la Mission Locale de Paris plus nombreux qu'en 2015 (22 % en 2021 contre 16 % en 2015), tout comme le dispositif Parcours Entrée dans l'emploi (16 % contre 12 %). ➤ Les chantiers éducatifs se sont développés en faveur des jeunes résidents dans les quartiers de la politique de la ville (206 chantiers organisés dans les quartiers de la politique de la ville entre 2015 et 2021). ➤ L'École de la 2^e chance touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (17 % en 2021 contre 30 % en 2015).
2.2.2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes	
Garantir l'accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale de Paris accueillent un public des quartiers prioritaires en hausse (18 % en 2021 contre 16 % en 2015), et les nouveaux arrivants accompagnés par la Mission Locale sont davantage issus des quartiers (17 % en 2021 contre 12 % en 2015). ➤ La Garantie Jeune bénéficie à plus de jeunes des quartiers prioritaires (432 jeunes en 2021 contre 69 en 2016), et la part des jeunes des QP reste stable autour de 17 % entre 2016 et 2021. ➤ Les actions du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) bénéficient à davantage de jeunes des quartiers prioritaires (750 bénéficiaires en 2021 contre 140 en 2018). ➤ Les actions hors les murs se sont développées dans les quartiers prioritaires (144 en 2021 contre 10 en 2015). ➤ Les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi accueillent un public des quartiers prioritaires plus nombreux, notamment dans l'accompagnement intensif des jeunes depuis 2019 (114 en 2019 contre 311 en 2021). ➤ Le dispositif Dynamique Insertion Professionnelle (DIP) bénéficie à moins de jeunes des quartiers prioritaires (15 % en 2021 contre 23 % en 2017).
Préparer les jeunes aux opportunités d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dispositifs d'alternance et d'apprentissage de la Mission Locale bénéficient à davantage de jeunes issus des quartiers prioritaires (119 en 2021 contre 20 en 2015). ➤ Les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes de la Mission Locale (Paris Initiative Entreprise et Positive Planet) bénéficient à autant de jeunes issus des quartiers depuis 2016 (20 % de jeunes repérés en QP en 2016 et 2021), à l'exception de l'année 2020 où la part a fortement progressé (49 %).

2.3 Agir pour le développement économique local

2.3.1. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services

<p>Améliorer l'attractivité des quartiers et favoriser l'implantation dans le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif « Coup de Pouce Commerce » a été mis en œuvre pour rénover les devantures commerciales des bailleurs dans les quartiers prioritaires (23 lauréats en 2020 et 8 lauréats en 2021). ➤ 39 locaux commercialisés par le GIE ont été loués dans les quartiers prioritaires en 2020 et 97 en 2021, soit 44 % du total des baux. ➤ Plusieurs locaux du GIE Paris Commerces reloués sont situés dans un quartier de la politique de la ville pour favoriser la revitalisation commerciale (entre 31 % et 38 % des locaux entre 2018 et 2021). ➤ 4 structures d'insertion économique des publics ont été implantées dans les quartiers de la politique de la ville entre 2018 et 2022. ➤ Le nombre de structures financées par le prêt dépôt de garantie (PDG) a reculé depuis 2019 (2 en 2021 contre 25 en 2017 à Paris). Du fait de la moindre utilisation du dispositif PDG amorcée en 2019, PIE a accompagné des entrepreneurs ayant un ancrage « quartiers » avec d'autres dispositifs : 35 entrepreneurs issus des quartiers et 32 entreprises implantées en quartiers en 2020, et 20 entrepreneurs et 42 entreprises en 2021.
--	---

2.3.2. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme leviers de développement pour les quartiers

<p>Favoriser l'implantation des entreprises de l'ESS et de l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions mises en place dans le cadre du Projet ITI ont accompagné 763 porteurs de projets depuis 2017, dont 151 créations ou reprises d'entreprises dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, un dispositif en baisse en 2020 et 2021. ➤ Les aides régionales aux entreprises ESS se sont développées (17 en 2021, soit + 10 depuis 2017). ∅ Le plan « Économie circulaire » n'a pas pu être mesuré.
<p>Positionner les quartiers comme territoires d'expérimentation et d'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Depuis la création de l'Arc de l'innovation en 2015, des outils ont été développés pour améliorer la connaissance des acteurs du territoire et recentrer le profil des acteurs autour de critères bien identifiés. En 2021, 155 acteurs de l'Arc de l'innovation sont situés à Paris, dont 57 dans les quartiers de la politique de la ville, soit 37 % des acteurs recensés. ➤ Lancés fin 2018, les appels à projets de l'Arc de l'innovation comptent 23 projets parisiens dont 15 situés dans un quartier de la politique de la ville (65 %). ➤ En termes d'ancrage local, les rallyes ont été développés, tout comme l'Option Start-up qui bénéficie chaque année à de plus en plus de classes (+ 59 classes de collèges supplémentaires entre 2018 et 2019), et des premiers stagiaires ont été accueillis dans les lieux de l'Arc de l'innovation (4 stagiaires en 2019 et 2020).

2.3.3. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises

<p>Mieux mobiliser les dispositifs de droits communs existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif de financement Entrepreneur Leader a connu une légère hausse du nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires (+ 11 bénéficiaires entre 2018 et 2019). Sur l'ensemble du territoire parisien, l'accompagnement a permis 739 créations ou reprises d'entreprises en 2018. ➤ Le nombre de porteurs de projets orientés via la plate-forme pousses.paris a progressé depuis 2019 à Paris (24 000 en 2019, 46 000 en 2020, et 33 000 en 2021).
<p>Mieux mobiliser les dispositifs ciblés pour les QP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Cités Lab se sont développés à Paris depuis 2017. ➤ L'appel à projets régional « Entreprendre dans les quartiers de la politique de la ville » a sélectionné plusieurs lauréats entre 2017 et 2019. Les données 2020 et 2021 ne sont pas disponibles. ➤ Le dispositif Paris Initiative Entreprise (PIE) a connu un recul du nombre d'établissements implantés dans les quartiers de la politique de la ville (77 en 2021 contre 86 en 2017) et une baisse de la part des bénéficiaires des quartiers de la politique de la ville (18 % en 2021 contre 35 % en 2017).
<p>Accompagner les chefs d'entreprise en difficulté ou en cessation d'activité à retrouver une activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> + L'appel à projet « Paris Reactiv'emploi » a accompagné 413 personnes en 2021, dont 3 % résidant en QPV.
<p>Orienter les actions de soutien à la création ou au développement d'activité en faveur des QP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif local d'accompagnement (DLA) s'est développé en faveur des quartiers en bénéficiant à davantage de structures situées en quartiers prioritaires (39 % des structures en 2021 contre 24 % en 2015). ➤ Le Fonds départemental d'insertion (FDI) alloués aux structures implantées en QP dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'est développé (14 structures en 2021 contre 7 en 2015). ➤ Les fonds de revitalisation orientés vers les QP se sont développés (47 % vers les QP en 2021 contre 30 % en 2015).

Principaux enseignements de l'analyse des données

Sur l'axe « Travailler », les enjeux principaux qui remontent du travail d'analyse conjoint entre les services de la politique de la ville de la Ville de Paris, de la Préfecture et de l'Atelier parisien d'urbanisme sont les suivants :

Une offre associative pour lever les freins d'accès à l'emploi à conforter et développer

- Les structures associatives de proximité soutenues par la politique de la ville proposent des actions d'accompagnement global, en dentelle, pour lever les freins d'accès à l'emploi des publics qui en sont très éloignés (jeunes NEET, cheffes de familles monoparentales, chômeurs de longue durée, etc.). Ces actions ont démontré leur efficacité et leur pertinence.
- À titre d'exemple, l'association Adage, qui intervient auprès de femmes précaires, la plupart hébergées en hôtels sociaux et de plus en plus en QP/QVA, est parvenue à fidéliser et retrouver son public en 2021 malgré la crise sanitaire de 2020. L'association obtient par ailleurs des taux de sortie positives en CDD très satisfaisants en 2021. Cet accompagnement de premier niveau du public éloigné, en amont de l'entrée dans un dispositif d'insertion, de formation ou en emploi, doit être conforté et développé.

Des dispositifs institutionnels à structurer et repenser en matière d'apprentissage du français

- L'offre institutionnelle très diverse en matière d'apprentissage du français implique un travail de mise en cohérence et une évaluation plus approfondie. Les dispositifs portés par la Ville de Paris, la Région, les centres sociaux et les associations financées par les crédits de l'État (BOP104) nécessitent d'être mieux structurés et évalués.
- Le dispositif EIF-FEL de repérage, d'évaluation des besoins et d'orientation du public semble néanmoins fonctionner efficacement bien qu'il pourrait toucher davantage les résidents des QP/QVA. Ce réseau confirme par ailleurs des besoins linguistiques importants dans les quartiers populaires.
- S'agissant de l'offre de formation, un travail a été engagé pour repenser les dispositifs qui ne touchaient pas efficacement les publics en QP/QVA, comme en témoignent la récente révision du Programme de Lutte Contre l'Illettrisme et l'Illectronisme (PLCI) porté par la Ville de Paris vers un nouveau programme de remobilisation des jeunes. Le nouveau programme « Compétences de bases professionnelles » de la Région affiche par ailleurs de premiers résultats encourageants.
- En complément de la réforme des dispositifs de formation pour qu'ils touchent davantage les publics, un travail pourrait être envisagé pour rechercher les convergences et complémentarités pour une meilleure lisibilité de l'offre (par exemple, entre ARJ (ex PLCI) et Parcours Linguistique à Visée Professionnelle (PLVP)).

Un Service Public de l'Emploi qui s'est renforcé s'agissant de l'accompagnement des publics éloignés et une nette amélioration de l'orientation des publics QPV vers l'offre de formation

- La part des publics QP dans les dispositifs renforcés de Pôle Emploi (13 %) est importante au regard de la part qu'ils représentent dans la population parisienne. Le nombre de jeunes habitants en QP en accompagnement intensif a été multiplié par 3 entre 2019 et 2021. Cette amélioration de la prise en charge est à mettre en regard avec le déploiement d'une « Equip'Emploi » composée de 10 conseillers supplémentaires avec des portefeuilles réduits, pour suivre de manière renforcée les demandeurs très éloignés de l'emploi issus des QPV.
- Le nombre de bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en quartiers prioritaires a également augmenté de 9 % entre 2015 et 2021 et ils représentent désormais 37 % du public accompagné. La part de sorties positives a également progressé de 6 points entre 2015 et 2021. Les objectifs de suivre 3 500 personnes et d'accompagner 50 % de bénéficiaires en QP ne sont pas encore atteints mais la trajectoire est positive.

- On constate également une augmentation conséquente du nombre de places de formation proposées par Pôle Emploi ayant profité aux habitants des QP (10 % de l'ensemble de l'offre de formation). Cela démontre la capacité de mobiliser du public QPV sur des actions de formation par une action volontariste et une approche différenciée et plus qualitative. En 2015, 703 habitants des QP avaient bénéficié d'une formation, ils étaient plus de 2 000 en 2021. Ces chiffres sont encourageants, d'autant que la Cour des comptes rappelle que la formation apporte une valeur ajoutée réelle et augmente sensiblement les sorties positives en emploi des publics QPV.
- Il serait également pertinent de disposer des données Pôle Emploi pour les QVA et détaillée selon la nature des formations suivies (durée, format, thèmes, montant de la rémunération, nature de la qualification ou certification).

Le Plan Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ) : un dispositif d' « aller-vers » les jeunes qui a démontré son efficacité et dont la méthode d'intervention va être déployée pour le public adulte

- Mis en place en 2018 et porté par la Mission Locale de Paris, le PRIJ a montré son efficacité pour repérer les jeunes éloignés de l'emploi et des institutions à travers des opérations hors les murs et un lien renforcé avec les acteurs de la prévention.
- Les données recueillies sur la période 2015-2021 donnent à voir davantage de jeunes issus des QP accompagnés par la Mission Locale (de 12 % des nouveaux arrivants à 17 %), orientés dans les dispositifs de remobilisation (de 15 % à 22 %) mais aussi des sorties positives qui progressent pour les jeunes résidents en QP.
- La méthode qui consiste à aller vers le public éloigné étant efficace, un nouveau dispositif à destination des adultes dénommé « Aller Vers Emploi Quartiers » (AVEQ), porté par l'EPEC et soutenu par la Ville de Paris et la Préfecture, va être déployé fin 2022-début 2023. Une fois pleinement opérationnel, 8 médiateurs encadrés par une coordinatrice et appuyés de deux conseillers insertion couvriront l'ensemble des quartiers populaires parisiens. L'objectif fixé est de repérer et orienter 300 adultes éloignés de l'emploi par an vers des dispositifs de formation, d'insertion ou un emploi.

Des dispositifs de la Région qui semblent moins impactant pour les publics QPV, probablement liés à l'arrivée de nouveaux dispositifs (le PRIJ, la Garantie Jeunes)

- L'École de la 2^e Chance (E2C) voit la part de son public issu des QP diminuer significativement depuis 2015 (de 30 % à 17 % en 2021), qui se répercute également sur une baisse des sorties positives en emploi ou en formation de ce public (nuancé par un bon taux de sortie en service civique). Un travail va être engagé par l'E2C pour faire évoluer son image et communiquer plus efficacement auprès des jeunes des quartiers populaires.
- Les Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) enregistrent également une baisse importante des jeunes issus des quartiers prioritaires (de 18 % en 2015 à 2 % en 2020), bien que les chiffres de la Mission Locale nuancent cette baisse et montrent une augmentation des orientations vers les EDI.
- Ces fluctuations et « chassé-croisés » de dispositifs mettent en avant un enjeu important : l'évolution des dispositifs et l'entrée d'un nouveau dispositif (le PRIJ) impactant l'écosystème général et pouvant expliquer pour partie l'impact moindre de dispositifs plus anciens et leur nécessaire adaptation.

Un besoin de mieux repérer le public QP sur les sessions de recrutement organisés par la Ville de Paris

- Les recrutements dans le cadre des Pactes pour l'emploi de la Ville de Paris ne touchent pas encore de manière satisfaisante les demandeurs issus des quartiers populaires, en dépit des efforts déployés par le Service Politique de la Ville pour relayer localement l'information sur ces sessions de recrutement.
- L'arrivée des Médiateurs Emploi dans le cadre du déploiement du dispositif AVEQ, ainsi qu'un nouveau partenariat noué avec l'association La Cordée dans le cadre de la mission promesse républicaine, devraient renforcer l'information, mais aussi l'accompagnement du public issu des quartiers populaires vers les métiers de la Ville de Paris. L'enjeu consiste à lever un certain nombre de freins, en particulier les stéréotypes et barrières psychologiques vis-à-vis de la fonction publique et de diversifier ainsi le profil des personnes recrutées.

Les données collectées dans le référentiel d'évaluation, confortées par le rapport de la Cour des Comptes, confirment que les étapes en amont de levée des différents freins (linguistiques, mobilité, modes de garde, etc.), de remobilisation et de formation sont indispensables pour sécuriser les parcours d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier des jeunes. L'entrée en emploi de ce public peut être plus tardive, mais s'inscrira dans la durée.

Il convient dès lors de poursuivre et conforter les dispositifs qui permettent d'aller-vers et de repérer ces publics éloignés (réseau EIF-FEL, PRIJ, AVEQ), de soutenir les actions de levée des freins portées par les structures associatives (ADAGE, Projet19, Salle Saint-Bruno, Active Action, etc.) et de consolider et structurer l'offre en matière d'apprentissage du français. Enfin, une réflexion pourrait être menée pour réviser certains dispositifs qui ne parviennent pas à toucher efficacement le public dans les quartiers populaires.

2.1

Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours

Les résultats de la collecte des données sont présentés ici de manière détaillée pour l'ensemble des objectifs et actions du référentiel d'évaluation.

2.1.1. Renforcer l'employabilité des habitants des QPV par des actions d'accompagnement socio-professionnel

ACCOMPAGNER LA LEVÉE DES FREINS VERS L'EMPLOI



Développer des parcours d'accompagnement global pour des femmes très en difficulté comme Femmes en mouvement (Adage) - Ville de Paris (DDCT)



➔ Le programme « Femmes en mouvement » mis en place par l'association Adage accompagne une centaine de femmes de situation de précarité chaque année vers l'insertion, à travers un accompagnement global qui permet la levée des freins à l'insertion.

Chaque année, l'association Adage accompagne une centaine de femmes en situation de précarité vers l'insertion sociale et professionnelle au sein du programme « Femmes en mouvement », dont une partie réside en QPV. Le dispositif propose un suivi de 6 mois, renouvelable, s'organisant autour d'entretiens individuels hebdomadaires et d'ateliers collectifs thématiques.

Depuis 2015, le nombre de femmes suivies dans le dispositif a baissé, et la proportion de femmes qui résident en QPV varie chaque année (entre 43 % et 60 %). Chaque année, plus de la moitié des femmes accompagnées sortent du dispositif en emploi ou en formation (entre 56 % et 73 %). Entre 2015 et 2021, le nombre de sorties vers un emploi a progressé, porté par une hausse des sorties en CDD (+10 points) caractéristique d'une précarisation de l'emploi. Adage bénéficie d'un financement ITI sur deux programmes dont un pas vers l'emploi – les femmes font leur cinéma (2017-2021) et un programme santé des femmes (2018-2020).

Une étude sur les dispositifs d'ADAGE a été réalisée en 2020 pour interroger les modalités d'intervention à destination des publics les plus fragiles et faire ressortir des enjeux émergents sur l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des femmes dans les quartiers de la politique de la ville¹.

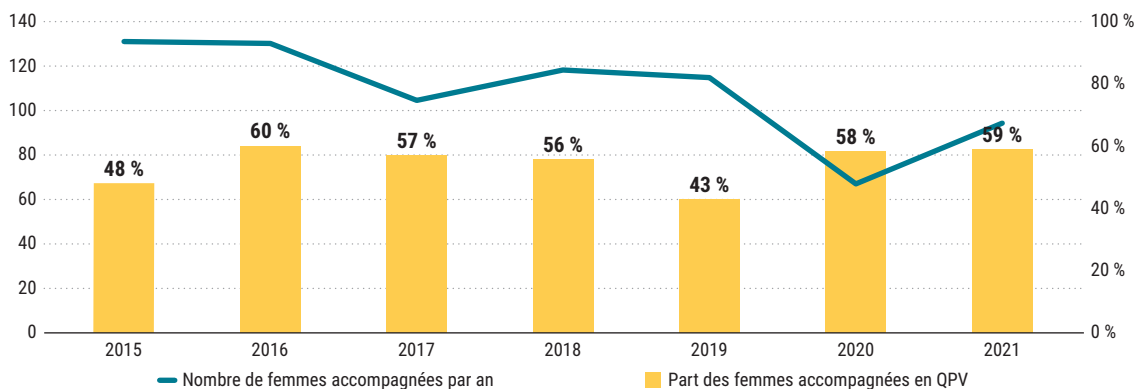
¹ - « Accès à l'emploi et insertion professionnelle dans la MGP - Exemple d'ADAGE, une association qui accompagne les femmes en situation de précarité », Apur, décembre 2020.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/acces-emploi-insertion-professionnelle-mgp-exemple-adage-association-accompagne-femmes-situation-precarite#:~:text=La%20particularit%C3%A9%20de%20l'accompagnement,sur%20les%20parcours%20des%20femmes>

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de femmes accompagnées par an	Entre 120 et 140 femmes	131	130	105	118	115	67	94
Part des femmes accompagnées en QPV	50 % en QPV par an	48 %	60 %	57 %	56 %	43 %	58 %	59 %
Part des sorties en CDI	Pas d'objectifs fixés	10 %	6 %	9 %	10 %	7 %	3 %	7 %
Part des sorties en CDD		23 %	34 %	28 %	41 %	33 %	27 %	33 %
Part des sorties en formation		23 %	16 %	21 %	17 %	16 %	43 %	13 %

Source : Adage

NOMBRE DE FEMMES ACCOMPAGNÉES PAR ADAGE À PARIS ET PART DES FEMMES EN QPV ENTRE 2015 ET 2021



Source : Adage

Favoriser l'accès à des actions de remobilisation via l'appel à projets « Rebondir » - Ville de Paris (DSOL)

Ø ✕ Les données ne sont pas disponibles pour mesurer le nombre de bénéficiaires résidant en QPV.
L'appel à projet « Rebondir » s'est arrêté en 2019.

CONSOLIDER L'OFFRE DE FORMATION



Favoriser l'accès à l'offre de formation linguistique via l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle (PLVP) - Ville de Paris (DAE - SEII)



➔ L'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle » touche un public des QPV qui reste stable depuis 2015 (40,5 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 40 % en 2015).

Les Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle (PLVP) s'adressent aux Parisiens et Parisiennes en recherche d'emploi, en contrat d'insertion et/ou en contrat de travail précaire, habitant en priorité dans les quartiers de la politique de la ville, mais aussi aux primo-arrivants, aux personnes réfugiées statutaires et dont la faible maîtrise du français et des compétences ou savoirs de base constitue un frein à l'insertion ou à l'évolution professionnelle. Chaque année, l'appel à projets PLVP de la Ville de Paris permet de financer un programme d'actions de formation qui s'articule autour des compétences en français, de la connaissance du monde du travail en France et du projet professionnel.

L'offre de formation linguistique via l'appel à projets PLVP compte 1 329 apprenants et apprenantes en 2019, soit un nombre en baisse depuis 2015 (1 594 en 2015). La part des femmes a baissé dans le dispositif passant de 47 % en 2015 à 50 % en 2019. La part des bénéficiaires en QPV s'est maintenue sur la même période (40 % en 2015 contre 40,5 % en 2019). À la suite du dispositif, les sorties positives vers un emploi ou une formation représentent 58 % des sorties en 2019, soit une baisse constatée depuis 2015 (100 % de sorties positives).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021**
Nombre de bénéficiaires à Paris	Pas d'objectifs fixés	1 594	1 830	1 617	1 371	1 329	1 292 (au 20/05/2022)	-
Part des femmes bénéficiaires à Paris		47 %	47 %	42 %	41 %	50 %	43 %	-
Part des résidents de QPV		40 %	44 %	40 %	42 %	40,5 %	25 %	-
Part des sorties en emploi		50 %	59 %	39 %	51 %	58 %	-	-
Part des sorties en formation		50 %	41 %				-	-

Source : Ville de Paris - DAE

* Les données 2020 sont incomplètes (7 actions manquantes sur 40 dans les bilans).

** Les données 2021 seront disponibles fin 2023/début 2024.



Favoriser l'accès à l'offre de formation linguistique via les passerelles linguistiques vers l'emploi - Ville de Paris (DAE)

➔✖ Les passerelles linguistiques vers l'emploi se sont renforcées dans les quartiers (33 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2018 contre 29 % en 2015, soit + 4 points), puis le dispositif a pris fin en 2018.

Les « Passerelles linguistiques vers l'emploi », issues du programme Départemental d'Aide à l'Emploi (PDAE) porté par la Ville de Paris (DAE), proposent des formations à visée professionnelle destinées aux Parisiennes et Parisiens à la recherche d'un emploi. L'offre de formation linguistique via les passerelles linguistiques vers l'emploi compte 33 % de bénéficiaires qui résident en QPV en 2018, soit une hausse de + 4 points depuis 2015 (29 % en 2015). Cette offre de formation a bénéficié d'un financement ITI/FSE de 2017 à 2019, et le marché a pris fin en 2018.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de bénéficiaires résidant en QPV	Pas d'objectifs fixés	29 %	24 %	35 %	33 %	Arrêt du marché en 2018		

Source : Ville de Paris - DAE



Favoriser l'accès aux Ateliers socio-linguistiques (ASL) - Ville de Paris (DSOL)

∅ Les données ne sont pas disponibles pour mesurer le nombre de bénéficiaires résidant en QPV.

Développer la maîtrise des savoirs de base via les formations compétences de base professionnelle - Région

↘ Le nombre de bénéficiaires en QP des formations compétences de base professionnelle a légèrement reculé (339 en 2019 contre 303 en 2020).

Avant 2020, les formations compétences clés comptaient 1 003 places proposées sur l'ensemble du territoire parisien en 2016, 1 285 places en 2017, 2 079 places en 2018 et 2019.

La fin du marché a eu lieu en 2019, et la relance d'un nouveau marché a été réalisée au 1^{er} janvier 2020 avec le programme Compétences de base professionnelle, qui appartient au programme Régional des Formations transversales qui regroupe : Compétences de base professionnelles, Compétences numériques et Anglais à visée professionnelle. Porté par le Conseil régional d'Île-de-France et accessible dès 18 ans, le Programme régional de formations transversales (PRFT) vise à préparer, dans un contexte professionnel exclusivement, les publics ayant des besoins dans le domaine numérique, le domaine linguistique ou en matière de compétences de base. Ce programme régional intègre le dispositif « Compétences de base professionnelles » qui contribue à la lutte contre l'illettrisme en facilitant l'accès à un emploi ou à une formation pré-qualifiante/qualifiante des personnes en difficulté avec la langue française. 3 049 places sont proposées en 2019 à Paris, dont 339 personnes résidant en QP, selon l'extraction réalisée par le système d'information.

En 2020 et 2021, on compte 481 places au minimum du marché et 1 825 au maximum du marché sur l'ensemble du territoire parisien. Il n'y a pas de fléchage QPV dans le programme Compétences de base professionnelle. L'ensemble du programme Régional des Formations transversales (Compétences de base professionnelles, Compétences numériques et Anglais à visée professionnelle) compte 1 185 places de formation en 2020, dont 303 personnes résidant en QP, selon l'extraction réalisée par le système d'information de la Région.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places proposées à Paris	Pas d'objectifs fixés	-	1 003	1 285	2 079	3 049	1 185	1 825 (places commandées)
Nombre de bénéficiaires en QP		-	-	-	-	339	303	-

Source : Région



Développer la maîtrise des savoirs de base via les cours municipaux pour adultes - Ville de Paris (DASCO)

➔ Les cours municipaux pour adultes ont augmenté entre 2018/2019 et 2019/2020, puis ont été impactés par la crise sanitaire en 2020/2021 et avant de reprendre en 2021/2022 à un niveau inférieur à celui d'avant crise.

Les Cours Municipaux d'Adultes de la Ville de Paris sont réservés exclusivement aux adultes de 18 ans et plus, et destinés prioritairement aux personnes qui suivent une formation dans un but professionnel, en particulier celles qui sont en recherche d'emploi, ou celles qui ont engagé un parcours de formation.

Les cours municipaux pour adultes (CMA) comptent en 2021-2022 : 296 cours pour migrants allophones (FLE/FOA), 119 cours pour migrants francophones (FOF), et 19 cours pour francophones peu scolarisés en France (EG). Le nombre de cours a légèrement progressé depuis 2018-2019, l'objectif de poursuivre la programmation est donc atteint. En 2021-2022, 20 % des cours pour migrants allophones sont réalisés dans des structures situées en QP/QVA, 54 % des cours pour migrants francophones.

Les CMA bénéficient au total à 8519 personnes à Paris en 2021-2022, soit une baisse de - 6,5 % depuis 2018-2019 (9 115). En 2021-2022, 18 % des bénéficiaires des cours pour migrants allophones sont accompagnés dans des structures situées en QP/QVA, 53 % des bénéficiaires des cours pour migrants francophones.

La part du nombre de personnes en besoin de français prises en charge par les CMA au sein des actions de la Mairie de Paris est restée stable autour de 60 %. Aucun certificat de compétences (CC) et d'assiduité (CA) n'a pu être délivré par les CMA en 2019-2020 en raison des circonstances sanitaires. En 2021-2022, on compte 3 369 certificats de compétences (CC) (- 9 % depuis 2018-2019) et 3 681 et d'assiduité (CA) (+ 24 % depuis 2018-2019).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de cours à Paris				
Cours pour migrants allophones (FLE/FOA)	Pas d'objectifs fixés	293	313	296
Part dans les QP		-	-	17 (6 %)
Part dans les QVA		-	-	40 (14 %)
Cours pour migrants francophones (FOF)		109	104	119
Part dans les QP		-	-	40 (34 %)
Part dans les QVA		-	-	24 (20 %)
Cours pour francophones peu scolarisés en France (EG)		19	19	19
Nombre de bénéficiaires à Paris				
Cours pour migrants allophones (FLE/FOA)	Pas d'objectifs fixés	7 110	7 204	5 956
Part dans les QP		-	-	293 (5 %)
Part dans les QVA		-	-	760 (13 %)
Cours pour migrants francophones (FOF)		1 700	2 077	2 196
Part dans les QP		-	-	738 (34 %)
Part dans les QVA		-	-	422 (19 %)
Cours pour francophones peu scolarisés en France (EG)		315	314	366
Nombre de certificat de compétences et d'assiduité délivrés				
Certificats de compétences (CC)	Pas d'objectifs fixés	3 722	0	3 369
Certificats d'assiduité (CA)		2 961	0	3 681
Part des personnes dans les actions Mairie de Paris	Pas d'objectifs fixés	60 %	60 %	60 %

Source : Ville de Paris - DASCO

Renforcer la coordination et la sécurisation des parcours (EIF-FEL) - Ville de Paris (DDCT)

📈 Le parcours EIF-FEL touche un public des QP/QVA plus nombreux en effectif qu'en 2016 (309 bénéficiaires en 2021 contre 117 en 2016), mais leur part parmi l'ensemble des bénéficiaires a baissé (21 % contre 42 %).

Pour répondre aux besoins des Parisiens et Parisiennes en matière de formation à la langue française et favoriser leur intégration socio-professionnelle, la Ville de Paris (DDCT) pilote le projet Réseau EIF-FEL en partenariat avec trois associations : le CEFIL, le Centre Alpha Choisy et Paroles Voyageuses. Initié en 2016, le dispositif est aujourd'hui présent dans six arrondissements (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) et vise à mettre en réseau les acteurs mobilisés pour l'apprentissage du français à Paris. Ce programme bénéficie du fonds européen FAMI.

Depuis 2016, le nombre de personnes résidant en QP/QVA qui bénéficient du dispositif de sécurisation des parcours EIF-FEL a progressé : 117 en 2016 (soit 42 % des bénéficiaires), 251 en 2017 (soit 35 %), 198 en 2018 (soit 28 %), 333 en 2019 (soit 27 %), 234 en 2020 (soit 23 %) et 309 en 2021 (soit 21 %). Au total, 1 442 personnes en QP/QVA ont bénéficié du dispositif entre 2016 et 2021, dont 627 dans un QP et 815 dans un QVA. Les personnes qui résident en QP/QVA représentent une part des bénéficiaires qui a baissé sur la période (42 % en 2016 contre 21 % en 2021). Cette tendance peut traduire un renforcement des difficultés pour les habitants et habitantes résidant en dehors des quartiers de la politique de la ville.

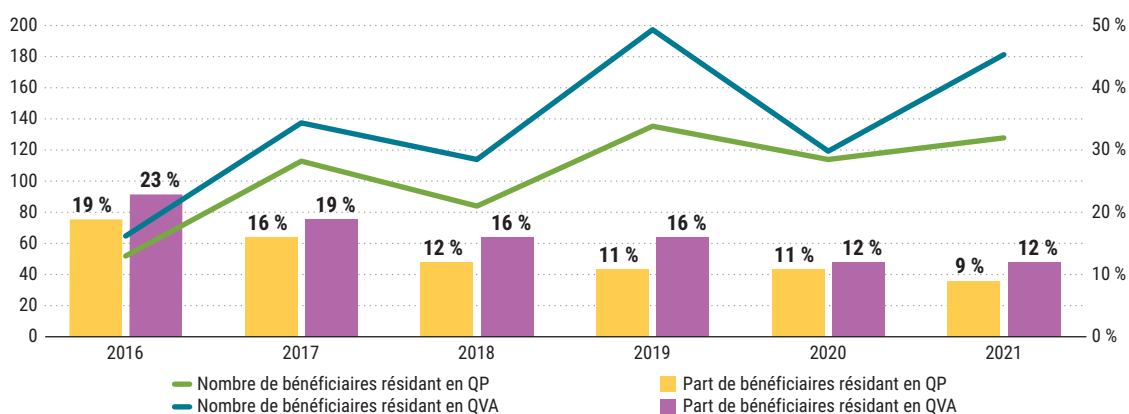
Le nombre de personnes évaluées au global (QPV et hors-QPV) a toutefois progressé, et atteint 1 509 personnes en 2021. L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire avec une baisse importante du nombre de personnes évaluées (1 004 personnes).

De 2016 à 2020, 44 % des personnes avec information de suivi sont entrées en formation linguistique au global (QPV et hors-QPV). Cet indicateur n'est pas disponible pour les QP/QVA, mais il pourra être calculé dans le cadre du projet EIF-FEL 3 (2022-2024), grâce à l'ajout d'une possibilité de requêtes dans l'interface.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires résidents de QP	Pas d'objectifs fixés	-	52	113	84	136	114	128
Part de bénéficiaires résidents de QP		-	19 %	16 %	12 %	11 %	11 %	9 %
Nombre de bénéficiaires résidents de QVA		-	65	138	114	197	120	181
Part de bénéficiaires résidents de QVA		-	23 %	19 %	16 %	16 %	12 %	12 %

Source : Ville de Paris - DDCT - SEII

NOMBRE ET PART DE BÉNÉFICIAIRES RESIDANT EN QP ET EN QVA DANS LE DISPOSITIF EIF-FEL ENTRE 2016 ET 2021



Source : Ville de Paris - DDCT - SEII

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES HABITANTS ET FAVORISER UN MEILLEUR ACCÈS À L'OFFRE DE FORMATION EXISTANTE

Favoriser l'accès des habitants de QP au programme qualifiant et pré-qualifiant de la Région - Région

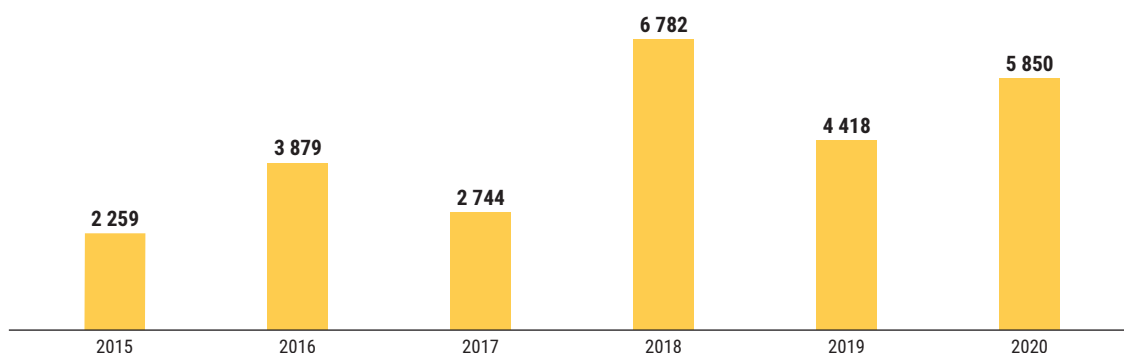
➤ Les programmes qualifiants et pré-qualifiants de la Région se sont développés sur l'ensemble du territoire parisien (+ 3 591 places entre 2015 et 2020).

Le programme qualifiant et pré-qualifiant de la Région a ouvert progressivement plusieurs programmes : le programme régional compétence en 2015, le programme régional de formation métiers en 2016, et le programme régional de formations pour l'emploi en 2018. En 2021, le programme régional de formations pour l'emploi reste actif. En 2020, le programme qualifiant et pré-qualifiant de la Région accueille en 5 850 places de formation professionnelle dont 1 125 places pré-qualifiantes et 3 627 places qualifiantes proposées sur l'ensemble du territoire parisien dans le cadre du Programme Régional Formation pour l'Emploi (PRFE). Depuis 2015, le nombre de places de formation professionnelle a plus que doublé (+ 159 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places de formation professionnelle à Paris	Pas d'objectifs fixés	2 259	3 879	2 744	6 782	4 418	5 850	-

Source : Région

NOMBRE DE PLACES DE FORMATION PROFESSIONNELLE À PARIS DANS LE PROGRAMME QUALIFIANT ET PRÉ-QUALIFIANT DE LA RÉGION ENTRE 2015 ET 2020



Source : Région

Favoriser l'accès des habitants de QP au plan d'Investissement Compétences (PIC) - Région

➤ Le Plan d'Investissement Compétences s'est développé sur l'ensemble du territoire parisien (+ 802 places en 2018 et 2019).

Lancé début 2018, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) a pour objectif de renforcer les compétences et améliorer la qualification par la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour permettre un retour à l'emploi. Mis en œuvre par la Région, le PIC propose en 2018 et en 2019 802 places supplémentaires de formations aux compétences de bases professionnelles proposées à Paris. Une réunion de présentation du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) auprès des prescripteurs parisiens a été organisée le 2 octobre 2018 (Barbey-de-Jouy) et une réunion d'animation régionale du PRFE a été organisée le 23 janvier 2019 (Hémicycle du Conseil Régional).

Favoriser l'accès des habitants de QPV à Paris Formation - Ville de Paris (DAE)

➤✖ Le dispositif de formation qualifiante Paris Formation a vu progresser la part de bénéficiaires résidant en QPV (33 % en 2018 contre 27 % en 2015), puis le dispositif a été suspendu en 2018.

Porté par la Ville de Paris (DAE), le dispositif de formation qualifiante Paris Formation compte un tiers de bénéficiaires issus des QPV en 2018 (33 %), soit une hausse de + 5 points depuis 2015 (27 %). Le dispositif est suspendu avec l'arrêt du marché en 2018.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de bénéficiaires résidant en QPV	Pas d'objectifs fixés	27 %	15 %	21 %	33 %	Arrêt du marché en 2018		

Source : Ville de Paris - DAE

Développer l'information à propos de l'offre de formations auprès des demandeurs d'emploi des quartiers - Pôle Emploi

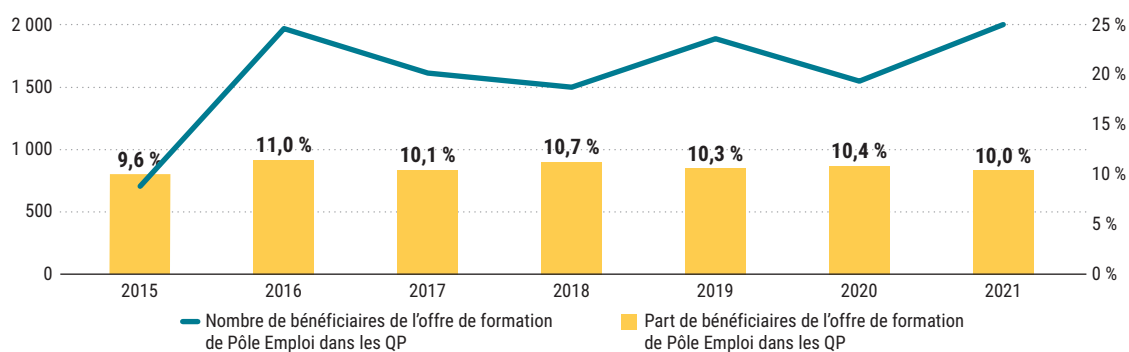
➤ L'offre de formation auprès des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi s'est développée, et la part des bénéficiaires issus de QP a légèrement progressé (9,6 % en 2015 contre 10 % en 2021).

L'offre de formation auprès des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi s'est développée sur la période du contrat de ville. Le nombre de bénéficiaires parisiens a presque triplé passant de 7 402 bénéficiaires en 2015 à 20 057 bénéficiaires en 2021 (+ 171 %), tout comme le nombre de bénéficiaires résidant en QP (+ 185 % : 703 en 2015 à 2 007 en 2021). La part des habitants et habitantes résidant en QP parmi l'ensemble des bénéficiaires a progressé (+ 0,4 point entre 2015 et 2021), et atteint en 2021 10 % des bénéficiaires parisiens. Les bénéficiaires sont surreprésentés parmi les bénéficiaires peu diplômés.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires de l'offre de formation de Pôle Emploi à Paris	Pas d'objectifs fixés	7 402	18 818	16 263	14 699	18 709	14 897	20 057
Nombre de bénéficiaires de l'offre de formation de Pôle Emploi dans les QP		703	1 971	1 608	1 502	1 886	1 549	2 007
Part de bénéficiaires de l'offre de formation de Pôle Emploi dans les QP		9,6 %	11 %	10,1 %	10,7 %	10,3 %	10,4 %	10,0 %
Part des DEFM en QP au total		9,2 %	9,5 %	10 %	11 %	10 %	9,5 %	10,1 %

Source : Pôle Emploi

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'OFFRE DE FORMATION DE PÔLE EMPLOI DANS LES QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Pôle Emploi

ACCOMPAGNER LA FORMATION VERS LES MÉTIERS DE SECTEURS PORTEURS (HÔTELLERIE, NUMÉRIQUE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, INNOVATION)

Favoriser l'accès à des formations numériques via Paris Code et ITI - Ville de Paris (DAE)

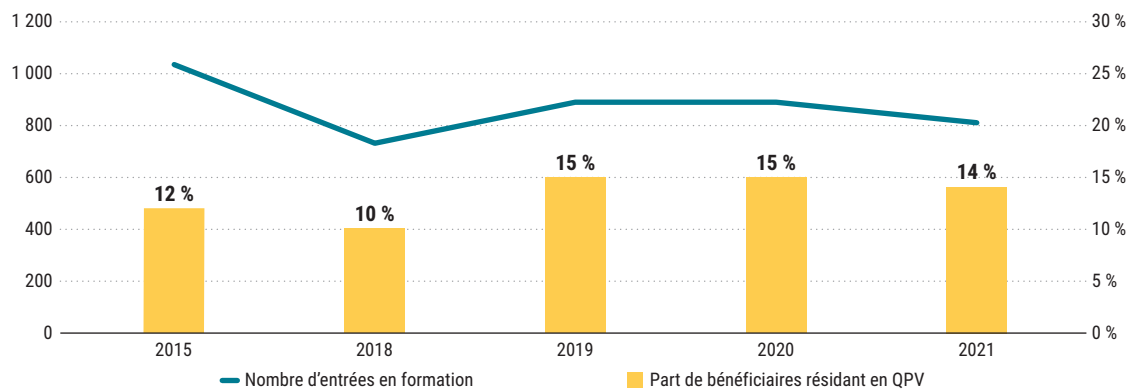
➤ Les formations numériques Paris Code et ITI se sont développées à Paris depuis 2017 (14 % de bénéficiaires en QPV en 2021 contre 12 % en 2017).

Lancées en 2016 par la Ville de Paris (DAE), les formations numériques via Paris Code et ITI accueillent une part de bénéficiaires résidant en QPV qui a progressé (12 % en 2017 et 14 % en 2021). Au total, 4 341 personnes sont entrées en formation entre 2017 et 2021. En moyenne sur les bilans des 5 premières saisons, on compte 40 % de femmes, 10 à 15 % de personnes en reconversion âgées de 45 ans ou plus, et 25 à 30 % de jeunes. Plusieurs programmes labellisés Paris Codes ont bénéficié d'un financement ITI (Simplon, Webforce3, CNAM, etc.).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entrées en formation	Pas d'objectifs fixés	-	-	1 032	726	891	885	807
Part de bénéficiaires résidant en QPV		-	-	12 %	10 %	15 %	15 %	14 %

Source : Ville de Paris - DAE

NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION PARIS CODE ET ITI ET PART DES BÉNÉFICIAIRES EN QPV ENTRE 2017 ET 2021



Source : Ville de Paris - DAE

Favoriser l'accès à des formations hôtelières via le Plan hôtelier emploi - Ville de Paris (DAE)

✘ Le plan hôtelier est abandonné depuis 2018.

Favoriser l'accès à des formations aux métiers du soin et des services à la personne - Ville de Paris (DAE)

➕ Les formations aux métiers du soin et des services à la personne ont été lancées en 2021 par la Ville de Paris (DAE).

Favoriser l'accès à des formations aux métiers la ville durable (fabrication numérique, économie circulaire, mobilités) - Ville de Paris (DAE)

➤ Les formations aux métiers de la ville durable (fabrication numérique, économie circulaire, mobilités) se sont développées à Paris depuis 2017 (14 % de bénéficiaires en QPV en 2020 contre 11 % en 2018).

Lancées en 2017 par la Ville de Paris (DAE), les formations aux métiers la ville durable (fabrication numérique, économie circulaire, mobilités) accueillent 11 % de public bénéficiaire issu des QPV en 2018, 14 % en 2019 et 2020. Le nombre d'entrées en formation a également progressé : 250 en 2018, 309 en 2019 et 306 en 2020.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entrées en formation	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	250	309	306	-
Part de bénéficiaires résidents de QPV		-	-	-	11 %	14 %	14 %	-

Source : Ville de Paris - DAE

Favoriser l'accès à des formations aux métiers mobilisés par les JOP - Ville de Paris (DAE)

➤ Les formations aux métiers mobilisés par les JOP se sont développées à Paris en 2018 (27 % de bénéficiaires en QP en 2019 et 2020).

Lancées fin 2018 par la Ville de Paris (DAE), les formations aux métiers mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) dans le cadre du programme Paris Tous en Jeux ont accueilli 27 % de public bénéficiaire issu des QPV en 2019 et 2020 selon les premières données disponibles. Ces formations visent les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la construction, de l'organisation (accueil, logistique, sécurité...) et du sport. Les premières données sur les suites de parcours des bénéficiaires sont encourageantes, avec 80 % de sorties positives en emploi ou formation en moyenne.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entrées en formation	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	459	423	-
Part de bénéficiaires résidents de QPV		-	-	-	-	27 %	27 % (bilan provisoire)	-

Source : Ville de Paris - DAE (données provisoires)

Favoriser l'accès à des formations aux métiers de l'agriculture durable - Ville de Paris (DAE)

+ Les formations aux métiers de l'agriculture durable ont été lancées fin 2021 par la Ville de Paris (DAE), avec 324 places de formation proposées en 2022.

2.1.2. Favoriser l'accès à l'emploi

GARANTIR L'ACCÈS DES HABITANTS DES QPV AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Accroître la part des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi - Pôle Emploi

➤ La part des habitants des QP dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi a progressé (12 % en 2019 contre 10,7 % en 2015), notamment dans l'accompagnement intensif entre 2019 et 2021 (13,1 % en 2021 contre 9,8 % en 2019).

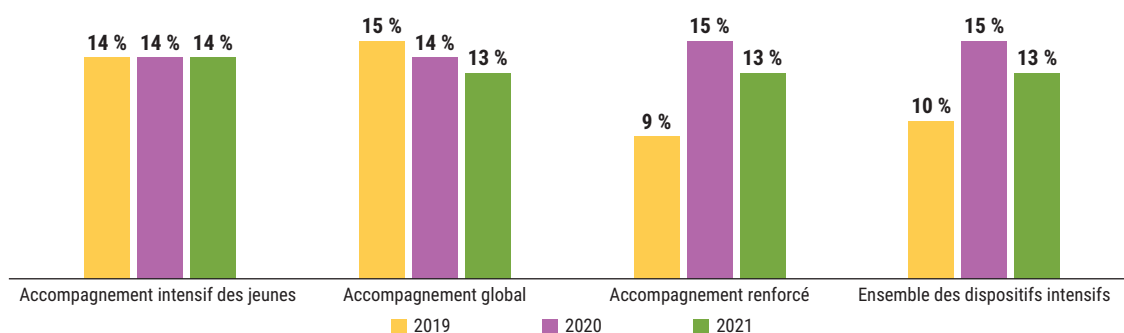
En 2019, les bénéficiaires qui résident dans les QP sont légèrement plus nombreux dans les **dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi** (12 %) que parmi les demandeurs d'emploi (10 %). La part des habitants et habitantes de QP dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi a progressé depuis 2015, passant de 10,7 % à 12 % en 2019.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitants à Paris dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi	Pas d'objectifs fixés	67 181	76 137	58 682	49 642	64 362	-	-
Nombre d'habitants des QP dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi		7 210	7 677	5 480	4 961	7 718	-	-
Part des demandeurs d'emploi des QP dans les dispositifs		10,7 %	10,1 %	9,3 %	10,0 %	12 %	-	-
Part des habitants des QP parmi les DEFM		9,2 %	9,5 %	10,0 %	11 %	10,0 %	-	-

Source : Pôle Emploi

Les demandeurs d'emploi qui résident dans les QP sont plus nombreux dans les **dispositifs d'accompagnement intensifs de Pôle Emploi** : en 2021, 451 habitants en QP sont en accompagnement intensif des jeunes (AIJ) (soit 14 % des bénéficiaires parisiens), 244 en accompagnement global (soit 13 % des bénéficiaires parisiens) et 1362 en accompagnement renforcé (soit 13 % des bénéficiaires parisiens). Au total, 2057 bénéficiaires d'un de ces dispositifs résident en QP, soit 13,1 % des bénéficiaires parisiens. Depuis 2019, le nombre de bénéficiaires en accompagnement intensif des jeunes a fortement progressé à Paris (+ 188 %) comme dans les QP (+ 172 %). A l'inverse, le nombre de bénéficiaires en accompagnement renforcé a baissé aussi bien à Paris (- 55 %) que dans les QP (- 35 %).

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI RÉSIDENT EN QP DANS LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT INTENSIFS DE PÔLE EMPLOI ENTRE 2019 ET 2021



Source : Pôle Emploi

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandeurs d'emploi à Paris dans les dispositifs d'accompagnement intensifs	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	26 600	17 741	15 704
<i>En accompagnement intensif des jeunes (AIJ)</i>		-	-	-	-	1 154	2 420	3 327
<i>En accompagnement global</i>		-	-	-	-	1 839	1 617	1 840
<i>En accompagnement renforcé</i>		-	-	-	-	23 667	13 704	10 537
Nombre de demandeurs d'emploi des QP dans les dispositifs d'accompagnement intensifs	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	2 626	2 674	2 057
<i>En accompagnement intensif des jeunes (AIJ)</i>		-	-	-	-	166	349	451
<i>En accompagnement global</i>		-	-	-	-	281	223	244
<i>En accompagnement renforcé</i>		-	-	-	-	2 102	2 102	1 362
Part des demandeurs d'emploi des QP dans les dispositifs	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	9,8 %	15,1 %	13,1 %

Source : Pôle Emploi

Accroître la part des habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement au titre du PLIE - EPEC

➔ Les dispositifs d'accompagnement au titre du PLIE se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville : le nombre de permanences a augmenté dans les quartiers prioritaires (22 en 2021 contre 12 en 2015), tout comme le nombre d'informations collectives (30 contre 20). La part de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires a toutefois reculé (37 % en 2021, soit - 4 points depuis 2015).

Créé en 2016, l'Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) propose des parcours intégrés d'accès à l'emploi durable des publics les plus éloignés de l'emploi, à travers la mise en place de plusieurs dispositifs dont le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Le PLIE est un dispositif d'accompagnement renforcé et individualisé vers et dans l'emploi s'adressant aux chercheurs d'emploi les plus éloignés des exigences du marché du travail.

Le nombre de **permanences de l'EPEC** s'est accru entre 2015 et 2021, passant de 34 à 52 à Paris et de 12 à 22 dans les QPV ou à proximité. En 2020, ce nombre a baissé (47 permanences dont 18 en QPV). Le nombre **d'informations collectives** en QP a progressé passant de 20 en 2015 à 41 en 2019, traduisant un renforcement des dispositifs en faveur des quartiers de la politique de la ville. En 2020, il a été difficile d'organiser les informations collectives dans un contexte sanitaire particulier (15 informations collectives en 2020). Le rythme a ensuite repris avec 30 informations collectives en 2021, sans pour autant réussir à reprendre le rythme d'avant crise sanitaire. C'est le cas également du nombre de rencontres avec les structures en QP et/ou sur cette thématique : 20 en 2015, 25 en 2016, 35 en 2017, 30 en 2018, 25 en 2019, 10 en 2020 et 20 en 2021. Depuis 2015, le **nombre d'actions de formations spécifiques** mises en place dans les QP s'est maintenu autour de 4 formations chaque année. En 2021, on compte 4 formations d'Appui au Parcours des participants, 1 programme d'actions de lutte contre la fracture numérique et 6 Ateliers et ACI conventionnés.

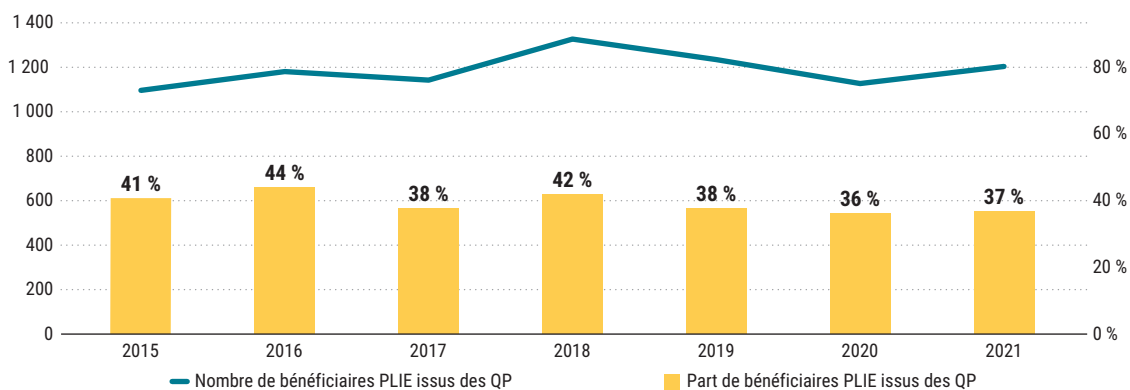
Depuis 2015, le nombre de **bénéficiaires du PLIE** a progressé passant de 2 652 personnes à 3 261 personnes en 2021 (+ 23 %). L'objectif de suivre 3 500 personnes n'est pas encore atteint. Depuis 2015, le nombre de bénéficiaires du PLIE résidant en QP a progressé passant de 1 102 personnes à 1 206 personnes en 2021 (+ 9 %). La proportion d'habitants de QP parmi l'ensemble des bénéficiaires a toutefois reculé (- 4 points entre 2015 et 2021), et l'objectif de porter à 50 % la part bénéficiaires résidant en QP n'est pas encore atteint (37 % en 2021).

Le nombre de **sorties positives** a progressé entre 2015 et 2021, passant de 340 à 447 à Paris (+ 31 %) et de 127 à 192 dans les QP (+ 51 %). La part des habitants de QP parmi les sorties positives a progressé (+ 6 points entre 2015 et 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires PLIE à Paris	Suivre 3 500 personnes sur un an	2 652	2 714	2 985	3 149	3 225	3 112	3 261
Nombre de bénéficiaires PLIE issus des QP	Pas d'objectifs fixés	1 102	1 183	1 147	1 327	1 237	1 132	1 206
Part de bénéficiaires PLIE issus des QP	50 % de résidents de QPV	41 %	44 %	38 %	42 %	38 %	36 %	37 %
Nombre de sorties positives à Paris	Pas d'objectifs fixés	340	390	351	377	438	338	447
Nombre d'habitants des QP en sorties positives		127	169	112	167	183	154	192
Part des habitants des QP dans les sorties positives		37 %	43 %	31 %	44 %	42 %	46 %	43 %

Source : EPEC

NOMBRE ET PART DE BÉNÉFICIAIRES PLIE ISSUS DES QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : EPEC

Développer les actions de proximités via les Points Paris Emploi - Ville de Paris (DAE)

∅ Les données ne sont pas disponibles pour mesurer le nombre et la part de bénéficiaires résidant en quartiers de la politique de la ville dans les Points Paris Emploi, car l'accueil est anonyme et inconditionnel.

INFORMER ET PRÉPARER LES PUBLICS AUX OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Organiser des sessions de pré-recrutement, des job-datings et mobiliser les acteurs locaux à travers l'organisation de Forums pour l'emploi - Ville de Paris (DAE) / Mission Locale de Paris

➤ **Les sessions de pré-recrutement et les jobs-dating sont moins nombreux depuis 2015 (54 recrutements via les sessions dans les QP/QVA en 2021 contre 212 en 2015).**

Chaque année, 3 forums pour l'emploi sont organisés à Paris, un objectif fixé au début du contrat de ville, atteint depuis 2015 et maintenu jusqu'en 2021. En 2020, 2 forums ont été organisés (Paris pour l'emploi des Jeunes en janvier et Paris pour l'emploi en octobre), et un forum a été annulé pour cause de Covid-19 (Paris des Métiers qui recrutent, programmé en avril). En parallèle de ces forums parisiens, des actions spécifiques aux quartiers prioritaires ont été organisées en 2017 et 2019 pour cibler davantage de candidats des quartiers.

Le nombre de sessions de pré-recrutement et job-dating a quant à lui baissé entre 2015 et 2019 (- 71 % à Paris, - 94 % dans les QP, - 39 % à proximité des QP), tout comme le nombre de recrutements lors des sessions (- 73 % à Paris et - 73 % dans les QP/QVA). En 2020, le nombre de sessions a baissé de nouveau avec la crise sanitaire à Paris (79 en 2020 et 103 en 2021), tout comme le nombre de recrutements lors des sessions (208 à Paris en 2020 dont 33 en QP/QVA et 336 à Paris en 2021 dont 54 en QP/QVA). La part des bénéficiaires issus de QPV dans les sorties positives suite aux sessions s'est maintenue autour de 16 % sur la période 2015-2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de forums pour l'emploi par an	Organisation de 3 forums par an	3	3	3	3	3	2	3
Nombre de sessions de pré-recrutement et job-datings à Paris	Pas d'objectifs fixés	872	448	354	374	256	79	103
Nombre de sessions dans les QP		219	6	32	56	13	0	0
Nombre de sessions dans les QP/QVA		342	61	175	264	207	0	0
Nombre de recrutements total lors des sessions à Paris		1321	648	563	562	351	208	336
Nombre de recrutements lors des sessions en QP/QVA		212	-	87	93	58	33	54
Part des bénéficiaires issus de QPV dans les sorties positives suite aux sessions		16 %	-	15,5 %	16,5 %	16,5 %	16 %	16 %

Source : Ville de Paris - DAE

La Mission Locale de Paris organise également des Forums pour l'emploi chaque année (6 forums par an en 2015, 9 par an entre 2016 et 2019, 3 en 2020). Le nombre de sessions de pré-recrutement et job-dating organisés par la Mission Locale de Paris a progressé dans l'ensemble du territoire parisien (passant de 799 en 2015 à 1080 en 2019, soit + 35 %), elle a ensuite baissé en 2020 avec la crise Covid-19 (842). C'est également le cas du nombre de jeunes présentés lors de ces sessions (passant de 3196 en 2015 à 4320 en 2019 soit + 35 %, puis 3600 en 2020 soit - 17 %) et du nombre de recrutements (passant de 947 en 2015 à 1291 en 2019 soit + 36 %, puis 720 en 2020 soit - 44 %). Les jeunes habitants des quartiers prioritaires (QP)

représentent un quart des jeunes recrutés lors des sessions (25 %), une proportion qui a légèrement progressé depuis 2015 (+ 1,5 point). Le nombre de jeunes recrutés par sessions a davantage progressé dans les QP (passant de 223 en 2015 à 324 en 2019, soit + 45 %), qu'en moyenne à Paris (+ 36 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de forums pour l'emploi par an	Pas d'objectifs fixés	6	9	9	9	9	3	-
Sessions pré-recrutement / job datings		799	820	851	1 141	1 080	842	-
Nombre de jeunes présentés lors des sessions		3 196	3 280	3 404	4 564	4 320	3 600	-
Nombre de recrutements par sessions		947	953	1 043	1 142	1 291	720	-
Nombre de bénéficiaires QP dans les sorties positives suite aux sessions		223	253	261	303	324	-	-

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Accompagner les Parisiens éloignés de l'emploi dans leur démarche de recherche d'emploi via l'AAP « Dynamiques Emploi » - Ville de Paris (DAE)

+ L'appel à projet « Dynamiques Emploi » mis en œuvre en 2020 compte 19 % de bénéficiaires en QPV en 2021.

L'appel à projets « Dynamiques emploi » a pour objectif d'apporter un soutien à des projets proposant des parcours individualisés et renforcés d'insertion professionnelle, d'une durée maximale de 6 mois, allant de la phase de « remobilisation » à visée professionnelle à la remise à l'emploi effective avec une mise en relation avec des entreprises ciblées.

L'appel à projet a été mis en œuvre en 2020 par la Ville de Paris (DAE), et s'achèvera en septembre 2022. Le dispositif compte 746 bénéficiaires en 2020 (17 % en QPV) et 1 594 bénéficiaires en 2021 (19 % en QPV).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires accompagnés	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	-	746	1 594
Part de bénéficiaires résidant en QPV		-	-	-	-	-	17 %	19 %

Source : Ville de Paris - DAE

Développer les relations avec les entreprises (pacte ou charte) pour favoriser l'embauche des habitants des quartiers - Ville de Paris (DAE)

➤ Les pactes avec les entreprises se sont développés depuis 2015 (6 pactes en 2019 contre 1 en 2015), avant d'être interrompus en 2020 par la crise sanitaire et de reprendre ensuite en 2021.

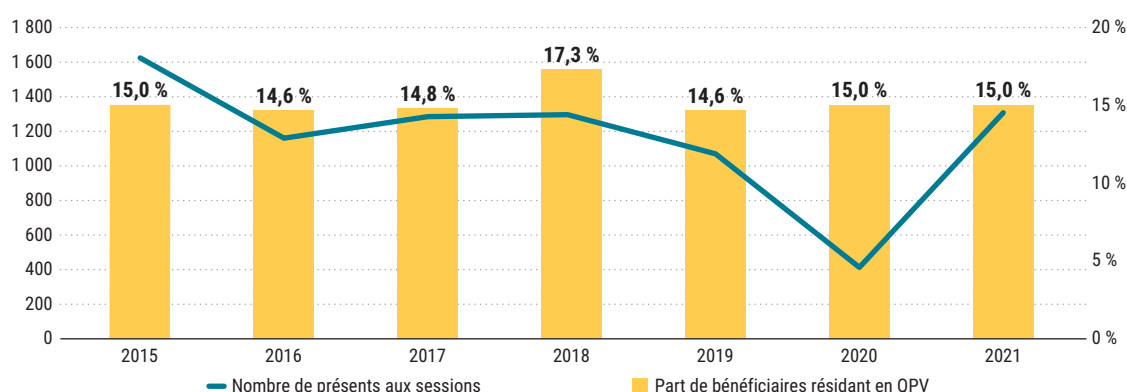
Depuis 2015, la Ville de Paris (DAE) a signé plusieurs pactes avec les entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociale et qui offrent des opportunités d'emploi aux Parisiens et Parisiennes en recherche d'emploi.

Le nombre de pactes avec les entreprises signés ou renouvelés par la Ville de Paris (DAE) a progressé depuis 2015, passant de 1 à 6 en 2019. En 2020 aucun pacte n'a été signé ou renouvelé en raison de la crise sanitaire qui a eu un fort impact sur les entreprises. En 2021, le pacte avec SODEXO a été renouvelé et un nouveau pacte a été signé avec GL EVENT. Le nombre d'inscrits aux sessions issus des QPV a baissé passant de 1 624 en 2015 à 1 068 en 2019 (- 34 %), 407 en 2020 et 1 302 en 2021. La part des habitants de QPV parmi les inscrits aux sessions reste toutefois stable sur la période (15 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de pacte signés et/ou renouvelés	Pas d'objectifs fixés	1	5	4	6	6	0	2
Nombre de présents aux sessions comprenant les personnes issues des QPV (recours à des prescripteurs spécialisés pour sourcer ces publics)		1 624	1 163	1 284	1 299	1 068	407	1 302
Part de bénéficiaires résidant en QPV		15 %	14,6 %	14,8 %	17,3 %	14,6 %	15 %	15 %

Source : Ville de Paris - DAE

NOMBRE ET PART DE PRÉSENTS AUX SESSIONS COMPRENANT LES PERSONNES ISSUES DES QPV ENTRE 2015 ET 2021



Source : Ville de Paris - DAE

Orienter l'offre d'insertion IAE en direction des habitants des QP - Ville de Paris (DAE) / Drieets / Mission Locale de Paris

➤ L'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux depuis 2015 (16 % des bénéficiaires en 2020 contre 24 % en 2015).

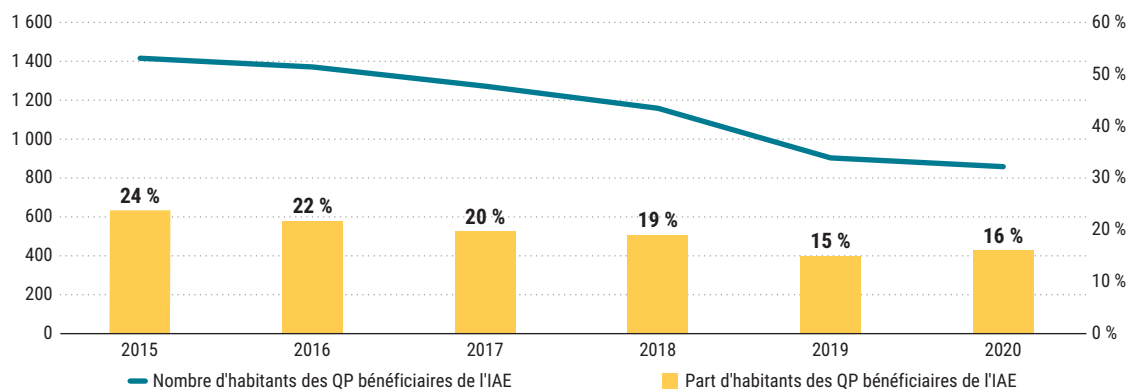
L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Depuis 2015, la proportion de salariés en insertion par l'activité économique (IAE) issus des quartiers prioritaires a baissé passant de 24 % (soit 1 419 salariés) à 16 % en 2020 (soit 863 salariés). Au total, 7 016 habitants et habitantes des quartiers prioritaires ont été salariés en IAE entre 2015 et 2020 (sur 36 181 personnes), soit en moyenne 19 % des salariés en insertion. L'objectif de porter à 10 % le nombre de bénéficiaires issus de QP est atteint depuis 2015, mais celui de porter au-delà des 30 % le nombre de bénéficiaires issus des QPV (QP/QVA) n'a pas pu être calculé.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitants des QP bénéficiaires de l'IAE	Suivre 3500 personnes sur un an	1 419	1 372	1 279	1 172	911	863	-
Part des habitants des QP bénéficiaires de l'IAE	Porter à 10% en 2015 le nombre de bénéficiaires issus de QP	24 %	22 %	20 %	19 %	15 %	16 %	-

Source : Drieets

NOMBRE ET PART D'HABITANTS DES QP BÉNÉFICIAIRES DE L'IAE ENTRE 2015 ET 2020



Source : Drieets

Orienter les projets financés dans le cadre du BOP 103 et 102 en direction des habitants QPV – Drieets

+ Les programmes du BOP 103 (accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi) et 102 (accès et retour à l'emploi) permettent de financer des projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (objectif : 40 % des projets financés). Les projets emploi et développement économique soutenus ciblant les habitants des quartiers prioritaires représentent 71 % des projets financés en 2021 et 78 % des projets financés en 2022.

Orienter les clauses sociales d'insertion en direction des habitants des QP - Ville de Paris (DAE) / EPEC

➤ Les clauses sociales se sont développées en faveur des habitants des quartiers prioritaires (129 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2021 contre 71 en 2015).

La Charte Nationale d'Insertion associée à chaque convention signée avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) impose aux maîtres d'ouvrage, dans le cadre de leurs opérations (chantiers et gestion urbaine de proximité), de réserver un quota d'heures travaillées à des publics issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en difficulté d'insertion professionnelle. La part des habitants des QP dans la mise en œuvre des clauses sociales liées aux opérations NPNRU a progressé entre 2016 et 2019 (de 85 % à 89 %), avant de baisser en 2021 (77 %). Aucune réalisation NPNRU n'a eu lieu en 2020. L'objectif d'atteindre 100 % n'est pas encore atteint.

Le nombre de bénéficiaires issus des QP ayant signé un contrat de travail dans le cadre des clauses sociales a progressé passant de 71 bénéficiaires en 2016 à 129 en 2021 (+ 82 %). La proportion de bénéficiaires habitant dans les QP a toutefois reculé (- 1,7 points) sur la même période (21 % en 2016 contre 19,3 % en 2021).

Depuis 2016, **la part des contrats d'alternances** a progressé passant de 10 % en 2016 à 17 % en 2021 (+ 7 points). En 2020, 7 contrats en alternance (dont 71,4 % de contrats d'apprentissage) ont été signés au bénéfice d'habitants de QP, tout comme en 2021 (7 contrats en alternance dont 43 % de contrats d'apprentissage).

La part des embauches de plus de 6 mois a progressé passant de 12 % en 2016 à 32 % en 2019 (+ 20 points). 24 contrats de plus de 6 mois ont été signés au bénéfice d'habitants de QP en 2020 (soit 74 %), et 34 en 2021 (soit 81 %).

L'EPEC a développé le repérage et l'orientation vers les clauses d'insertion des habitants des QPV concomitamment à une augmentation des recrutements directs effectués par les entreprises titulaires des marchés. Le dispositif répond aux fortes tensions sectorielles de recrutements des entreprises par des propositions sur-mesure de parcours formation/emplois pérennes.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part des habitants QP dans la mise en œuvre des clauses sociales liées aux opérations NPNRU	100% des clauses sociales NPNRU dans les QPV	-	85 %	91 %	87 %	89 %	Pas de réalisation NPNRU en 2020	77 %
Nombre de personnes en QP ayant signé un contrat de travail (dans le cadre des clauses)	Pas d'objectifs fixés	-	71	95	119	99	86	129
Part de personnes en QP ayant signé un contrat de travail (dans le cadre des clauses)		-	21 %	22,7 %	19,3 %	18,5 %	17,2 %	19,3 %
Part des contrats en alternance		-	10 %	7 %	8,5 %	14 %	24 % (7 contrats)	17 % (7 contrats)
Part des embauches + 6 mois		-	12 %	27 %	26 %	32 %	76 % (24 contrats)	81 % (34 contrats)

Source : Ville de Paris - DAE/EPEC

2.2

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

2.2.1. Accompagner en amont l'employabilité des jeunes

PERMETTRE LA LEVÉE DES FREINS À L'ACCÈS À L'EMPLOI



Favoriser l'accès des jeunes des quartiers à l'école de la 2^e chance (E2C) - Région / Mission Locale de Paris

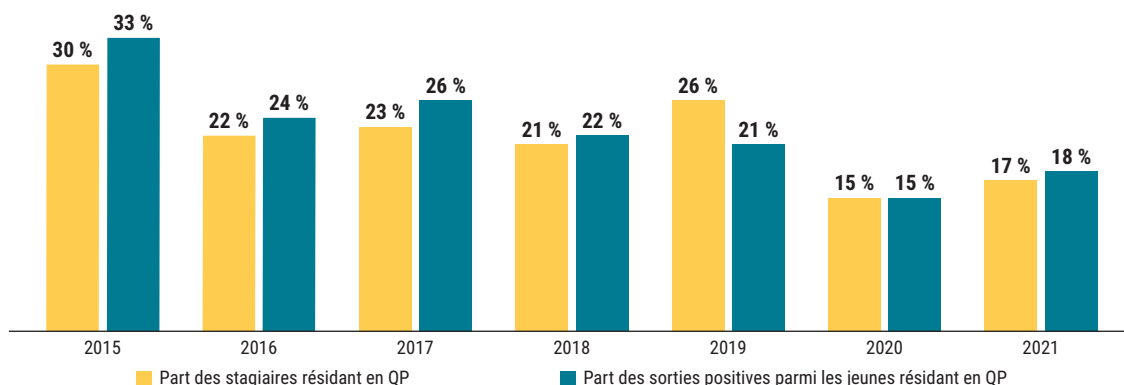
📉 L'École de la 2^e chance touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (17 % en 2021 contre 30 % en 2015).

L'École de la 2^e chance (E2C) accueille des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ni qualification. Elle leur propose une formation rémunérée pour s'insérer dans la vie active. La durée de formation est variable. L'objectif de l'École de la 2^e Chance est que le jeune accède à un emploi ou qu'il intègre une formation professionnelle.

Depuis 2015, la part des stagiaires en E2C issus d'un QP a baissé passant de 30 % à 17 % en 2021 (- 13 points), tout comme celle des jeunes orientés par des prescripteurs (passant de 29 % à 19 % en 2021, soit - 10 points). Le profil socio-démographique des stagiaires issus de QP a évolué : ils sont moins souvent de nationalité française (34 % en 2015 contre 19 % en 2021), ils sont plus souvent mineurs ou âgés de plus de 23 ans, et ils sont moins diplômés.

Depuis 2015, la part des sorties positives au terme de la formation a baissé pour les stagiaires issus de QP, passant de 33 % en 2015 à 18 % en 2021 (- 15 points). Le type de sorties a évolué : la part de sorties en formation qualifiante a baissé (27 % contre 17 %), la part des sorties en contrat de travail a fortement baissé (71 % contre 16 %) en faveur de sorties en alternances (19 % en 2016 contre 22 % en 2021). La baisse des sorties positives en 2020 s'explique par l'impact des confinements. En 2021, la mobilisation du service civique a été absente.

PART DES JEUNES DES QP À L'E2C ET PART DES SORTIES POSITIVES PARMIS LES JEUNES DES QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Région

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part des stagiaires en QP	Pas d'objectifs fixés	30 %	22 %	23 %	21 %	26 %	15 %	17 %
Part des jeunes orientés par la MLP résidant en QP		29 %	20 %	27 %	19 %	27 %	11 %	19 %
Part des sorties positives parmi les jeunes en QP		33 %	24 %	26 %	22 %	21 %	15 %	18 %
Part des sorties en formation		27 %	36 %	25 %	22 %	28 %	16 %	17 %
Part des sorties en contrat de travail		71 %	24 %	31 %	6 %	7 %	18 %	16 %
Part des sorties en contrat de travail en alternance		-	19 %	30 %	36 %	27 %	14 %	22 %
Part des sorties en service civique		-	-	-	-	43 %	29 %	0 %

Source : Région

Depuis 2015, la part des jeunes résidents de QP suivis par la MLP dans le dispositif de l'E2C a baissé passant de 21 % à 16 % en 2019 (- 5 points). Un tiers de ces jeunes sont des femmes en 2021, une proportion en baisse depuis 2015 (47 % contre 33 % en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes de QP ayant intégré l'E2C	Pas d'objectifs fixés	45	59	69	37	49	26	49
Part des jeunes de QP ayant intégré l'E2C		21 %	21 %	22 %	17 %	19 %	11 %	16 %
Part des femmes dans le total à Paris		53 %	56 %	47 %	54 %	52 %	57 %	52 %
Part des femmes dans le total dans les QP		47 %	59 %	45 %	43 %	51 %	62 %	33 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Développer l'accès aux compétences de base à visée professionnelles via le Plan de lutte contre l'illettrisme (PLCI) - Ville de Paris (DDCT) / Mission Locale de Paris

➤ **Le Plan de lutte contre l'illettrisme touche un public issu des quartiers prioritaires et suivi par la Mission Locale de Paris moins nombreux qu'en 2015 (33 % en 2019 contre 51 % en 2015), mais plus nombreux en 2020 (60 %).**

Porté par la Ville de Paris (DDCT), le Plan de lutte contre l'illettrisme (PLCI) vise à agir contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à réussir leur insertion professionnelle en leur offrant une nouvelle chance d'accéder à la pratique de la lecture, de l'écriture, du calcul et des autres compétences de base. Ce dispositif est mis en œuvre par 5 associations : Extramuros, ESPEREM, École Normale Sociale, CEFIL et Savoirs pour Réussir.

Le nombre de bénéficiaires dans les 5 associations du PLCI issus des quartiers de la politique de la ville ou à proximité a progressé depuis 2015 (passant de 95 à 151 en 2021, soit + 59 %). Pour ces cinq associations, la proportion de jeunes issus de QPV parmi les bénéficiaires varie chaque année : en 2021, 64 % de jeunes des QPV à l'École Normale Sociale (contre 29 % en 2015), 68 % à CEFIL (contre 58 % en 2015), 67 % à Extramuros, 40 % à ESPEREM, 53 % à Savoirs pour Réussir en 2020 (contre 31 % en 2015). Entre 2015 et 2020, 58 chantiers éducatifs ont eu lieu à Extramuros, dont 53 dans un QPV des 18^e, 19^e, 20^e, 11^e, 13^e arrondissements et 5 en dehors des QPV dans le 12^e arrondissement.

Depuis 2015, la part de bénéficiaires issus de QP dans les dispositifs PLCI suivis par la MLP a baissé passant de 51 % en 2015 à 33 % en 2019, une baisse liée notamment à l'apparition d'autres offres de formation similaires en 2017-2018 et à la présence de beaucoup de jeunes migrants domiciliés en structure sociale ou en association hors QP. En 2020, cette proportion a ensuite augmenté pour atteindre 60 %. On estime entre 65 et 70 % de suites de parcours vers les offres de la Région (EDI/PEE/E2C) et formation en général, et entre 20 et 25 % vers l'emploi, des proportions stables depuis 2015.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de bénéficiaires à Paris	Pas d'objectifs fixés	107	133	135	97	98	101	-
Nombre de bénéficiaires issus des QP		55	52	49	48	32	61	-
Jeunes orientés vers les dispositifs Région, GJ, E2C		72	90	90	65	66	-	-
Suites de parcours formation		72	90	90	65	66	-	-
Suites de parcours emploi		23	29	30	21	21	-	-

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Favoriser l'accès des jeunes des quartiers au dispositif régional Avenir Jeunes : Espace de dynamique d'insertion (EDI) et Parcours entrée dans l'emploi (PEE) - Région / Mission Locale de Paris

➤ **Le dispositif Espace dynamique touche un public issu des quartiers prioritaires suivi à la Mission Locale de Paris plus nombreux qu'en 2015 (22 % en 2021 contre 16 % en 2015), tout comme le dispositif Parcours Entrée dans l'emploi (16 % contre 12 %).**

L'Espace de dynamique d'insertion (EDI) est, comme le Parcours d'entrée en emploi (PEE), l'un des deux programmes essentiels du dispositif régional Avenir jeunes. L'Espace dynamique d'insertion (EDI) vise à favoriser l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences, en particulier des compétences comportementales et sociales nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle. Le Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE) est mis en place pour aider le jeune à construire ou à confirmer un projet professionnel en vue d'accéder de manière privilégiée à un contrat en alternance et à l'emploi.

Le nombre de jeunes bénéficiaires du dispositif Parcours entrée dans l'emploi (PEE) à Paris a augmenté sur la période, passant de 1 132 en 2015 à 1 290 en 2021 (+ 14 %), mais la proportion de jeunes issus des QP dans le dispositif Espace de dynamique d'insertion (EDI) a baissé passant de 18 % en 2015 à 2 % en 2020. Le dispositif ne s'appelle plus Avenir Jeunes, car il est ouvert aux adultes de plus de 25 ans depuis septembre 2020. En 2020, le PEE avait commandé 1 531 places, mais la crise sanitaire a fait baisser ce nombre à 969 parcours de formation réels. En 2020, on compte 7,5 % de 16-17 ans, 40 % de 18-20 ans et 45 % de 21-25 ans.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires de Parcours entrée dans l'emploi (PEE) à Paris	Pas d'objectifs fixés	1 132	858	865	1 001	866	969	1 290
Part des bénéficiaires des QP d'Espace de dynamique d'insertion (EDI)		18 %	14 %	17 %	8 %	12 %	2 %	-

Source : Région

Depuis 2015, la part des bénéficiaires en EDI suivis par la Mission Locale de Paris en QP a progressé passant de 16 % à 22 % en 2021 (+ 6 points). Une forte majorité des bénéficiaires ayant intégré un EDI lors des dernières années sont des personnes en situation de migration (hors UE). Ces derniers ne sont pas hébergés ou domiciliés en QPV mais en permanence sociale (PSA) ou en association. C'est cette raison qui explique la baisse des publics provenant des quartiers entre 2015 et 2020. Il y a donc eu un déplacement des types de publics fréquentant les EDI.

Depuis 2015, la part des bénéficiaires en PEE suivis par la MLP en QP a augmenté passant de 12 % à 16 % en 2021 (+ 4 points). Au fil des ans, il y a eu une baisse de prescription (concurrence de dispositifs avec Avenir jeunes, E2C, Garantie Jeunes, Grande École du Numérique, etc.), et de plus en plus de public migrant. Cette action représente une solution financière pour eux, tout comme la possibilité de poursuivre un apprentissage en français tout en apprenant un métier. Les jeunes issus des QP sont donc moins impactés, préférant la recherche d'emploi ou la Garantie Jeune.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires à Paris en EDI	Pas d'objectifs fixés	174	220	171	142	137	133	158
Nombre de bénéficiaires à Paris en EDI en QP		28	39	20	14	16	14	34
Part des bénéficiaires en EDI en QP dans le total		16 %	18 %	12 %	10 %	12 %	11 %	22 %
Nombre de bénéficiaires à Paris en PEE		1 495	1 012	700	813	605	698	839
Nombre de bénéficiaires à Paris en PEE en QP		176	176	93	106	97	93	137
Part des bénéficiaires en PEE en QP dans le total		12 %	17 %	13 %	13 %	16 %	13 %	16 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Développer les chantiers éducatifs pour favoriser l'insertion des jeunes (plateforme inter-bailleurs du programme FSE-ITI) - Paris Habitat / Mission Locale de Paris

➤ **Les chantiers éducatifs se sont développés en faveur des jeunes résidents des quartiers de la politique de la ville (206 chantiers organisés dans les quartiers de la politique de la ville entre 2015 et 2021).**

Les chantiers éducatifs sont des outils de remobilisation des jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage qui leur proposent la possibilité d'être embauché en tant que salariés sur un temps court. À Paris Habitat, les chantiers éducatifs concernent divers domaines : le second-œuvre du bâtiment, les espaces verts, la construction de mobilier urbain, la réalisation multimédia, les fresques artistiques, la sensibilisation au développement durable, la logistique et la communication sur des animations locales, etc.

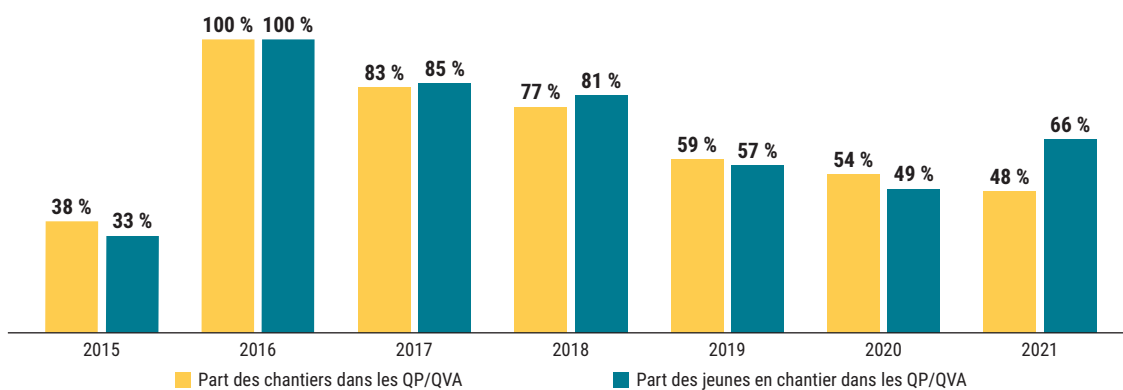
Le nombre de chantiers éducatifs pour favoriser l'insertion des jeunes (FSE-ITI) a progressé à Paris (+54 entre 2015 et 2021) et dans les QP/QVA (+28 entre 2015 et 2021). L'objectif fixé à 40 chantiers par an a été atteint en 2019. Le nombre de jeunes bénéficiaires des chantiers a fortement progressé à Paris (+210) et dans les QP/QVA (+162). L'objectif fixé à 160 bénéficiaires par an a été atteint en 2019.

Paris Habitat a bénéficié d'un financement ITI Paris dans le cadre de cette action (2019-2022).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de chantiers par an à Paris	40 chantiers par an (objectif plafond)	21	29	30	35	85	57	75
Nombre de chantiers par an dans les QP/QVA		8	29	25	27	50	31	36
Part des chantiers dans les QP/QVA	Pas d'objectifs fixés	38 %	100 %	83 %	77 %	59 %	54 %	48 %
Nombre de jeunes en chantier par an à Paris	160 jeunes bénéficiaires par an	75	100	120	134	337	229	285
Nombre de jeunes en chantier par an dans les QP/QVA		25	100	102	108	192	113	187
Part des jeunes en chantier dans les QP/QVA	Pas d'objectifs fixés	33 %	100 %	85 %	81 %	57 %	49 %	66 %

Source : Paris Habitat

PART DES CHANTIERS ÉDUCATIFS DANS LES QP/QVA ET PART DES JEUNES EN CHANTIER DANS LES QP/QVA ENTRE 2015 ET 2021



Source : Paris Habitat

Le nombre de jeunes issus des QP suivis par la Mission Locale de Paris dans les chantiers a progressé passant de 19 jeunes en 2016 à 78 en 2019, tout comme les sorties positives (3 en 2016 contre 15 en 2019).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes en chantier par an dans les QP	Pas d'objectifs fixés	-	19	17	22	78	-	-
Nombre de sorties positives dans les QP		-	3	3	4	15	-	-

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

2.2.2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

GARANTIR L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Favoriser l'accompagnement de la Mission locale des jeunes des quartiers - Mission Locale de Paris

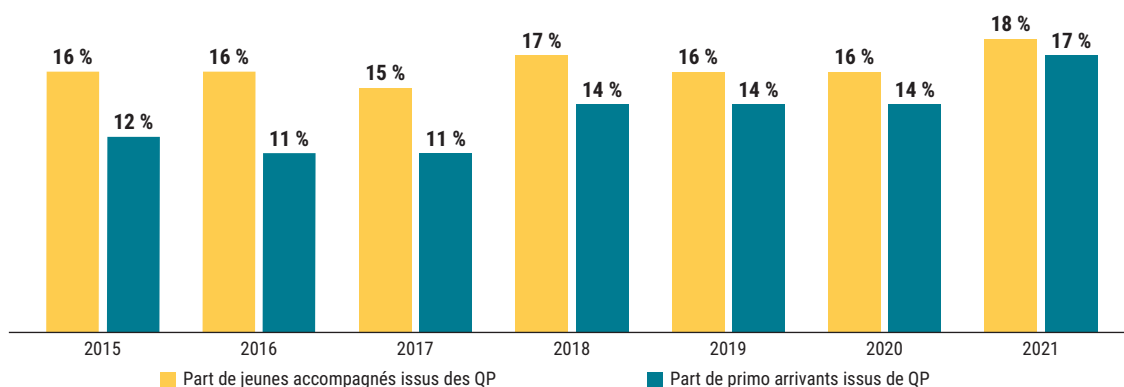
➤ Les dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale de Paris accueillent un public des quartiers prioritaires en hausse (18 % en 2021 contre 16 % en 2015), et les nouveaux arrivants accompagnés par la Mission Locale sont davantage issus des quartiers (17 % en 2021 contre 12 % en 2015).

La Mission Locale de Paris s'adresse à tous les jeunes qui rencontrent des difficultés en matière d'accès à l'emploi, à la formation ou des difficultés d'accès à l'autonomie. Elle est chargée d'aider ces jeunes à résoudre l'ensemble des difficultés liées à leur insertion professionnelle et sociale. Depuis la signature du contrat de ville, la part des jeunes issus de QP accompagnés par la MLP a progressé (18 % en 2021 contre 16 % en 2015) et tout comme la part des primo arrivants issus de QP (17 % en 2021 contre 12 % en 2015). Le nombre de primo-arrivants issus de QP a davantage progressé (+ 51 % entre 2015 et 2021), que le nombre total de jeunes primo parisiens (+ 3 %). Les objectifs fixés de porter à 20 % la part des jeunes accompagnés par la MLP issus de QP et la part des jeunes primo issus de QP n'est pas encore atteint. L'évolution positive du nombre de primo est notamment due à la forte augmentation des primo QP.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes accompagnés à Paris	Porter à 20 % en 2020 la part des jeunes accompagnés par la MLP issus des QP	19303	19277	19213	18460	18797	20810	21527
Nombre de jeunes accompagnés issus des QP		3080	3045	2941	3046	2995	3366	3769
Part de jeunes accompagnés issus des QP		16 %	16 %	15 %	17 %	16 %	16 %	18 %
Nombre de primo arrivants à Paris	Porter à 20 % la part de jeunes de QP parmi des primos arrivants	9101	9064	9003	8840	9354	8621	9529
Nombre de primo arrivants issus de QP		1052	1042	1017	1216	1274	1203	1585
Part de primo arrivants issus de QP		12 %	11 %	11 %	14 %	14 %	14 %	17 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA MISSION LOCALE DE PARIS ISSUS DES QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Depuis 2015, le nombre de sorties positives a progressé davantage pour les jeunes de QP (+ 70 % entre 2015 et 2021) qu'en moyenne pour l'ensemble des jeunes (+ 56 %). La proportion de sorties positives des jeunes de QP parmi l'ensemble des bénéficiaires a progressé de + 1 point passant de 16 % en 2015 à 17 % en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de sorties positives des jeunes à Paris	Pas d'objectifs fixés	10 966	11 649	12 778	13 795	15 694	13 200	17 093
Nombre de sorties positives des jeunes QP		1 734	1 904	1 969	2 248	2 712	2 070	2 942
Part des entrées des jeunes en QP par rapport aux jeunes à Paris		16 %	16 %	15 %	16 %	17 %	16 %	17 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Les sorties positives bénéficient plus aux jeunes suivis dans les quartiers prioritaires. En effet entre 2015 et 2021, l'évolution des entrées en emploi est de 74 % et de 53 % pour la formation pour les jeunes de QP, contre respectivement 48 % et 45 % pour l'ensemble des jeunes parisiens.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Entrées en emploi (toute durée)								
Paris	Pas d'objectifs fixés	6 318	6 355	6 959	7 615	8 607	7 211	9 327
QP		952	1 044	1 099	1 309	1 613	1 242	1 652
Part des jeunes en QP		15 %	16 %	16 %	17 %	19 %	17 %	18 %
Formation								
Paris	Pas d'objectifs fixés	3 884	4 065	4 130	4 157	4 827	4 405	5 647
QP		678	693	650	670	781	653	1 036
Part des jeunes en QP		17 %	17 %	16 %	16 %	16 %	15 %	18 %
Service civique (volontariat, PMSMP et Service civique)								
Paris	Pas d'objectifs fixés	764	1 229	1 689	2 023	2 260	1 584	2 119
QP		104	167	220	269	318	175	254
Part des jeunes en QP		14 %	14 %	13 %	13 %	14 %	11 %	12 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Le nombre de jeunes dans les dispositifs de remobilisation de service civique a progressé à Paris (68 en 2015 contre 206 en 2021) et dans les QP (10 en 2015 contre 46 en 2021). La proportion de jeunes de QP dans les services civiques est passée de 15 % en 2015 à 22 % en 2021 (+ 7 points).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes à Paris dans les dispositifs de remobilisation (BAFA citoyen, Service civique, Création d'activité)	Pas d'objectifs fixés	68	115	148	143	146	123	206
Nombre de jeunes QP dans les dispositifs de remobilisation		10	28	22	28	18	28	46
Part de jeunes QP dans les dispositifs de remobilisation		15 %	24 %	15 %	20 %	19 %	23 %	22 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Déployer la Garantie Jeunes au profit des jeunes des quartiers - Mission Locale de Paris

➔ La Garantie Jeune bénéficie à plus de jeunes des quartiers prioritaires (432 jeunes en 2021 contre 69 en 2016), et la part des jeunes des QP reste stable autour de 17 % entre 2016 et 2021.

La Garantie jeunes s'adresse aux 16-25 ans en situation de précarité qui bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi ou la formation par un conseiller insertion en Mission locale et disposent d'une aide financière pendant la durée de leur accompagnement.

Le nombre de SAS Garantie Jeunes délocalisés (qui permettent de rapprocher les publics des territoires quartiers prioritaires) a augmenté dans les QP passant de 0 en 2016 à 56 en 2021. L'objectif fixé d'augmenter le nombre de SAS est atteint. Les SAS Garantie Jeunes permettent aux jeunes de démarrer l'accompagnement par cinq semaines de recherche à temps plein.

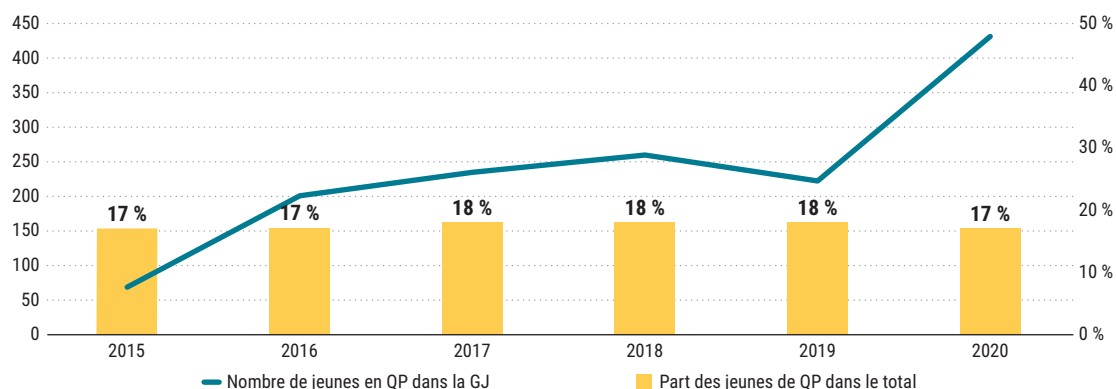
Le nombre de jeunes bénéficiant de la Garantie Jeunes a progressé à Paris (412 en 2016 contre 2 515 en 2021) et dans les QP (69 en 2016 contre 432 en 2021). La proportion de jeunes de QP dans la Garantie Jeunes est restée stable à 17 % entre 2016 et 2021. L'objectif de porter à 35 % la part de jeunes issus de QP n'est pas atteint.

Depuis le 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la Garantie Jeunes.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de SAS GJ	Augmenter le nombre de SAS GJ dans les QP	-	23	62	79	84	65	112
Nombre de SAS GJ délocalisé		-	0	3	36	42	28	56
Nombre de jeunes dans la GJ	Pas d'objectifs fixés	-	412	1 217	1 335	1 441	1 271	2 515
Nombre de jeunes en QP dans la GJ		-	69	201	235	260	222	432
Part des jeunes de QP dans le total	35 % de jeunes issus des QP	-	17 %	17 %	18 %	18 %	18 %	17 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

NOMBRE ET PART DE JEUNES EN QP DANS LA GARANTIE JEUNES ENTRE 2016 ET 2021



Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Mettre en place le plan insertion jeunesse et réduire le nombre de jeunes ni en emploi ni en étude - Mission Locale de Paris

➤ Les actions du Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) bénéficient à davantage de jeunes des quartiers prioritaires (750 bénéficiaires en 2021 contre 140 en 2018).

Lancé en mars 2018, le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) vise à offrir un accompagnement renforcé et personnalisé aux jeunes en difficulté d'insertion âgés de 16 à 25 ans qui résident dans un quartier prioritaire. Il s'appuie sur la mobilisation de référents de parcours et d'acteurs de terrain.

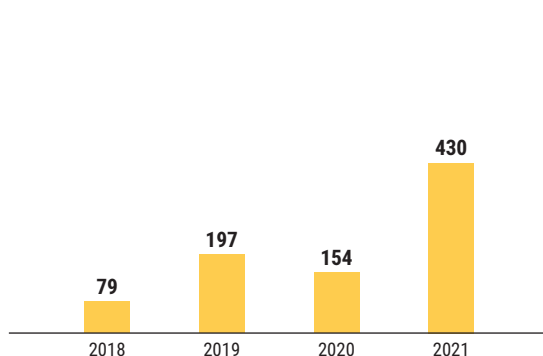
Le nombre de partenaires mobilisés dans le cadre du PRIJ a augmenté passant de 61 en 2018 à 95 en 2019 (+ 56 %). Les actions hors les murs ont été multipliées entre 2018 et 2021, passant de 79 en 2018 à 430 en 2021. Le nombre de dispositifs mobilisés dans le PRIJ est resté stable entre 2018 et 2021 (16).

Le nombre de jeunes accompagnés par le PRIJ a augmenté passant de 140 en 2018 à 750 en 2021. Le nombre de jeunes repérés lors des actions hors les murs se tient d'une année à l'autre, avec une petite augmentation en 2019 (42 en 2018 contre 56 en 2019, + 33 %). La plupart des jeunes repérés puis accompagnés sont connus de la Mission Locale. Le nombre de jeunes ni en emploi ni en étude en situation de sortie positive à l'issue de l'accompagnement a augmenté passant de 77 en 2018 à 122 en 2019 (+ 58 %).

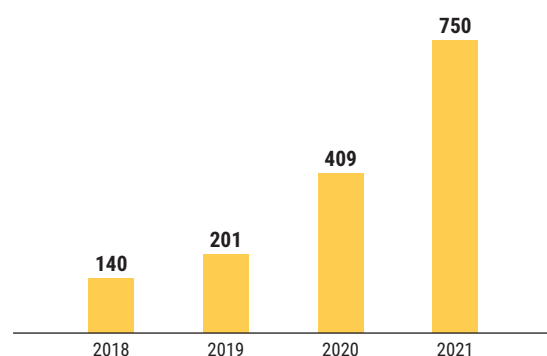
Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de partenaires mobilisés dans le cadre du PRIJ	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	61	95	-	-
Nombre d'actions hors les murs dans les territoires		-	-	-	79	197	154	430
Nombre de dispositifs mobilisés dans le PRIJ		-	-	-	16	16	16	16
Nombre de jeunes accompagnés	2 000 jeunes sur la durée du PIJ et 35 % des jeunes primos arrivants	-	-	-	140	201	409	750
Nombre de jeunes non connus de la MLP repérés	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	42	56	-	-
Nombre de jeunes NEET en situation de sortie positive à l'issue de l'accompagnement	35 % de sorties positives	-	-	-	77	122	-	-

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

NOMBRE D'ACTIONS HORS LES MURS DANS LES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU PRIJ ENTRE 2018 ET 2021



NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LE PRIJ ENTRE 2018 ET 2021



Source : Mission Locale de Paris

Développer les actions « hors les murs » afin de toucher les jeunes les plus éloignés - Mission Locale de Paris

➔ Les actions hors les murs se sont développées dans les quartiers prioritaires (144 en 2021 contre 10 en 2015).

Le nombre d'actions hors les murs mises en œuvre par la Mission Locale de Paris dans les QP a progressé entre 2015 et 2021, passant de 10 à 144 actions, une amplification réalisée à partir de 2016 en raison de la mise en place de dispositifs dédiés pour les jeunes issus des QP (démarrage avec la Dynamique Insertion Professionnelle puis le Plan régional d'insertion pour la jeunesse). L'objectif fixé de porter à 50 actions par an les actions hors les murs dans les QP est atteint depuis 2017. Le nombre de partenaires en QP pour cette action a également augmenté passant de 40 en 2015 à 294 en 2021.

Depuis 2015, le nombre de jeunes participants et touchés par les actions à Paris a progressé passant de 267 jeunes en 2015 à 828 jeunes en 2021 (dont 204 en QP). L'objectif fixé de toucher 500 jeunes par an par les actions hors les murs est atteint depuis 2019. Les jeunes issus des QP repérés non connus de la MLP sont moins nombreux en 2021 (51) qu'en 2015 (120). En 2016, la MLP a organisé plusieurs événements sportifs (tournoi de foot en salle) dans plusieurs QP parisiens. Ces événements mis en place avec les acteurs jeunesse locaux avaient drainé beaucoup de jeunes issus des QP. Des perspectives sont à réitérer à l'horizon des JOP 2024.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions hors des murs en QP	100 actions hors les murs dans les QP (soit 50/an)	10	10	74	151	271	46	144 (DIP et DIP / PRIJ)
Nombre de partenaires en QP	Augmenter le nombre de partenaires dans les QP	40	45	53	61	95	294	294
Nombre de jeunes participants et touchés par les actions	1000 jeunes touchés par les actions hors les murs (500 jeunes/an)	267	90	110	302	542	1 311	828 (dont 204 en QP pour la DIP)
Nombre de jeunes issus des QP repérés non connus de la MLP	Pas d'objectifs fixés	120	10	14	42	56	242	51 (pour la DIP)

Source : Mission Locale de Paris

Accroître la part des jeunes habitants des QPV dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi - Pôle Emploi

➤ Les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi accueillent un public des quartiers prioritaires plus nombreux, notamment dans l'accompagnement intensif des jeunes depuis 2019 (114 en 2019 contre 311 en 2021).

Le nombre de jeunes des QP accompagnés dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi a augmenté passant de 808 en 2015 à 1 063 en 2019 (+ 32 %). La part des bénéficiaires de QP parmi l'ensemble des bénéficiaires a légèrement progressé (passant de 1,2 % à 1,7 % entre 2015 et 2019).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes demandeurs d'emploi des QP dans les dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi	Pas d'objectifs fixés	808	1 265	1 877	606	1 063	-	-
Part des jeunes demandeurs d'emploi des QP dans les dispositifs		1,2%	1,7%	3,2%	1,2%	1,7%	-	-
Part des jeunes des QP parmi les DEFM		1,1%	1,1%	1,0%	1,1%	1,0%	-	-

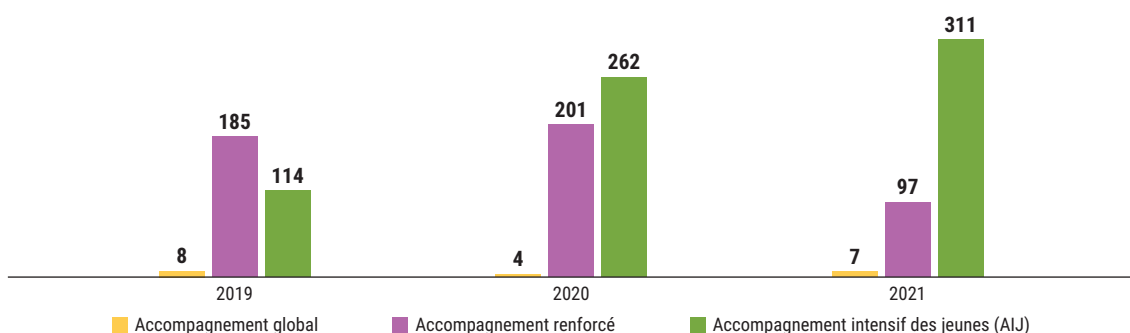
Source : Pôle Emploi

Le nombre de jeunes de moins de 26 ans des QP accompagnés dans les **dispositifs d'accompagnement intensifs de Pôle Emploi** a augmenté passant de 307 en 2019 à 415 en 2021 (+ 35 %). Cette hausse a été portée en particulier par l'accompagnement intensif des jeunes, qui a bénéficié à 311 jeunes de QP en 2021 (contre 114 en 2019). La part des bénéficiaires de QP parmi l'ensemble des bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement intensifs a progressé (passant de 1,2 % à 2,6 % entre 2019 et 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandeurs d'emploi de - 26 ans des QP dans les dispositifs d'accompagnement intensifs	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	307	467	415
<i>Dont en accompagnement intensif des jeunes (AIJ)</i>		-	-	-	-	114	262	311
<i>Dont en accompagnement global</i>		-	-	-	-	8	4	7
<i>Dont en accompagnement renforcé</i>		-	-	-	-	185	201	97
Part de demandeurs d'emploi - 26 ans des QP dans les dispositifs sur le total des demandeurs d'emploi tous âges confondus à Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	1,2 %	2,6 %	2,6 %

Source : Pôle Emploi

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS DES QP DANS LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT INTENSIFS DE PÔLE EMPLOI ENTRE 2019 ET 2021



Source : Pôle Emploi

Développer le dispositif DIP qui accompagne la dynamique d'insertion professionnelle des jeunes de la protection de l'enfance - Mission Locale de Paris

📌 **Le dispositif Dynamique Insertion Professionnelle (DIP) bénéficie à moins de jeunes des quartiers prioritaires (15 % en 2021 contre 23 % en 2017).**

Le dispositif Dynamique Insertion Professionnelle (DIP) est un accompagnement renforcé et individualisé d'une durée de 6 mois, renouvelable, pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou suivis par un éducateur de rue.

La dispositif DIP mène depuis sa création en 2017 74 actions hors les murs dans les territoires (tours de rue, chantiers éducatifs, actions hors les murs), un chiffre stable jusqu'en 2019, qui a baissé en 2020 (51) et a ensuite progressé en 2021 (135). Le nombre de jeunes repérés dans le protocole de prévention spécialisée a progressé de + 7 % entre 2015 et 2021, passant de 241 à 257 jeunes. Le nombre de jeunes bénéficiaires du DIP a progressé de + 17 % entre 2017 et 2019 (319 en 2017 et 373 en 2019), puis a baissé en 2020 (321) et en 2021 (272). La part des jeunes de QP a également baissé passant de 23 % en 2017 à 15 % en 2021. Le nombre de jeunes en situation de sortie positive à l'issue de l'accompagnement (emploi/formation) a légèrement baissé passant de 40 % en 2017 à 38 % en 2021 (- 2 points).

Le renouvellement de l'équipe des CISP (conseillers en insertion sociale et professionnelle) en 2021 a entraîné des difficultés de recrutement. Des difficultés conséquentes à la pandémie ont eu un impact sur la prévention spécialisée, principal prescripteur de la DIP.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions hors les murs dans les territoires (tours de rue, chantiers éducatifs, actions hors les murs)	Pas d'objectifs fixés	-	-	74	72	74	51	135
Nombre de jeunes repérés (Jeunes entrés en protocole prévention spécialisée)	430 jeunes connus de la prévention spécialisée ou des services de l'aide sociale à l'enfance	241	355	399	359	265	200	257
Nombre de jeunes bénéficiaires DIP	Pas d'objectifs fixés	-	-	319	340	373	321	272
Part de jeunes des QP parmi les bénéficiaires		-	-	23 %	23 %	22 %	20 %	15 %
Nombre de jeunes en situation de sortie positive à l'issue de l'accompagnement (emploi/formation)		-	-	40 %	40 %	44 %	39 %	38 %

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

PRÉPARER LES JEUNES AUX OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Favoriser l'accès à l'apprentissage et à l'alternance via des sas et des modules de préparation à l'apprentissage - Mission Locale de Paris

➤ Les dispositifs d'alternance et d'apprentissage de la Mission Locale bénéficient à davantage de jeunes issus des quartiers prioritaires (119 en 2021 contre 20 en 2015).

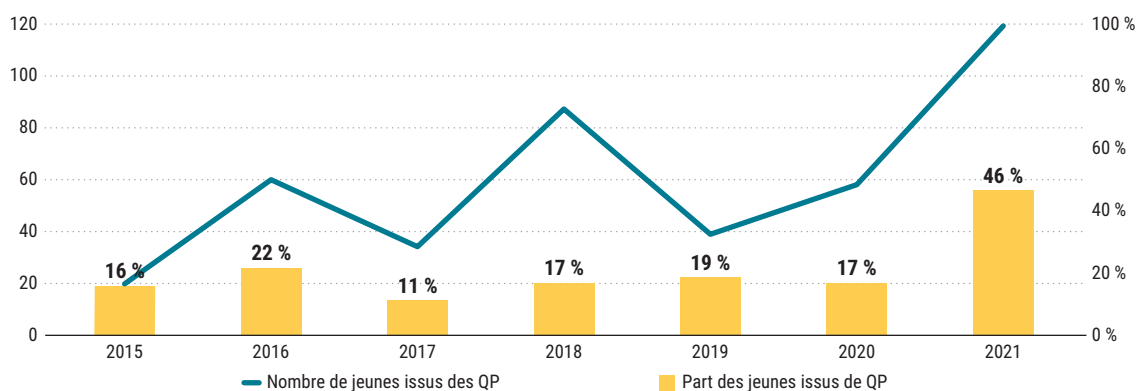
Depuis 2015, le nombre de jeunes de QP suivis par la MLP en apprentissage et alternance a fortement augmenté passant de 20 à 119 en 2021. Au total 417 jeunes sont concernés entre 2015 et 2021. L'objectif fixé d'accompagner 200 jeunes est atteint, et celui d'accompagner 100 jeunes par an est atteint pour l'année 2021. La part des jeunes de QP a progressé passant de 16 % en 2015 à 46 % en 2021.

Depuis 2015, le nombre de jeunes parisiens en situation de sorties positives dont l'apprentissage a progressé jusqu'en 2018 (74 à 99), et a ensuite baissé (85 en 2019, 66 en 2020 et 43 en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de jeunes issus des QP	200 jeunes issus des QP accompagnés par la MLP (100 par an)	20	60	34	87	39	58	119
Nombre de jeunes accompagnés vers l'apprentissage (accompagnement alternance, réussite apprentissage)	Pas d'objectifs fixés	122	279	303	502	201	348	256
Part des jeunes issus de QP		16 %	22 %	11 %	17 %	19 %	17 %	46 %
Nombre de jeunes en situation de sorties positives dont apprentissage		74	71	85	99	85	66	43

Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

NOMBRE ET PART DES JEUNES ISSUS DES QP DANS LES DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE DE LA MISSION LOCALE DE PARIS ENTRE 2015 ET 2021



Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes via les dispositifs de la Mission locale, le PIE et Positive Planet - Mission Locale de Paris

→ Les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes de la Mission Locale (Paris Initiative Entreprise et Positive Planet) bénéficient à autant de jeunes issus des quartiers depuis 2016 (20 % de jeunes repérés en QP en 2016 et 2021), à l'exception de l'année 2020 où la part a fortement progressé (49 %).

Depuis 2016, plusieurs actions ont été mises en place progressivement pour soutenir l'entrepreneuriat, passant de 5 actions en 2016 à 52 en 2019, puis à 30 en 2020 et 26 en 2021. Une mise en place de manière progressive des Cafés créa est à noter (5 en 2016 contre 20 en 2021).

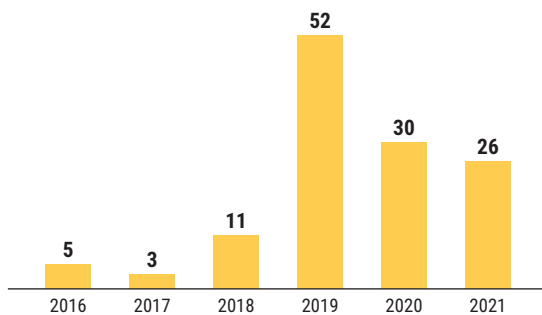
Les jeunes sont plus nombreux à être repérés passant de 41 en 2016 à 155 en 2021 à Paris, et de 8 à 31 dans les QP. La proportion des jeunes issus de QP varie chaque année (20 % en 2016, 10% en 2017, 40% en 2018, 23% en 2019, 49% en 2020 et 20 % en 2021).

Le projet « Le pari d'Entreprendre » de la Mission Locale de Paris a bénéficié d'un financement ITI (2018-2022).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'actions menées	Pas d'objectifs fixés	-	5	3	11	52	30	26
<i>Ateliers Cafés créa</i>		-	5	3	4	27	18	20
<i>Ateliers Micro-entreprise (co-animé avec les Citéslabs)</i>		-	-	-	-	8	12	4
<i>Créaventure (quartier Grand Belleville 20^e)</i>		-	-	-	7	-	0	1
<i>ML Mobile</i>		-	-	-	-	10	0	1
<i>Co-animation Pépites de quartiers (18^e et 19^e: coportage de la MLP avec Projets 19 et Makesense)</i>		-	-	-	-	7	0	0
Nombre de jeunes repérés	Pas d'objectifs fixés	-	41	10	112	141	194	155
Nombre de jeunes repérés en QP	100 jeunes issus des QP	-	8	1	45	32	95	31
Part de jeunes repérés en QP	Pas d'objectifs fixés	-	20 %	10 %	40 %	23 %	49 %	20 %

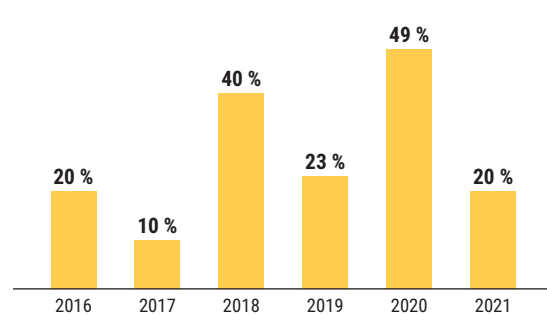
Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

NOMBRE TOTAL D'ACTIONS MENÉES



Source : Mission Locale de Paris - I-Milo

PART DE JEUNES REPÉRÉS EN QP



2.3

Agir pour le développement économique local

2.3.1. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS ET FAVORISER L'IMPLANTATION DANS LE QUARTIER

Favoriser la revitalisation commerciale pour lutter contre la vacance et améliorer la qualité des commerces implantés – GIE Paris Commerces

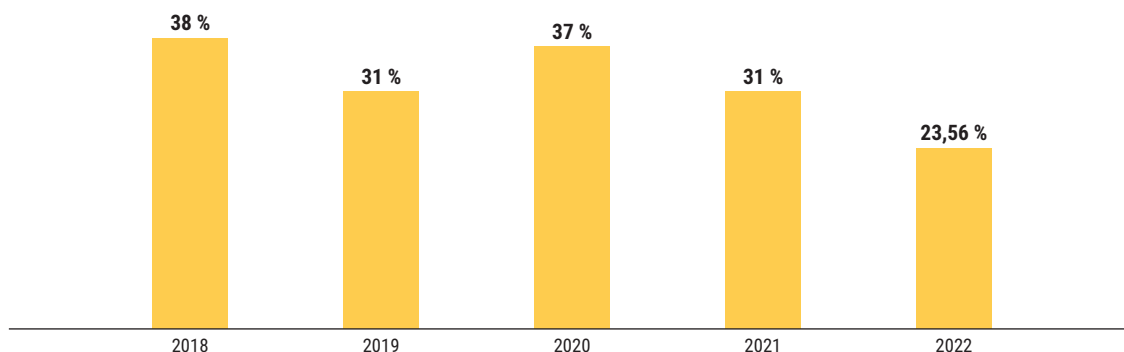
➤ Plusieurs locaux du GIE Paris Commerces reloués sont situés dans un quartier de la politique de la ville pour favoriser la revitalisation commerciale (entre 31 % et 38 % des locaux entre 2018 et 2021).

La mission du GIE (groupement d'intérêt économique) consiste à commercialiser les locaux vacants situés en rez-de-chaussée des immeubles des trois principaux bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, Elogie-Siemp et la RIVP) et d'y installer des activités de proximité, diverses et en favorisant les occupations de locaux ayant des externalités positives à l'échelle du quartier et pour les habitants et habitantes. La part des locaux du GIE reloués situés en QPV (QP/QVA) pour favoriser la revitalisation commerciale varie chaque année : 38 % en 2018, 31 % en 2019, 37 % en 2020 et 31 % en 2021. En 2022, cette part est de 23,56 % (29 locaux en QP et 12 en QVA sur un total de 174 à Paris).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part des locaux du GIE reloués en QPV (QP/QVA) par rapport au nombre total de relocations	Pas d'objectifs fixé	-	-	-	38 %	31 %	37 %	31 %	23,56 %

Source : GIE Paris Commerces

PART DES LOCAUX DU GIE RELOUÉS EN QPV (QP/QVA) PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DE RELOCATIONS



Source : GIE Paris Commerces

Rénover des devantures commerciales des bailleurs - Ville de Paris (DAE)

➤ Le dispositif « Coup de Pouce Commerce » a été mis en œuvre pour rénover les devantures commerciales des bailleurs dans les quartiers prioritaires (23 lauréats en 2020 et 8 lauréats en 2021).

Porté par la Ville de Paris (DAE), « Coup de Pouce Commerce » est un dispositif pour aider les commerçants situés dans des quartiers populaires à financer leurs travaux d'investissement. En 2020, 23 lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du dispositif « Coup de Pouce Commerce », tous situés dans un quartier prioritaire. En 2021, 8 devantures Paris Habitat ont été rénovées en quartiers prioritaires, soit 75 % des bénéficiaires.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de commerçants des QP ayant bénéficié du dispositif	Pas d'objectifs fixé	-	-	-	-	-	23	8
Part des commerçants des QP ayant bénéficié du dispositif		-	-	-	-	-	100 %	75 %

Source : Ville de Paris - DAE

Mise en œuvre du dispositif « Paris Commerces » dans les QP - Ville de Paris (DAE)

➤ 39 locaux commercialisés par le GIE ont été loués dans les quartiers prioritaires en 2020 et 97 en 2021, soit 44 % du total des baux.

La Ville de Paris (DAE) a créé en mai 2017 le dispositif « Paris Commerces » visant à favoriser l'installation et le maintien du commerce de proximité sur l'ensemble du territoire parisien, et à faciliter l'accès aux locaux commerciaux vacants pour les commerçants, les artisans, les associations, les jeunes entrepreneurs, les professions libérales, etc.

En 2020, 6 locaux situés dans un quartier prioritaire ont été achetés et revendus par la Semaest et 18 protocoles ont été signés dans le cadre du dispositif « Paris Commerces ». En 2021, 4 acquisitions en QPV (en baisse du fait de la crise) et 4 signatures de protocoles ont été réalisées. 39 locaux commercialisés par le GIE ont été loués dans les quartiers prioritaires en 2020 et 97 en 2021, soit 44 % du total des baux.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de locaux commercialisés par le GIE en QP	Pas d'objectifs fixé	-	-	-	-	-	39	97

Source : Ville de Paris - DAE

Favoriser l'accès des porteurs de projets des QP aux locaux commercialisés par le GIE ou l'accès des structures favorisant l'insertion économique des publics QPV - GIE Paris Commerces

➔ 4 structures d'insertion économique des publics ont été implantées dans les quartiers de la politique de la ville entre 2018 et 2022.

Depuis 2018, quelques structures d'insertion ont été implantées dans les QPV : 1 structure en 2018, 2 structures en 2019 et 1 structure en 2022. 2 structures ont également été implantées en dehors des QPV en 2020 (13^e et 20^e arrondissements) et 3 structures en dehors des QPV en 2021 (12^e, 19^e et 20^e arrondissements).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de structures d'insertion implantées en QPV	Pas d'objectifs fixé	-	-	-	1	2	0	0	1

Source : GIE Paris Commerces

Développer le prêt dépôt de garantie (PDG) pour le développement d'activités dans le quartier - PIE

➔ Le nombre de structures financées par le prêt dépôt de garantie (PDG) a reculé depuis 2019 (2 en 2021 contre 25 en 2017 à Paris).

Le Prêt Dépôt de Garantie (PDG) a pour objectif de faciliter le financement du dépôt de garantie exigé par le bailleur, et d'étaler la charge liée au dépôt de garantie sur 1 à 3 ans pour lever les barrières lors de la prise d'un local. Le PDG permet de réimplanter une activité économique dans les QPV, en encourageant les créateurs d'entreprise à s'y installer.

Le nombre de structures financées par le prêt dépôt de garantie (PDG) a baissé passant de 25 en 2017 à 2 en 2021, tout comme la part des bénéficiaires en QPV (49 % en 2017 contre 33 % en 2021) et le nombre d'emplois créés (63 en 2017 contre 4 en 2021). Le taux de pérennité des structures soutenues a à l'inverse progressé passant de 83 % en 2017 à 100 % en 2021.

Du fait de la moindre utilisation du dispositif PDG amorcée en 2019, PIE a accompagné des entrepreneurs ayant un ancrage « quartiers » avec d'autres dispositifs : 35 entrepreneurs issus des quartiers et 32 entreprises implantées dans un quartier en 2020, et 20 entrepreneurs et 42 entreprises en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de structures financées	50 % de personnes résidentes de QPV, soit 100	-	-	25	25	10	8	2
Part des bénéficiaires en QPV		-	-	49 %	49 %	25 %	38 %	33 %
Nombre d'emplois créés	Pas d'objectifs fixé	-	-	63	62	55	79	4
Taux de pérennité des structures soutenues		-	-	83 %	85 %	90 %	95 %	100 %

Source : PIE

2.3.2. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme leviers de développement pour les quartiers

FAVORISER L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES DE L'ESS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Mettre en place les actions d'entrepreneuriat dans le cadre du Programme ITI - Ville de Paris (DAE/DDCT)

➔ Les actions mises en place dans le cadre du Projet ITI ont accompagné 763 porteurs de projets depuis 2017, dont 151 créations ou reprises d'entreprises dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, un dispositif en baisse en 2020 et 2021.

L'ITI est un outil de territorialisation de l'aide européenne qui facilite la mise en œuvre de projets en faveur du développement urbain durable adaptés aux spécificités de chaque territoire ayant en son sein des QPV. À Paris, cela s'est traduit par une convention signée en 2016 entre la Ville de Paris et la Région dotée d'une enveloppe FEDER et FSE de 10,70 M€ pour la programmation 2014-2020. Cette enveloppe est gérée par la Ville et axée sur les quartiers populaires des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, la formation professionnelle, l'inclusion sociale, le développement économique et numérique, la protection de l'environnement, etc. Le cofinancement par ITI peut aller jusqu'à 50 % du montant total du projet. Depuis 2017, les actions mises en place dans le cadre du Programme ITI ont accompagné 763 porteurs de projets dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, dont 505 femmes (soit 67 %), 206 âgés de moins de 26 ans (27 %), 427 âgés de 26 à 45 ans (56 %), et 130 âgés de plus de 45 ans (17 %). 151 créations ou reprises d'activité ont eu lieu entre 2017 et 2020. Le nombre de porteurs de projets et de créations d'entreprises a toutefois baissé en 2020 et 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de porteurs de projets entrés en accompagnement dans le 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissement	Pas d'objectifs fixé	Dispositif créé en 2017		45	243	230	126	119
Nombre de femmes porteurs de projets accompagnées			32	162	149	87	75	
Nombres de créations ou reprises d'entreprises			37	62	26	10	16	

Source : Ville de Paris - DDCT/DAE

Développer les aides régionales aux entreprises ESS - Région

➔ Les aides régionales aux entreprises ESS se sont développées (17 en 2021, soit + 10 depuis 2017)

Les aides régionales aux entreprises ESS ont été développées : en 2018 10 aides ont été accordées dans les QP dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements (dont 6 FRG2, 3 Innov'up, 1 Prêt croissance TPE), soit 3 de plus depuis 2017. 11 projets ESS ont été soutenus en 2020 (1 690 000 €) et 17 projets ESS en 2021 (220 000 €).

Déployer le plan « Économie circulaire » - Ville de Paris (DAE)

∅ Aucune donnée n'existe pour mesurer le nombre de m² d'activité de l'économie circulaire dans les programmes de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires, ni le nombre d'entreprises ou d'emplois créés.

POSITIONNER LES QUARTIERS COMME DES TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION ET D'INNOVATION

Connaître les acteurs du territoire de l'Arc de l'innovation et recenser les parcelles disponibles pour l'innovation - Ville de Paris (DAE)

➤ Depuis la création de l'Arc de l'innovation en 2015, des outils ont été développés pour améliorer la connaissance des acteurs du territoire et recentrer le profil des acteurs autour de critères bien identifiés. En 2021, 155 acteurs de l'Arc de l'innovation sont situés à Paris, dont 57 dans les quartiers de la politique de la ville, soit 37 % des acteurs recensés.

L'Arc de l'innovation est un projet métropolitain initié en 2015 par les territoires de Paris, Est Ensemble, Plaine Commune et Grand-Orly Seine Bièvre, qui s'articule autour d'une communauté de lieux et d'acteurs innovants dans les domaines économique et sociétal.

La base de données des acteurs et lieux de l'Arc s'affine au fil des années : les critères sont resserrés, des structures qui n'existent pas encore ont été sorties de la base de données. La base de données reprend désormais les sites où des actions peuvent être développées et exclut donc des bâtiments de la Ville qui font l'objet de rénovation ou de travaux du type mur ou toit végétalisé. Ces éléments expliquent le nombre d'acteurs recensés dans l'Arc qui a baissé depuis 2017, passant de 309 en 2017 à 163 en 2020, puis 155 en 2021. En 2021, 57 acteurs de l'Arc de l'innovation sont recensés dans les QP/QVA (contre 49 en 2020), soit 37 % des acteurs au total (contre 30 % en 2020).

En parallèle d'une base de données plus conforme aux critères de l'Arc, les contacts se développent et permettent de mieux les recenser et mieux connaître leurs activités. Les fiches portrait ne sont pas encore réalisées car chaque modification apportée sur le site requiert l'intervention du webmaster en charge de la maintenance du site. Cette lourdeur milite aussi en faveur d'une évolution complète du site actuel. La carte interactive prévue pour 2020 n'a pas pu être réalisée en raison d'un problème technique et financier. Le prestataire actuel en charge du site souhaite mettre fin à la collaboration.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'acteurs de l'Arc recensés dans la base de données à Paris	Pas d'objectifs fixé	-	-	309	382	173	163	155
Nombre d'acteurs de l'Arc recensés dans la base de données dans les QP/QVA à Paris		-	-	-	-	-	49	57

Source : Ville de Paris - DAE

Favoriser les candidatures aux appels à projet de l'Arc de l'innovation dans les QPV - Ville de Paris (DAE)

➤ Lancés fin 2018, les appels à projets de l'Arc de l'innovation comptent 23 projets parisiens dont 15 situés dans un quartier de la politique de la ville (65 %).

Fin 2018, des appels à projets ont été lancés pour apporter une aide financière à des projets innovants à fort ancrage local sur le territoire de l'Arc de l'innovation. Cet appel à projet a été mis en œuvre par les territoires de l'Arc de l'innovation, dont la Ville de Paris (DAE), et Paris&Co.

Depuis 2019, 23 projets parisiens ont été lauréats des appels à projets de l'Arc de l'innovation, dont 15 situés dans un QPV (soit 65 %). 200 candidatures parisiennes ont été déposées aux appels à projets en 2019, 234 en 2020, et 142 en 2021. Parmi ces candidatures, 205 sont en QPV en 2020 (soit 88 %) et 132 en 2021

(soit 93 %). Le volume financier orienté sur les 4 appels à projets s'est élevé à 78 000 € en 2019, et à 40 000 € sur les 2 appels à projets de 2020.

Depuis novembre 2018, 204 personnes ont participé aux événements de l'Arc de l'innovation dont 157 acteurs locaux (QPV ou hors QPV). En 2021, un événement a été organisé et a réuni seulement 70 personnes, en raison de la crise sanitaire.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de lauréats au total	10 par an	AAP lancé fin 2018				12	5	6
Nombre de lauréats en QPV	50 % des lauréats en QPV					8	2	4
Volume financier orienté vers les QPV	Pas d'objectifs fixés					78 000 €	40 000 €	0€
Nombre de participants aux événements de l'Arc						204 participants depuis novembre 2018 dont 157 acteurs locaux		70 participants

Source : Ville de Paris - DAE

Favoriser l'ancrage local pour renforcer les liens entre les lieux innovants et les quartiers - Ville de Paris (DAE)

➔ En termes d'ancrage local, les rallyes ont été développés, tout comme l'Option Start-up qui bénéficie chaque année à de plus en plus de classes (+ 59 classes supplémentaires entre 2018 et 2019), et des premiers stagiaires ont été accueillis dans les lieux de l'Arc de l'innovation (4 stagiaires en 2019 et 2020).

Chaque année depuis 2016, des rallyes EDL-RJT sont organisés (1 par an en 2016 contre 2 par an en 2018 et 2019). En 2019, deux autres événements ont été organisés : un forum de découverte des métiers dans le 20^e avec la participation d'une structure de l'Arc de l'innovation (Simplon) et un rallye des métiers dans le 17^e. En 2020, aucun rallye n'a été organisé à la demande des établissements scolaires en raison de la crise sanitaire. Toutes les éditions prévues ont été reportées à 2021. Pour faire découvrir les métiers de l'innovation aux plus jeunes, la Ville de Paris (DAE) a développé avec Paris&Co, l'agence parisienne de développement économique et de l'innovation, le programme « Option Startup ». Les métiers de l'innovation sont présentés aux jeunes de troisième, seconde, première et terminale lors d'un événement qui peut susciter des vocations. En 2018, 105 classes de collège ont participé à Option Startup, dont 41 d'un collège en QPV, 15 d'un collège REP et 2 d'un collège REP+. Par rapport à l'année précédente, le nombre de classes de collège a progressé (+ 59 classes) tout comme le nombre de classes en QPV (+ 4 classes) ou en REP/REP+ (11 classes). Au total, 156 classes ont participé en 2018, soit 52 classes de plus qu'en 2017.

En 2019 et 2020, 4 stagiaires de 3^e ont été accueillis dans un lieu de l'Arc de l'innovation. Il avait été convenu de relancer la démarche sur 2021/2022 en organisant un meet-up, mais il a été annulé en raison de la crise sanitaire.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de rallyes EDL-RJT organisés	1 rallye par an	-	1	1	2	2	0	-
Nombre de classes ayant participé à Option startup	Pas d'objectifs fixé	-	-	104 dont 46 classes de collège	156 dont 105 classes de collège	-	-	-
Nombre de stagiaires de 3 ^e accueillis dans un lieu de l'Arc		-	-	-	-	4	4	-

Source : Ville de Paris - DAE

2.3.3. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises

MIEUX MOBILISER LES DISPOSITIFS DE DROITS COMMUNS EXISTANTS



Développer le dispositif de financement Entrepreneur Leader - Région

➤ **Le dispositif de financement Entrepreneur Leader a connu une légère hausse du nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires (+ 11 bénéficiaires entre 2018 et 2019). Sur l'ensemble du territoire parisien, l'accompagnement a permis 739 créations ou reprises d'entreprises en 2018.**

Pour accompagner les entrepreneurs dans la création ou la reprise d'une entreprise, la Région Île-de-France a mis en place un dispositif pour faire bénéficier à tous les entrepreneurs franciliens d'un accompagnement complet et personnalisé à toutes les étapes de leur projet.

En 2018, on compte 2068 bénéficiaires accueillis à Paris en phase 1, 1 359 bénéficiaires accompagnés à Paris dont 81 résidant en QP (soit 6 %) et 784 femmes (soit 58 %). En phase 2, on compte 729 bénéficiaires accueillis à Paris, 729 bénéficiaires accompagnés à Paris dont 76 résidant en QP (soit 10,4 %) et 255 femmes (soit 35 %). En phase 3, on compte 464 bénéficiaires accueillis à Paris, 341 bénéficiaires accompagnés à Paris dont 29 résidant en QP (soit 8,5 %) et 188 femmes (soit 55 %).

Par rapport à l'année 2018, le nombre de bénéficiaires de QP a légèrement progressé, passant de 186 en 2018 à 197 en 2019. L'objectif de porter à 15 % la part de bénéficiaires dans les QP n'est pas encore atteint. En 2018, on compte 739 créations ou reprises d'entreprises à l'issue de l'accompagnement : 164 à l'issue de la phase 1 sur tout Paris, 531 à l'issue de la phase 2, et 44 à l'issue de la phase 3.

Les données 2020 et 2021 ne sont pas disponibles.

Favoriser l'accès au dispositif d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise soutenu par la ville - Ville de Paris (DAE)

➤ **Le nombre de porteurs de projets orientés via la plate-forme pousse.paris a progressé depuis 2019 à Paris (24 000 en 2019, 46 000 en 2020, et 33 000 en 2021).**

Soutenue par la Ville de Paris (DAE) et développée par Paris Initiative Entreprise (PIE), pousse.paris est une plateforme collaborative d'entraide qui vise à promouvoir les initiatives de l'économie sociale et solidaire respectueuses de l'environnement, innovantes et créatrices d'emplois de proximité.

Le nombre de porteurs de projets total orientés via pousse.paris est passé de 24 000 en 2019, à 46 000 en 2020, et 33 000 en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de porteurs de projets orientés via la plate-forme pousse.paris à Paris	Pas d'objectifs fixé	-	-	-	-	24 000	46 000	33 000

Source : Ville de Paris - DAE

MIEUX MOBILISER LES DISPOSITIFS CIBLÉS POUR LES QP

Accompagner la création d'activités avec le dispositif Paris Initiative Entreprise (PIE) - Ville de Paris (DAE)

📌 **Le dispositif Paris Initiative Entreprise (PIE) a connu un recul du nombre d'établissements implantés dans les quartiers de la politique de la ville (77 en 2021 contre 86 en 2017) et une baisse de la part des bénéficiaires des quartiers de la politique de la ville (18 % en 2021 contre 35 % en 2017).**

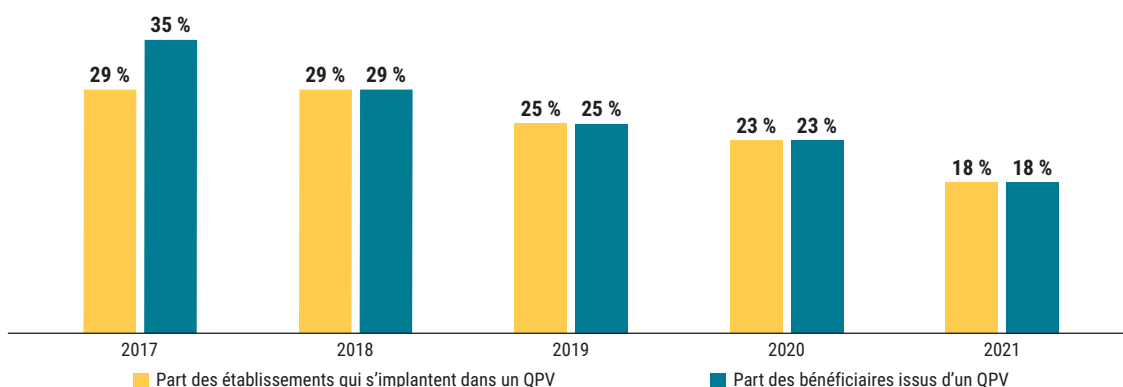
Le dispositif Paris Initiative Entreprise (PIE) accompagne les entrepreneurs qui ont des projets à impact social, territorial ou environnemental dans le financement et le lancement de leur activité. Cette action a bénéficié d'un financement ITI Paris de 2017 à 2019 dans le 20^e.

Le dispositif Paris Initiative Entreprise (PIE) a bénéficié à 77 établissements qui se sont implantés dans un QPV en 2021, soit 18 % des établissements. Depuis 2017, ce nombre a baissé (86), tout comme la part des établissements en QPV parmi l'ensemble des établissements (29 % en 2017 contre 18 % en 2021). Le nombre de bénéficiaires issus des QPV a baissé, passant de 173 en 2017 à 99 en 2021. La part des bénéficiaires de QPV a baissé passant de 35 % en 2017 à 18 % en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'établissements qui s'implantent dans un QPV	Pas d'objectifs fixé	-	-	86	87	60	57	77
Part des établissements qui s'implantent dans un QPV		-	-	29%	29%	25%	23%	18%
Nombre de bénéficiaires issus d'un QPV		-	-	173	166	112	83	99
Part des bénéficiaires issus d'un QPV		-	-	35%	29%	25%	23%	18%

Source : Ville de Paris - DAE

PART DES ÉTABLISSEMENTS ET DES BÉNÉFICIAIRES ISSUS D'UN QPV DANS LE DISPOSITIF PIE ENTRE 2017 ET 2021



Source : Ville de Paris - DAE

Accompagner le développement des dispositifs Cités Lab - Ville de Paris (DAE)

➤ Les Cités Lab se sont développés à Paris depuis 2017.

Portés par la Ville de Paris (DAE), les Cités Lab proposent un accompagnement dans la création d'entreprises et dans les premières étapes de développement. 2 Cités Lab ont été lancés en 2017, et un troisième en 2018. En 2021, deux Cités Lab supplémentaires ont été créés. Quatre CitésLab interviennent désormais en QPV dans les 18^e, 19^e, 20^e et 13^e-14^e arrondissements (4 sur 5, le CitésLab Singa est hors QPV). Le nombre de sorties positives dans les Cités Lab en QPV est passé de 8 en 2018 à 26 en 2020.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de Cité Lab	3 Cités Lab dans les QPV	-	-	2	3	3	3	5
Nombre de sorties positives	Pas d'objectifs fixé	-	-	-	8	19	26	-

Source : Ville de Paris - DAE

Mobiliser l'appel à projet régional « Entreprendre dans les quartiers de la politique de la ville » - Région

➤ L'appel à projets régional « Entreprendre dans les quartiers de la politique de la ville » a sélectionné plusieurs lauréats entre 2017 et 2019.

La Région Île-de-France et l'Agence France Entrepreneur (AFE) ont lancé en 2017 un appel à projets « Entreprendre dans les quartiers politique de la Ville » qui a pour objectifs de renforcer les actions d'accompagnement des créateurs-repreneurs et jeunes dirigeants d'entreprises, accroître le taux de création et reprise d'entreprises, et favoriser la pérennité des entreprises et des emplois créés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'appel à projet régional « Entreprendre dans les quartiers de la politique de la ville » a sélectionné plusieurs lauréats entre 2017-2019 à Paris : GRDR, Positive Planet, PROJETS 19 - Couveuse ESS EPICEA, REC.

ACCOMPAGNER LES CHEFS D'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ OU EN CESSATION D'ACTIVITÉ A RETROUVER UNE ACTIVITÉ

Accompagner les chefs d'entreprises en difficulté avec l'AAP « Paris Reactiv'emploi » - Ville de Paris (DAE)

+ L'appel à projet « Paris Reactiv'emploi » a accompagné 413 personnes en 2021, dont 3 % résidant en QPV.

Mise en œuvre par la Ville de Paris (DAE), l'opération « Paris Réactiv'Emploi » consiste à offrir des séances de coaching gratuites et personnalisées pour aider les chefs et cheffes d'entreprise en difficulté à rebondir professionnellement. En 2021, 413 personnes ont été accompagnées, dont 3 % résidant en QPV.

ORIENTER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA CRÉATION OU AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ EN FAVEUR DES QP

Accroître les fonds du Fonds départemental d'insertion (FDI) alloués aux structures implantées en QP dans le cadre de l'IAE - Drieets

➤ Le Fonds départemental d'insertion (FDI) alloués aux structures implantées en QP dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'est développé (14 structures en 2021 contre 7 en 2015).

Le Fonds départemental d'insertion (FDI) est une aide de l'État aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE). Elle peut être mobilisée pour soutenir les structures lors de leur création, de leur développement, et afin de renforcer leur viabilité économique, condition de la qualité de leur projet social.

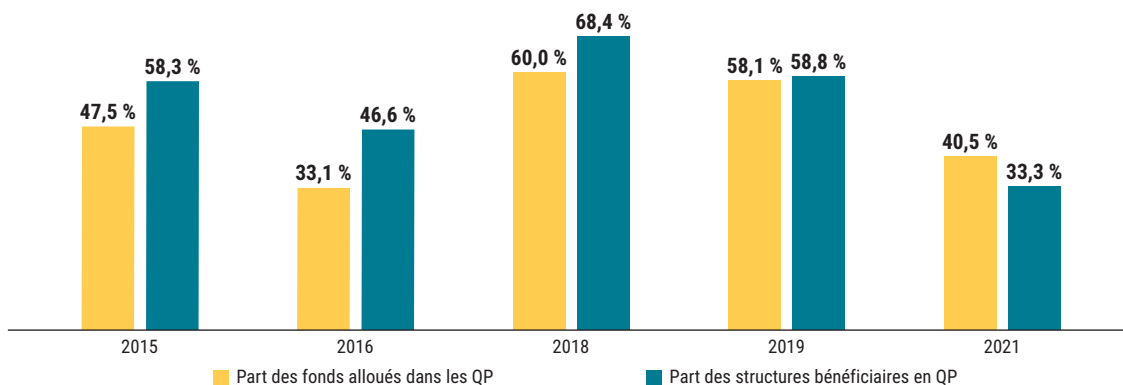
Le FDI alloué aux structures implantées en QP dans le cadre de l'IAE a augmenté depuis 2015, passant de 89 000 € en 2015 à 378 075 € en 2019 (+325 %). La part des fonds alloués aux structures implantées en QP a progressé passant de 47,54 % du FDI en 2015 à 58,15 % en 2019. L'objectif fixé d'atteindre 35 % des fonds alloués aux structures implantées en QP est atteint. En 2020, le FDI a été fléché sur les SIAE en difficultés du fait de la crise sanitaire. En 2021, le FDI a été orienté sur la création d'emploi, et 40,5 % du fond a été alloué aux structures implantées en QP (1 048 000 €).

Le nombre de structures implantées en QP bénéficiaires du FDI varie chaque année : 58 % des structures en 2015 (7 sur 12 à Paris), 47 % des structures en 2016 (14 sur 30), 68 % des structures en 2018 (13 sur 19), 59 % des structures en 2019 (20 sur 34), et 33 % des structures en 2021 (14 sur 42). Au total, la moitié des structures bénéficiaires du FDI entre 2015 et 2021 sont des projets implantés en QP (68 structures sur 137 à Paris).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part des fonds alloués dans les QP	35 % alloués aux structures en QP	47,54 %	33,13 %	-	60,07 %	58,15 %	FDI 2020 a été fléché sur des SIAE en difficulté du fait de la crise sanitaire	40,5 %
Montant des fonds alloués dans les QP	Pas d'objectifs fixés	89 000 €	192 000 €	-	128 500 €	378 075 €		1 048 880 €
Nombre des structures bénéficiaires en QP		7	14	-	13	20		14
Part des structures bénéficiaires en QP		58,33 %	46,67 %	-	68,42 %	58,82 %		33,33 %

Source : Drieets

FONDS DÉPARTEMENTALE D'INSERTION (FDI) ALLOUÉS AUX STRUCTURES EN QP DANS LE CADRE DE L'IAE ENTRE 2015 ET 2021



Source : Drieets

Favoriser l'accès des associations des QP au dispositif local d'accompagnement (DLA) - Drieets

➤ **Le dispositif local d'accompagnement (DLA) s'est développé en faveur des quartiers en bénéficiant à davantage de structures situées en quartiers prioritaires (39 % des structures en 2021 contre 24 % en 2015).**

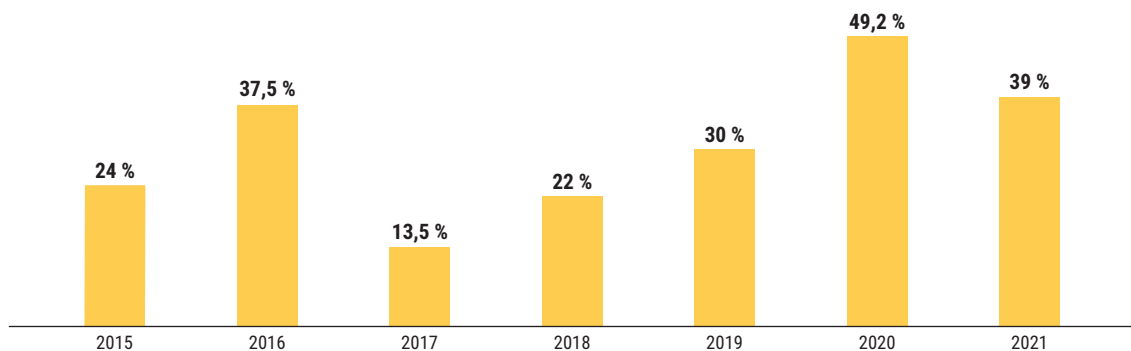
Le dispositif local d'accompagnement (DLA) est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Depuis 2015, la part des structures bénéficiaires du dispositif local d'accompagnement (DLA) situées dans les QP a progressé, passant de 24 % en 2015 à 37,5 % en 2016, 13,5% en 2017, 22% en 2018, 30 % en 2019, 49% en 2020, et 39 % en 2021. L'objectif fixé d'atteindre 30 % des structures en QP est atteint depuis 2019.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part des structures bénéficiaires en QP	30% des structures en QP	24 %	37,5 %	13,5 %	22 %	30 %	49,2 %	39 %

Source : Drieets

PART DES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES DU DLA EN QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Drieets

Accroître les fonds de revitalisation orientés vers les QP – Drieets

➔ Les fonds de revitalisation orientés vers les QP se sont développés (47 % vers les QP en 2021 contre 30 % en 2015).

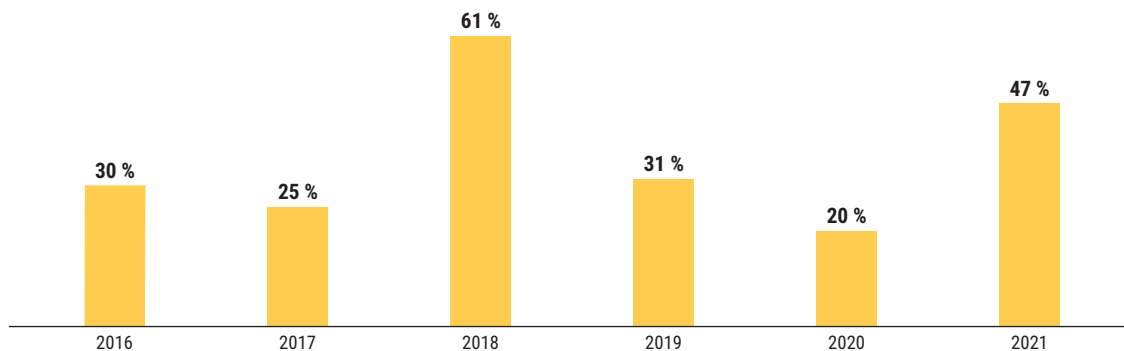
La part des fonds de revitalisation orientés vers les QP est passée de 30 % en 2016 à 25 % en 2017, 61 % en 2018, 31 % en 2019, 20 % en 2020, et 47 % en 2021. L'objectif fixé d'atteindre plus de 10 % des fonds orientés vers les QP est atteint.

Le nombre d'actions au bénéfice des QP varie chaque année (420 398 € en 2017, 534 360 € en 2019, 452 278 € en 2020, et 510 500 € en 2021), tout comme le nombre d'emplois créés au bénéfice des quartiers (214 emplois créés en 2017, 237 en 2019, 117 en 2020, et 199 en 2021). Environ 40 % des actions menées sont orientées en direction des QP. Pour la période 2017-2022, cela représente 62 actions, un budget de 1 987 536 € et une création de 792 emplois.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part des fonds orientés dans les QP	Plus de 10 % des fonds orientés vers les QP	-	30 %	25 %	61 %	31 %	20 %	47 %
Montant consacré à des actions menées en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	420 398 €	Pas de convention	534 360 €	452 278 €	510 500 €
Nombre d'emplois créés au bénéfice des QP		-	-	214		237	117	199

Source : Drieets

PART DES FONDS DE REVITALISATION ORIENTÉS DANS LES QP ENTRE 2016 ET 2021



Source : Drieets





3. HABITER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Synthèse

L'axe « Habiter » du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris intègre plusieurs actions visant à favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages, à faire des espaces collectifs des espaces communs et partagés, à accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville. Ces actions sont

portées par les acteurs intervenant dans le champ de l'habitat, du logement, de l'insertion sociale, de l'éducation, de la santé, de la culture, de la petite enfance et de l'action sociale (Bailleurs, Préfecture, DRIHL, Caf de Paris, Éducation Nationale, ARS, Directions de la Ville de Paris - DDCT, DSOL, DSP, DU, DLH, DPSP, GPIS, DVD, DEVE, DFPE, DAC, DASCO).

Données de contexte et enjeux émergents

Les quartiers prioritaires sont constitués **d'un parc de logement social dominant** (68 % des résidences principales contre 22 % en moyenne à Paris). Sur la période récente (entre 2001 et 2020), la production de logements sociaux a été plus forte dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne à Paris. Les types de financement **des nouveaux logements sociaux contribuent à diversifier d'offre de logements dans les quartiers** (davantage de logements adaptés et de logements financés en PLUS et PLS). La part des ménages en situation de mal-logement est plus élevée dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne à Paris (12 % contre 8 %), bien qu'elle ait légèrement reculé sur la période récente.

Les indicateurs de condition de logement et de cadre de vie traduisent éga-

lement des écarts entre les quartiers prioritaires et Paris. **La part de ménages en situation de suroccupation est plus fréquente** dans les quartiers (32 % contre 22 % à Paris), bien qu'elle ait davantage reculé (- 2,3 points entre 2013 et 2018) qu'en moyenne parisienne (- 1,6 point). Les indicateurs de santé et d'accès aux soins montrent **une plus faible densité** médicale dans les quartiers notamment pour les médecins spécialistes.

La densité d'équipements culturels est plus faible qu'en moyenne à Paris (12 équipements pour 1000 habitants contre 14). La présence d'espaces verts et d'espaces publics est très variable selon les quartiers, avec un taux de végétation global plus faible qu'en moyenne parisienne (22 % contre 29 %).

52 300

Logements SRU gérés par les bailleurs sociaux, soit 68 % des résidences principales dans les QP (contre 22 % à Paris)

13 400

Ménages en situation de suroccupation, soit 32 % des ménages dans les QP (contre 22 % à Paris)

22 %

De taux de végétation global dans les QP (contre 29 % à Paris)

Source : Insee recensement de la population 2018, DGI 2020 (données au périmètre statistique des IRIS)

Des enjeux liés à l'occupation de l'espace public, de prévention et de tranquillité publique ressortent en particulier pour les quartiers du nord-est parisien. La montée de la grande pauvreté et du sans-abrisme est également évoquée. Elle concerne plus fortement certains secteurs, du nord-est également, et les quartiers situés autour des gares. D'autres enjeux sont évoqués tels que l'accès aux droits et le non-recours des habitants et habitantes des quartiers aux dispositifs, notamment en matière d'accès à l'offre de santé.

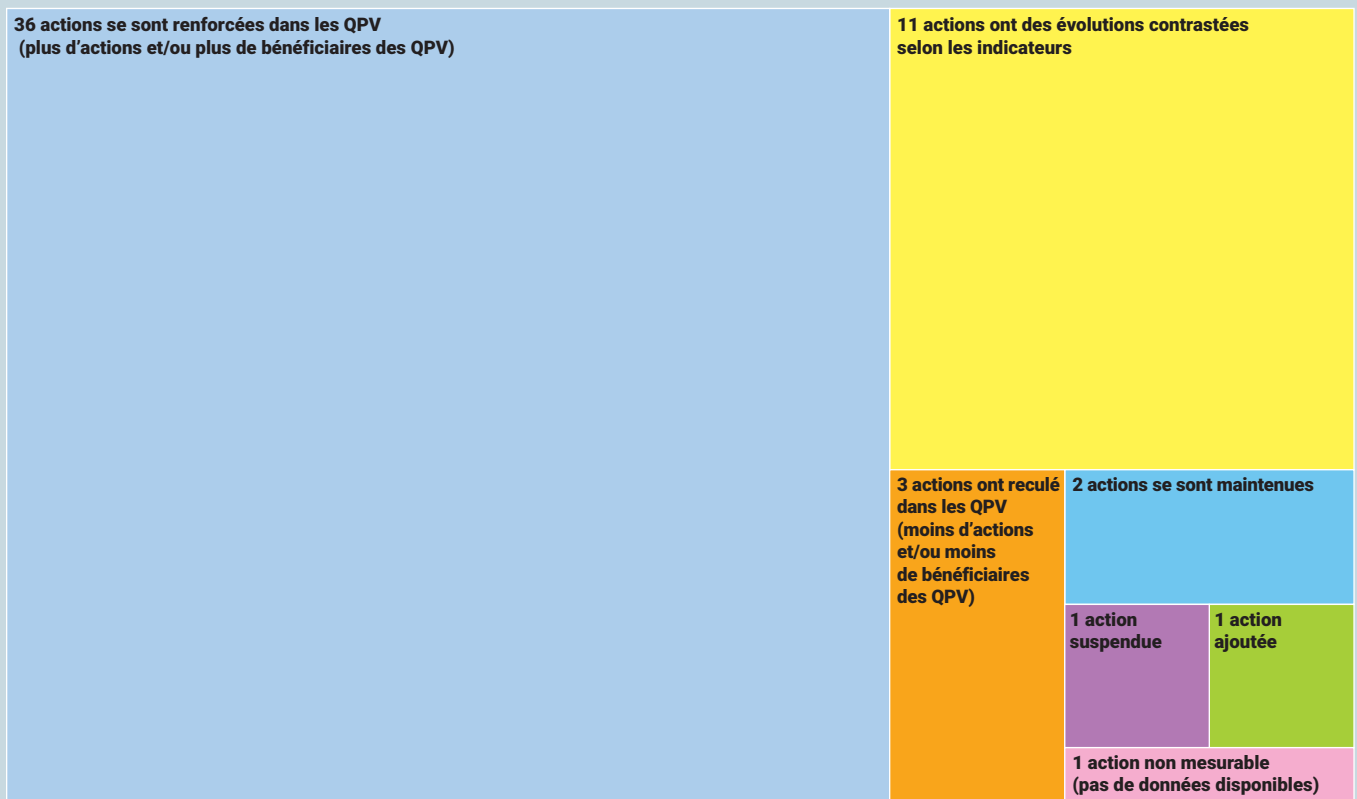
Depuis la signature du contrat de ville en 2015, plusieurs enjeux ont émergé dans les quartiers de la politique de la ville en matière d'amélioration du cadre de vie de la population, également en lien avec les effets de la crise sanitaire : la prise en compte des enjeux de santé environnementale, les situations de suroccupation des logements, d'isolement, de moindre présence de services de proximité et d'espaces verts, de précarité alimentaire et d'accès aux ressources de première nécessité, ou encore de liens sociaux et solidarité de proximité.

Synthèse des tendances des actions

La majorité des actions du référentiel d'évaluation « Habiter » se sont renforcées dans les quartiers de la politique de la ville depuis la signature du contrat de ville (65 % des actions). Les autres dis-

positifs ont reculé ou touchent un public issu des quartiers moins nombreux depuis 2015 (5 %), ou ont des évolutions contrastées (20 %).

55 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL « HABITER »



Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

3.1 Favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages

3.1.1. Prévenir les situations de précarité	
Prévenir les situations de surendettement et les expulsions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entre mai 2021 et avril 2022, 1 500 ménages en procédure d'expulsion ont été contactés et près de 280 ménages ont été reçus par un binôme travailleur social / juriste. ➤ Le nombre de familles de QP bénéficiant d'un RDV des droits de la Caf de Paris a augmenté depuis 2015 (384 en 2021 contre 219 en 2015). ➤ Pour renforcer l'aller-vers, les bailleurs sociaux mettent en place plusieurs interventions de repérage et de prévention (visites à domicile des conseillères sociales, intervention du contentieux, apurement, travail avec le CASVP et la Caf de Paris), des interventions qui se sont renforcées dans le parc social situé en QPV d'Elogie-Siemp (200 ménages suivis en 2021, soit + 53 depuis 2018), et qui ont reculé pour celui de la RIVP (189 ménages suivis en QP en 2021, soit - 122 depuis 2015). ➤ Le nombre de diagnostics sociaux réalisés par la Caf de Paris à l'étape de l'impayé précoce, de l'assignation et de l'affaire signalée a fortement baissé entre 2015 et 2021 (95 diagnostics sociaux en 2021 contre 219 en 2015), tout comme le nombre de signalements (800 en 2021 contre 1 137 en 2015). ➤ La Caf de Paris réoriente chaque année vers la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) une ou deux situations en quartiers prioritaires.
Favoriser un meilleur recours aux dispositifs liés aux logements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La création d'outils de communication papier et internet sur les dispositifs de prévention des expulsions a été favorisée par le groupe de travail créé en 2017 (et poursuivi en 2021). Une nouvelle diffusion de ces outils auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs a été effectuée à l'automne 2022, permettant ainsi de lutter contre le non-recours. ➤ Le nombre de familles signalées en impayés de loyer par leur bailleur dans les quartiers prioritaires a augmenté (2 317 en 2021 contre 1 092 en 2015). ➤ Le nombre d'allocataires aux aides au logement dans les QP a légèrement baissé (23 228 en 2021 contre 24 502 en 2015), à l'inverse du nombre d'aides financières individuelles qui a augmenté en 2021 (1 213 en 2021 contre 535 en 2015).
Accompagner les personnes âgées et fragiles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les bailleurs sociaux ont développé des actions pour accompagner les personnes fragiles, telles que les formations dispensées aux gardiens concernant la santé mentale, ils accompagnent davantage de ménages dans le cadre de dispositifs spécifiques et les orientent vers les autorités compétentes. ➤ Paris en compagnie accompagne un plus grand nombre de bénéficiaires (1 751 aînés inscrits et 5 151 citoyens inscrits en 2021, soit respectivement + 1 011 et + 4 138 depuis 2019). ➤ Des dispositifs sont développés par les bailleurs sociaux pour anticiper le vieillissement et accompagner les personnes âgées, notamment les actions de médiation. Les personnes âgées et isolées sont une nouvelle population prioritaire pour les Atelier Santé Ville (ASV).
3.1.2. Promouvoir les mobilités et la mixité	
Favoriser les mutations et la mobilité résidentielle choisie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nombre de logements disponibles à l'échange via la bourse de logements sociaux inter-bailleurs en quartier prioritaire a augmenté à la RIVP (+ 398 logements entre 2017 et 2021) et à Paris Habitat (+ 2 762 entre 2019 et 2020). ➤ La part des mutations tous contingents confondus est de 27,3 % en 2019, 28,2 % en 2020 et 27,5 % en 2021. ➤ Le nombre de logements en foyers jeunes travailleurs (FJT) et de résidences jeunes actifs (RJA) créés est variable chaque année (de 19 et 251 entre 2015 et 2020), et le nombre de structures qui ouvrent le droit à la PS (prestation de service) créées en QP est stable (3 structures depuis 2017, composées de 144 places). En 2021, deux appels à projets ont été lancés pour la création de 210 places en dehors des quartiers de la politique de la ville.
Favoriser la mixité via l'attribution et les arrivées nouvelles de populations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les colocations étudiantes ou de jeunes travailleurs se sont développées dans le parc social situé en quartier prioritaire de certains bailleurs (12 colocations de Paris Habitat en 2020 et 74 colocations de Elogie-Siemp entre 2015 et 2021). ➤ L'objectif fixé par la loi Citoyenneté et la loi ELAN d'attribuer au moins 50 % des attributions dans les quartiers prioritaires destinées aux ménages du 2^e, 3^e et 4^e quartiles de ressources est atteint depuis 2017 (89,8 % en 2021), à l'inverse de l'objectif d'attributions des ménages du 1^{er} quartile hors QP.

3.2 Faire des espaces collectifs des espaces communs

3.2.1. Favoriser les usages positifs des espaces publics et collectifs pour en faire des espaces communs et partagés

Développer la coordination d'acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) déployées dans les quartiers de la politique de la ville se sont développées depuis 2015 (95 actions en 2021, soit + 46 depuis 2015), tout comme le nombre de projets mis en œuvre dans les quartiers (251 projets en 2021, soit + 171 depuis 2015).
Favoriser l'appropriation de l'espace public par les usagers et habitants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 12 projets de marches exploratoires de femmes ont été réalisés entre 2014 et 2019, et depuis 2021 de nouvelles marches ont été organisées dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » (EVQ). ➤ Les démarches d'occupations temporaires se sont multipliées dans les quartiers prioritaires (+ 13 entre 2015 et 2021), notamment l'occupation des « rues aux enfants » (+ 7) et l'urbanisme transitoire/temporaire (+ 6).
Améliorer la propreté et la qualité des espaces publics et collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Paris Habitat et Elogie-Siemp ont mis en place des actions ciblées dans les quartiers de la politique de ville pour améliorer la propreté dans les espaces collectifs et communs (sensibilisation des locataires, formation des gardiens, accompagnement, etc.). La note de propreté dans l'enquête de satisfaction a légèrement progressé pour Paris Habitat (6,3 en 2021 contre 6,2 en 2015) et Elogie-Siemp (6,4 en 2021 contre 6,2 en 2020), et a légèrement reculé pour la RIVP (6,2 en 2021 contre 6,7 en 2015).

3.2.2. Systématiser la participation citoyenne et la co-construction dans les quartiers

Favoriser la participation au développement local	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Budget participatif de la Ville de Paris a progressé dans les quartiers populaires, tant en nombre de projets lauréats (67 projets en 2019, soit + 45 projets depuis 2015) qu'en part qu'ils représentent parmi l'ensemble des projets lauréats parisiens (26 % en 2021 contre 12 % en 2015). ➤ Les Fonds de participation des habitants (FPH) se sont développés dans les quartiers (11 FPH en 2021 contre 7 en 2015), entraînant une hausse du nombre de projets portés par les habitants dans ce cadre (139 porteurs de projets en 2021, soit + 89 depuis 2015). ➤ Mis en place en 2017, le dispositif du budget participatif déployé par les bailleurs sociaux a reculé que ce soit dans les quartiers prioritaires ou dans l'ensemble du territoire parisien, avec un nombre de projets candidats et lauréats moins important en 2021 qu'en 2017.
Favoriser l'engagement citoyen	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chacun des 8 arrondissements compte un conseil citoyen bien qu'il soit difficile pour cette entité de disposer d'une visibilité et d'une plus-value dans le très riche paysage de recueil de la parole des citoyens qui existaient déjà sur Paris. Les publics des conseils citoyens se sont diversifiés avec plus d'associations parmi les conseils et plus de femmes parmi les habitants conseillers. Les Conseils Citoyens rencontrent toutefois des difficultés de mobilisation des habitants, et ont des réalités très différentes en termes d'activité, de participation aux instances locales, de projets menés. ➤ Le nombre d'amicales de locataires dans les QP a augmenté pour le parc de logements de la RIVP (+ 6 entre 2015 et 2021), à l'inverse il a fortement baissé pour le parc de logements d'Elogie-Siemp (- 15 entre 2017 et 2021).

3.2.3. Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

Promouvoir les dispositifs de médiation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions d'aller vers en prévention et réductions des risques se sont développées depuis la signature du contrat de ville, telles que les maraudes de réduction des risques, les actions de diffusion de matériel stérile, les distributeurs de kits pour la consommation de crack, les places d'hébergement ASSORE et une salle de consommation à moindre risque. ➤ Le dispositif Ville Vie Vacances Police a touché un public moins nombreux depuis 2015, avant de s'arrêter en 2019 car il ne répondait pas assez à l'objectif poursuivi de prévention de la délinquance par le rapprochement policiers/jeunes. + Le déploiement des actions financées dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est une nouvelle action à suivre dans les prochaines années.
Développer les actions de prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La prévention situationnelle a été intégrée dans les projets d'aménagement, et les audits réalisés se sont développés (38 audits en 2021, soit + 12 depuis 2018). ➤ Le nombre d'intervenants sociaux en commissariat a augmenté (10 en 2021, soit + 6 depuis 2015), tout comme le nombre de bénéficiaires de ce dispositif à Paris (2 312 en 2021 contre 1 050 en 2015). ➤ Le nombre d'agents bénéficiant d'une NBI pour intervention au sein des quartiers populaires a augmenté (543 en 2021 contre 145 en 2015). ➤ Le Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance a développé les interventions dans le cadre d'appels de locataires dans les quartiers de la politique de la ville (+ 8 638 entre 2015 et 2021), le nombre d'individus évincés a progressé (+ 19 198), tout comme les découvertes de stupéfiants, armes et assimilés, documents identité/ bancaires et divers (+ 19). Le nombre de missions du GPIS dans les quartiers a toutefois baissé (20 656 missions en 2021, soit - 26 % depuis 2015), alors qu'il progresse sur tout Paris (50 911 missions en 2021, soit + 2 % depuis 2015). ➤ 1 029 jeunes des quartiers de la politique de la ville ont bénéficié de la Cellule d'échange nominative pour des mineurs en difficulté entre 2015 et 2021, mais leur part a baissé parmi l'ensemble des bénéficiaires parisiens. ➤ Le dispositif d'accompagnement des jeunes parisiens incarcérés à la Maison d'arrêt de la Santé ou placés sous-main de justice en milieu ouvert compte un nombre de jeunes en hausse de 2015 à 2019 (149 contre 389) puis en baisse en 2020 et en 2021 (275 puis 271), et la part des jeunes issus des QP baisse (21 % en 2019 contre 30 % en 2015).

3.3 Accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville

3.3.1. Poursuivre les transformations du tissu urbain en y associant les habitants et les usagers

Réduire les nuisances dans les quartiers les plus impactés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs évaluations d'impact sur la santé (EIS) ont été réalisées ou sont en cours à Paris (Porte du 20^e en 2016, Gare des Mines en 2018, Porte de la Villette en 2019, Bédier-Oudiné en 2021), permettant de mettre en œuvre les premières préconisations dès 2018. ➤ L'outil cartographique développé en 2019 permet d'identifier 9 zones de fragilité en santé environnementale à Paris, dont une majorité croise un quartier prioritaire ou un quartier de veille active (78 %). Les diagnostics locaux sur une zone de fragilité en santé environnementale n'ont toutefois pas encore été initiés. ➔ Les réunions de coordination n'ont pas encore été initiées pour limiter les nuisances liées aux chantiers NPNRU, les projets étant encore en phase d'étude.
Promouvoir un habitat favorable à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour agir sur la qualité de l'air des logements de personnes ayant des pathologies en lien avec leur environnement intérieur, les interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) se sont développées à Paris (137 en 2021 contre 63 en 2015), dont une partie variable chaque année dans les quartiers de la politique de la ville (entre 19 % et 30 %). ➤ Chaque année à Paris depuis 2015, plus de 20 enquêtes environnementales sont menées à la suite d'une déclaration obligatoire de saturnisme, dont une partie variable chaque année dans les quartiers prioritaires (entre 23 % et 11 %), et plus de 500 plombémies de primo-dépistage sont réalisées à la suite d'une prescription. En 2020 et 2021, ce nombre a fortement baissé. ➤ Les bailleurs sociaux ont développé massivement les interventions pour lutter contre les nuisibles dans leurs immeubles à Paris, notamment dans les quartiers prioritaires, tant en termes d'actions déployées que de montants financiers dédiés. En 2021, le nombre d'interventions réalisées par RIVP et Elogie-Siemp a baissé. ➤ Le nombre d'interventions contre les punaises de lits (323 en 2021 contre 1 225 en 2015) le nombre de sites ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs (1 505 en 2021 contre 3 903 en 2015) ont baissé à Paris, mais la part des interventions dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté (respectivement 29 % et 23 % en 2021 contre 22 % et 21 % en 2015).
Associer, informer et concerter les habitants sur les projets urbains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les démarches mises en place dans les QPV, les NPNRU et les GPRU se sont développées, en termes d'événements organisés, de démarches de concertation, de réunions de coordination DU/DDCT et de COTECH Projet NPNRU & GPRU. ➤ Le nombre de démarches de concertation hors NPNRU et GPRU a progressé (7 en 2015 contre 33 en 2021). ➤ Le nombre d'ateliers péri et extrascolaires mis en place dans le cadre de l'appel à projets annuel NPNRU a progressé (14 en 2021 contre 7 en 2018), touchant de fait plus d'enfants (146 contre 77).
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les rénovations énergétiques des copropriétés accompagnées dans Éco-rénovons Paris se sont développées dans les quartiers de la politique de la ville (6 177 logements accompagnés en 2021, soit +3 573 depuis 2015). ➤ L'amélioration de l'attractivité du parc social en quartiers prioritaires via les rénovations énergétiques s'est traduite par la réhabilitation de 6 379 logements sociaux financés dans les quartiers prioritaires depuis 2015.
Favoriser l'amélioration et l'adaptation des logements privés et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 13 logements privés ont été subventionnés au titre de l'adaptation dans les QP et 63 logements dans les QVA depuis 2015.

3.3.2. Améliorer les continuités urbaines entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement

Améliorer les liaisons urbaines avec les communes limitrophes et avec le reste de la ville	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 projets de franchissements piétons ont été réalisés en 2016 et 2021 dans les quartiers de la politique de la ville. ➤ 8 projets d'aménagement cyclable ont été réalisés aux portes de Paris sur les quartiers de la politique de la ville. ➤ 8 projets d'aménagement cyclable ont été réalisés entre les quartiers de la politique de la ville et les autres quartiers entre 2015 et 2020, et 50 aménagements cyclables ont été réalisés en 2021.
--	---

3.3.3. Diversifier l'offre de logement

Adapter l'offre de logements familiaux et spécifiques, selon les besoins des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 067 logements spécifiques (résidences étudiants, FJT) et 1 259 logements PLS ou intermédiaires ont été livrés dans les QP entre 2015 et 2021.
--	---

3.3.4. Contribuer au maillage de l'offre

Favoriser l'offre de santé dans les quartiers et à proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif Paris Med' a été accordé à 7 bénéficiaires dans les QP/QVA depuis 2016 (sur 37 à Paris), et 97 omnipraticiens de secteur 1 se sont installés dans un quartier comprenant un quartier prioritaire entre 2016 et 2019 (sur 309 à Paris). Ø L'activité de nouveaux médecins en sécurisant les deux premières années d'installation n'a pas pu être mesurée.
Conforter la présence et l'action des associations de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les projets d'aménagement et d'équipement de locaux associatifs se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (280 projets votés et 204 projets livrés entre 2015 et 2020).
Favoriser l'accès à l'offre de services et d'équipements de proximité via la médiation et le « aller-vers »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ludomouv qui proposent des activités ludiques gratuitement sur l'espace public pour promouvoir les dispositifs culturels hors les murs se sont développées (13 en 2021 contre 2 en 2018).

Principaux enseignements de l'analyse des données

Sur l'axe « Habiter », les enjeux principaux qui remontent du travail d'analyse conjoint entre les services de la politique de la ville de la Ville de Paris, de la Préfecture et de l'Atelier parisien d'urbanisme sont les suivants :

Une offre en matière de prévention de la précarité à renforcer, alors que les besoins sociaux augmentent depuis la crise sanitaire

- En matière de prévention de la précarité, certains dispositifs de la Caf de Paris semblent être moins mobilisés (diagnostics sociaux, prévention des situations de surendettement), alors que le nombre de familles signalées en impayés de loyers par leur bailleur augmente. Le nombre de bénéficiaires aux aides au logement de la Caf de Paris a légèrement baissé entre 2015 et 2021. Ces tendances interrogent la persistance du non-recours aux droits malgré la création d'outils pour en améliorer l'accès.
- Les bailleurs sociaux semblent avoir globalement renforcé l'accompagnement social des locataires les plus vulnérables, comme en témoigne l'augmentation du nombre de ménages suivis par leurs propres services sociaux.
- Le nombre d'expulsions et de recours à la force publique a diminué entre 2015 et 2021 avec une baisse marquée en 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire et du report de la trêve hivernale. La diminution tendancielle du nombre d'expulsions (hors crise COVID) traduit une certaine efficacité des dispositifs d'accompagnement mobilisés à Paris, dont l'accompagnement social par les services sociaux (dont une équipe spécialisée de la Ville de Paris) et par les équipes sociales des bailleurs sociaux ainsi que l'accompagnement juridique mise en œuvre.

Les personnes âgées isolées, un public fragile qui nécessite une intervention publique renforcée et coordonnée dans le futur contrat de ville

- Les bailleurs sociaux et la Ville de Paris ont développé leur offre de service à destination des personnes âgées isolées. Le dispositif Paris En Compagnie a presque doublé son nombre de bénéficiaires depuis sa création en 2019 et les bailleurs sociaux financent et soutiennent davantage d'actions spécifiquement destinées aux personnes âgées (conciergeries seniors, visites à domicile, animation sociale et accès aux droits).
- L'offre à destination des personnes âgées est majoritairement portée par des acteurs associatifs qui n'ont pas toujours les moyens de répondre à la demande croissante, en particulier en matière d'accès aux droits retraites. Un renforcement des partenariats institutionnels avec la CNAV dans le cadre du futur contrat de ville pourrait être pertinent sur ce sujet.
- Plus globalement, le vieillissement plus rapide des populations résidentes en QPV doit s'accompagner d'une montée en charge de l'intervention publique dans le cadre du futur contrat, en lien avec le Schéma Parisien Senior et de la Conférence des Financeurs.

Une nette amélioration en matière d'habitat durant la durée du contrat de ville

- Les indicateurs montrent une amélioration de la situation du parc de logement social parisien, en particulier du point de vue de la création, la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements sociaux.
- Il faut noter également une plus grande mixité sociale et résidentielle, avec des objectifs d'attribution en QP atteints pour les ménages moins défavorisés, le développement de collocations étudiantes dans le parc social et la livraison de résidences étudiantes en QPV. En revanche, l'objectif d'attribuer 25 % de logements hors QP aux ménages les plus modestes n'est pas atteint.
- Enfin, les bailleurs sociaux ont renforcé leurs moyens financiers pour lutter contre la présence de nuisibles dans leur parc de logements. On observe notamment une baisse progressive du nombre d'interventions contre les punaises de lits, qui pourrait traduire un recul du phénomène et l'efficacité des moyens de lutte mis en œuvre.

La transition écologique, un axe d'intervention qui s'est structuré depuis la signature du contrat de ville et qui devrait être pleinement intégré au prochain contrat

- La transition écologique s'est progressivement imposée comme un axe d'intervention structurant des partenaires signataires du contrat de ville, bien qu'elle ne soit pas encore un axe à part entière du contrat de ville.
- En matière de santé environnementale, la Ville de Paris a développé des évaluations d'impact sur la santé (EIS) et cartographié en lien avec l'Apur 9 zones de fragilité en santé environnementale, dont 78 % se trouvent en QP/QVA.
- La transition écologique n'étant pas un axe de l'actuel contrat de ville, le présent référentiel ne donne à voir que très partiellement les actions conduites.
- En matière de mobilité, il faut noter en complément des nouveaux aménagements cyclables le soutien aux actions qui favorisent l'acquisition, l'apprentissage, l'autoréparation et la pratique du vélo dans les quartiers populaires. La mise en place progressive des Zones à Faibles Émissions (ZFE) sera par ailleurs un enjeu important pour les ménages précaires propriétaires de véhicules soumis à des restrictions de circulation.
- En matière d'alimentation durable et solidaire, un certain nombre d'acteurs sont soutenus à travers la mise à disposition de locaux, une aide au démarrage et, pour certains d'entre eux, un soutien sur le fonctionnement pérenne est à l'étude.
- De nombreuses actions d'aller-vers accompagnées de sensibilisation à l'environnement, à la biodiversité, à l'agriculture urbaine, aux économies d'énergie, au réemploi et à la réduction des déchets se sont développées dans les quartiers populaires (Territoires Zéros Déchets, ressourceries itinérantes / éphémères, dispositif éco-gestionnaire, dispositif éco-rénovons, permis de végétaliser, Parisculteurs, etc.).

Une participation citoyenne multiforme, des initiatives qui fonctionnent devant être confortées et certains dispositifs devant être repensés

- Les dispositifs de participation citoyenne sont nombreux, multiformes et ont des objets différents : recueillir un avis, informer, concerter, participer à la vie du quartier. Si les moyens et dispositifs sont nombreux pour favoriser la participation dans les quartiers populaires, le bilan est en demi-teinte.
- Un certain nombre de dispositifs considérés comme trop « institutionnels » tendent à s'essouffler, car ils mobilisent, voire parfois sur-sollicitent des habitant-e-s déjà très investis. Les conseils citoyens, les amicales de locataires ou les réunions publiques ne parviennent pas à toucher les personnes les plus éloignées des institutions, en particulier les jeunes.
- Les démarches de concertation menées auprès des habitant-e-s dans les quartiers en renouvellement urbain (NPNRU/GPRU) mais aussi en dehors se sont toutefois développées positivement. Les marches exploratoires ou « arpentages » menés dans le cadre de la gestion urbaine de proximité se sont multipliés et semblent être des outils de concertation et d'amélioration du cadre de vie appréciés par les participants (élus, services, habitants et partenaires du quartier).
- Le bilan est positif s'agissant des outils qui permettent aux habitant-e-s de mettre en œuvre des projets. Le Fonds de Participation des Habitant-e-s, qui est un outil souple de soutien financier aux petits projets initiés par des habitant-e-s, s'est largement développé. Le FPH s'est avéré être un outil efficace de mobilisation de publics éloignés des instances de participation classiques (les mères cheffes de famille monoparentales, les jeunes) et de développement local (certains collectifs se sont constitués en association à la suite de l'obtention d'un FPH). Il est proposé de le conforter dans le prochain contrat. Enfin, le Budget Participatif de la Ville de Paris a progressé dans les quartiers populaires, avec davantage de votants et davantage de projets lauréats.

L'axe « Habiter » recouvre un grand nombre de thématiques d'intervention de l'actuel contrat de ville : accès aux droits, santé, transition écologique, habitat, cadre de vie, tranquillité publique, renouvellement urbain, participation citoyenne. Cette diversité et cette densité de dispositifs et d'acteurs plaident pour une répartition plus équilibrée des différentes thématiques dans le futur contrat.

Deux thématiques, l'accès aux soins et aux droits des personnes vulnérables (les personnes âgées isolées notamment), ainsi que la transition écologique, se dégagent comme étant particulièrement prégnantes et structurantes. Elles pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat.

Une réflexion sur les instruments de participation citoyenne pourrait également être pertinente pour conforter et développer les dispositifs qui fonctionnent (comme le FPH, les marches exploratoires) et repenser les instances et dispositifs qui fonctionnent moins bien (les conseils citoyens, les réunions publiques, etc.). Cette réflexion pourrait être conduite dès la phase de concertation sur le prochain contrat.

3.1

Favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages

Les résultats de la collecte des données sont présentés ici de manière détaillée pour l'ensemble des objectifs et actions du référentiel d'évaluation.

3.1.1. Prévenir les situations de précarité

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT ET LES EXPULSIONS

Renforcer le recours à la CCAPEX par la CAF - Caf de Paris

➤ La Caf de Paris réoriente chaque année vers la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) une ou deux situations en quartiers prioritaires.

La CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions) est un outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), qui a pour mission de coordonner et piloter la stratégie de prévention des expulsions. À Paris, une commission unique est chargée d'une part d'examiner les dossiers les plus complexes à tous les stades de la procédure d'expulsion, d'autre part de définir sa doctrine dans le respect des orientations de la Charte de prévention des expulsions.

Chaque année (à l'exception de 2016 et 2021), la CAF réoriente une ou deux situations en QP vers la CCAPEX dans le cadre de l'appui technique de la Mission logement aux travailleurs sociaux. La tendance est à la baisse : 1 réorientation de la CAF en 2015, contre 0 en 2021. La part des situations en QP est très variable selon les années (de 100 % en 2015 à 0 % en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de situations en QP réorientées par la CAF vers la CCAPEX	Pas d'objectifs fixés	1	0	2	1	2	1	0
Part des situations en QP parmi l'ensemble des situations		100 %	0 %	22 %	7 %	17 %	7 %	0 %

Source : Caf de Paris

Renforcer l'aller-vers pour repérer et prévenir les situations de surendettement et les expulsions dans le parc social - Bailleurs

➔ Pour renforcer l'aller-vers, les bailleurs sociaux mettent en place plusieurs interventions de repérage et de prévention (visites à domicile des conseillères sociales, intervention du contentieux, apurement, travail avec le CASVP et la Caf de Paris), des interventions qui se sont renforcées dans le parc social situé en QPV d'Elogie-Siemp (200 ménages suivis en 2021, soit + 53 depuis 2018), et qui ont reculé pour celui de la RIVP (189 ménages suivis en QP en 2021, soit - 122 depuis 2015).

Pour la RIVP, le nombre d'interventions de repérage et de prévention en QP (visites à domicile des conseillères sociales, intervention du contentieux, apurement, travail avec le CASVP et la Caf de Paris) a baissé (passant de 107 en 2015 à 90 en 2021), mais la part qu'elles représentent en QP a légèrement progressé, passant de 10 % en 2015 à 11 % en 2019 (données non communiquées pour 2020 et 2021). Le nombre de ménages suivis dans les QP par la RIVP a baissé passant de 311 en 2015 à 189 en 2021 (- 39 %), tout comme la part des ménages suivis dans les QP parmi l'ensemble des ménages suivis par la RIVP (13 % contre 5 %). Le montant de la dette a baissé dans les quartiers prioritaires (2 395 000 € en 2015 contre 486 500 € en 2021, soit - 80 %), alors qu'il a progressé sur l'ensemble du patrimoine parisien de la RIVP (10 762 000 € contre 12 472 846 €, soit + 16 %).

Entre 2015-2021, les motifs du recours à la force publique ont été les suivants : 1 310 pour impayés, 44 pour troubles et 134 pour occupation irrégulière. Entre 2015 et 2019, 69 expulsions réelles étaient en moyenne effectuées par an dans le parc social parisien de la RIVP, dont 2 en moyenne dans les QP. En 2020 et 2021, le nombre d'expulsions réelles a fortement diminué : 0 dans les QP sur 8 à Paris en 2020 et 1 dans les QP sur 7 à Paris en 2021. Au total sur l'ensemble de la période 2015-2021, la RIVP a compté 11 expulsions réelles en QP sur 359 (soit 3 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions en QP	Pas d'objectifs fixés	107	96	7	95	86	8	90
Part d'interventions en QP parmi les interventions réalisées par la RIVP		10 %	9 %	12 %	15 %	11 %	-	-
Nombre de ménages suivis en QP	100 % des ménages en situation de dette accompagnés	311	341	518	230	223	183	189
Part de ménages suivis en QP parmi les ménages suivis par la RIVP		13 %	15 %	15 %	7 %	7 %	4 %	5 %
Montant de la dette en QP	Pas d'objectifs fixés	2 395 000 €	1 545 000 €	2 395 000 €	737 000 €	713 000 €	455 125 €	486 496 €
Recours à la force publique pour impayés		204	197	230	287	212	110	70
Recours à la force publique pour troubles		3	5	6	8	12	4	6
Recours à la force publique pour occupation irrégulière		23	26	31	19	17	18	0
Nombre d'expulsions réelles en QP dans le parc social		0	0	2	5	3	0	1

Source : RIVP

Pour Elogie-Siemp, dans l'ensemble du parc social parisien comme dans les quartiers de la politique de la ville, le nombre d'interventions a augmenté entre 2018 et 2019, que ce soit les entretiens de bureau (Paris : 5 600 contre 5 900 ; QP : 1 000 contre 1 100 ; QVA : 800 contre 1 400), les visites à domicile (Paris : 1 850 contre 1 900 ; QP : 330 contre 360 ; QVA : 250 contre 470) ou les contacts dématérialisés (Paris : 5 200 contre 5 500 ; QP : 1 000 contre 1 100 ; QVA : 800 contre 1 400). En 2020 et 2021, le nombre d'interventions a baissé à Paris et dans les quartiers de la politique de la ville.

Entre 2018 et 2019, le nombre de ménages suivis a également augmenté à Paris (461 contre 487), dans les quartiers prioritaires (83 contre 91) et dans les quartiers de veille active (64 contre 118). En 2020 et 2021, le nombre de ménages suivis à continuer de progresser à Paris (720 en 2020 et 1 048 en 2021) et dans les QPV (103 en 2020 contre 200 en 2021).

En 2019, les origines des difficultés liées à la dette sont multiples, elles peuvent être en lien avec la baisse des ressources (68 à Paris, dont 12 dans les QP et 17 dans les QVA), des problématiques sociales (123 à Paris, dont 23 dans les QP et 30 dans les QVA), des problèmes de gestion (108 à Paris, dont 21 dans les QP et 27 dans les QVA), un problème de santé (53 à Paris, dont 10 dans les QP et 13 dans les QVA), une séparation/divorce (59 à Paris, dont 12 dans les QP et 12 dans les QVA), des crédits/ surendettement (44 à Paris, dont 8 dans les QP et 11 dans les QVA), ou de trop faibles ressources (32 à Paris, dont 5 dans les QP et 8 dans les QVA). En 2020, les origines du recours à la dette sont les suivantes : 17 pour baisse de ressources, 14 pour la gestion du budget, 2 pour inadéquation du loyer-ressources, 3 pour raison de santé, 2 suite à séparation et 3 suite à des difficultés sociales. En 2021, les origines du recours à la dette sont les suivantes : 26 pour baisse de ressources, 25 pour gestion du budget, 8 pour inadéquation loyer-ressources, 10 pour raison de santé, 20 pour difficultés sociales.

En 2019, le montant de la dette est de 5 313 € dans le QP 13^e Paul Bourget Rosny Aîné Kellermann, et de 2 900 € dans le QVA 13^e Kellermann. Le montant moyen de la dette s'élevait à 3 100 € au nord et 1 004 € au Sud en 2020, et 3 031 € au nord et 1 452 € au sud en 2021.

En 2021, aucune expulsion réelle n'a été effectuée dans le parc social parisien d'Elogie-Siemp (13 en 2017, 21 en 2018, 21 en 2019, et 1 en 2020 pour impayés et troubles de voisinage). En 2019, 21 expulsions avaient été effectuées à Paris dont 4 dans un QP (3 en 2017 et 0 en 2018) et 5 dans un QVA (2 en 2017 et 3 en 2018).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entretiens bureau								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	5 600	5 900	-	-
QP		-	-	-	1 000	1 100	374	402
QVA		-	-	-	800	1 400		
Nombre de visites à domicile								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	1 850	1 900	-	-
QP		-	-	-	330	360	55	51
QVA		-	-	-	250	470		
Nombre de contacts dématérialisés								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	5 200	5 500	-	-
QP		-	-	-	1 000	1 100	209	332
QVA		-	-	-	800	1 400		
Nombre de ménages suivis								
Paris	100% des ménages en situation de dette accompagnés	-	-	-	461	487	720	1 048
QP		-	-	-	83	91	103	200
QVA		-	-	-	64	108		
Nombre d'expulsions réelles en QPV dans le parc social								
Paris	Pas d'objectifs fixés	-	-	13	21	21	1	0
QP		-	-	3	0	4	0	0
QVA		-	-	2	3	5	0	0

Source : Elogie-Siemp

Pour Paris Habitat, le nombre de ménages dont la dette est supérieure à 2 mois (tous les ménages sont censés être suivis) a augmenté passant de 9 555 en 2015 à 12 502 en 2021 (+ 31 %). Le montant de la dette a progressé passant de 234 €/CA en 2015 à 362 €/CA en 2021. En 2021, les motifs du recours à la force publique sont les suivant : 276 impayés et 78 locatifs, des nombres qui varient chaque année. En 2020 et 2021, les recours à la force publique ont été moins nombreux qu'en moyenne entre 2015 et 2019.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de ménages suivis dont la dette est supérieure à 2 mois	100% des ménages en situation de dette accompagnés	9 555	10 583	10 597	11 652	11 674	12 867	12 502
Montant de la dette en QPV	Pas d'objectifs fixés	234 € /CA	237 € /CA	245 € /CA	282 € /CA	315 € /CA	394 € /CA	362 € /CA
Recours à la force publique pour impayés		-	416	487	402	423	156	276
Recours à la force publique pour locatifs		-	101	91	78	71	50	78

Source : Paris Habitat

Renforcer l'aller-vers et limiter le non-recours des personnes à l'offre de service de l'ESPEX, par la mise en place de réunions d'information collective - Ville de Paris (DSOL)

➔ **Entre mai 2021 et avril 2022, 1 500 ménages en procédure d'expulsion ont été contactés et près de 280 ménages ont été reçus par un binôme travailleur social / juriste.**

L'Équipe Sociale de Prévention des Expulsions (ESPEX) est un service social dédié à la prévention des expulsions locatives mis en œuvre par la Ville de Paris (DSOL). À compter d'octobre 2020, des permanences au sein de l'ADIL se sont mises en place pour faciliter l'orientation des personnes reçues par un juriste vers un accompagnement social. Cette action s'inscrit dans le cadre de la prévention des expulsions (avant l'engagement d'une procédure) et vise à faciliter le passage de relais juriste/travailleur social et à favoriser l'accès aux dispositifs pour des ménages non suivis par un service social.

En 2021, dans le cadre d'une expérimentation financée par l'État, une équipe mobile de prévention des expulsions a été mise en place afin d'intervenir aux stades des assignations et des commandements de quitter les lieux (CQL) auprès de locataires du parc privé inconnus d'un service social. L'équipe est composée de 2 ETP de juristes (ADIL) et 3 ETP de travailleurs sociaux intégrés à l'ESPEX (1 coordinateur et 2 travailleurs sociaux). Elle intervient sur 4 sites différents (siège de l'ADIL dans le 14^e arrondissement, mairies des 19^e et 20^e arrondissements et Maison de Justice et du Droit dans le 17^e arrondissement) à hauteur de 5 demi-journées de permanences par semaine pour les assignations et 2 journées par semaine pour les CQL. L'ADIL a démarré seule la mission sur le volet CQL en 2021 et le dispositif est pleinement opérationnel sur les 2 volets (juridique et social) depuis mi-novembre 2021. Sur un an (mai 2021 à avril 2022), 1 500 ménages en procédure d'expulsion ont été contactés et près de 280 ménages ont été reçus par un binôme travailleur social / juriste.

En complément, depuis juin 2022, le bureau ISPEX a mis en place un tour des services sociaux de proximité (SSP) destiné à présenter l'organisation et les missions du bureau ainsi qu'à rappeler les grandes étapes de la procédure d'expulsion et les bonnes pratiques en matière d'affaires signalées et de saisines de la CCAPEX. Le SSP du 14^e arrondissement a pu ainsi bénéficier d'une première rencontre et tous les autres SSP (16) ainsi que les EPI (espaces parisiens pour l'insertion) seront rencontrés à partir de septembre 2022, en priorisant ceux pour lesquels des améliorations dans les modalités d'échange et de collaboration sont à prévoir.

Prévenir les situations d'expulsion par un accompagnement des familles - Ville de Paris (DSOL) / Caf de Paris

📌 Le nombre de diagnostics sociaux réalisés par la Caf de Paris à l'étape de l'impayé précoce, de l'assignation et de l'affaire signalée a fortement baissé entre 2015 et 2021 (95 diagnostics sociaux en 2021 contre 219 en 2015), tout comme le nombre de signalements (800 en 2021 contre 1 137 en 2015).

Le nombre de diagnostics sociaux de la Caf de Paris dans les QP a augmenté passant de 219 en 2015 à 1 021 en 2019, puis a fortement baissé en 2020 et 2021 (respectivement 161 et 95). En 2021, la Caf de Paris enregistre 59 diagnostics sociaux impayés précoces (- 112 depuis 2015), 33 diagnostics sociaux assignation (- 13 depuis 2015), 3 diagnostics sociaux affaires signalées (+ 1 depuis 2015), 226 accompagnements impayés et assignations (- 328 depuis 2019). En 2020 et 2021, le gel des assignations pendant la crise sanitaire a entraîné logiquement la baisse des accompagnements.

Le nombre de signalements de la Caf de Paris dans les QP a baissé passant de 1 137 en 2015 à 802 en 2021 (- 335). Le nombre de signalements a atteint un pic en 2018, avec 1 716 signalements. En 2021, la Caf de Paris enregistre 33 signalements assignations (- 10 depuis 2015), 3 signalements affaires signalées (+ 1) et 766 signalements impayés précoces (- 326).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Nombre de diagnostics de la CAF résidant en QP	Pas d'objectifs fixés	219	153	458	996	1 021	161	95	
Nombre de diagnostic sociaux impayés précoces		171	86	199	348	244	121	59	
Nombre de diagnostics sociaux assignation		46	59	65	41	57	35	33	
Nombre de diagnostics sociaux affaires signalées		2	8	9	7	2	5	3	
Nombre d'accompagnements impayés et assignations		(Donnée non disponible pour les QPV)			153	501	554	277	226
Nombre d'infos conseils impayés et assignations		-	-	32	99	164	-	-	
Nombre de signalements de la CAF résidant en QP		1 137	789	1 098	1 716	1 416	704	802	
Nombre de signalements assignations		43	20	79	69	42	35	33	
Nombre de signalements affaires signalées		2	8	9	7	2	5	3	
Nombre de signalements impayés précoces		1 092	761 (donnée incomplète)	1 010	1 640	1 372	664	766	

Source : Caf de Paris. Chiffres indisponibles pour les infos conseils impayés et assignations en 2020 et 2021.

Favoriser les diagnostics sociaux de la Caf pour renforcer l'aller-vers et prévenir les situations - Caf de Paris

➤ Le nombre de familles de QP bénéficiant d'un RDV des droits de la Caf de Paris a augmenté depuis 2015 (384 en 2021 contre 219 en 2015).

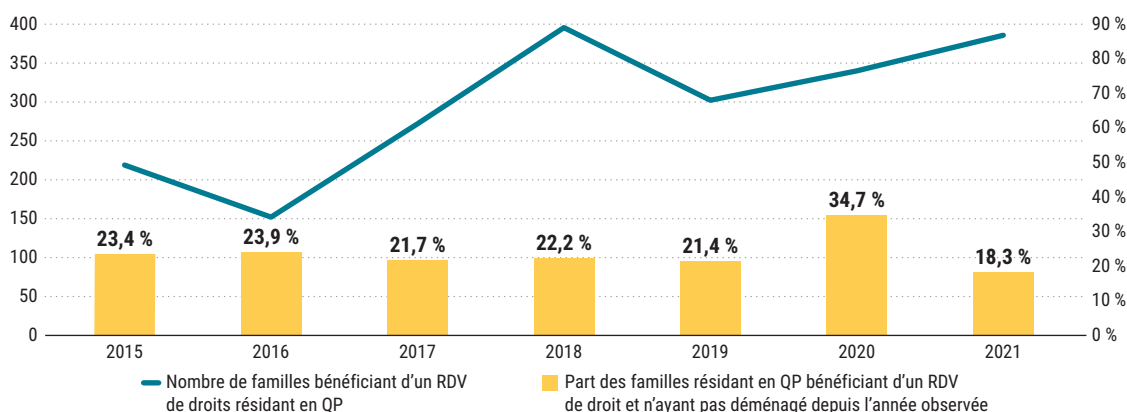
Le nombre de familles de QP bénéficiant d'un rendez-vous des droits est en hausse de 75 % entre 2015 et 2021, passant de 219 à 384. Après un pic à 396 familles ayant bénéficié d'un diagnostic social en 2018, l'indicateur présente une légère baisse en 2019, avec 303 diagnostics sociaux. Les diagnostics sociaux « impayés » représentent la majorité de l'ensemble des diagnostics sociaux, suivis des diagnostics sociaux « as-signations » et des diagnostics sociaux « affaires signalées ».

La part des familles en QP parmi les bénéficiaires des diagnostics sociaux est en baisse entre 2015 et 2021, de 5,1 points, passant de 23,4 % à 18,3 %, du fait de la crise sanitaire.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de familles bénéficiant d'un RDV de droits résidant en QP	Pas d'objectifs fixés	219	153	273	396	303	340	384
Part des familles résidant en QP bénéficiant d'un RDV de droit et n'ayant pas déménagé depuis l'année observée		23,44 %	23,94 %	21,73 %	22,16 %	21,36 %	34,7 %	18,3 %

Source : Caf de Paris

NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'UN RDV DE DROITS ET PART DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES N'AYANT PAS DÉMÉNAGÉ DEPUIS L'ANNÉE OBSERVÉE RÉSIDANT EN QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Caf de Paris

FAVORISER UN MEILLEUR RECOURS AUX DISPOSITIFS LIÉS AUX LOGEMENTS



Développer l'accès aux droits et à la recherche des bénéficiaires potentiels - Caf de Paris

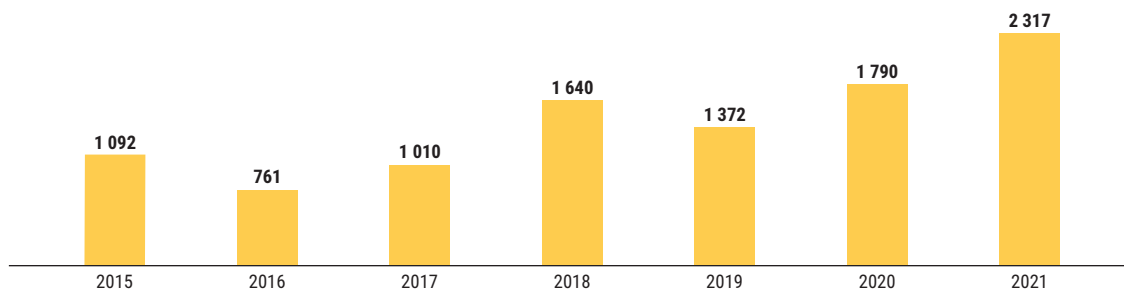
➤ Le nombre de familles signalées en impayés de loyer par leur bailleur dans les quartiers prioritaires a augmenté (2 317 en 2021 contre 1 092 en 2015).

Le nombre de familles signalées en impayés de loyer par leur bailleur en QP augmente de 112 % entre 2015 et 2021, passant de 1 092 à 2 317. Après une baisse de 1 372 signalements en 2019, l'indicateur présente une forte progression en 2020 puis en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de familles signalées en impayés de loyer par leur bailleur en QP	Développer la qualité des relations entre la Caf et les bailleurs dans une logique d'accès aux droits et de prévention des expulsions	1 092	761	1 010	1 640	1 372	1 790	2 317

Source : Caf de Paris

NOMBRE DE FAMILLES SIGNALÉES EN IMPAYÉS DE LOYER PAR LEUR BAILLEUR EN QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Caf de Paris



Favoriser l'accès aux dispositifs de prévention des expulsions, dont le FSL, via le développement de supports d'information - Ville de Paris (DSOL)

➤ La création d'outils de communication papier et internet sur les dispositifs de prévention des expulsions a été favorisée par le groupe de travail créé en 2017 (et poursuivi en 2021). Une nouvelle diffusion de ces outils auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs a été effectuée à l'automne 2022, permettant ainsi de lutter contre le non-recours.

Depuis 2017, un groupe de travail communication numérique de la Charte de prévention des expulsions est composé de la Caf de Paris, de la DASES, de la DRIHL, de Paris Habitat, de la Fondation Abbé Pierre, de l'Adil et d'Action logement services. Ce groupe a produit plusieurs exercices : la production d'un état des lieux de la communication numérique et de préconisations ; l'élaboration d'une infographie numérique de la procédure de prévention des expulsions ; la contribution à la production par l'Adil d'un motion design d'urgence relative aux aides financières en cas d'impayés pendant la crise sanitaire ; et le financement et contribution d'un motion design relatif aux services de territoire parisien dédiés à la prévention des expulsions.

En 2018, une mise à jour de la plaquette de présentation « FSL Habitat » a été réalisée. En 2019, la plaquette et l'affiche « Prévention des expulsions locatives - les 10 bons réflexes », et la page dédiée ont été créées ou mises à jour : <https://www.paris.fr/pages/prevenir-les-expulsions-locatives-2668>. En 2020, l'outil interactif « Comprendre et agir face à la procédure d'expulsion », la vidéo « Crise sanitaire et impayés de loyer » et la « Motion design » sur la « crise sanitaire et impayés de loyer : les informations utiles » ont été créés.

En 2021, les travaux engagés se sont poursuivis. Un message à l'attention de l'ensemble des acteurs publics et associatifs pouvant être en lien avec un ménage confronté à un impayé, à un congé ou à une procédure d'expulsion a été envoyé en juin 2022 afin de recenser les besoins quantitatifs en matière de supports de communication (affiches et flyers). Ces supports ont pu être diffusés auprès de l'ensemble des partenaires à l'automne 2022.

Depuis la crise sanitaire, le service de l'insertion par le logement (SIL) met en œuvre la modernisation du FSL Habitat permettant de lutter contre le non-recours aides du FSL, favoriser l'appropriation du dispositif par les différents prescripteurs et réduire les délais globaux entre constitution du dossier et paiement effectif de l'aide. Dans ce cadre, il est prévu une communication spécifique auprès des SSP (services sociaux de proximité) afin de présenter les principales avancées et nouveautés liées aux aides FSL Habitat auprès des principaux prescripteurs (exemple : présentation des nouveaux formulaires simplifiés avec une liste de pièces justificatives allégée).



Maintenir et favoriser le recours aux allocations de la Caf (APL/ALS) et aux aides individuelles du Règlement intérieur d'Action sociale de la CAF - Caf de Paris

➔ Le nombre d'allocataires aux aides au logement dans les QP a légèrement baissé (23 228 en 2021 contre 24 502 en 2015), à l'inverse du nombre d'aides financières individuelles qui a augmenté en 2021 (1 213 en 2021 contre 535 en 2015).

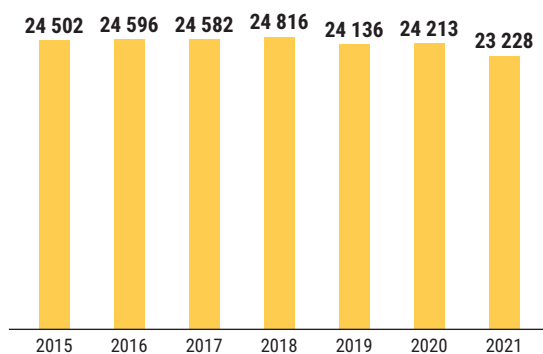
Versées par la Caf de Paris, les aides au logement sont des prestations sociales qui visent à permettre aux ménages à faible revenu d'accéder à un logement ou de s'y maintenir, qu'ils soient locataires ou accédants à la propriété. Le nombre d'allocataires des aides au logement en QP diminue légèrement entre 2015 et 2021, passant de 24 502 à 23 228 allocataires, soit une baisse de 5 %.

Les aides individuelles d'action sociale s'adressent aux familles allocataires ayant au moins un enfant de moins de 20 ans à charge et sous réserve qu'elles ouvrent droit à une prestation familiale ou sociale (Paje, aide au logement, Aeeh, Allocation de soutien familial, RSA, prime d'activité, etc.). Le nombre d'aides financières individuelles bénéficiant à des ménages en QP est en hausse de 127 % entre 2015 et 2021, passant de 535 à 1 213. Parmi les 674 bénéficiaires des aides financières individuelles en 2020, la majorité en ont bénéficié en raison de dettes de loyer (299), d'aide exceptionnelle d'urgence (160), au renouvellement ou à l'acquisition d'un nouvel équipement (132).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'allocataires QP bénéficiant des aides au logement	Pas d'objectifs fixés	24 502	24 596	24 582	24 816	24 136	24 213	23 228
Nombre d'aides financières individuelles bénéficiant à des ménages en QP		535	500	627	663	658	674	1 213

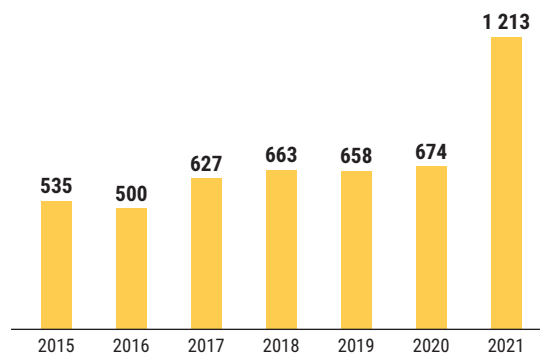
Source : Caf de Paris

NOMBRE D'ALLOCATAIRES QP BÉNÉFICIAIRE DES AIDES AU LOGEMENT ENTRE 2015 ET 2021



Source : Caf de Paris

NOMBRE D'AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES BÉNÉFICIAIRE À DES MÉNAGES EN QP ENTRE 2015 ET 2021



ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES ET FRAGILES



Anticiper le vieillissement et accompagner les personnes âgées par le développement de Paris en compagnie - Ville de Paris (DSOL) / ARS / CASVP

➔ Paris en compagnie accompagne un plus grand nombre de bénéficiaires (1 751 aînés inscrits et 5 151 citoyens inscrits en 2021, soit respectivement + 1 011 et + 4 138 depuis 2019).

La Ville de Paris (DSOL) a créé en février 2019 un service gratuit d'accompagnement des aînés parisiens de plus de 65 ans pour lutter contre l'isolement. Paris en Compagnie met en relation des aînés avec des accompagnateurs volontaires pour les accompagner dans les déplacements liés à leur vie quotidienne (promenades, sortie au musée, rendez-vous chez le médecin, etc.).

Paris en compagnie a vu son nombre de bénéficiaires progresser à Paris, d'abord en 2020 pendant le premier confinement puis tout au long de l'année 2021. Paris en compagnie compte en 2021 sur l'ensemble du territoire parisien : 1 751 aînés inscrits (+ 1 011 depuis 2019), 5 151 citoyens inscrits (+ 4 139 depuis 2019), 1 900 citoyens actifs (+ 1 342 depuis 2019), 5 800 demandes de sorties (+ 2 514) et 6 800 appels téléphoniques (- 2 200 depuis le confinement de mars 2020). 82,5 % des demandes sont honorées (67 % en 2019, soit + 15,5 points), 17,5 % des demandes ne sont non satisfaites (20 % en 2019, soit - 2,5 points), et 6 % des situations sont orientées (3,9 % en 2019, soit + 2,1 points).

Les données ne sont pas disponibles pour mesurer les bénéficiaires résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'aînés inscrits	Pas d'objectifs fixés	Création en février 2019				740	875	1 751
Nombre de citoyens inscrits						1 012	1 159	5 151
Nombre de citoyens actifs						558	618	1 900
Nombre d'appels						-	-	6 800
Nombre de demandes de sorties						3 286	4 137	5 800
Part des demandes honorées						67 %	67 %	82,5 %
Part des demandes non satisfaites						20 %	27 %	17,5 %
Part des demandes orientées						3,9 %	4,3 %	6 %

Source : Ville de Paris - DSOL



Anticiper le vieillissement et accompagner les personnes âgées via des actions de médiation - Bailleurs

➔ Des dispositifs sont développés par les bailleurs sociaux pour anticiper le vieillissement et accompagner les personnes âgées, notamment les actions de médiation.

La RIVP développe des actions de médiation dans les QP (actions pieds d'immeubles, bricobus pour personnes âgées, conciergerie solidaire, visites à domicile, etc.), leur nombre a progressé passant de 5 en 2017 à 17 en 2019 (+ 12), puis a baissé jusqu'en 2021 avec 5 actions enregistrées. Le nombre de ménages suivis en QP a augmenté entre 2015 et 2021 (23 contre 28) avec un pic en 2017 avec 32 ménages suivis enregistrés. La part des ménages suivis résidents de QP s'est maintenue à 10 % de 2015 à 2021 avec une baisse de 4 % en 2019. Pour la RIVP, les moyens financiers dédiés à ces dispositifs en QP sont restés stables : 25 000 € à la RIVP dont 10 % dédiés aux QP depuis 2017.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyens financiers dédiés à ces dispositifs en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Nombre d'actions par an en QP		-	-	5	4	17	2	5
Nombre de ménages suivis en QP		23	25	32	26	14	21	28
Part de ménages suivis résidant en QP parmi l'ensemble des ménages suivis		10%	10%	10%	10%	4%	10%	10%

Source : RIVP

Elogie-Siemp propose du soutien aux actions mises en œuvre par l'UNRPA sur le quartier des Amandiers, des permanences destinées aux locataires et gardiens pour accompagner les locataires dans les accès aux droits et démarches dématérialisées (co-financement de 10 000 euros /an entre 2016 et 2018, permanences ouvertes à 721 logements). Depuis 2019, des permanences d'accès aux droits sont co-financées au sein du local Amandiers Connexion (4 000 euros/an). Le partenariat Pari Solidaire permet des locations étudiantes en contrepartie en lien avec des personnes âgées présentes sur les résidences. Depuis 2015, 10 logements sont mis à disposition et occupés par les étudiants (dont 1 dans le QVA Chevaleret bénéficiant à 33 personnes âgées). Le partenariat avec l'association 13 Avenir, propose une conciergerie senior dans les QP Chevaleret Oudiné (7 200 € en 2019 et 4 000 € en 2020, 11 seniors bénéficiaires). Un suivi spécifique est proposé avec des conseillères sociales et compte en 2019 49 ménages suivis (+ 5 depuis 2018), 25 visites à domicile (+ 3), 13 rendez-vous avec un partenaire (+ 5) et 1 situation est accompagnée par un partenaire (données disponibles uniquement sur les arrondissements centraux, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e). Dans les QPV du 13^e, on compte en 2019 : 14 ménages suivis (- 2 depuis 2018), 10 visites à domicile (- 1), 3 rendez-vous avec un partenaire (+ 1) et 3 situations suivies par un partenaire (- 4). En 2020, 5 locataires ont été suivis en lien avec la Maison des aînés et des aidants (M2A) dont 3 en QPV et un partenariat avec Le Pari Solidaire a été effectué (10 logements mis à disposition d'étudiants en QPV). En 2021, 11 locataires ont été suivis en lien avec la M2A, dont 5 en QPV.

Pour Paris Habitat, le nombre d'actions de médiation par an en QP a progressé passant de 10 en 2017 à 15 en 2021 (+ 5). Les moyens financiers dédiés à ces dispositifs en QP ont progressé passant de 60 000 € en 2015 (soit 30 % du budget total) à 79 500 € en 2021. Paris Habitat a consacré 10 000 € au dispositif le 19^e Bricocus en 2019 et 2020, et 5 000 € à l'aide sociale au déménagement en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyens financiers dédiés à ces dispositifs en QP	Pas d'objectifs fixés	60 000	60 000	60 000	60 000	90 000	85 000	79 500
Nombre d'actions par an en QP		-	-	10	10	10	15	15

Source : Paris Habitat



Identifier et accompagner les personnes en situation de fragilité à travers des partenariats, notamment en termes de santé mentale - Bailleurs

➤ Les bailleurs sociaux ont développé des actions pour accompagner les personnes fragiles, telles que les formations dispensées aux gardiens concernant la santé mentale, ils accompagnent davantage de ménages dans le cadre de dispositifs spécifiques et les orientent vers les autorités compétentes.

Pour la RIVP, le nombre d'actions (dont les formations dispensées aux gardiens concernant la santé mentale) en QP varie chaque année : 37 en 2017, 15 en 2019, 10 en 2020, 3 en 2021. Les moyens financiers dédiés à ces dispositifs ont progressé, passant de 23 500 € en 2017 à 26 500 € en 2021, et la part consacrée aux QP a progressé passant de 13 % à 14 %. Le nombre de ménages suivis dans le cadre de dispositifs spécifiques de santé mentale en QP a augmenté passant de 6 (sur 16) en 2017 à 13 (sur 31) en 2019, puis a baissé en 2020 et 2021 (2 sur 32 en 2020 et 1 sur 24 en 2021). Le nombre de ménages des QP orientés vers les autorités compétentes est variable chaque année : 17 ménages en 2015, 10 en 2017, 9 en 2019, 10 en 2020, 56 en 2021. Au total sur l'ensemble de la période 2015-2021, la RIVP a mis en place 65 actions dans les QP, bénéficiant à 28 ménages suivis dans le cadre de dispositifs spécifiques de santé mentale en QP (sur 118 à Paris) et à 172 ménages des QP orientés vers les autorités compétentes.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyens financiers dédiés à ces dispositifs en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	23 500	24 500	26 500	26 500	26 500
Part des moyens financiers dédiés à ces dispositifs consacrés aux QP		-	-	13 %	14 %	14 %	14 %	14 %
Nombre d'actions en QP		-	-	37	-	15	10	3
Nombre de ménages suivis dans le cadre de dispositifs spécifiques santé mentale en QP		-	-	6	6	13	2	1
Nombre de ménages des QP orientés vers les autorités compétentes		17	0	10	4	9	10	56

Source : RIVP

Elogie-Siemp a signé une convention « mission d'appui au Pôle social : prévention et gestion des troubles psycho-sociaux » avec AURORE et l'équipe mobile de psychologues pour l'accompagnement de ménages en souffrance psychique. Financé à hauteur de 14 000 euros, le dispositif accompagne 4 ménages par an. Depuis 2019, des « groupes d'analyse de pratique » (GAP) et des supervisions ont été mis en place pour les conseillères sociales d'Elogie-Siemp. Jusqu'en 2017/2018, des sessions de sensibilisation des gardiens étaient mises en place, et touchaient entre 20 et 30 gardiens sensibilisés sur l'ensemble du patrimoine d'Elogie-Siemp. En 2018 et 2019, 31 ménages ont été suivis à Paris (8 dans les QP du 13^e), 17 visites à domicile (5 dans les QP du 13^e), 5 rendez-vous de locataires en agence, (2 dans les QP du 13^e), 6 rendez-vous de locataire avec un partenaire (1 dans les QP du 13^e), et 1 ménage a été orienté vers les autorités compétentes (7 dans les QP du 13^e).

Une convention signée entre l'AORIF, 11 bailleurs sociaux avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences pour le 20^e, et l'ASM 13 pour le 13^e permet la création de 2 équipes « Santé Mentale » dédiée aux signalements de locataires en difficultés psycho-sociale en 2017, rebaptisée « équipe ELIAHS » (équipe de liaison intersectorielle et d'accompagnement entre habitat et soins). Une 3^e équipe sur le 19^e arrondissement est créé en 2019, et une 4^e sur le 18^e en 2021. Le coût de chaque équipe s'élève à 147 000 euros, un tiers à la charge des bailleurs sociaux et le reste est répartie entre la Ville (budget Grande Cause/DSOL), l'ARS, le GHU Paris et l'ASM 13. Le dispositif est composé d'un ETP d'assistant social, d'une ETP infirmier, d'un 0,20 de psychiatrie et d'une coordinatrice et propose un accompagnement individualisé des locataires en difficultés psycho-sociales dans une démarche « d'aller-vers » afin de faciliter le maintien dans le logement des

locataires souffrants de troubles psychiques et des sessions de sensibilisation des gardiens-diennes et des conseillères sociales des bailleurs animées par l'équipe ELIAHS (entre 10 et 12 gardiens ont participé dans le 20^e et 4 dans le 13^e). En 2019, 11 ménages ont été suivis dans le 20^e (dont 4 en QP et 2 en QVA), 5 ménages dans le 19^e (dont 2 en QP) et 4 ménages dans le 13^e (dont 2 en QPV).

D'autres actions ont été réalisées telles que la participation aux RESAD actives sur les 17^e, 18^e et 20^e, l'expérimentation « Approche rétablissement » (144450 euros de septembre 2017 à août 2020, 52 ménages signalés en 2018/2019 dont 10 en QP et 10 en QVA). En 2021, la contribution à ELIAHS s'élève à 6 481 € dans le 13^e arrondissement, 3 348 € dans le 19^e arrondissement et 4 201 € dans le 20^e arrondissement. Dans le cadre du partenariat avec l'ASM13, l'ELIAHS du 13^e a sensibilisé 2 gardiens de l'agence 13. Pour les autres arrondissements, les sessions de sensibilisation ont été suspendues en 2020 et 2021 compte tenu du contexte sanitaire. En 2020, 4 locataires de sites QPV ont été orientés vers les dispositifs ELIAHS 19 et 20^e.

Dans le cadre du projet « Se Rétablir » avec le Groupe SOS, 11 ménages ont été orientés en 2021, dont 3 en QPV dans le 13^e arrondissement, un locataire en QPV a été orienté vers ELIAHS dans le 13^e arrondissement, et 5 locataires de sites QPV ont été orientés vers les dispositifs ELIAHS dans les 19^e et 20^e arrondissements.

Le projet HOME succède à ce dispositif d'avril 2019 à mars 2021 (200 000 euros/2 ans), un projet à destination des personnes à la rue ou sans domicile qui ne bénéficient pas d'un accompagnement social au moment de l'entrée dans les lieux.

Le projet HYLOS (Hygiène - Logement - Santé) lancé de janvier 2019 à décembre 2021 (282 000 euros) propose une nouvelle manière d'accompagner sur le plan médico-social des ménages présentant des fragilités récurrentes « en termes d'habiter », repérées par le bailleur et susceptibles de compromettre leur maintien dans le logement à long terme. 60 ménages seront accompagnés sur 3 ans.

Paris Habitat a réalisé 200 formations de gardiens en santé mentale et autres publics fragiles en 2019. Les moyens financiers dédiés à ces dispositifs ont progressé, passant de 54 000 € en 2017 à 75 681 € en 2019, et le nombre d'équipes dédiées a progressé passant de 3 entre 2017 et 2019 à 4 en 2020 et 2021. En 2019, 119 ménages ont été suivis par les équipes ELIAHS à Paris.

3.1.2. Promouvoir les mobilités et la mixité

FAVORISER LES MUTATIONS ET LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE CHOISIE

Développer les échanges de logements via la bourse de logements sociaux inter-bailleurs - Bailleurs

➔ Le nombre de logements disponibles à l'échange via la bourse de logements sociaux inter-bailleurs en quartier prioritaire a augmenté à la RIVP (+ 398 logements entre 2017 et 2021) et à Paris Habitat (+ 2762 entre 2019 et 2020).

À la RIVP, le nombre de logements disponibles à l'échange en QP a progressé passant de 5 836 en 2017 à 6 234 en 2021 (+ 398, soit +7 %). La part de logements en QP parmi le nombre total de logements disponibles à l'échange est de 15 % de 2015 à 2019 et augmente à 16 % de 2020 à 2021. Le nombre de ménages ayant effectué un échange en QP a diminué passant de 51 en 2015 à 38 en 2021 (- 13). La part de ménages en QP parmi le total de ménages ayant effectué un échange est de 11 % en 2021, une proportion qui a baissé depuis 2015 (14 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de logements disponibles à l'échange en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	5 836	5 163	5 874	6 228	6 234
Part de logements en QP parmi le nombre total de logements disponibles à l'échange		15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	16 %	16 %
Nombre de ménages ayant effectué un échange en QP		51	52	62	33	50	37	38
Part de ménages en QP parmi le total de ménages ayant effectué un échange		14 %	14 %	17 %	10 %	13 %	13 %	11 %

Source : RIVP

À Paris Habitat, le nombre de logements disponibles à l'échange en QP a progressé passant de 29 518 en 2019 à 32 280 en 2020 (+ 2 762, soit + 9 %). La part de logements en QP parmi le nombre total de logements disponibles à l'échange est de 28 %, une proportion stable de 2019 à 2021. Le nombre de ménages ayant effectué un échange en QP a augmenté passant de 6 en 2018 à 38 en 2019 (+ 32), et a baissé en 2020 (2). La part de ménages en QP parmi le total de ménages ayant effectué un échange est de 25 % en 2020, une proportion qui a baissé depuis 2018 (30 %).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de logements disponibles à l'échange en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	29 518	32 280	-
Part de logements en QP parmi le nombre total de logements disponibles à l'échange		-	-	-	-	28 %	28 %	28 %
Nombre de ménages ayant effectué un échange en QP		-	-	-	6	38	2	-
Part de ménages en QP parmi le total de ménages ayant effectué un échange		-	-	-	30 %	22 %	25 %	-

Source : Paris Habitat

Les données ne sont pas disponibles pour Elogie-Siemp.

Favoriser les décohabitations pour les ménages en suroccupation dans le parc social - DRIHL / Ville de Paris (DLH)

➔ L'objectif fixé d'atteindre 25 % de mutations par an sur le contingent Ville n'a pas pu être mesuré, mais la part des mutations tous contingents confondus est de 27,3 % en 2019, 28,2 % en 2020 et 27,5 % en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part de mutations par an (tous contingents confondus)	25 % de mutations/an sur le contingent Ville	-	-	-	-	27,3 %	28,2 %	27,5 %

Source : Ville de Paris - DLH

Développer les foyers de jeunes travailleurs pour favoriser la décohabitation et les parcours résidentiels des jeunes travailleurs - DRIHL / Caf de Paris

➔ Le nombre de logements en foyers jeunes travailleurs (FJT) et de résidences jeunes actifs (RJA) créés est variable chaque année (de 19 et 251 entre 2015 et 2020), et le nombre de structures qui ouvrent le droit à la PS (prestation de service) créées en QP est stable (3 structures depuis 2017, composées de 144 places). En 2021, deux appels à projets ont été lancés pour la création de 210 places en dehors des quartiers de la politique de la ville.

Le nombre de logements FJT (foyer jeunes travailleurs) et RJA (résidence jeunes actifs) créés en QP est variable chaque année : 85 en 2015, 110 en 2016, 0 en 2017 et 2018, 251 en 2019 et 19 en 2020.

Le nombre de structures qui ouvrent le droit à la PS (prestation de service) créées en QP est stable à 3 structures depuis 2017, composées de 144 places. En 2020, la commission d'appel à projet a validé le lancement d'appels à projets pour la création d'un FJT, mais il n'y a pas eu de réponse. En 2021, 2 appels à projet ont été lancés, comprenant 210 places situées en dehors des quartiers de la politique de la ville.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de logements FJT (foyer jeunes travailleurs) et RJA (résidence jeunes actifs) créés en QP	Pas d'objectifs fixés	85	110	0	0	251	19	-
Nombre de structures qui ouvrent le droit à la PS (prestation de service) créées en QP et nombre de logements créés		-	-	3 (144 places)	3 (144 places)	3 (144 places)	Aucune réponse à l'AAP	2 AAP (210 places) hors QPV

Source : DRIHL / Caf de Paris

FAVORISER LA MIXITÉ VIA L'ATTRIBUTION ET LES ARRIVÉES NOUVELLES DE POPULATIONS

Développer les colocations étudiantes dans les patrimoines sociaux - DRIHL / Ville de Paris (DLH, DASES) / Bailleurs / Caf de Paris

➤ Les colocations étudiantes ou de jeunes travailleurs se sont développées dans le parc social situé en quartier prioritaire de certains bailleurs (12 colocations de Paris Habitat et 74 colocations de Elogie-Siemp entre 2015 et 2021).

Le nombre de colocations dans le parc social via intermédiation locative en QP de Paris Habitat a progressé passant de 2 en 2016 à 12 en 2020 (+ 10). Elogie-Siemp a développé les colocations étudiantes ou de jeunes travailleurs en créant chaque année plusieurs d'entre elles : au total 74 colocations ont été louées entre 2015 et 2021. En 2020 et 2021, Elogie-Siemp compte des colocations à destination de réfugiés et publics en difficultés (convention protocole santé mentale logement accompagné pour les femmes vulnérables, etc.).

La Caf de Paris compte depuis 2017 17 colocations dans les quartiers prioritaires. En 2021, ces colocations représentent 59 locataires.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de colocations en QP de Paris Habitat	Pas d'objectifs fixés	-	2	8	12	12	12	-
Nombre de nouvelles colocations en QP d'Elogie-Siemp		3	6	4	22	5	18	16
Nombre de colocations en QP de la Caf de Paris		-	-	17	17	17	17	17

Source : Paris Habitat / Elogie-Siemp / Caf de Paris

Mettre en œuvre les orientations définies dans le cadre de la loi Égalité et Citoyenneté et de la loi ELAN dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active - DRIHL / Ville de Paris (DLH)

➔ L'objectif d'attribution des ménages des 2^e, 3^e, et 4^e quartiles dans les QP est atteint depuis 2017, à l'inverse de l'objectif d'attributions des ménages du 1^{er} quartile hors QP.

Promulguée le 27 janvier 2017, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté vise trois objectifs : encourager la citoyenneté et l'émancipation des jeunes, favoriser la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat et renforcer l'égalité réelle. Le deuxième volet de la loi contient des mesures dans le domaine du logement social, afin de favoriser la mixité et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale. Promulguée le 23 novembre 2018, la loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) fixe notamment des objectifs dans les règles d'attribution des logements sociaux : au moins 50 % des attributions dans les QP destinées aux ménages du 2^e, 3^e et 4^e quartiles de ressources et au moins 25 % des attributions hors QP destinées aux ménages du 1^{er} quartile de ressources.

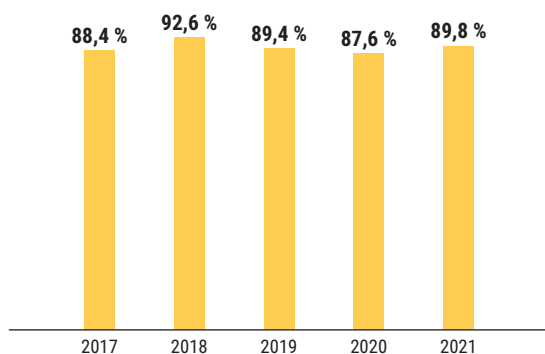
La part des ménages des 2^e, 3^e et 4^e quartiles dans les attributions en QP atteint 88,4 % en 2017, 92,6 % en 2018, 89,4 % en 2019, 87,6 % en 2020, et 89,8 % en 2021. L'objectif fixé d'atteindre au moins 50 % des attributions dans les QP destinées aux ménages du 2^e, 3^e et 4^e quartiles de ressources est atteint depuis 2017.

La part des attributions hors QP destinées aux ménages du 1^{er} quartile de ressources a progressé entre 2017 et 2021 : 10,7 % en 2017, 7,9 % en 2018, 10,5 % en 2019, 10,9 % en 2020, 12,4 % en 2021. En 2017, le pourcentage est plus faible peut-être en raison de problèmes d'identification des ménages du 1^{er} quartile dans le SNE ou de la redéfinition de la valeur du premier quartile légal chaque année. L'enquête auprès des bailleurs sur l'année 2018 signale plutôt un chiffre autour de 11,0 %. L'objectif fixé d'atteindre 25 % des attributions hors QP destinées aux ménages du 1^{er} quartile de ressources n'est pas atteint.

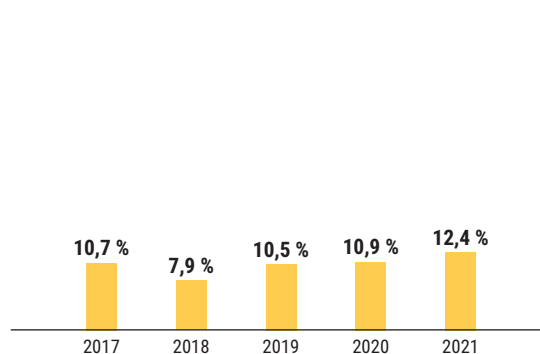
Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Part des ménages des 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e quartiles dans les attributions en QP		Sans objet (loi date de janvier 2017)		88,4 %	92,6 %	89,4 %
Part des attributions hors QP destinées aux ménages du 1 ^{er} quartile de ressources		Sans objet (loi date de janvier 2017)		10,7 %	7,9 %	10,5 %	10,9 %	12,4 %

Source : Socles de données « Demandes et attributions de logements sociaux », DRIHL Ile-de-France

PART DES MÉNAGES DES 2^e, 3^e ET 4^e QUARTILES DANS LES ATTRIBUTIONS EN QP ENTRE 2017 ET 2021



PART DES ATTRIBUTIONS HORS QP DESTINÉES AUX MÉNAGES DU 1^{er} QUARTILE DE RESSOURCES ENTRE 2017 ET 2021



Source : Socles de données « Demandes et attributions de logements sociaux », DRIHL Ile-de-France

3.2

Faire des espaces collectifs des espaces communs

3.2.1. Favoriser les usages positifs des espaces publics et collectifs pour en faire des espaces communs et partagés

DÉVELOPPER LA COORDINATION D'ACTEURS

Développer et conforter les démarches de gestion urbaine de proximité dans tous les QPV - Ville de Paris (DDCT)

➤ Les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) déployées dans les quartiers de la politique de la ville se sont développées depuis 2015 (95 actions en 2021, soit + 46 depuis 2015), tout comme le nombre de projets mis en œuvre dans les quartiers (251 projets en 2021, soit + 171 depuis 2015).

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est une démarche partenariale qui vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants et habitantes des quartiers, en agissant sur les problématiques quotidiennes : propreté, maintenance, entretien des immeubles et des espaces extérieurs, équipements, aménagement, stationnement, gestion locative et qualité de service, lien social, tranquillité publique, insertion, etc. Le nombre de démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) opérationnelles dans les QPV parisiens augmente entre 2015 et 2021, passant de 49 à 95 (données manquantes en 2015, 2016 et 2017 pour les 14^e et 18^e arrondissements). Entre 2018 et 2021, le nombre de démarches GUP a progressé de 30 %, passant de 73 à 95.

Le nombre de projets mis en œuvre dans les QPV parisiens augmente fortement entre 2015 et 2019, passant de 80 à 246 (+ 208 %), puis il a baissé en 2020 (166) et a progressé de nouveau en 2021 (251). En excluant les 14^e et 18^e arrondissements de l'analyse (pour lesquels les données sont partielles entre 2015 et 2017), le nombre de projets mis en œuvre double entre 2015 et 2019, passant de 79 à 163. Si l'objectif de 3 projets issus des GUP mis en œuvre par QPV est difficile à évaluer, les données n'étant pas transmises pour chaque QPV mais pour chaque arrondissement (QP/QVA), on peut constater qu'en 2019 chaque arrondissement a mis en œuvre au minimum 4 projets issus des GUP. Depuis 2018, une enveloppe est dédiée au développement de projets sur l'espace public, ce qui a pu avoir un effet démultiplicateur sur le nombre d'actions mises en place.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015*	2016*	2017*	2018	2019	2020	2021
Nombre de démarches GUP opérationnelles	Pas d'objectifs fixés	49	63	71	73	64	80	95
Nombre de projets mis en œuvre dans les QPV de chaque arrondissement	3 projets issus des GUP mis en œuvre par QPV	80	99	115	204	246	166	251

Source : Ville de Paris - DDCT

* Données partielles pour 2015, 2016 et 2017 (données manquantes pour les 14^e et 18^e arrondissements)

FAVORISER L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES USAGERS ET HABITANTS

Développer les occupations temporaires d'espaces "rues aux enfants" et démarches d'urbanisme tactique dans les QPV - Ville de Paris (DDCT)

➤ Les démarches d'occupations temporaires se sont multipliées dans les quartiers prioritaires (+ 13 entre 2015 et 2021), notamment l'occupation des « rues aux enfants » (+ 7) et l'urbanisme transitoire/temporaire (+ 6).

L'urbanisme temporaire correspond à la mise en œuvre de projets d'occupation intercalaire de surfaces dont le propriétaire n'a pas usage immédiat et qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent accueillir certaines activités pour une durée limitée, convenue au préalable et que chaque partie prenante s'engage à respecter.

Le nombre d'occupations temporaires d'espaces augmente fortement entre 2015 et 2021, passant de 4 à 17. Parmi ces démarches, le nombre de rues aux enfants varie chaque année : 1 rue aux enfants en 2015, 8 en 2018, 17 en 2019, 7 en 2020 et 8 en 2021. Le nombre de démarches d'urbanisme transitoire/temporaire (AMU, préfiguration, BP, etc.) augmente aussi, passant de 3 en 2015 à 9 en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'occupations temporaires dans les QPV	Pas d'objectifs fixés	4	6	3	13	21	13	17
Dont rues aux enfants		1	0	0	8	17	7	8
Dont démarches dites d'urbanisme transitoire/temporaire (AMU, préfiguration, BP, etc.)		3	6	3	5	5	5	9

Source : Ville de Paris - DDCT



Développer les marches exploratoires de femmes et autres formes de participation favorisant la prise en compte de la parole et du « pouvoir d'agir » des femmes et des jeunes filles (« empowerment ») dans les QPV - Ville de Paris (DDCT)

➤ 12 projets de marches exploratoires de femmes ont été réalisés entre 2014 et 2019, et depuis 2021 de nouvelles marches ont été organisées dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » (EVQ).

Les marches exploratoires de femmes répondent à une triple entrée : l'aménagement du territoire, l'animation du quartier et le sentiment de sécurité. Ces marches ont démarré à Paris en 2014-2015, impliquant une mobilisation et une formation des acteurs et actrices. Outre le fait de favoriser la réappropriation de l'espace public par les femmes et renforcer leur liberté de circuler, ces marches permettent une réelle co-construction avec les habitantes à l'aune de leur expertise d'usage quotidien, en les associant pleinement au processus décisionnel sur leur cadre de vie.

Au total, 12 projets de marche exploratoire ont été réalisés entre mars 2014 et novembre 2018 dans les quartiers de la politique de la ville : dans le 10^e (Quartier des Deux Portes), le 13^e (de Chevaleret à Olympiades), le 14^e (Porte de Vanves), le 18^e (Porte de la Chapelle ; Goutte d'Or), le 19^e (Mc Donald Rosa Parks ; place des Fêtes ; quartier Orgues de Flandre ; Danube) et le 20^e (Belleville ; Bas-Belleville ; Réunion).

Pour chaque projet, qui s'étend sur 5 ou 6 mois, sont d'abord organisées une ou plusieurs séquences de cartographie sociale permettant aux habitantes de partager leur perception du quartier où elles vivent.

Puis une ou deux marches sont organisées, de jour et de nuit, sur un itinéraire défini par le groupe des marcheuses, d'âges et de profils divers. Pour chaque marche une équipe-projet est mobilisée, comportant : l'EDL, le Service égalité (SEII/DDCT), À Places Egales (garant de la méthode), un ou plusieurs centres sociaux ou associations locales, la Mairie d'arrondissement, le Conseil citoyen, et d'autres encore, tels Forum femmes en action (20^e), Jardins Numériques etc. À l'issue du process, une séquence de présentation est organisée afin que les marcheuses fassent part de leurs propositions aux élu-es et aux services techniques. Ainsi, plusieurs restitutions ont été organisées pour présenter les préconisations aux Mairies d'arrondissement, en étudier la faisabilité et les inscrire dans un programme d'aménagement à venir. Un suivi est réalisé après chaque marche par les professionnel·les impliqués pour suivre le devenir des préconisations. Au total, pour ces 12 projets, environ 24 marches exploratoires ont été réalisées entre mars 2014 et novembre 2018, et près de 200 femmes ont participé à ces marches.

En 2019/2020, aucune marche n'a pu être organisée du fait de la pandémie et de l'impossibilité de se réunir. En 2021, plusieurs marches exploratoires de femmes ont été réalisées en dehors des QPV : arrondissement Centre, Jardin de Reuilly (12^e) et les deux gares (10^e), dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » (EVQ). En 2022, 5 marches sont en cours dans le cadre d'EVQ, dont certaines dans des QPV (Belleville Saint-Maur (11^e) ; Gare de Lyon-Alligre (12^e) ; Montmartre (18^e) ; Danube-Petit-Manin (19^e) ; Réunion (20^e).

AMÉLIORER LA PROPRETÉ ET LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS ET COLLECTIFS



Améliorer la propreté dans les espaces collectifs et communs appartenant aux bailleurs sociaux - Bailleurs

➤ Paris Habitat et Elogie-Siemp ont mis en place des actions ciblées dans les quartiers de la politique de ville pour améliorer la propreté dans les espaces collectifs et communs (sensibilisation des locataires, formation des gardiens, accompagnement, etc.). La note de propreté dans l'enquête de satisfaction a légèrement progressé pour Paris Habitat (6,3 en 2021 contre 6,2 en 2015) et Elogie-Siemp (6,4 en 2021 contre 6,2 en 2020), et a légèrement reculé pour la RIVP (6,2 en 2021 contre 6,7 en 2015).

Paris Habitat a connu une hausse du nombre d'actions prioritaires pour améliorer la propreté dans les espaces collectifs et communs dans les QP/QVA, passant de 10 actions en 2015 à 25 en 2021. Le budget dédié à ces actions a progressé dans le même sens, avec une hausse entre 2015 et 2021 (57 022 € contre 121 893 € dans les QP/QVA). La note de propreté dans l'enquête de satisfaction a progressé entre 2015 et 2019, passant de 6,2 à 6,5, puis elle a baissé (6,2 en 2020 et 6,3 en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions en QP/QVA	Pas d'objectifs fixés	10	5	12	21	11	117	25
Volume financier en QP/QVA		57 022 €	36 476 €	47 111 €	86 070 €	43 069 €	79 976 €	121 893 €
Note propreté dans l'enquête de satisfaction annuelle dans les QP	Note propreté des QPV égale ou supérieure à la moyenne parisienne	6,2	6,4	6,3	6,4	6,5	6,2	6,3

Source : Paris Habitat

Elogie-Siemp a mis en œuvre plusieurs actions sur toute la période 2015-2021, notamment un projet de propreté dans le QVA Grange aux Belles (96 logements pour un budget de 7 000 €) (associer et sensibiliser les locataires, sur-entretien, accompagnement et formation gardien), et un projet de sensibilisation et lutte contre le jet d'ordures par les fenêtres dans le QP Amandiers (488 logements pour un budget de 5 000 euros) et dans le QP Chevaleret - Oudiné (70 logements pour un budget de 2 425 €). En 2020, un projet de lutte contre les incivilités a été mis en place en partenariat avec la Régie de quartier Saint Blaise au sein d'un groupe de résidences (environ 400 logements en totalité) et du quartier des Amandiers, et des ateliers de théâtre avec une compagnie ont été organisés sur le tri des déchets et le respect de l'environnement. En 2021, les territoires zéro déchet (TZD) ont été mis en place avec un diagnostic sur la gestion des déchets dans le quartier Buisson Saint Louis et la Fontaine au Roi en partenariat avec les Régies de Quartier. Des ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets, à l'eau et l'énergie ont été organisés, et les ateliers de sensibilisation dans le quartier des Amandiers avec la Régie de Quartier se sont poursuivis. Le budget dédié à la valorisation de la TFPB s'élève à 9 210 € en 2020 et 8 900 € en 2021. La note de propreté dans l'enquête de satisfaction a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 6,2 à 6,5 (sur l'ensemble du patrimoine d'Elogie-Siemp : 6,5 en 2020 et 6,7 en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume financier en valorisation TFPB en QP/QVA	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	-	9 210 €	8 900 €
Note propreté dans l'enquête de satisfaction annuelle dans les QP	Note propreté des QPV égale ou supérieure à la moyenne parisienne	-	-	-	-	-	6,2	6,4
Note propreté dans l'enquête de satisfaction annuelle à Paris		-	-	-	-	-	6,5	6,7

Source : Elogie - Siemp

Pour la RIVP, la note de propreté dans l'enquête de satisfaction a progressé dans les QP, passant de 6,7 dans en 2015 à 7 en 2019, tout comme sur l'ensemble du patrimoine de la RIVP (7,4 contre 7,6). Elle a ensuite baissé dans les QP (5,8 en 2020 et 6,2 en 2021), comme sur l'ensemble du patrimoine de la RIVP (6,7 en 2020 et 6,9 en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Note propreté dans l'enquête de satisfaction annuelle dans les QP	Note propreté des QPV égale ou supérieure à la moyenne parisienne	6,7	6,8	6,9	6,9	7	5,8	6,2
Note propreté dans l'enquête de satisfaction annuelle à Paris		7,4	7,8	7,7	7,7	7,6	6,7	6,9

Source : RIVP

3.2.2. Systématiser la participation citoyenne et la co-construction dans les quartiers

FAVORISER LA PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires au budget participatif des bailleurs - Bailleurs

➤ Mis en place en 2017, le dispositif du budget participatif déployé par les bailleurs sociaux a reculé que ce soit dans les quartiers prioritaires ou dans l'ensemble du territoire parisien, avec un nombre de projets candidats et lauréats moins important en 2021 qu'en 2017.

En 2017, Paris Habitat, la RIVP et Élogie-Siemp lancent leur budget participatif et s'inscrivent dans la démarche initiée par la Ville de Paris en 2014. L'objectif pour ces bailleurs est de permettre à ses locataires de participer directement à l'amélioration de leur cadre de vie. Tous les locataires, y compris les locataires de locaux commerciaux, âgés de plus de 10 ans peuvent participer.

Pour la RIVP, le nombre de projets candidats a baissé depuis 2017, passant de 23 projets dans les quartiers prioritaires en 2017 à 7 en 2021, tout comme le nombre de projets parisiens (39 contre 19). La part des projets candidats dans les quartiers prioritaires a également baissé passant de 41 % en 2017 à 37 % en 2021 (- 4 points), tout comme la part des projets lauréats (41 % contre 17 %). Le nombre de logements rattachés à ces sites a baissé dans le même temps dans les quartiers (2 191 contre 91), tout comme le nombre de votants des quartiers (224 contre 64) et le budget dédié (83 643 € contre 30 000 €). Au total sur l'ensemble de la période 2017-2021, la RIVP compte 56 projets candidats dans les QP, 14 projets lauréats dans les QP, 3 621 logements rattachés à ces projets, 539 votants des QP, et 185 513 € de budget dédié. En 2020, le budget participatif des bailleurs sociaux n'a pas eu lieu.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre et part de projets candidats en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	23	14	12	-	7
		-	-	41%	61%	31%	-	37%
Nombre et part des projets lauréats en QP		-	-	16	9	6	-	3
		-	-	41%	64%	25%	-	17%
Nombre et part de logements rattachés à ces sites en QP		-	-	2 191	975	364	-	91
		-	-	49%	57%	30%	-	11%
Nombre et part de votants en QP		-	-	224	210	41	-	64
		-	-	35%	41%	9%	-	16%
Budget dédié en QP et part en QP		-	-	83 643 €	48 695 €	23 180 €	-	30 000 €
	-	-	46%	61%	23%	-	33%	

Source : RIVP

Pour Paris Habitat, 17 projets dans les quartiers prioritaires sont candidats en 2019 et 2021. Le nombre de projets lauréats dans les QP est passé de 3 en 2017, 9 en 2018, 6 en 2019, à 7 en 2021. Le nombre de logements concernés a baissé passant de 1 528 logements en QP en 2017 à 1 329 en 2021, tout comme le nombre de votants dans les quartiers (638 contre 453) et le budget dédié (615 000 € contre 527 697 €). Au total sur l'ensemble de la période 2017-2021, Paris Habitat compte 25 projets lauréats dans un quartier prioritaire, 5 218 logements concernés par un projet, 2 367 votants, et 1 632 797 € de budget dédié. La démarche du budget participatif a été annulée pour 2020 suite aux contraintes liées à la situation sanitaire.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets candidats en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	17	-	17
Nombre de projets lauréats en QP		-	-	3	9	6	-	7
Nombre de logements rattachés à ces sites en QP		-	-	1 528	1 569	792	-	1 329
Nombre de votants en QP		-	-	638	822	454	-	453
Budget dédié en QP		-	-	615 00€	648 600 €	395 000€	-	527 697 €

Source : Paris Habitat

Pour **Elogie-Siemp**, les budgets participatifs ont été ciblés sur des sites hors QP et, en 2018 et 2019 sur deux QVA (QVA Grange aux Belles en 2018 et QVA Kellermann en 2019).

Permettre le développement de projets portés par les habitants via le Fonds de participation des habitants (FPH) - Ville de Paris (DDCT) / Préfecture

➤ **Les Fonds de participation des habitants (FPH) se sont développés dans les quartiers (11 FPH en 2021 contre 7 en 2015), entraînant une hausse du nombre de projets portés par les habitants dans ce cadre (139 porteurs de projets en 2021, soit + 89 depuis 2015).**

Le fonds de participation des habitants (FPH) est un outil accessible à tous qui permet de soutenir financièrement des petits projets initiés et menés par des habitants et habitantes (fêtes et animations, sorties collectives, manifestations culturelles ou sportives, amélioration du cadre de vie, etc.).

Le nombre de Fonds de participation des habitants (FPH) est passé de 7 en 2015 à 11 depuis 2016. En 2021, on compte 1 FPH dans les 10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e et 19^e, 3 FPH dans le 18^e, et 2 FDP dans le 20^e. Le nombre de FPH co-financés par l'État varie chaque année entre 5 en 7. L'objectif fixé d'étendre le dispositif à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville est atteint.

Le nombre de projets portés par les habitants et habitantes a progressé, passant de 50 porteurs de projets en 2015 à 139 en 2021 (+ 89). L'objectif fixé d'augmenter de 75 % le nombre de projets portés par les habitants est atteint (+ 178 %).

La dynamique du FPH a été finalement peu atteinte par la période Covid, où le dispositif a au contraire été mobilisé pour soutenir de nombreuses initiatives de solidarité des habitants et habitantes en période de confinement. Il y a des disparités de dynamisme d'un FPH à l'autre : certains n'ont pas encore libéré tout leur potentiel quand d'autres au contraire sont quasiment au maximum de ce qui est réalisable en termes de moyens humains pour soutenir et accompagner les projets.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de FPH	Extension du dispositif à l'ensemble des QPV parisiens	7	11	11	11	11	11	11
Nombre de projets portés par les habitants	75 % de projets en plus portés par les habitants par rapport à 2015	50	99	113	140	159	131	139

Source : Ville de Paris - DDCT

Favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires au budget participatif de la ville de Paris - Ville de Paris (DDCT)

➤ **Le Budget participatif de la Ville de Paris a progressé dans les quartiers populaires, tant en nombre de projets lauréats (67 projets en 2019, soit + 45 projets depuis 2015) qu'en part qu'ils représentent parmi l'ensemble des projets lauréats parisiens (26 % en 2021 contre 12 % en 2015).**

Les quartiers populaires (échelle plus large que les quartiers de la politique de la ville) représentant 20 % de la population parisienne, le dispositif du Budget participatif continue de contribuer à la prise en compte des enjeux et besoins des habitants et habitantes des quartiers populaires (QPOP). **Le nombre de projets lauréats du budget participatif en quartier populaire** a progressé passant de 22 projets en 2015 à 67 projets en 2019 (+ 45 projets), plus que sur l'ensemble du territoire parisien (188 contre 194, soit + 6 projets). La part des projets lauréats dans les QPOP est passée de 12 % en 2015 à 35 % en 2019 (+ 23 points). En 2020, il n'y a pas eu d'édition du Budget Participatif. Depuis 2021, le vote se fait sous un nouveau format qui conduit à porter moins de projets au vote, mais ces projets sont le fruit de regroupements de plusieurs propositions déposées par les habitants et habitantes. L'édition 2021 compte 62 projets lauréats à Paris, dont 16 en quartiers populaires (soit 26 %).

Le nombre de projets réalisés en QPOP varie chaque année : 0 projet réalisé dans les QPOP en 2015 (sur 1 projet réalisé à Paris, soit 0 %), 6 projets en 2016 (sur 44 projets réalisés à Paris, soit 4 %), 9 projets en 2017 (sur 60 projets réalisés à Paris, soit 15 %), 19 projets en 2018 (sur 100 projets réalisés à Paris, soit 19 %), 36 projets en 2019 (sur 169 projets réalisés à Paris, soit 21 %), 37 projets en 2020 (sur 114 projets réalisés à Paris, soit 32 %), 19 projets en 2021 (sur 97 projets réalisés à Paris, soit 20 %). En cumulé, 585 projets ont été réalisés à Paris entre 2015 et 2021, dont 126 projets réalisés en QPOP (soit 22 %). Chaque projet lauréat se décline en plusieurs « opérations », ainsi 2 998 opérations issues des projets lauréats ont été terminées à Paris entre 2015 et 2021, dont 1 005 opérations réalisées situées en QPOP (soit 34 %). La lecture par opération plutôt que par projet est plus fine, un projet n'étant pas considéré comme réalisé tant que l'ensemble de ses opérations ne sont pas terminées, quand bien même 6/7 opérations le constituant le seraient.

La part de votants en QPOP a augmenté de 2015 à 2016 (14 % contre 19 %), avant de reculer à 12 % en 2019 et de progresser de nouveau en 2021 (28 %). Ces données sont d'une fiabilité limitée en ce qui concerne le vote physique, les remontées d'informations peuvent comporter des erreurs. Le taux de participation des habitants et habitantes des QPOP est de 15,5 % pour le vote numérique, et de 31 % pour le vote physique réalisé dans des urnes situées dans les QPOP. Pour l'année 2021, le 19^e arrondissement en particulier a réussi une impressionnante mobilisation autour du vote du Budget Participatif, faisant beaucoup voter ses habitants et habitantes, ce qui peut expliquer une partie de la hausse de la part de votants physiques en QPOP dans l'ensemble.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets lauréats								
Paris	Enveloppe de 30 M réservée pour les QPOP	188	219	196	180	194	-	62
QPOP		22	58	60	51	67	-	16
Part de projets QPOP		12 %	26 %	31 %	28 %	35 %	-	26 %
Nombre de projets réalisés								
Paris	Pas d'objectifs fixés	1	44	60	100	169	114	97
QPOP		0	6	9	19	36	37	19
Part de projets QPOP		0 %	4 %	15 %	19 %	21 %	32 %	20 %
Nombre d'opérations réalisées								
Paris	Pas d'objectifs fixés	279	114	493	479	844	527	262
QPOP		12	22	104	201	326	262	78
Part d'opérations QPOP		4 %	19 %	21 %	42 %	39 %	50 %	30 %
Part de votants en QPOP	Pas d'objectifs fixés	14 %	19 %	17 %	18 %	12 %	-	28 %

Source : Ville de Paris - DDCT-SPC

FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Développer les organisations de locataires de logements sociaux - Bailleurs

➔ Le nombre d'amicales de locataires dans les QP a augmenté pour le parc de logements de la RIVP (+ 6 entre 2015 et 2021), à l'inverse il a fortement baissé pour le parc de logements d'Elogie-Siemp (- 15 entre 2017 et 2021).

Pour la RIVP, le nombre d'associations soutenues financièrement dans le cadre d'appel à projets a progressé passant de 22 associations et 28 projets dans les QP en 2017 (sur 30 associations et 43 projets à Paris) à 64 associations et 77 projets en 2021 (sur 87 associations et 109 projets à Paris). La part de l'enveloppe financière de l'AAP orientée vers les QP varie chaque année : 70 % en 2017, 63 % en 2018, 60 % en 2019, 73 % en 2020, 74 % en 2021. Le nombre d'amicales de locataires en QP a progressé à la RIVP passant de 20 en 2015 à 26 en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'associations soutenues financièrement par les bailleurs dans le cadre d'AAP en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	22 sur 30	20 sur 40	42 sur 75	47 sur 68	64 sur 87
Nombre de projets soutenus financièrement par les bailleurs dans le cadre d'AAP en QP		-	-	28 sur 43	21 sur 44	46 sur 84	58 sur 85	77 sur 109
Part de l'enveloppe financière de l'AAP orientée vers les QP		-	-	70 %	63 %	60 %	73 %	74 %
Nombre et part d'amicales de locataires en QP		20	-	-	18	23	-	26
		11 %	-	-	9,5 %	12 %	-	13 %

Source : RIVP

Pour Elogie-Siemp, le nombre d'associations accompagnées dans les QP est passé de 3 en 2017 à 11 en 2019, puis il a baissé (10 en 2020 et 6 en 2021). Le montant de l'enveloppe orientée vers les QP a augmenté à Elogie-Siemp passant de 2 250 € à 3 000 € en 2019, puis a baissé en 2021 (1 300 €). Le nombre d'actions de dynamisation ou développement des amicales en QP a progressé à Elogie-Siemp, passant de 3 projets en 2017 à 11 projets en 2019. Le nombre d'amicales de locataires en QP est resté stable à Elogie-Siemp (17) entre 2017 et 2019, puis il a baissé (3 en 2020 et 2 en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre et part d'associations soutenues financièrement par les bailleurs dans le cadre d'AAP en QP	Pas d'objectifs fixés	-	-	3	8	11	10	6
Enveloppe financière de l'AAP orientée vers les QP		-	-	2 250 €	2 890 €	3 006 €	3 004 €	1 300 €
Nombre d'actions de dynamisation ou développement des amicales en QP		-	-	3	8	11	-	-
Nombre d'amicales de locataires en QP		-	-	17	17	17	3	2

Source : Elogie-Siemp

Paris Habitat compte en 2019, 60 amicales de locataires dans un quartier prioritaire sur 400 à Paris, soit 15 %. Paris Habitat n'a pas réalisé d'appel à projets dans les quartiers prioritaires ni d'actions spécifiques centrales.



Favoriser la participation de tous les publics aux conseils citoyens en accompagnant leur fonctionnement - Ville de Paris (DDCT) / Préfecture

➔ Chacun des 8 arrondissements compte un conseil citoyen bien qu'il soit difficile pour cette entité de disposer d'une visibilité et d'une plus-value dans le très riche paysage de recueil de la parole des citoyens qui existaient déjà sur Paris. Les publics des conseils citoyens se sont diversifiés avec plus d'associations parmi les conseils et plus de femmes parmi les habitants conseillers.

Les conseils citoyens sont mis en place dans les quartiers de la politique de la ville pour permettre aux habitants et habitantes d'exprimer leurs attentes, leurs propositions et participer aux décisions prises sur leur territoire. Ils sont composés de volontaires tirés au sort, dans le respect de la parité entre femmes et hommes.

Les conseils citoyens sont tous en place mais ont des réalités très différentes en termes d'activité, de participation aux instances locales, de projets menés. Certains conseils citoyens sont très actifs, intégrés à la vie locale, initiateurs de projets (projets de solidarité, projets votés au BPP). D'autres ont une faible activité. Tous rencontrent des difficultés de mobilisation des habitants et habitantes.

Depuis 2015, 8 postes d'adultes-relais (co-financés par la Ville et l'État) sont réservés au fonctionnement des conseils citoyens. En 2019, un neuvième poste a été ouvert. L'enveloppe de fonctionnement est fixée à 24000 € depuis 2017. L'objectif fixé de doter les conseils citoyens d'une enveloppe de fonctionnement pour la communication et la mobilisation des habitants et habitantes (20000 euros par an Ville de Paris et 4000 euros par an de la Préfecture) est atteint. En 2021, **l'enveloppe de fonctionnement** a baissé : 9500 €, dont 5500 € versés sur l'enveloppe Ville du fait d'importants reliquats de subventions antérieures pour 5 des 8 conseils citoyens.

À noter qu'en 2021 et 2022, du fait de la présence de nombreux reliquats d'années antérieures sur cette enveloppe, la subvention n'a été versée qu'à peu de conseils citoyens. La situation a peu évolué en 2022 avec toujours de gros reliquats. Ces derniers sont la conséquence entre autres de la période Covid où l'activité de certains conseils citoyens s'est trouvée fortement réduite, avec parfois des difficultés au redémarrage à la fin des périodes de restrictions.

Le nombre de temps d'information ou de formation inter-conseils citoyens a baissé passant de 13 en 2017 à 6 en 2019 (- 7), 0 en 2020 et 1 en 2021. Le nombre de participations de membres des conseils citoyens aux temps de formation ou d'information est resté stable autour de 130 personnes entre 2017 et 2019, avant de baisser (0 en 2020 et 30 en 2021) dans un contexte de crise sanitaire. À noter que les conseils citoyens se mobilisent très peu pour les formations proposées (ateliers citoyens où des places leurs sont réservées). Ces chiffres ne prennent en revanche pas en compte la participation des conseils citoyens aux instances locales avec les équipes de développement local (EDL).

La répartition des conseils citoyens a évolué : la part des habitants a progressé (65 % en 2016 contre 68 % en 2020), à l'inverse des associations (35 % contre 32 %), et la part de femmes parmi les habitants conseillers a progressé (48 % contre 59 %). À noter que ce constat général masque des réalités très différentes d'un conseil citoyen à l'autre. L'importante part de femmes est constatée partout mais le rapport entre le collège habitants et le collège associations est très hétérogène : certains conseils citoyens sont aujourd'hui presque exclusivement associatifs quand d'autres sont presque exclusivement composés d'habitants. Les données présentées en 2019 sont partielles car les données du 11^e et du 13^e ne sont pas disponibles en l'absence d'animateur.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enveloppe de fonctionnement des conseils citoyens	Doter les CC d'une enveloppe de fonctionnement pour la communication et la mobilisation des habitants	0	0	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	9 500 €
Nombre de postes d'adultes-relais réservés	Pas d'objectifs fixés	8	8	8	8	9	9	9
Nombre de temps d'information ou de formation inter-conseils citoyens	Proposer au minimum 3 temps d'information ou de formation inter-CC	-	-	13	11	6	0	1
Nombre de participations de membres des conseils citoyens aux temps de formation ou d'information	Avoir à minima 50 participations de membres de conseils citoyens	-	-	135	127	130	0	30
Part des associations	Pas d'objectifs fixés	-	35 %	-	27 %	48 %	32 %	-
Part des femmes		-	48 %	-	41 %	59 %	59 %	-

Source : Ville de Paris - DDCT

3.2.3. Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS DE MÉDIATION



Développer les actions « d'aller vers » en prévention et réduction des risques (maraudes associatives de prévention des risques liés aux addictions) et les espaces de seconde ligne (espaces de repos, espaces de consommation, places d'hébergement adapté) - Ville de Paris (DSP)

➤ Les actions d'aller vers en prévention et réductions des risques se sont développées depuis la signature du contrat de ville, telles que les maraudes de réduction des risques, les actions de diffusion de matériel stérile, les distributeurs de kits pour la consommation de crack, les places d'hébergement ASSORE et une salle de consommation à moindre risque.

Depuis 2015, les **maraudes de réduction des risques** interviennent auprès des usagers de drogues et réalisent un travail spécifique « d'aller vers » les consommateurs en situation d'errance dans le Nord-Est parisien. L'objectif est de délivrer du matériel de consommation stérile et de réaliser des accompagnements médico-sociaux. Depuis 2015, on compte 3 maraudes : Gare du Nord, Stalingrad Eole et Porte de la Chapelle. Le nombre de jours d'ouverture a progressé depuis 2015, passant de 4 jours sur 7 pour Gare du Nord et Stalingrad/Eole et 3 jours sur 7 pour la Porte de la Chapelle en 2015 à 7 jours sur 7 pour les trois maraudes en 2019. En 2019, la mise en œuvre du « Plan crack 2019-2022 » permet le renforcement des moyens d'intervention des maraudes de 5 Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues. En 2020, un outil de collecte des données des maraudes créé avec la Ville de Paris (via des outils mobiles) entre en test afin d'avoir un meilleur suivi des territoires et d'adapter les interventions sanitaires et sociales. Il permettra d'identifier : le nombre d'usagers de drogues, les types de consommation, le matériel et les produits. Les maraudes suivent les déplacements des usagers liés aux évacuations successives. Fin 2020, les sites en tension restent Gare du Nord (7j/7), Stalingrad Eole (6j/7) et Boulevard Ney (7j/7). En 2021, les maraudes de réduction des risques ont continué à s'adapter aux déplacements des usagers. Fin 2021, les sites de Gare du Nord (7 jours sur 7), Porte de la Villette (7j/7) et Stalingrad (5j/7) restent en tension. Fin novembre 2021, un « bus accueil santé social » a été implanté sur le square de Porte de la Villette (5j/7).

Le nombre d'actions avec diffusion de matériel stérile a progressé entre 2015 et 2021. Le nombre d'automates à Paris donnant accès à du matériel stérile (seringues) est passé de 33 en 2015 à 34 depuis 2018 (+ 1). En 2020, un automate supplémentaire a été installé durant le confinement sur l'hôpital Marmottant. Le nombre de kits d'injection distribués sur tout Paris a baissé, passant de 185 166 kits distribués en 2015 à 157 778 kits distribués en 2019 (- 15 %). Le nombre de distributeurs de kits pour les consommations de crack a augmenté, passant de 2 distributeurs en 2015 (Gare du Nord 10^e et La chapelle 18^e) à 10 distributeurs en 2020 et 2021 (Gare de l'Est en 2016 ; Barbès en 2017 ; Colonel Fabien, Réaumur Sébastopol, Gare de Lyon, Gare St-Lazare, Gare Montparnasse en 2019). Le nombre de kits d'inhalation distribués est passé de 3 100 kits en 2015 à 68 520 kits en 2021. Au cours de l'année 2019, l'association SAFE et STEP- Aurore ont enregistré une demande croissante de pipes à crack (distribution : + 40 % entre 2017 et 2019).

En 2015, le projet « ASSORE - Aurore » d'accompagnement social et sanitaire pour des usagers de drogues actifs hébergés en hôtel suite à « des évacuations ou sorties de rue » réalisées dans le Nord-est parisien est mis en place. La mission d'hébergement est assurée par le Samu social et le nombre de

places hébergement est de 50 places / an dans le dispositif. Le nombre de places d'hébergement augmente en 2016 (60 places/an), puis en 2019 (100 places/an). En 2020, le projet était de passer à 200 places, mais la période de confinement a de fait conduit à porter le dispositif à près de 400 places fin 2020 et 440 places en 2021 (réparties dans 59 hôtels dont 55 à Paris). En avril 2019, le premier espace de repos de jour a été ouvert au Sleep In, 61 rue Pajol dans le 18^e arrondissement (douche, machine à laver, collation, possibilité d'accueil de 15 places). En décembre 2019, le deuxième espace de repos de jour a été ouvert à Porte de la Chapelle (capacité d'accueil de 50 personnes dont 14 places de repos).

En 2016, une salle de consommation à moindre risque est ouverte : SCMR 10^e secteur Gare du Nord, Espace Gaïa, destinée aux injecteurs polyconsommateurs en situation de précarité consommant dans l'espace public. Elle est accessible 7j/7 et 7 heures/jour et met à dispositions 12 postes et 4 d'inhalation, un espace de repos et des consultations sanitaires et sociales. Le nombre moyen de passage pour consommation par jour à la SCMR a augmenté passant de 123 passages en 2016 à 197 passages en 2019. Les maraudes de médiation sociale pour aller vers les usagers et d'échange avec les riverains sont réalisées 6j/7 en 2016, puis 7j/7 depuis 2018. En 2016, des forces de police dédiées sécurisent le secteur et orientent les consommateurs vers la SCMR. En 2017, une baisse du nombre de seringues usagées ramassées dans l'espace public est enregistrée. En 2019, 2 postes d'inhalation supplémentaires sont ouverts et expérimentent une ouverture le matin pour répondre aux besoins des consommateurs. Les traces de consommation recensées autour de la SCMR ont été divisées par 3 (évaluation INSERM), et les plaintes des riverains ont diminué. En 2020, le nombre de passages pour consommation par jour en moyenne dans l'espace a beaucoup fluctué en raison de modifications d'amplitude d'ouverture et des mesures sanitaires de confinement : 294 passages par jour en janvier 2020 (pic de passage), 62 passages par jour en avril (au plus faible), 120 passages par jour en décembre.

Favoriser le déploiement des actions VVV police en ZSP et/ou en quartiers prioritaires - Préfecture de Police

✖ Le dispositif Ville Vie Vacances Police a touché un public moins nombreux depuis 2015, avant de s'arrêter en 2019 car il ne répondait pas assez à l'objectif poursuivi de prévention de la délinquance par le rapprochement policiers/jeunes.

Depuis 2015, l'action VVV police est menée par l'association UCPA sports loisirs en lien avec la Préfecture de Police et la DDCS dans trois lieux différents (gymnase Paul Valéry 12^e, gymnase Jean Verdier 10^e et parc du Tremblay 94 Val de Marne) durant toutes les vacances scolaires. Depuis fin août 2019, l'action VVV police s'est arrêtée car elle ne répondait pas à l'objectif poursuivi de prévention de la délinquance par le rapprochement policiers/jeunes. De plus, les jeunes bénéficiaires du dispositif n'étaient pas le public visé, à savoir les jeunes âgés de 11 ans et plus issus des QPV.

Le nombre de jeunes bénéficiaires a baissé depuis 2015, passant de 14 000 journées jeunes en 2015 à 9 259 en 2019 à Paris. La notion de journée-jeune est calculée en prenant en compte ces deux critères : si 1 jeune participe à 100 journées dans l'année, cela correspond à 100 journées-jeunes ; et si 10 jeunes participent chacun à 10 journées dans l'année, cela correspond à 100 journées-jeunes. Dans les 2 cas, le nombre de journées jeunes est identique mais le nombre de jeunes touchés est très différent. L'objectif fixé d'augmenter le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires fréquentant un VVV police en visant l'objectif de 20 % d'augmentation sur la durée du contrat ne peut pas être calculé car aucune donnée précise n'est disponible sur la part des jeunes issus des QPV.

L'action n'a pas repris en 2021, et aucun projet semblable réalisé par un autre porteur n'a été mis en place. Le dispositif VVV « global » n'a en revanche pas été arrêté.

Favoriser le déploiement des actions financées dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Préfecture

- + Le déploiement des actions financées dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est une nouvelle action à suivre dans les prochaines années.

Depuis 2020, un autre dispositif a été déployé sur la thématique du rapprochement jeunes-police : le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Cette action pourra être suivie dans les prochaines années via les bilans d'activités des projets (nombre de bénéficiaires, genre, classes d'âges). Les bilans des actions ne sont actuellement pas accessibles ou suffisamment précis.

Ce dispositif permet le financement de plusieurs actions de prévention de la délinquance : le projet de l'association ALDP (80 bénéficiaires prévus répartis en 5 groupes mixtes de 16 jeunes résidant dans les QPV du 19^e et 20^e arrondissement), le projet de l'association Espoir 18 (200/250 jeunes mobilisés autour des actions menées, 100/150 policiers et agents de la DPSP, et 30 familles), le projet de l'association FMRJC (groupe mixte de 15 jeunes entre 16-30 ans), le projet de l'association SOS Casamance (200 personnes avec comme public prioritaire des jeunes du QPV Goutte d'Or), le projet de l'association JRJ (jeunes âgés de 6 à 17 ans issus des QPV).

Dans le détail :

- **Le projet de l'association ALDP** prévoit 80 bénéficiaires répartis en 5 groupes mixtes de 16 jeunes résidant dans les QPV du 19^e et 20^e arrondissement. Il vise à améliorer les relations avec les forces de sécurité de l'État et la population résidant dans les QPV, permettre aux jeunes de découvrir les différents métiers de la sécurité et de la justice, valoriser l'engagement et l'intérêt des jeunes dans ce projet. Le projet prévoit 6 journées de découverte, initiation, rencontres, interviews, exercices sur les différents métiers des forces de sécurité (univers de la police, univers du droit, les héros du feu, le monde militaire, valeurs de la République, remise des prix JARFES).
- **Le projet de l'association Espoir 18** cible 200/250 jeunes mobilisés autour des actions menées, 100/150 policiers et agents de la DPSP, et 30 familles. Il vise à améliorer les relations police-population, créer du lien social, former et sensibiliser les principaux acteurs, mettre en place des comités de concertation regroupant les partenaires institutionnels et associatifs pour établir un diagnostic et un plan d'action, mettre en place d'actions de sensibilisation et de formation des jeunes, policiers, équipes, projections-débats, interventions de spécialistes, etc.
- **Le projet de l'association FMRJC** cible un groupe mixte de 15 jeunes entre 16-30 ans. Il vise à favoriser la communication entre les jeunes et la police, les comportements positifs entre les deux publics, la connaissance des milieux des QPV et des métiers de policier, à travers la mise en place d'un atelier sur 5 jours pour favoriser l'interconnaissance (rencontre entre les jeunes et les policiers, création du jeu, communication et présentation).
- **Le projet de l'association SOS Casamance** cible 200 personnes avec comme public prioritaire des "jeunes" du QPV Goutte d'Or. Il vise à donner la parole aux populations et aux forces de sécurité pour évaluer l'intervention policière sur le territoire, contribuer au renforcement de la confiance mutuelle, aider à l'établissement d'un dialogue constructif et participatif entre les forces de sécurité et les populations (jeunes, femmes et acteurs sociaux et économiques locaux...) du quartier. Le projet est découpé en 2 actions : donner la parole aux habitants et aux forces de sécurité via un atelier de partage d'expériences, et d'une rencontre avec l'ensemble des forces vives du quartier autour de la thématique de l'espace public (espace public, champ de médiation et d'intervention policière).
- **Le projet de l'association JRJ** cible des jeunes âgés de 6 à 17 ans issus des QPV. Il vise à prévenir la délinquance des mineurs, créer, développer et renforcer le lien police-jeunes, prévenir la délinquance et la radicalisation des jeunes issus des territoires prioritaires, accueillir des enfants et adolescents sur une journée pour leur proposer un projet à vocation éducative et citoyenne sur un temps de vacances avec un contenu d'activités sportives, culturelles et citoyennes encadrées par des fonctionnaires de police, inspecteurs de sécurité, animateurs et éducateurs sportifs de la mairie de Paris.

DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Intégrer la prévention situationnelle dans les projets d'aménagements (NPNRU) - Ville de Paris (DU, DPMP)

➔ La prévention situationnelle a été intégrée dans les projets d'aménagement, et les audits réalisés se sont développés (38 audits en 2021, soit + 12 depuis 2018).

Le nombre de diagnostics de prévention situationnelle réalisés varie chaque année : 26 audits en 2018, 58 audits en 2019, 49 audits en 2020 et 38 audits en 2021. En 2021, un audit du NPNRU Orgues de Flandre de la DPMP a été réalisé pour la conception du jardin central.

Les données ne sont pas disponibles avant 2018 car il n'y avait pas de recensement. L'objectif fixé de réaliser un diagnostic de prévention situationnelle par site ne peut pas être mesuré.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de diagnostics de prévention situationnelle réalisés	Réalisation d'un diagnostic de prévention situationnelle par site	-	-	-	26	58	49	38

Source : Ville de Paris - DPMP

Mettre en œuvre le GPIS (Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance) - Bailleurs / GPIS

➔ Le Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance a développé les interventions dans le cadre d'appels de locataires dans les quartiers de la politique de la ville (+ 8 638 entre 2015 et 2021), le nombre d'individus évincés a progressé (+ 19 198), tout comme les découvertes de stupéfiants, armes et assimilés, documents identité/ bancaires et divers (+ 19). Le nombre de missions du GPIS dans les quartiers a toutefois baissé (20 656 missions en 2021, soit - 26 % depuis 2015), alors qu'il progresse sur tout Paris (50 911 missions en 2021, soit + 2 % depuis 2015).

Créé en 2004, le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) est constitué d'équipes mobiles qui patrouillent la nuit dans les parties communes de certains logements sociaux. Il a pour missions essentielles de prévenir la délinquance, assurer une présence humaine en soirée et la nuit, renforcer le sentiment de sécurité des locataires et affirmer l'autorité des bailleurs sur leurs sites.

Le nombre de missions du GPIS¹ a augmenté dans tout Paris (10^e au 20^e arrondissements) passant de 49 674 en 2015 à 50 911 en 2021 (+ 1 237, soit + 2 %). À l'inverse, elles ont baissé dans les QP/QVA passant de 28 073 en 2015 à 20 656 (- 7 417, soit - 26 %), une baisse portée par un recul du nombre de missions dans les

¹ - L'indicateur nombre de missions du GPIS (tous types) couvre les missions suivantes : ronde simple (vérification de l'ensemble du site uniquement au rez-de-chaussée (halls/ascenseurs et extérieurs résidentiels) ; ronde générale (vérification d'un site, au niveau du rez-de-chaussée et des étages supérieurs) ; ronde renforcée (vérification d'un site, au niveau du rez-de-chaussée et des sous-sols (parkings et/ou caves) ; ronde ciblée (vérification d'une adresse spécifique sur un site (halls et/ou étages... selon le motif) ; visite approfondie du patrimoine (mission incluant des vérifications de tous les placards et locaux techniques sur l'ensemble du site (ou adresse ciblée en cas de demande spécifique) sur les étages inférieurs et supérieurs) ; opération conjointe organisée en lien avec les services de police ; opération de sécurisation consistant pour les patrouilles à se rendre visibles sur un site, pour lutter contre le sentiment d'insécurité des résidents ; activité dirigée sollicitée par les bailleurs pour que le GPIS passe quotidiennement sur un site durant une semaine ; assistance bailleurs lorsque la permanence du bailleur appelle le PCO pour solliciter une mission ; assistance services institutionnels lorsque des services de l'Etat (police nationale ou municipale, pompiers, SAMU) ; assistance secours à victime lorsqu'une patrouille assiste un personnel du GPIS blessé (hors code rouge) ou un tiers.

quartiers de veille active (9 109 en 2015 contre 7 148 en 2021, soit - 22 %) et dans les quartiers prioritaires (18 964 en 2015 contre 13 508 en 2021, soit - 29 %). La part des missions du GPIS dans les quartiers de la politique de la ville a baissé passant de 57 % en 2015 à 41 % en 2021 (- 16 points). Le nombre de missions a augmenté en 2020 lors du 1^{er} confinement du fait d'une baisse sensible de la circulation.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de missions GPIS (tous types) à Paris (10 ^e au 20 ^e arrondissement)	Pas d'objectifs fixés	49 674	49 808	41 785	45 492	50 500	54 285	50 911
Nombre de missions GPIS (tous types) dans les QP/QVA		28 073	26 882	22 210	24 541	25 923	28 161	20 656
Part de missions GPIS dans les QP/QVA		57 %	54 %	53 %	54 %	51 %	52 %	41 %

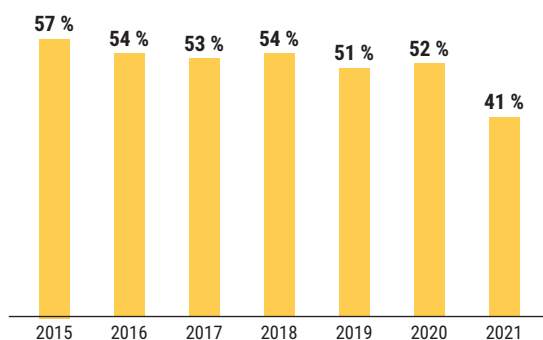
Source : GPIS

Le nombre d'interventions sur appel de locataire reçu au Poste de Commandement Opérationnel (PCO) a augmenté sur tout Paris (10^e au 20^e arrondissements) passant de 8 941 en 2015 à 31 885 en 2021 (+ 22 944, soit + 257 %), tout comme dans les QP/QVA (+ 8 638, soit + 178 %), une hausse portée par l'augmentation du nombre d'interventions dans les quartiers de veille active (1 317 en 2015 contre 4 721 en 2021, soit + 258 %) et dans les quartiers prioritaires (3 541 en 2015 contre 8 775 en 2021, soit + 150 %). En 2019, le GPIS a significativement augmenté le nombre de logements sous surveillance passant de 75 000 à 150 000 logements surveillés, cela s'est traduit par une hausse significative des appels de locataire sur ces deux dernières années. La part des interventions sur appel de locataire dans les quartiers de la politique de la ville a baissé passant de 54 % en 2015 à 42 % en 2021 (- 12 points).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions sur appel de locataire à Paris	Pas d'objectifs fixés	8 941	10 691	11 213	13 171	18 928	26 640	31 885
Nombre d'interventions sur appel de locataire dans les QP/QVA		4 858	5 581	5 684	6 447	9 206	13 324	13 496
Part des interventions dans les QP/QVA		54 %	52 %	51 %	49 %	49 %	50 %	42 %

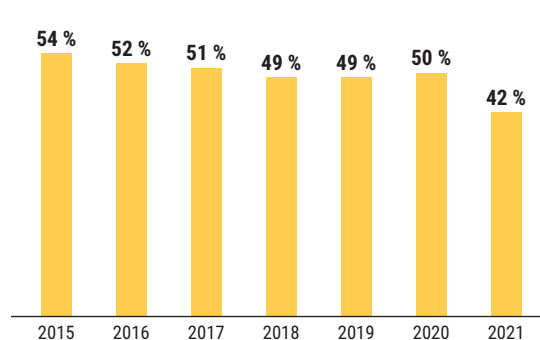
Source : GPIS

PART DE MISSIONS GPIS DANS LES QP/QVA ENTRE 2015 ET 2021



Source : GPIS

PART DES INTERVENTIONS SUR APPEL DE LOCATAIRE DANS LES QP/QVA ENTRE 2015 ET 2021



Le nombre d'individus évincés a augmenté sur tout Paris (10^e au 20^e arrondissements) passant de 35 730 en 2015 à 80 686 en 2021 (+ 44 956, soit + 126 %), tout comme dans les QP/QVA (+ 19 198, soit + 102 %), une hausse portée par l'augmentation du nombre d'individus évincés dans les quartiers de veille active (5 241 en 2015 contre 14 124 en 2021, soit + 169 %) et dans les quartiers prioritaires (13 514 en 2015 contre 23 829 en 2021, soit + 76 %). Pendant le confinement en 2020, le nombre de personnes évincées a fortement augmenté en lien avec une occupation plus importante des halls d'immeuble et une désertion de la voie publique. La part des individus évincés dans les quartiers de la politique de la ville a baissé passant de 52 % en 2015 à 47 % en 2021 (- 5 points).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'individus évincés à Paris	Pas d'objectifs fixés	35 730	39 860	39 853	44 533	54 901	86 055	80 686
Nombre d'individus évincés dans les QP/QVA		18 755	21 902	22 212	23 269	29 663	41 735	37 953
Part d'individus évincés dans les QP/QVA		52 %	55 %	56 %	52 %	54 %	48 %	47 %

Source : GPIS

Le nombre de découvertes (stupéfiants, armes et assimilés, documents d'identité/ bancaires et divers) a augmenté sur tout Paris (10^e au 20^e arrondissements) passant de 258 en 2015 à 295 en 2021 (+ 37, soit + 14 %), tout comme dans les QP/QVA (+ 19, soit + 13 %), une hausse portée par l'augmentation du nombre de découvertes dans les quartiers prioritaires (109 en 2015 contre 131 en 2021, soit + 20 %). La part des découvertes dans les quartiers de la politique de la ville est restée stable autour de 57 % en 2015 et 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de découvertes (stupéfiants, armes et assimilés, documents identité/ bancaires et divers) à Paris	Pas d'objectifs fixés	258	359	269	358	659	383	295
Nombre de découvertes dans les QP/QVA		148	222	179	242	420	176	167
Part de découvertes dans les QP/QVA		57 %	62 %	67 %	68 %	64 %	46 %	57 %

Source : Ville de Paris - GPIS

Le nombre des interventions du GPIS dans les QP a progressé à la RIVP passant de 195 en 2015 à 958 en 2021 (+ 763, soit + 391 %). C'est le cas également à **Paris Habitat**, où ce nombre est passé de 22 765 en 2015 à 28 131 en 2020 (+ 5 366, soit + 24 %). À l'inverse, il a baissé à **Elogie-Siemp**, passant de 2 410 interventions dans les QP/QVA en 2015 (dont 2 164 rondes, 181 interventions et 65 actions directes) à 1 398 interventions en 2019 (dont 830 rondes, 454 interventions et 114 actions directes), soit une baisse de - 1 012 interventions (- 42 %). Le nombre d'interventions a ensuite baissé pour Elogie-Siemp (257 en 2020 et 290 en 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre et part des interventions du GPIS dans les QPV par bailleurs								
RIVP (QP)	Pas d'objectifs fixés	195 (49 %)	295 (49 %)	396 (53 %)	550 (51 %)	785 (64 %)	958 (43 %)	958 (43 %)
Paris Habitat (QP)		22 765	22 765	22 765	23 820	28 131	28 131	-
Elogie-Siemp (QP/QVA)		2 410	2 633	1 531	1 680	1 398	257	290

Source : RIVP - Paris Habitat - Elogie-Siemp

Prévenir le basculement dans une trajectoire délinquante des jeunes mineurs (auteur/victimes) via la Cellule d'échange nominative pour des mineurs en difficulté (CENOMED) - Ville de Paris (DPMP)

➔ 1 029 jeunes des quartiers de la politique de la ville ont bénéficié de la Cellule d'échange nominative pour des mineurs en difficulté entre 2015 et 2021, mais leur part a baissé parmi l'ensemble des bénéficiaires parisiens.

Créées en 2012, les Cellules d'échanges d'informations nominatives pour des mineurs en difficulté (CENOMED) pilotées par les maires d'arrondissement réunissent les différents partenaires des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (Police, Justice, Éducation Nationale, etc.) ainsi qu'un représentant des services sociaux. Leur objectif est d'identifier en amont les mineurs en difficultés signalés pour des faits commis relevant de l'infra-délinquance (auteurs) ou exposés à un risque de mise en danger en lien avec ces faits (victimes) en vue de les orienter vers une prise en charge socio-éducative adaptée. Les situations de mineurs impliqués dans une rixe peuvent également être proposées en CENOMED.

Le nombre total de jeunes bénéficiaires des QP/QVA passés à la Cellule d'échange nominative pour des mineurs en difficulté (CENOMED) (qui peuvent l'être pour des motifs de rixes de manière assez significative) a progressé passant de 76 jeunes en 2015 à 220 jeunes en 2017 (+ 144), puis a baissé à 184 jeunes en 2019 (- 36 jeunes), 108 jeunes en 2020 (- 76 jeunes) et 127 jeunes en 2021 (+ 19 jeunes). Au total, 1 029 jeunes résidant en QP/QVA ont bénéficié de ce dispositif entre 2015 et 2021. La part de jeunes bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville peut être calculée depuis 2018 grâce à de nouvelles méthodes de comptage à la demande du BAP. Depuis 2018, la part des jeunes en QP/QVA a baissé passant de 51 % en 2018, à 36 % en 2019, 22 % en 2020 et 10 % en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de jeunes bénéficiaires en QP/QVA	Pas d'objectifs fixés	76	100	220	214	184	108	127
Part de jeunes bénéficiaires issus des QP/QVA		-	-	-	51%	36%	22%	10%

Source : Ville de Paris - DPMP

Développer la présence et les actions de lutte contre les incivilités dans les QPV menés par les différents services opérationnels de la DPSP - Ville de Paris (DPMP)

➔ Le nombre d'agents bénéficiant d'une NBI pour intervention au sein des quartiers populaires a augmenté (543 en 2021 contre 145 en 2015).

La NBI, nouvelle bonification indiciaire sert à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés. Le nombre d'agents bénéficiant d'une Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour intervention au sein des quartiers populaires (50 % ou plus de temps d'intervention dans les quartiers populaires) a plus que triplé passant de 145 en 2015 à 543 en 2021, soit + 398.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'agents bénéficiant d'une NBI pour intervention au sein des quartiers populaires	Pas d'objectifs fixés	145	269	294	480	521	544	543

Source : Ville de Paris - DPMP

Effectuer une première évaluation sociale, hors procédure, des publics fréquentant les commissariats d'arrondissement (victimes, auteurs et hors champ pénal), par les intervenants sociaux en commissariat (ISC) - Ville de Paris (DPMP)

➔ Le nombre d'intervenants sociaux en commissariat a augmenté (10 en 2021, soit + 6 depuis 2015), tout comme le nombre de bénéficiaires de ce dispositif à Paris (2 312 en 2021 contre 1 050 en 2015).

Les intervenants sociaux en commissariat (ISC) sont chargés d'accueillir, de conseiller, d'orienter les personnes en détresse sociale dont les situations ont été repérées par les forces de sécurité au cours de leurs interventions.

Le nombre d'intervenants sociaux en commissariat (ISC) en poste a progressé passant de 4 en 2015 à 10 en 2020 et 2021 (+ 6 entre 2015 et 2021). Le nombre de bénéficiaires à Paris a augmenté depuis 2016 : 1 050 bénéficiaires en 2016, 1 400 bénéficiaires en 2017, 1 400 bénéficiaires en 2018, 1 846 bénéficiaires en 2019, 1 398 bénéficiaires en 2020 et 2 312 bénéficiaires en 2021. Au total, 9 406 bénéficiaires à Paris ont été accompagnés par ce dispositif entre 2016 et 2021. Sur l'ensemble de la période, la part des bénéficiaires provenant des QP est estimée à 30 % du public reçu pour les ISC avec un QP sur leur territoire d'intervention.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'ISC en poste dans les commissariats	Pas d'objectifs fixés	4	6	6	7	7	10	10
Nombre de bénéficiaires		-	1050	1400	1400	1846	1398	2312
Part des bénéficiaires provenant des QP		Estimation 30 % du public reçu pour ISC avec QP sur leur territoire d'intervention						

Source : Ville de Paris - DPMP

Accompagner les jeunes parisiens placés sous-main de justice vers l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle via le dispositif d'accompagnement des jeunes parisiens incarcérés à la Maison d'arrêt de la Santé ou placés sous-main de justice en milieu ouvert (3 ETP de conseillers Mission Locale) - Ville de Paris (DPMP)

➔ Le dispositif d'accompagnement des jeunes parisiens incarcérés à la Maison d'arrêt de la Santé ou placés sous-main de justice en milieu ouvert compte un nombre de jeunes en hausse de 2015 à 2019 (149 contre 389) puis en baisse en 2020 et en 2021 (275 puis 271), et la part des jeunes issus des QP baisse (21 % en 2019 contre 30 % en 2015).

Le nombre total de jeunes bénéficiaires varie chaque année : 149 jeunes en 2015, 137 jeunes en 2016, 248 jeunes en 2017, 389 en 2018, 343 jeunes en 2019, 275 en 2020 et 271 en 2021. Au total, 1 812 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement à Paris entre 2015 et 2021. La part de bénéficiaires issus des QP a baissé passant de 30 % en 2015 à 21 % en 2019 (données non disponibles pour 2020 et 2021).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de jeunes bénéficiaires	Pas d'objectifs fixés	149	137	248	389	343	275	271
Part de bénéficiaires issus des QP		30 %	34 %	23 %	23 %	21 %	-	-

Source : Ville de Paris - DPMP

3.3

Accompagner
les transformations urbaines
et mieux insérer les quartiers
dans la ville

3.3.1. Poursuivre les transformations du tissu urbain en y associant les habitants et les usagers

RÉDUIRE LES NUISANCES DANS LES QUARTIERS LES PLUS IMPACTÉS



Intégrer les enjeux de santé environnementale dans les politiques d'aménagement urbain par la conduite d'EIS dans les QPV en associant les habitants et usagers - Ville de Paris (DSP)

➤ Plusieurs évaluations d'impact sur la santé (EIS) ont été réalisées ou sont en cours à Paris (Porte du 20^e en 2016, Gare des Mines en 2018, Porte de la Villette en 2019, Bédier-Oudiné en 2021), permettant de mettre en œuvre les premières préconisations dès 2018.

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une démarche de santé publique qui permet d'aider à la décision publique pour des choix sains, durables et équitables. Portées par la Ville de Paris (DSP), les EIS visent à accentuer les impacts positifs et à réduire les impacts potentiels négatifs d'un projet, en formulant des recommandations.

Le nombre d'Évaluations d'impact sur la santé (EIS) réalisées ou en cours est passé de 1 en 2016 à Paris (Portes du 20^e) à 3 en 2019 (Portes du 20^e, Gare des Mines, Porte de la Villette), puis à 4 en 2021 (Bédier-Oudiné). En 2021, trois quarts des EIS sont réalisées dans un quartier prioritaire (75 % contre 66 % en 2019).

À l'issue de l'EIS des Portes du 20^e, une préconisation a été mise en œuvre en 2018, puis 4 préconisations supplémentaires en 2019. En 2021, 3 préconisations supplémentaires ont été mises en œuvre à Paris (issues de l'EIS de Gare des Mines).



Limitier les nuisances liées aux chantiers NPNRU par la coordination (maîtrise d'œuvre, d'ouvrage, entreprises prestataires) - Ville de Paris (DU)

➔ **Les réunions de coordination n'ont pas encore été initiées pour limiter les nuisances liées aux chantiers NPNRU, les projets étant encore en phase d'étude.**

Des travaux ont démarré sur les Orgues de Flandre au même titre que sur les Portes du 20^e et la Goutte d'Or. Un travail de coordination a été initié, avec des visites régulières et des remontées des associations et/ou habitants. Des marches transverses ont été organisées pour répondre à certaines problématiques liées à la nuisance des travaux au même titre que les réunions de coordination mensuelle avec l'aménageur, la DU et la DDCT certaines fois. À titre d'exemple sur le 18^e, la DU participe aux réunions de chantier où ces sujets sont traités. De plus, il y a des engagements par l'entreprise sur la base des cahiers des charges de l'aménageur.



Identifier les zones de fragilités en santé environnementale pour prioriser l'action publique en développant un outil cartographique et mener des diagnostics locaux associant les habitants sur ces zones de fragilité - Ville de Paris (DSP)

➔ **L'outil cartographique développé en 2019 permet d'identifier 9 zones de fragilité en santé environnementale à Paris, dont une majorité croise un quartier prioritaire ou un quartier de veille active (78 %). Les diagnostics locaux sur une zone de fragilité en santé environnementale n'ont toutefois pas encore été initiés.**

L'outil cartographique développé en 2019 permet d'identifier 9 zones de fragilité en santé environnementale à Paris, dont 78 % croisent au moins avec un QP et 78 % croisent au moins avec un QVA. L'action est terminée (en attente de publication).

La méthodologie de diagnostic local sur les zones de fragilité en santé environnementale (associant habitants et usagers) devrait être mise en œuvre début 2023 sur une première zone d'expérimentation qui reste à valider.

PROMOUVOIR UN HABITAT FAVORABLE À LA SANTÉ



Augmenter et améliorer le dépistage du saturnisme : mieux connaître les sources (grâce aux enquêtes environnementales) et informer les médecins prescripteurs de dépistage - Ville de Paris (DSP)

➔ **Chaque année à Paris depuis 2015, plus de 20 enquêtes environnementales sont menées à la suite d'une déclaration obligatoire de saturnisme, dont une partie variable chaque année dans les quartiers prioritaires (entre 23 % et 11 %), et plus de 500 plombémies de primo-dépistage sont réalisées à la suite d'une prescription. En 2020 et 2021, ce nombre a fortement baissé.**

Le nombre d'enquêtes environnementales menées à la suite d'une déclaration obligatoire de saturnisme à Paris est compris chaque année entre 24 et 27 entre 2015 et 2019. Ce nombre baisse fortement en 2020 et 2021 (respectivement 7 et 8), certainement en lien avec la crise sanitaire ayant mobilisé le corps médical. En 2019, 15 % des enquêtes sont menées dans un quartier prioritaire, 11 % dans un quartier de veille active et 0,8 % dans un ancien quartier de veille.

Selon les données de Santé Publique France, le nombre de plombémies de primo-dépistage réalisées à la suite d'une prescription est relativement stable de 2015 à 2018 (entre 541 et 635), et a pratiquement quadruplé en 2019 (1 925). En 2020, il a à nouveau diminué, en relation avec le contexte sanitaire (Covid). L'objectif fixé d'augmenter le nombre de prescriptions de dépistage de saturnisme n'est pas atteint, et celui d'amélioration de l'efficacité du dépistage ne peut pas être mesuré.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enquêtes environnementales menées suite à déclaration obligatoire de saturnisme à Paris	Pas d'objectifs fixés	27	26	26	24	25	7	8
Part en QP d'enquêtes environnementales menées suite à déclaration obligatoire de saturnisme à Paris		11 %	11,5 %	23 %	16,7 %	15 %	29 %	0 %
Part en QVA d'enquêtes environnementales menées suite à déclaration obligatoire de saturnisme à Paris		11 %	15,4 %	11,5 %	8,3 %	11 %	14 %	13 %
Part en AQV d'enquêtes environnementales menées suite à déclaration obligatoire de saturnisme à Paris		0 %	0 %	4 %	0 %	0,8 %	0 %	13 %
Nombre de plombémies de primo-dépistage réalisées suite à une prescription à Paris	Augmentation du nombre de prescriptions de dépistages de saturnisme et amélioration de l'efficacité du dépistage	635	544	550	541	1 925	440	-

Source : Ville de Paris - DSP ; Santé publique France



Agir sur la qualité de l'air des logements de personnes ayant des pathologies en lien avec leur environnement intérieur par l'action des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) - Ville de Paris (DSP)

➔ Pour agir sur la qualité de l'air des logements de personnes ayant des pathologies en lien avec leur environnement intérieur, les interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) se sont développées à Paris (137 en 2021 contre 63 en 2015), dont une partie variable chaque année dans les quartiers de la politique de la ville (entre 19 % et 30 %).

Le nombre d'interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) a progressé à Paris passant de 63 en 2015 à 137 en 2021. La proportion des interventions réalisées dans un quartier de la politique varie chaque année : entre 7,3 % et 16,1 % dans les QP, entre 9 % et 17,7 % dans les QVA, et entre 0 % et 5,2 % dans les AQV.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'intervention des CMEI à Paris	Pas d'objectifs fixés	63	96	110	122	89	95	137
Part en QP d'intervention des CMEI		12,7 %	7,3 %	14,5 %	7,4 %	10,1 %	13,7 %	16,1 %
Part en QVA d'intervention des CMEI		11,1 %	17,7 %	10,9 %	11,5 %	9 %	10,5 %	11,7 %
Part en AQV d'intervention des CMEI		3,2 %	5,2 %	0 %	1,6 %	0 %	2,1 %	2,2 %

Source : Ville de Paris - DSP



Lutter contre les nuisibles (souris, punaises de lit, etc.) via le repérage et les traitements - Bailleurs

➔ Les bailleurs sociaux ont développé massivement les interventions pour lutter contre les nuisibles dans leurs immeubles à Paris, notamment dans les quartiers prioritaires, tant en termes d'actions déployées que de montants financiers dédiés. En 2021, le nombre d'interventions réalisées par RIVP et Elogie-Siemp a baissé.

Pour la RIVP, le nombre d'interventions pour lutter contre les nuisibles varie chaque année autour de 200 à Paris (196 en 2017, 237 en 2018, 224 en 2019, 284 en 2020, 195 en 2021), dont au moins un cinquième est réalisé dans un quartier prioritaire (25 % en 2017 et 2019, 28 % en 2018, 22% en 2020, 20% en 2021). Au total sur l'ensemble de la période 2017-2021, la RIVP compte en moyenne 1 138 interventions pour lutter contre les nuisibles dans les QP. Le montant financier des interventions a augmenté, passant de 65 075 € en 2017 à 112 909 € en 2021 (+ 47 834 €), dont au moins un quart destiné aux quartiers prioritaires (25 % en 2017, 28% en 2018, 25% en 2019, 19% en 2020, 25% en 2021). Le nombre d'actions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation (porte à porte) a augmenté à Paris passant de 1 en 2017 (dont 100 % en quartier prioritaire) à 4 en 2019 (dont 25 % en quartier prioritaire), puis a baissé à 1 en 2020 (dont 0 % en quartier prioritaire) et à 2 en 2021 (dont 50 % en quartier prioritaire). Le montant financier de ces actions de sensibilisation est passé à Paris de 2 590 € en 2017 (dont 0 € en QP) à 36 301 € en 2019 (dont 9 000 € en QP), puis a baissé en 2020 (2 590 € dont 0,00 € en QP) et en 2021 (5 180 € dont 2 590 € en QP).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre et part d'interventions dans les QP (total et spécialisées punaises de lit)	Pas d'objectifs fixés	-	-	196	237	224	286	195
		-	-	25 %	28 %	25 %	21,67 %	19,84 %
Montant financier des interventions et part dans les QP		-	-	65 075 €	71 595 €	108 450 €	126 719 €	112 909 €
		-	-	25%	28%	25%	19,23%	24,74%
Nombre d'actions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation (porte à porte) à Paris et part dans les QP		-	-	1	1	4	1	2
		-	-	0 %	100 %	25 %	0 %	50 %
Montant financier à Paris et dans les QP de ces actions de sensibilisation		-	-	2 590 €	2 590 €	36 301 €	2 590 €	5 180 €
		-	-	0€	2 590 €	9 000 €	0€	2 590 €

Source : RIVP

Pour Elogie-Siemp, le nombre d'interventions pour lutter contre les nuisibles a progressé à Paris passant de 869 en 2017 à 1 836 (+ 967), et dans les quartiers de la politique de la ville (QP/QVA) passant de 87 en 2017 à 733 en 2021 (+ 646). La part des interventions dans les quartiers de la politique de la ville est passée de 10 % en 2017 à 40 % en 2021. Le montant financier des interventions a augmenté, passant de 210 219 € en 2017 à 1 420 112 € en 2021 à Paris (+ 1 214 893 €), et dans les quartiers de la politique de la ville (37 765 € contre 341 182 510 €, soit + 303 417 €). La part du montant financier destiné aux quartiers de la politique de la ville est passée de 18 % en 2017 à 24 % en 2021. Le nombre d'actions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation est connu pour l'année 2019 : le PIMM'S de Paris a été missionné sur le site Chevaleret/Oudiné (QPV) pour sensibiliser les locataires sur la gestion des déchets et sur les nuisibles, une action Sérurier dans un quartier prioritaire du 19^e, une sensibilisation/ porte à porte et pied d'immeuble sur le jet d'ordures par les fenêtres et les nuisibles et une intervention de la régie de quartier pour des actions de sensibilisation dans un quartier prioritaire du 20^e. En 2020, aucune action n'a été mise en place. En 2021, dans le cadre d'un traitement de punaise de lit dans le quartier des Amandiers (résidences de 221 logements), en amont du diagnostic de l'entreprise missionnée, un partenariat a été monté avec « l'Accorderie » afin de faciliter l'ouverture des portes lors du passage de l'entreprise. En 2021, il n'y a pas eu de financement de l'association, mais l'autorisation du bailleur pour la réalisation de pied d'immeuble dans le quartier afin de faire connaître la structure.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions à Paris et dans les QP/QVA (total et spécialisées punaises de lit), et part des QP/QVA	Pas d'objectifs fixés	-	-	869	1140	1111	2810	1 836
		-	-	87	264	352	1252	733
		-	-	10 %	23 %	32 %	45 %	40 %
Montant financier des interventions à Paris et dans les QP/QVA, et part dans les QP/QVA		-	-	205 219 €	147 971 €	328 393 €	569 435 €	1 420 112 €
-		-	37 766 €	43 970 €	101 510 €	253 318 €	341 182 €	
-		-	18 %	30 %	31 %	44 %	24 %	

Source : Elogie-Siemp

Pour Paris Habitat, le nombre d'interventions pour lutter contre les nuisibles a progressé à Paris passant de 2094 en 2015 à 5879 en 2019 (+ 3785), et dans les quartiers prioritaires (1450 en 2017 contre 2020 en 2019, soit + 570). La part des interventions dans les quartiers prioritaires reste stable autour de 34 %. Le nombre d'interventions pour punaises de lit à Paris a également augmenté à Paris (717 en 2015 contre 4085 en 2019, soit + 3368) et dans les quartiers prioritaires (978 en 2017 contre 1333 en 2019, soit + 355). La part des interventions de punaises de lit dans les quartiers prioritaires reste stable autour de 33 %. Le montant financier des interventions a augmenté à Paris entre 2015 et 2019 : le forfait nuisibles/ désourisation est passé de 405 000 € à 652 000 € (+ 247 000 €), le montant des interventions est passé de 443 000 € à 2 996 000 € (+ 2 553 000 €) et le montant des interventions de punaises de lit est passé de 154 000 € à 2 599 000 € (+ 2 445 000 €). Dans les quartiers prioritaires, le montant des interventions a également progressé passant de 803 000 € en 2017 à 871 000 € en 2019 (+ 68 000 €), et tout comme celui des interventions de punaises de lit (687 000 € contre 756 000 €, soit + 369 000 €). Le nombre d'actions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation (porte à porte) a augmenté passant de 1 en 2017 à 3 en 2019. En 2017, une communication d'intervention spécifique au traitement des punaises de lit a été mise en place. En 2018, un consortium de recherche sur la détection des punaises de lit CSTB/AORIF/7 bailleurs a été mis en place, pour un montant financier de 12 000 € dans les secteurs prioritaires en 2018, pour la phase 1 et 2, et 12 000 € en 2019 pour la phase 3. En 2019, une vidéo de sensibilisation interne et externe sur le traitement des punaises de lit a été créée (4000 €), et un accord collectif sur le traitement des punaises de lit a été signé (émergence d'une récupération locataire annuelle d'environ 500 000 €). Les données 2020 et 2021 n'ont pas été actualisées.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions à Paris et dans les QP/QVA (total et spécialisées punaises de lit), et part des QP/QVA	Pas d'objectifs fixés	2 094	3 130	4 087	6 665	5 879	-	-
		-	-	1 450	2 211	2 020	-	-
		-	-	35 %	33 %	33 %	-	-
Forfait nuisibles/désourisation à Paris		405 k€	512 k€	544 k€	372 k€	652 k€	-	-
Montant des interventions à Paris		443 k€	730 k€	2468 k€	3 765 k€	2 996 k€	-	-
Montant des interventions en QP		-	-	803 k€	1 171 k€	871 k€	-	-
Montant des interventions punaises de lit à Paris		154 k€	252 k€	2 174 k€	3 289 k€	2 599 k€	-	-
Montant des interventions punaises de lit en QP		-	-	687 k€	1 010 k€	756 k€	-	-
Nombre d'actions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation (porte à porte) à Paris		-	-	1	1	3	-	-

Source : Paris Habitat



Mettre en place des actions pour lutter contre les nuisibles (action du Plan Paris santé environnement) - Ville de Paris (DSP)

➔ Le nombre d'interventions contre les punaises de lits (323 en 2021 contre 1 225 en 2015) et le nombre de sites ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs (1 505 en 2021 contre 3 903 en 2015) ont baissé à Paris, mais la part des interventions dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté (respectivement 29 % et 23 % en 2021 contre 22 % et 21 % en 2015).

Le nombre d'intervention par les services de la Ville de Paris contre les punaises de lit varie entre 763 et 1 242 pour les années 2015 à 2019. En 2020 et 2021, ce nombre a fortement baissé, en relation directe avec le contexte sanitaire du Covid-19. Un plan de gestion a été mis en place dès 2018, visant à bien gérer les cas d'infestation, à étudier et utiliser des méthodes alternatives efficaces et respectueuses de l'environnement (traitement par la chaleur), et à sensibiliser les particuliers et les agents de la Ville (prévention, détection précoce et bons réflexes). La proportion des interventions réalisées dans un quartier de la politique varie chaque année. En 2021, parmi les 323 interventions, on compte 9,3 % dans un quartier prioritaire (contre 7,4 % en 2015), 19,5 % dans un quartier de veille active (contre 12,4 % en 2015) et 0,3 % dans un ancien quartier de veille (contre 2 % en 2015).

Le nombre annuel de sites sous gestion de la Ville de Paris ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs (dont rats et souris) a baissé à Paris entre 2015 et 2018 (3 903 contre 1 729), puis a augmenté en 2019 (1 915), avant de baisser de nouveau en 2020 et 2021. En 2021, parmi les 1 505 interventions, on compte 9,1 % dans un quartier prioritaire (contre 8,7 % en 2015), 12,1 % dans un quartier de veille active (contre 11,15 % en 2015) et 1,3 % dans un ancien quartier de veille (contre 1,49 % en 2015).

Le plan de lutte intégrée contre les rats, visant à mieux gérer et de façon durable les infestations, mis en place dès fin 2016, a permis une diminution du nombre de sites signalés comme infestés. Ce plan comprend la mise en place de mesures environnementales de prévention associées à des actions de sensibilisation et de lutte contre les incivilités.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions sur les punaises de lits à Paris	Pas d'objectifs fixés	1 225	1 165	763	1 242	945	329	323
Part d'interventions sur les punaises de lit en QP		7,4 %	9,9 %	13,2 %	11,8 %	12,6 %	10,1 %	9,3 %
Part d'interventions sur les punaises de lit en QVA		12,4 %	16,9 %	17,7 %	15,3 %	19,6 %	21,6 %	19,5 %
Part d'interventions sur les punaises de lit en AQV		2 %	1,1 %	0,5 %	0,5 %	1,3 %	1,2 %	0,3 %
Nombre annuel de sites sous gestion de la Ville de Paris ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs		3 903	2 317	1 988	1 729	1 915	1 391	1 505
Part de sites sous gestion de la Ville de Paris ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs en QP		8,74 %	9,32 %	10,61 %	10,06 %	9,35 %	9,4 %	9,1 %
Part de sites sous gestion de la Ville de Paris ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs en QVA		11,15 %	10,23 %	11,07 %	11,45 %	11,44 %	12,7 %	12,1 %
Part de sites sous gestion de la Ville de Paris ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs en AQV		1,49 %	1,6 %	1,51 %	1,39 %	0,94 %	1,0 %	1,3 %

Source : Ville de Paris - DSP

ASSOCIER, INFORMER ET CONCERTER LES HABITANTS SUR LES PROJETS URBAINS



Mettre en place des dispositifs de concertation sur les NPNRU et GPRU (pieds d'immeubles, porte-à-porte, ateliers participatifs, marches exploratoires...) - Ville de Paris (DDCT, DU)

➔ Les démarches mises en place dans les QPV, les NPNRU et les GPRU se sont développées, en termes d'événements organisés, de démarches de concertation, de réunions de coordination DU/DDCT et de COTECH
Projet NPNRU & GPRU.

Des dispositifs de concertation sont mis en place en collaboration avec les mairies d'arrondissement (réunions publiques, ateliers, marches exploratoires, expositions, etc.) pour favoriser le dialogue entre le territoire, les habitants et les usagers des quartiers. Le nombre de démarches mises en place dans les QPV, NPNRU et GPRU a progressé passant de 21 événements en 2015 à 35 événements en 2019 (+14). En 2019, on compte 7 réunions publiques, 3 ateliers et 3 marches. Le nombre de participants est passé de 825 participants en 2015 à 1 803 participants en 2018 (+978). En 2020, 2 événements ont été organisés, dont 1 réunion publique et 1 enquête publique. En 2021, 23 événements ont été organisés dans les QPV, GPRU et NPNRU, dont 6 réunions publiques.

NPNRU Bedier-Oudiné :

- 2018 : 1 réunion publique (50 participants) et 1 exposition.
- 2019 : 1 enquête publique.

NPNRU Goutte d'or :

- 2016 : 3 marches exploratoires (30 femmes participantes), 5 ateliers, 1 réunion de reporting, 1 réunion publique (100 participants).
- 2017 : 1 promenade urbaine.
- 2018 : 1 promenade urbaine, 1 marche exploratoire (40 participants), 1 réunion semi-publique (100 participants), 2 réunions publiques (110 participants).
- 2019 : 2 comités de suivi.
- 2020 : 1 réunion publique préalable au démarrage du chantier (100 participants).
- 2021 : 1 démarche « Embellir votre Quartier » et 2 réunions publiques.

NPNRU Orgues de Flandre :

- 2017 : 3 GUP (109 participants), 3 ateliers participatifs (138 participants), 7 demi-journées de rencontres de terrain (150 habitants rencontrés), 1 événement festif, 1 visite (20 participants), 1 réunion sécurité (15 participants).
- 2018 : 1 marche exploratoire (25 participants), 1 point au conseil citoyen (13 participants), 1 atelier Apur (44 participants), 1 GUP (30 participants), 1 retour aux amicales de locataires et au conseil citoyen (15 participants).
- 2019 : 1 restitution d'une étude (12 participants), 1 réunion publique, 1 lettre info projet, 8 demi-journées de présence sur l'espace public soit 16 permanences équipe projet et habitants et usagers du site (150 habitants touchés).
- 2021 : 1 réunion publique (102 participants) et 2 ateliers DEVE.

NPNRU Portes du 20^e :

- 2015 : 1 immersion, 2 réunions publiques (170 participants), 1 temps de rencontre (20 participants), 3 ateliers (75 participants), 1 marche commentée (5 participants).
- 2016 : 3 réunions publiques (190 participants), 2 marches exploratoires (50 participants), 2 ateliers (40 participants), 8 cafés des projets (110 participants).
- 2017 : 2 ateliers (170 40 participants), 1 réunion publique (200 participants), 1 restitution (30 participants), 1 café des projets (35 participants).

- 2018 : 3 réunions publiques (500 participants), 1 temps d'information sur les espaces publics (25 participants), 1 café des projets (50 participants).
- 2019 : 1 marche exploratoire, 1 enquête publique.
- 2020 : 1 enquête publique sur le GPRU Python.
- 2021 : 1 micro-trottoir (60 personnes), 2 balades du GPRU Porte de Montreuil (dans le cadre de l'AMU lancé par la SEMAPA), 1 dispositif de concertation (pilote par la Semapa et la M20 GPRU Python Duvernois), 1 réunion publique de présentation, 1 forum, 1 permanence d'information, 3 ateliers de rédaction et 1 réunion de restitution pour l'élaboration de l'annexe citoyenne (organisée par la SEMAPA, la M20 et la RIVP).

GPRU Olympiades-Villa d'Este-Place de Vénétie :

- 2021 : 1 exposition sur rue pour restituer aux riverains la synthèse des ateliers participatifs (organisés par l'Apur et Ville Ouverte la veille de la crise sanitaire), des pieds d'immeubles de restitution 3 soirs de suite, 1 réunion publique (MA13).

Le nombre de démarches de concertation mises en place dans les NPNRU et GPRU a progressé (21 en 2015 contre 31 en 2021), tous comme le nombre de réunions de coordination DU/DDCT (16 contre 42) et le nombre de COTECH Projet NPNRU & GPRU (6 contre 14).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'événements dans les QPV, GPRU et NPNRU	Pas d'objectifs fixés	21	48	45	33	25	2	23
Nombre de démarches de concertation		21	14	7	8	29	18	31
Nombre de réunions de coordination DU/DDCT		16	16	8	30	44	40	42
Nombre de COTECH Projet NPNRU & GPRU		6	6	7	16	20	14	14

Source : Ville de Paris – DDCT/DU

Mettre en place des dispositifs de concertation hors NPNRU et GPRU (pieds d'immeubles, porte-à-porte, ateliers participatifs, marches exploratoires...) dans les QPV - Ville de Paris (DDCT)

➔ Le nombre de démarches de concertation hors NPNRU et GPRU a progressé (7 en 2015 contre 33 en 2021).

Hors NPNRU et GPRU, le nombre de démarches de concertation mises en place dans les QPV des 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements augmente passant de 7 en 2015 à 33 en 2021. Le nombre d'habitants et habitantes touchés varie chaque année entre 55 et 170 personnes.

- **Dans le 17^e arrondissement** : 6 événements en 2015 (120 habitants touchés), 8 en 2016 (140 habitants), 3 en 2017 (70 habitants), 2 en 2018 (55 habitants), 3 en 2019 (70 habitants), 4 en 2020 (50 habitants), et 2 en 2021 (30 habitants).
- **Dans le 18^e arrondissement** : 3 événements en 2019.
- **Dans le 19^e arrondissement** : 11 événements en 2020 (50 habitants touchés), et 21 en 2021 (100 habitants).
- **Dans le 20^e arrondissement** : 1 événement en 2015, 8 en 2016, 4 en 2017, 3 en 2018, 2 en 2019, et 10 en 2021 (40 habitants touchés).

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de démarches mises en place dans les QPV	Pas d'objectifs fixés	7	16	7	5	8	15	33
Nombre d'habitants touchés dans les QPV		120	140	70	55	70	100	170

Source : Ville de Paris - DDCT

Associer les écoles (élèves, enseignants, personnels d'animation) aux transformations du quartier dans les QPV : visites de chantiers proposées aux classes, projets pédagogiques avec les élèves, AAP NPNRU, TAP, ... - Ville de Paris (DASCO, DDCT) / Éducation Nationale

➔ **Le nombre d'ateliers péri et extrascolaires mis en place dans le cadre de l'appel à projets annuel NPNRU a progressé (14 en 2021 contre 7 en 2018), touchant de fait plus d'enfants (146 contre 77).**

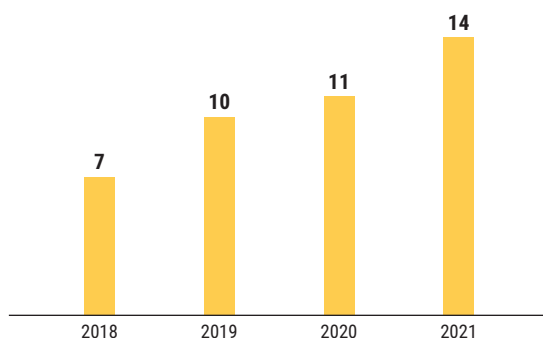
La Direction des affaires scolaires propose chaque année un appel à projets NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) qui permet de développer, dans des écoles localisées en quartiers en renouvellement urbain dit NPNRU des 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, des ateliers ayant vocation à permettre aux enfants l'appropriation des changements de leur quartier sur les temps périscolaires (dispositif des TAP) ou extrascolaires (centre de loisirs des petits vacances, temps de sortie pour les collégiens). Ces projets d'ateliers, instruits par la Direction des Affaires scolaires en lien avec la Direction de la Démocratie, de la Citoyenneté et des Territoires et la Direction de l'urbanisme, sont co-construits par les associations ou organismes porteurs du projet avec les équipes d'animation, et associent les équipes de développement local de la DDCT tout le long de l'élaboration et la mise en œuvre du projet sur l'année scolaire.

Sur la période de 2018 à 2021, le nombre d'ateliers mis en place dans le cadre de l'appel à projets annuel NPNRU a légèrement progressé avec des fluctuations, passant de 7 ateliers en 2018 à 14 en 2021 (+ 7). En 2021-2022, on compte 2 ateliers extrascolaires dans le 13^e, 8 ateliers sur les temps extrascolaires et TAP dans le 18^e, 1 atelier TAP dans le 19^e, 3 ateliers TAP et extrascolaires dans le 20^e. Le nombre d'enfants concernés par ces ateliers issus de l'appel à projets annuel NPNRU a également progressé passant de 77 enfants en 2018 à 146 en 2021 (+ 69). Au total entre 2018 et 2021, 42 ateliers issus de cet appel à projets spécifiquement dédié au renouvellement urbain ont été mis en place, bénéficiant à 480 enfants. En 2021, 7 ateliers ont été proposés dans le cadre des TAP en maternelle et en élémentaire, et 7 ateliers dans le cadre extrascolaire en maternelle, élémentaire, collège.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'ateliers péri et extrascolaires dans le cadre de l'appel à projet NPNRU	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	7	10	11	14
Nombre d'enfants et adolescents concernés par des ateliers issus de l'appel à projet NPNRU		-	-	-	77	122	135	146

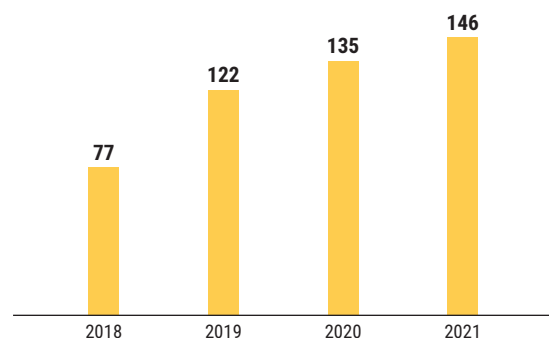
Source : Ville de Paris - DASCO

NOMBRE D'ATELIERS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'AAP NPNRU ENTRE 2018 ET 2021



Source : Ville de Paris - DASCO

NOMBRE D'ENFANTS ET ADOLESCENTS BÉNÉFICIAIRES D'ATELIERS DANS CADRE DE L'AAP NPNRU ENTRE 2018 ET 2021



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Suivre les rénovations énergétiques des copropriétés accompagnées dans Éco-rénovons Paris situées dans les quartiers populaires - Ville de Paris (DLH)

➤ **Les rénovations énergétiques des copropriétés accompagnées dans Éco-rénovons Paris se sont développées dans les quartiers de la politique de la ville (6 177 logements accompagnés en 2021, soit + 3 573 depuis 2015).**

Le nombre de copropriétés accompagnées en QP/QVA/AQV a augmenté passant de 17 en 2015 à 96 en 2021 (+ 79), tout comme le nombre de logements accompagnés passant de 2 604 à 6 177 (+ 3 573). En 2020 et 2021, les dossiers en QP/QVA/AQV représentent 17 % des dossiers parisiens. Cet indicateur prend en compte le nombre d'entrées par année en cumulant d'une année sur l'autre, sans compter les sorties.

Le nombre de copropriétés financées en QP/QVA/AQV a progressé passant de 0 en 2015 à 7 en 2021, tout comme le nombre de logements financés passant de 0 à 715. En 2021, les dossiers en QP/QVA/AQV représentent 18 % des dossiers parisiens (contre 15 % en 2020). Cet indicateur prend en compte le nombre d'adresses pour lesquelles les subventions ont été engagées.

Le nombre de copropriétés rénovées QP/QVA/AQV a progressé passant de 0 en 2015 à 3 en 2020, tout comme le nombre de logements rénovés passant de 0 à 261. En 2021, les dossiers en QP/QVA/AQV représentent 20 % des dossiers parisiens (contre 7 % en 2020). Cet indicateur prend en compte le nombre de projets terminés chaque année.

Le nombre de copropriétés en cours de suivi QP/QVA/AQV a progressé de 2015 à 2017 (17 contre 70), avant de baisser (45 en 2019 puis 33 en 2020 et 26 en 2021), tout comme le nombre de logements en cours de suivi (2 604 en 2015, 5 499 en 2017, 3 207 en 2019, 2 489 en 2020 et 1 905 en 2021). En 2021, les dossiers en QP/QVA/AQV représentent 18 % des dossiers parisiens (contre 19 % en 2020). Cet indicateur prend en compte le nombre de projets suivis au 31 décembre de l'année, en comptant cette fois-ci les sorties.

Les données ne sont disponibles qu'en 2021 pour mesurer les **gains énergétiques**, estimés à 44 %.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de copropriétés accompagnées en QP/QVA/AQV	Pas d'objectifs fixés	17	41	70	80	80	91	96
Nombre de logements accompagnés en QP/QVA/AQV		2 604	4 030	5 499	5 990	5 990	7 171	6 177
Nombre de copropriétés financées en QP/QVA/AQV		0	0	2	6	5	6	7
Nombre de logements financés en QP/QVA/AQV		0	0	122	640	441	166	715
Nombre de copropriétés rénovées QP/QVA/AQV		0	0	0	3	3	1	3
Nombre de logements rénovés QP/QVA/AQV		0	0	0	290	232	29	261
Nombre de copropriétés en cours de suivi QP/QVA/AQV		17	41	70	67	45	33	26
Nombre de logements en cours de suivi QP/QVA/AQV		2 604	4 030	5 499	4 916	3 207	2 489	1 905

Source : Ville de Paris - DLH

Améliorer l'attractivité du parc social en QPV via les rénovations énergétiques - Ville de Paris (DLH)

➔ L'amélioration de l'attractivité du parc social en quartiers prioritaires via les rénovations énergétiques s'est traduite par la réhabilitation de 6 379 logements sociaux financés dans les quartiers prioritaires depuis 2015.

Le nombre de logements sociaux réhabilités dans les QP a progressé passant de 611 logements financés en 2015 à 1 370 en 2019 (+ 759), puis il a baissé en 2020 (1 269) et 2021 (490). Au total, 6 379 logements sociaux réhabilités ont été financés et 1 916 logements sociaux réhabilités ont été livrés entre 2015 et 2021 dans les QP.

Le nombre de logements sociaux réhabilités dans les NPNRU a progressé passant de 0 logement financé en 2015 à 1 240 en 2020, puis il a baissé en 2021 (48). Au total, 2 602 logements sociaux réhabilités ont été financés et 988 logements sociaux réhabilités ont été livrés depuis 2015.

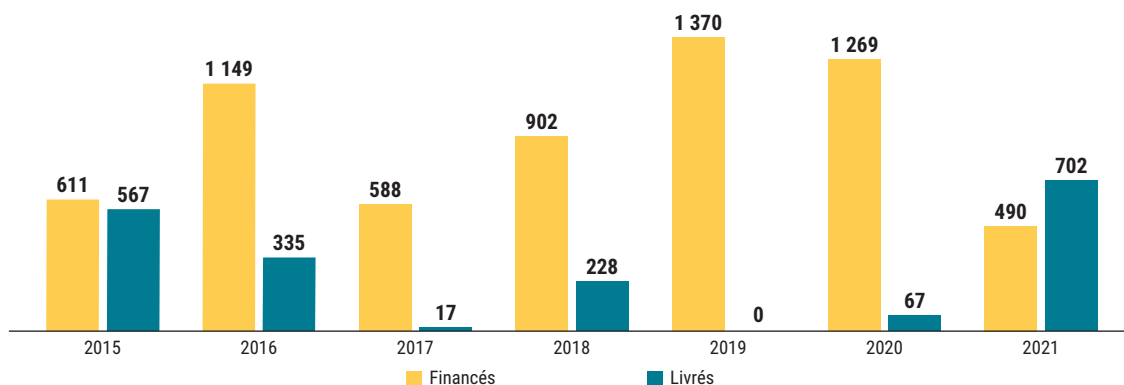
Les données ne sont pas disponibles pour mesurer les gains énergétiques.

Depuis 2021, cette action est également portée par la DRILH et France Relance.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de logements sociaux réhabilités en QP								
Financés	Pas d'objectifs fixés	611	1 149	588	902	1 370	1 269	490
Livrés		567	335	17	228	0	67	702
Nombre de logements sociaux réhabilités en QVA								
Financés	Pas d'objectifs fixés	-	-	-	-	-	126	389
Livrés		-	-	-	-	-	140	290
Nombre de logements sociaux réhabilités en NPNRU								
Financés	Pas d'objectifs fixés	0	718	57	16	523	1 240	48
Livrés		457	0	0	464	0	67	0

Source : Ville de Paris - DLH

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉHABILITÉS EN QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Ville de Paris - DLH

FAVORISER L'AMÉLIORATION ET L'ADAPTATION DES LOGEMENTS PRIVÉS ET SOCIAUX

Favoriser le recours aux aides à l'adaptation et à l'amélioration de l'habitat - Ville de Paris (DLH)

➔ 13 logements privés ont été subventionnés au titre de l'adaptation dans les QP et 63 logements dans les QVA depuis 2015.

Les interventions départementales dans le domaine de l'habitat privé permettent d'accompagner d'une part les ménages les plus modestes qui doivent réaliser des travaux de performance énergétique du bâti, d'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap, et d'autre part les syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. Le Département accorde également une aide sous condition de ressources, aux nouveaux bénéficiaires de l'APA à domicile pour l'adaptation de leur logement dans le cadre de l'APA Habitat. Les aides permettent aux propriétaires occupants (modestes), aux locataires et aux personnes hébergées à titre gratuit par un membre de leur famille, de mieux vivre chez eux (en améliorant leurs conditions de vie et dans certains cas) en adaptant leur logement à la perte d'autonomie.

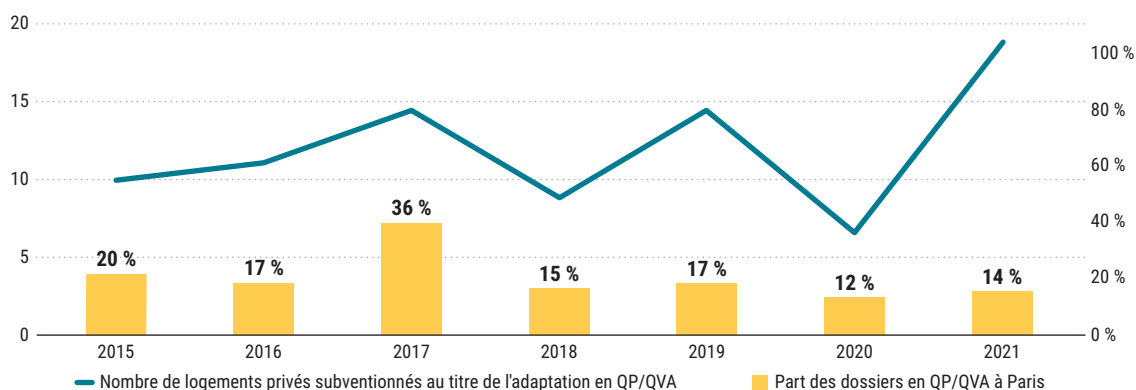
Le nombre de logements privés subventionnés (ANAH, Ville/CASVP) au titre de l'adaptation en QPV est variable chaque année : entre 0 et 4 en QP, et entre 5 et 13 en QVA. Au total, 13 logements ont été subventionnés dans les QP et 63 dans les QVA entre 2015 et 2021. La part des dossiers des QP/QVA sur tout Paris varie également entre 12 % et 36 %.

Les données ne sont pas disponibles pour mesurer la part des immeubles accessibles et des logements adaptés en quartier de la politique de la ville.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de logements privés subventionnés (ANAH, Ville/CASVP) au titre de l'adaptation en QP	Pas d'objectifs fixés	4	0	0	3	1	1	4
Nombre de logements privés subventionnés (ANAH, Ville/CASVP) au titre de l'adaptation en QVA		5	10	13	5	12	5	13
Part des dossiers en QP/QVA à Paris		20 %	17 %	36 %	15 %	17 %	12 %	14 %

Source : Ville de Paris - DLH

NOMBRE ET PART DE LOGEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS AU TITRE DE L'ADAPTATION EN QP/QVA ENTRE 2015 ET 2021



Source : Ville de Paris - DLH

3.3.2. Améliorer les continuités urbaines entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement

AMÉLIORER LES LIAISONS URBAINES AVEC LES COMMUNES LIMITOPHES ET AVEC LE RESTE DE LA VILLE

Faciliter les franchissements piétons du boulevard périphérique (Plan piétons) - Ville de Paris (DVD)

➔ 3 projets de franchissements piétons ont été réalisés en 2016 et 2021 dans les quartiers de la politique de la ville.

En 2016, la passerelle Claude Bernard est inaugurée dans le 19^e arrondissement entre Aubervilliers et le quartier Claude Bernard.

En 2020, la porte Pouchet dans le 17^e arrondissement est réaménagée, prévoyant l'aménagement d'une place, d'espaces sous le périphérique pour améliorer les liens avec Saint-Ouen, la création de nouvelles voies et la requalification du boulevard Bois le Prêtre.

En 2021, dans les 17^e et 18^e arrondissements, une fresque collective a été réalisée dans le cadre du chantier participatif et d'insertion pour l'embellissement du passage sous le périphérique Porte de Saint-Ouen.

En 2022, les actions se poursuivent avec l'élaboration d'un plan piéton II. La DVD – Agence de la Mobilité poursuit également son soutien en subventionnant des associations intervenant dans les QPV au bénéfice des usagers les plus vulnérables, pour des actions de partage et d'apaisement de l'espace public.

Faciliter les liaisons cyclables avec les communes et agglomérations riveraines - Ville de Paris (DVD, DEVE)

➔ 8 projets d'aménagement cyclable ont été réalisés aux portes de Paris sur les quartiers de la politique de la ville.

En 2018, l'avenue de la porte d'Ivry et l'avenue de la Porte d'Italie dans le 13^e arrondissement sont requalifiées. En 2020, la rue d'Aubervilliers est réaménagée dans le 19^e arrondissement permettant une liaison vers la Gare Rosa Parks, une piste cyclable, et l'installation de mobilier sportif et ludique. En 2021, plusieurs pistes temporaires en cours de pérennisation viennent faciliter les déplacements à vélo : Porte de Clichy, Porte de Montmartre, Porte d'Aubervilliers, Porte de Montreuil, Porte de Vincennes.

En novembre 2021, un nouveau Plan Vélo 2021 – 2026 a été adopté. La DVD - Mission Vélo poursuit son soutien en subventions (fonctionnement et investissement) aux associations intervenant en QPV : 80 % de l'enveloppe vélo de fonctionnement est dédiée aux projets en QPV et 60 % du soutien en investissement sur l'année 2021. Environ une quinzaine d'acteurs associatifs sont implantés sur ces territoires. En 2020-2021, l'opération « 200 ateliers en pieds d'immeubles dans les QPV » de l'association RéPAR a été co-financée par la Ville en partenariat avec Paris Habitat pour proposer des ateliers d'autoréparation de vélos.

Faciliter les liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers et le reste de la ville - Ville de Paris (DVD, DEVE)

➔ **8 projets d'aménagement cyclable ont été réalisés entre les quartiers de la politique de la ville et les autres quartiers entre 2015 et 2020, et 50 aménagements cyclables ont été réalisés en 2021.**

En 2017, l'avenue de Clichy dans le 17^e arrondissement est aménagée avec un aménagement cyclable et un apaisement de la circulation automobile par mise en sens unique.

En 2018, dans les 17^e et 18^e arrondissements, la nouvelle portion du Tram T3 A ouvert entre Porte de la Chapelle et Porte d'Asnières, et entraîne un réaménagement du boulevard des maréchaux avec élargissement de trottoirs, de nouvelles pistes cyclables, de la végétalisation, etc.

En 2019, la promenade Urbaine Barbès-Stalingrad dans le 18^e et 19^e est aménagée (amélioration des continuités, nouveaux usages), tout comme la Coulée verte Vercingétorix dans le 14^e (aménagement paysager reliant le QPV à la Gare Montparnasse) et le jardin Jane et Paulette Nardal dans le 14^e (aménagement d'une promenade avec des salons proposant des usages variés et améliorant la qualité piétonne).

En 2020, la promenade Sud (rue Césaria Evora) dans le 19^e arrondissement permet une nouvelle liaison paysagée entre le quartier Rosa Parks et le canal Saint Denis. Le terre-plein de maronites est aménagé dans le 20^e arrondissement, tout comme la Place des fêtes dans le 19^e arrondissement (recalibrage des espaces, végétalisation).

En 2021, 50 aménagements cyclables (tous types d'aménagements confondus) ont été réalisés dans des QPV (dont 12 pistes temporaires en cours de pérennisation).

3.3.3. Diversifier l'offre de logement

ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS FAMILIAUX ET SPÉCIFIQUES, SELON LES BESOINS DES QUARTIERS

Diversifier l'offre de logements par la production de logements spécifiques, PLS, intermédiaires et OFS (office foncier solidaire) dans les quartiers - Ville de Paris (DLH)

➔ 1 067 logements spécifiques (résidences étudiants, FJT) et 1 259 logements PLS ou intermédiaires ont été livrés dans les QP entre 2015 et 2021.

Le nombre de logements spécifiques (résidences étudiants, FJT) livrés a baissé dans les QP passant de 283 en 2015 à 106 en 2019 (-177), avant de progresser avec 306 logements en 2021. Au total, 1 067 logements spécifiques ont été livrés dans les QP depuis 2015 (la majorité en 2015, 2016 et 2021). Le nombre de livraisons doit être corrélé au nombre de logements financés les années précédentes.

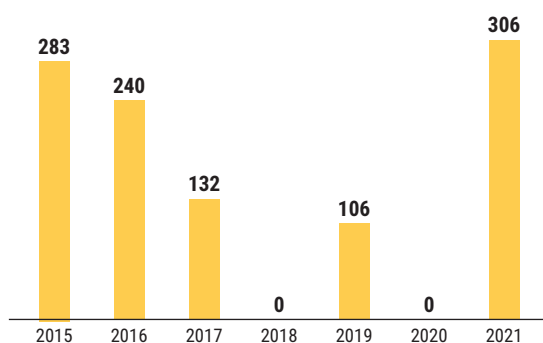
Le nombre de logements PLS ou intermédiaires (y compris logements spécifiques) livrés dans les QP est variable chaque année : 328 en 2015, 150 en 2016, 26 en 2017, 69 en 2018, 184 en 2019, 167 en 2020, 335 en 2021. Au total, 1 259 logements PLS ou intermédiaires ont été livrés dans les QP depuis 2015, et 1 020 dans les QVA.

Du fait de la crise Covid-19, l'année 2020 a été une année particulière avec une baisse du nombre de livraisons tout confondu.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de logements spécifiques (résidences étudiants, FJT) livrés en QP	Pas d'objectifs fixés	283	240	132	0	106	0	306
Nombre de logements PLS ou intermédiaires livrés en QP (y compris logements spécifiques)		328	150	26	69	184	167	335
Nombre de logements PLS ou intermédiaires livrés en QP (hors logements spécifiques)		130	129	26	69	184	157	157

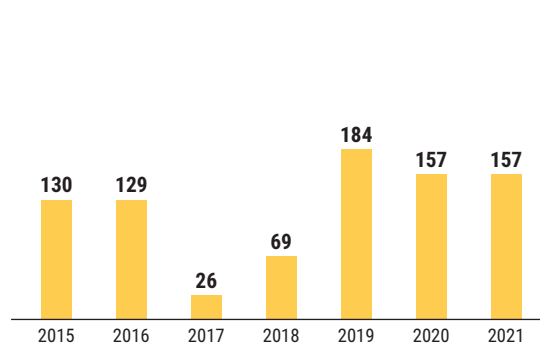
Source : Ville de Paris - DLH

NOMBRE DE LOGEMENTS SPÉCIFIQUES (RÉSIDENCES ÉTUDIANTS, FJT) LIVRÉS EN QP ENTRE 2015 ET 2021



Source : Ville de Paris - DLH

NOMBRE DE LOGEMENTS PLS OU INTERMÉDIAIRES LIVRÉS EN QP (HORS LOGEMENTS SPÉCIFIQUES) ENTRE 2015 ET 2021



3.3.4. Contribuer au maillage de l'offre

FAVORISER L'OFFRE DE SANTÉ DANS LES QUARTIERS ET À PROXIMITÉ



Encourager l'arrivée et le maintien de professionnels de santé en QPV - Ville de Paris (DSP)

➤ Le dispositif Paris Med' a été accordé à 7 bénéficiaires dans les QP/QVA depuis 2016 (sur 37 à Paris), et 97 omnipraticiens de secteur 1 se sont installés dans un quartier comprenant un quartier prioritaire entre 2016 et 2019 (sur 309 à Paris).

Les données de la CPAM de Paris montrent une offre de soins moins développée dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne à Paris, avec en moyenne 0,7 médecin généraliste pour 1 000 habitants (contre 1,1 à Paris) et 0,9 médecin spécialiste pour 1 000 habitants (contre 2,8 à Paris). En 2021, 121 médecins libéraux généralistes et 146 médecins libéraux spécialistes sont actifs dans le périmètre des quartiers (2 442 généralistes et 6 162 spécialistes à Paris)². Il est à noter que l'offre de centres de santé, particulièrement dense à Paris (245 structures actives au 1^{er} janvier 2021), vient compléter l'offre libérale notamment dans certaines zones relativement déficitaires.

Paris Med' est dispositif pour aider à l'installation des professionnels de santé. Ce dispositif a été élaboré conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, le Conseil Départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des médecins, la Région Île-de-France et les Départements de médecine générale des universités parisiennes. Paris Med' porte sur l'exercice libéral regroupé en secteur 1, et est fléché vers les zones déficitaires et fragiles définies par le Schéma régional d'organisation des soins, et les quartiers définis comme prioritaires par l'Agence Régionale de Santé. Il vise à lever tous les obstacles fonciers à l'installation de nouveaux médecins et de professionnels paramédicaux sur le territoire parisien, par un accès facilité à des locaux aménagés et abordables. Depuis 2016, on compte 37 bénéficiaires de Paris Med' à Paris, dont 7 en QP/QVA (3 en QP et 4 en QVA). Dans le détail, 2 se sont implantés en QP/QVA en 2016, 3 en 2017, 1 en 2018 et 1 en 2020.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires de Paris Med' à Paris	Pas d'objectifs fixés	-	4	9	8	5	9	2
Nombre de bénéficiaires de Paris Med' dans les QP/QVA		-	2	3	1	0	1	0

Source : Ville de Paris - DSP

Les données de la CPAM de Paris montrent que 309 installations d'omnipraticiens de secteur 1 (hors mode d'exercice particulier - MEP) ont eu lieu à Paris entre 2015 et le 1^{er} semestre 2019, dont 97 installations dans un quartiers comprenant un quartier prioritaire, soit 31 % des installations à Paris. Sur la même période, 180 cessations d'omnipraticiens de secteur 1 ont eu lieu à Paris, dont 71 dans un quartier comprenant un quartier prioritaire, soit 39 % des cessations à Paris. Dans les quartiers comprenant un quartier prioritaire comme à Paris, le nombre d'installations est plus élevé que le nombre de cessations.

2 - Dénombrement des cabinets principaux et secondaires des professionnels de santé ayant réalisé au moins un acte au cours de l'année précédente. Les praticiens fictifs, interdits d'exercer, remplaçants ou ayant cessé leur activité, ainsi que les médecins à exercice non libéral avec prescriptions autorisées et les salariés de centre de santé sont donc exclus.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'installations d'omnipraticiens de secteur 1 (hors mode d'exercice particulier)								
Paris	Pas d'objectifs fixés	43	62	73	82	49	-	-
Quartiers comprenant un QP		17	28	28	23	1	-	-
Part des quartiers comprenant un QP		48 %	43 %	47 %	43 %	0 %	-	-
Nombre de cessations d'omnipraticiens de secteur 1 (hors mode d'exercice particulier)								
Paris	Pas d'objectifs fixés	42	30	43	42	23	-	-
Quartiers comprenant un QP		20	13	20	18	0	-	-
Part des quartiers comprenant un QP		40 %	45 %	38 %	28 %	2 %	-	-

Source : CPAM de Paris



Favoriser l'activité de nouveaux médecins en sécurisant les deux premières années d'installation - Ville de Paris (DSP) / ARS

∅ Les données ne sont pas disponibles pour mesurer la part annuelle de nouveaux contrats de praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG) localisés.

CONFORTER LA PRÉSENCE ET L'ACTION DES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Conforter le maillage associatif en favorisant l'aménagement et l'équipement de nouveaux locaux ou de locaux associatifs existants – Ville de Paris (DDCT)

➔ Les projets d'aménagement et d'équipement de locaux associatifs se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (280 projets votés et 204 projets livrés entre 2015 et 2020).

Entre 2015 et 2021, au total 280 projets d'aménagement et d'équipement de nouveaux locaux ou de locaux associatifs existants ont été votés, et 204 ont été livrés. Entre 2015 et 2021, 40 projets sont votés en moyenne par an. Le nombre de projets livrés a augmenté passant de 7 en 2015 à 24 en 2021. On observe une forte hausse de projets votés en 2017 et 2018 (63 en 2017, 59 en 2018) suivie par une hausse importante du nombre de projets livrés en 2018 (70). Cette hausse est à rapprocher de la mise en place d'un projet lauréat du budget participatif « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires » ayant permis de financer plusieurs projets.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets votés en QPV suivis	Pas d'objectifs fixés	31	30	63	59	35	31	31
Nombre de projets réalisés en QPV suivis		7	25	19	70	29	30	24

Source : Ville de Paris - DDCT

FAVORISER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ VIA LA MÉDIATION ET LE « ALLER-VERS »

Promouvoir les dispositifs culturels hors les murs (ludothèques mobiles, bibliothèques hors les murs) - Ville de Paris (DFPE, DAC)

➤ Les Ludomouv qui proposent des activités ludiques gratuitement sur l'espace public pour promouvoir les dispositifs culturels hors les murs se sont développées (13 en 2021 contre 2 en 2018).

Les Ludomouv sont des ludothèques itinérantes qui se déplacent d'un arrondissement à un autre pour mettre à disposition des jeux et des espaces de jeux destinés aux personnes de tous âges.

Le nombre de ludomouv est passé de 2 en 2018 à 13 en 2021 (+11). En 2021, on compte 9 ludomouv' citoyennes (sédentaires) pour une fréquentation de 33 000 visites, et 4 ludomouv' animées par des ludothécaires professionnels (via 4 containers itinérants), pour une fréquentation de 36 315 visites ; soit un total de 69 315 visites en 2021.

Indicateurs de mesure	Objectifs à atteindre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de ludomouv	1 ludomouv de plein air par arrondissement	-	-	-	2	9	9	13
Nombre de visites par ludomouv	10 000 visites par ludomouv par an	-	-	-	750 (ouverture au public en fin d'année)	40 000 (ouverture au public en fin d'année 2019)	Fermeture avec le confinement et activités limitées en janvier et février	69 315 (périodes de fermeture liées au confinement)

Source : Ville de Paris - DFPE





4. AXES TRANSVERSAUX

4.1

Accès aux droits



L'accès aux droits est un axe transversal du contrat de ville qui comprend les thématiques suivantes : l'inclusion numérique, l'apprentissage du français, l'accès aux droits sociaux, l'accès aux services publics, l'accompagnement des démarches administratives et juridiques.

Accès aux droits	
Thématique « Grandir »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) s'est développé davantage dans les établissements d'éducation prioritaire (412 parents inscrits en 2020/2021 contre 201 en 2014/2015, + 105 %), que dans l'ensemble des établissements parisiens (656 contre 397, soit + 65 %), que ce soit en nombre d'actions ou de parents inscrits. ➤ Les rendez-vous pour les familles rencontrant un événement fragilisant touchent plus de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires (349 rendez-vous en 2021 contre 68 en 2017). ➤ Les réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales se sont renforcés (240 familles en 2021 contre 153 en 2015). ➤ La Mission Locale de Paris a développé des permanences pour l'accès aux droits (+ 141 entre 2016 et 2021). ➤ Les parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et de la Prime Pour l'Activité se sont renforcés entre 2017 et 2020 (206 parcours en 2020 contre 142 en 2017), puis ont baissé (144 en 2021). ➤ Les rendez-vous des droits pour les familles monoparentales dont un enfant entre au collège ont été suspendus en 2021. ➤ Le nombre d'information-conseil et de parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement a baissé (231 en 2021 contre 281 en 2017). ➤ La part de demandes de bourses a baissé passant de 69 % en 2014/2015 à 49 % en 2020/2021, cet indicateur ne traduit toutefois pas une hausse du non-recours.
Thématique « Travailler »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les cours municipaux pour adultes ont augmenté entre 2018/2019 et 2019/2020, puis ont été impactés par la crise sanitaire en 2020/2021 et avant de reprendre en 2021/2022 à un niveau inférieur à celui d'avant crise. ➤ Les passerelles linguistiques vers l'emploi se sont renforcées dans les quartiers (33 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2018 contre 29 % en 2015, soit + 4 points), puis le dispositif a pris fin en 2018. ➤ L'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle » touche un public des QPV stable depuis 2015 (40,5 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 40 % en 2015). ∅ L'accès aux Ateliers socio-linguistiques (ASL) n'a pas pu être mesuré.
Thématique « Habiter »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La création d'outils de communication papier et internet sur les dispositifs de prévention des expulsions a été favorisée par le groupe de travail créé en 2017 (et poursuivi en 2021). Une nouvelle diffusion de ces outils auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs a été effectuée à l'automne 2022, permettant ainsi de lutter contre le non-recours. ➤ Le nombre de familles signalées en impayés de loyer par leur bailleur dans les quartiers prioritaires a augmenté (2317 en 2021 contre 1092 en 2015). ➤ Le nombre d'allocataires aux aides au logement dans les QP a légèrement baissé (23 228 en 2021 contre 24 502 en 2015), à l'inverse du nombre d'aides financières individuelles qui a augmenté en 2021 (1 213 en 2021 contre 535 en 2015).

4.2 Santé



La santé est un axe transversal du contrat de ville qui comprend les thématiques suivantes : la prévention et l'éducation à la santé (dont la prévention des conduites à risques), l'accès aux soins et aux droits de santé, la réduction des effets négatifs de l'environnement sur la santé (pollution de l'air, sonore, etc.).

Santé	
Thématique « Grandir »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions d'accompagnement pour les compétences psychosociales dans les établissements concernent une part d'élèves plus élevée (40 % en 2019/2020 contre 20 % en 2014/2015). ➤ Le nombre de classes de REP/REP+ concernées par un projet de développement des compétences psychosociales a augmenté passant de 3 classes sur 20 en 2018/2019 (15 %) à 12 sur 22 en 2021/2022 (55 %). ➤ Depuis 2015, les groupes de travail et les formations dans le cadre des Ateliers Santé Ville se sont développés pour favoriser la prévention et prévenir les conduites à risques (+ 4 groupes et + 1 formation entre 2015 et 2019). ➤ La Mission Locale de Paris a développé des permanences pour la santé mentale (+ 40 entre 2016 et 2021), bien que les permanences de prévention des conduites à risques aient reculé (- 20 entre 2017 et 2021). ➤ Le nombre d'élèves sensibilisés par des actions de prévention et de sensibilisation a baissé à Paris depuis 2020 (80 281 élèves sensibilisés en 2021 contre 93 823 en 2015), après un pic en 2019. ∅ La mise en place des actions autour des relations affectives et sexuelles via des activités de planification familiale n'a pas pu être mesurée.
Thématique « Habiter »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les bailleurs sociaux ont développé des actions pour accompagner les personnes fragiles, telles que les formations dispensées aux gardiens concernant la santé mentale, ils accompagnent davantage de ménages dans le cadre de dispositifs spécifiques et les orientent vers les autorités compétentes. ➤ Paris Habitat et Elogie-Siemp ont mis en place des actions ciblées dans les quartiers de la politique de ville pour améliorer la propreté dans les espaces collectifs et communs (sensibilisation des locataires, formation des gardiens, accompagnement, etc.). La note de propreté dans l'enquête de satisfaction a légèrement progressé pour Paris Habitat (6,3 en 2021 contre 6,2 en 2015) et Elogie-Siemp (6,4 en 2021 contre 6,2 en 2020), et a légèrement reculé pour la RIVP (6,2 en 2021 contre 6,7 en 2015). ➤ Les actions d'aller vers en prévention et réductions des risques se sont développées depuis la signature du contrat de ville, telles que les maraudes de réduction des risques, les actions de diffusion de matériel stérile, les distributeurs de kits pour la consommation de crack, les places d'hébergement ASSORE et une salle de consommation à moindre risque. ➤ Plusieurs évaluations d'impact sur la santé (EIS) ont été réalisées à Paris (Porte du 20° en 2016, Gare des Mines en 2018, Porte de la Villette en 2019, Bédier-Oudiné en 2021), permettant de mettre en œuvre les premières préconisations dès 2018. ➤ L'outil cartographique développé en 2019 permet d'identifier 9 zones de fragilité en santé environnementale à Paris, dont une majorité croise un quartier prioritaire ou un quartier de veille active (78 %). Les diagnostics locaux sur une zone de fragilité en santé environnementale n'ont toutefois pas encore été initiés. ➤ Pour agir sur la qualité de l'air des logements de personnes ayant des pathologies en lien avec leur environnement intérieur, les interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) se sont développées à Paris (137 en 2021 contre 63 en 2015), dont une partie variable chaque année dans les quartiers de la politique de la ville (entre 19 % et 30 %). ➔ Les réunions de coordination n'ont pas encore été initiées pour limiter les nuisances liées aux chantiers NPNRU, les projets étant encore en phase d'étude. ➤ Chaque année à Paris depuis 2015, plus de 20 enquêtes environnementales sont menées à la suite d'une déclaration obligatoire de saturnisme, dont une partie variable chaque année dans les quartiers prioritaires (entre 23 % et 11 %), et plus de 500 plombémies de primo-dépistage sont réalisées à la suite d'une prescription. En 2020 et 2021, ce nombre a fortement baissé. ➤ Les bailleurs sociaux ont développé massivement les interventions pour lutter contre les nuisibles dans leurs immeubles à Paris, notamment dans les quartiers prioritaires, tant en termes d'actions déployées que de montants financiers dédiés. En 2021, le nombre d'interventions réalisées par RIVP et Elogie-Siemp a baissé. ➤ Le nombre d'interventions contre les punaises de lits (323 en 2021 contre 1 225 en 2015) et le nombre de sites ayant fait l'objet d'au moins une action de traitement contre les rongeurs (1 505 en 2021 contre 3 903 en 2015) ont baissé à Paris, mais la part des interventions dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté (respectivement 29 % et 23 % en 2021 contre 22 % et 21 % en 2015). ➤ Le dispositif Paris Med' a été accordé à 7 bénéficiaires dans les QP/QVA depuis 2016 (sur 37 à Paris), et 97 omnipraticiens de secteur 1 se sont installés dans un quartier comprenant un quartier prioritaire entre 2016 et 2019 (sur 309 à Paris). ∅ L'activité de nouveaux médecins en sécurisant les deux premières années d'installation n'a pas pu être mesurée.

4.3 | Lien social



Le lien social est un axe transversal du contrat de ville qui comprend les thématiques suivantes : l'insertion sociale, les actions vectrices de relations et rapports sociaux, de solidarité, de lutte contre l'isolement.

Lien social	
Thématique « Grandir »	➤ Les réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales se sont renforcés (240 familles en 2021 contre 153 en 2015).
Thématique « Travailler »	➤ Le programme « Femmes en mouvement » mis en place par l'association Adage accompagne une centaine de femmes de situation de précarité chaque année vers l'insertion, et a un impact direct sur l'insertion sociale et la lutte contre l'isolement des bénéficiaires.
Thématique « Habiter »	➤ Paris en compagnie accompagne un plus grand nombre de bénéficiaires (1 751 aînés inscrits et 5 151 citoyens inscrits en 2021, soit respectivement + 1 011 et + 4 138 depuis 2019). ➤ Des dispositifs sont développés par les bailleurs sociaux pour anticiper le vieillissement et accompagner les personnes âgées, notamment les actions de médiation .

4.4 | Lutte contre les discriminations



La lutte contre les discriminations est un axe transversal du contrat de ville qui comprend les thématiques suivantes : la lutte contre les préjugés, la déconstruction des représentations racistes, antisémites, homophobes ou sexistes, la sensibilisation à la diversité des parcours de vie et des références culturelles.

Lutte contre les discriminations	
Thématique « Grandir »	➤ La formation des acteurs associatifs aux questions de laïcité pour favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations a touché un nombre de personnes en baisse entre 2017 et 2020, puis en hausse en 2021.

4.5 Égalités femmes-hommes



L'égalité femmes-hommes est un axe transversal du contrat de ville qui comprend les thématiques suivantes : égalité et insertion professionnelle pour les femmes, éducation à l'égalité, lutte contre les violences faites aux femmes, genre dans l'espace public. Une attention particulière est portée à l'analyse des données genrées permettant de mesurer les écarts et leurs évolutions.

Égalité femmes-hommes	
Thématique « Grandir »	<p><i>Certains dispositifs ne sont pas dédiés aux femmes, mais suivent des indicateurs de genre qui permettent de mesurer l'égalité femmes-hommes parmi leur public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ L'école de la création numérique TUMO a été ouverte pour promouvoir l'accès aux lieux d'apprentissage numérique. En 2020/2021, TUMO Paris accueille 1 200 jeunes aux sessions hebdomadaires, dont 42 % habitent un quartier populaire, sont inscrits dans un établissement prioritaire et/ou sont fléchés par des acteurs sociaux. La part des filles est également restée stable depuis 2018 : 40 % en 2018/2019, 42% en 2019/2020 et 40 % en 2020/2021. Les jeunes filles sont entre 5 % et 7 % à choisir la programmation (spécialité la moins choisie des jeunes filles) et entre 8 % et 10 % à choisir les jeux vidéo. La mixité de genre et de classe reste stable, malgré la période de pandémie.
Thématique « Travailler »	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le programme « Femmes en mouvement » mis en place par l'association Adage accompagne une centaine de femmes de situation de précarité chaque année vers l'insertion, à travers un accompagnement global qui permet la levée des freins à l'insertion. <p><i>Certains dispositifs ne sont pas dédiés aux femmes, mais suivent des indicateurs de genre qui permettent de mesurer l'égalité femmes-hommes parmi leur public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Le dispositif de financement Entrepreneur Leader a connu une légère hausse du nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires (+ 11 bénéficiaires entre 2018 et 2019). Sur l'ensemble du territoire parisien, l'accompagnement a permis 739 créations ou reprises d'entreprises en 2018. En 2018, on compte 784 bénéficiaires femmes en phase 1 (soit 58 %), 255 bénéficiaires femmes en phase 2 (soit 35 %), 188 bénéficiaires femmes en phase 3 (soit 55 %). ➔ Les actions mises en place dans le cadre du Projet ITI ont accompagné 763 porteurs de projets depuis 2017, dont 151 créations ou reprises d'entreprises dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, un dispositif en baisse en 2020 et 2021. Depuis 2017, les actions mises en place dans le cadre du Programme ITI ont accompagné 505 femmes (soit 67 %). ➔ L'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle » touche un public des QPV stable depuis 2015 (40,5 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 40 % en 2015). La part des femmes a progressé dans le dispositif passant de 47 % en 2015 à 50 % en 2019. ➔ L'école de la 2^e chance touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (17 % en 2021 contre 30 % en 2015). Un tiers des jeunes résidant en QP suivis par la MLP dans le dispositif de l'E2C sont des femmes en 2021, une proportion en baisse depuis 2015 (47 % contre 33 % en 2021).
Thématique « Habiter »	<ul style="list-style-type: none"> ➔ 12 projets de marches exploratoires de femmes ont été réalisés entre 2014 et 2019, et depuis 2021 de nouvelles marches ont été organisées dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » (EVQ). ➔ Les démarches mises en place dans les QPV, les NPNRU et les GPRU se sont développées, en termes d'événements organisés, de démarches de concertation, de réunions de coordination DU/DDCT et de COTECH Projet NPNRU & GPRU. <p><i>Certains dispositifs ne sont pas dédiés aux femmes, mais suivent des indicateurs de genre qui permettent de mesurer l'égalité femmes-hommes parmi leur public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Chacun des 8 arrondissements compte un conseil citoyen bien qu'il soit difficile pour cette entité de disposer d'une visibilité et d'une plus-value dans le très riche paysage de recueil de la parole des citoyens qui existaient déjà sur Paris. Les publics des conseils citoyens se sont diversifiés avec plus d'associations parmi les conseils et plus de femmes parmi les habitants conseillers (59 % en 2020 contre 48 % en 2016).





5. BILAN DE LA COLLECTE ET PERSPECTIVES

5.1

Bilan de la mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris

108 actions montrent un renforcement des dispositifs mis en œuvre depuis 2015, 17 montrent un recul, et 29 montrent des évolutions contrastées selon les indicateurs

En 2019, les partenaires du contrat de ville ont été associés à la construction d'un référentiel d'évaluation qui détaille pour chacun des objectifs retenus dans le contrat, les actions associées, les résultats attendus et les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et leurs bénéficiaires. Le référentiel d'évaluation est organisé en trois thématiques « Grandir : éducation, jeunesse et parentalité », « Travailler : emploi et développement économique » et « Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain », et intègre des axes transversaux (lien social, accès aux droits, égalité femmes-hommes, santé et lutte contre les discriminations).

En 2020, plus de 30 partenaires signataires du contrat de ville se sont mobilisés pour compléter les indicateurs identifiés dans le référentiel sur la période 2015 à 2019 (directions de la Ville de Paris, services de l'État, Pôle emploi, Académie de Paris, Caisse d'allocations familiales, Mission Locale de Paris, bailleurs sociaux, etc.). Sur les 172 actions retenues, une très large majorité (157) a pu être renseignée. Une première analyse des données collectées sur la période a été réalisée pour rendre compte de la mise en œuvre des actions dans les quartiers de la politique de la ville et des publics bénéficiaires sur cette période.

En 2021, des temps d'échanges ont été organisés avec les partenaires dans le cadre d'ateliers thématiques pour enrichir les analyses produites et nourrir la démarche d'évaluation. Au cours des ateliers, les partenaires ont été invités à témoigner et échanger

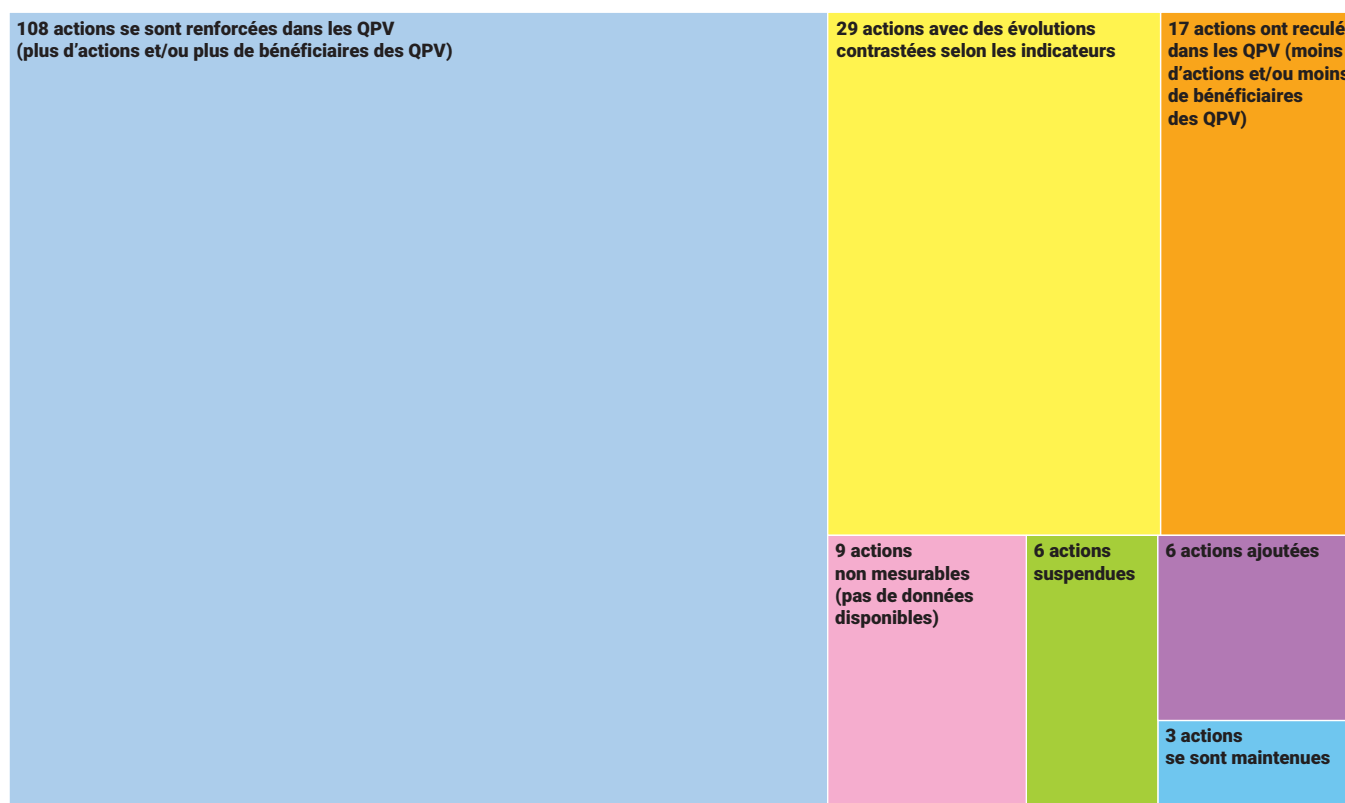
sur le travail de collecte des données réalisé, sur les enjeux émergents dans les quartiers depuis la signature du contrat de ville en 2015 ou plus récemment notamment face à la crise Covid-19, et sur des propositions d'actions à renforcer dans les quartiers. Les 5 ateliers thématiques ont réuni près de 70 participants. Une synthèse et une analyse des échanges ont été réalisées permettant d'identifier de nouveaux enjeux, des actions mises en place récemment et des pistes d'actions.

En 2022, les partenaires signataires du contrat de ville se sont de nouveau mobilisés pour compléter les indicateurs identifiés dans le référentiel sur la période 2020 à 2021. Sur les 178 actions retenues, une très large majorité (169) a pu être renseignée. **Sur le total des actions renseignées, 108 actions montrent un renforcement des dispositifs mis en œuvre depuis 2015 (accroissement du nombre ou de la proportion de bénéficiaires dans les quartiers), 17 montrent un recul, et 29 montrent des évolutions contrastées selon les indicateurs.** Une analyse des données collectées sur l'ensemble de la période a aussi pu être établie ainsi qu'une **synthèse préparée avec les chargés de missions thématiques de la Ville de Paris et de la Préfecture**, pour identifier les principaux enseignements de l'analyse des données collectées.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés du travail de collecte des données :

- **La mise en œuvre du référentiel permet de mettre en avant les dynamiques partenariales et de disposer**

178 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE



Source : Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris, Apur 2022

ser d'une analyse brute des données collectées pour mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre et le nombre de bénéficiaires depuis 2015. Au-delà des données recueillies, elle permet de faire exister la géographie prioritaire et la politique de la ville de manière très concrète au sein des services des directions du droit commun. Les chiffres produits à l'occasion de cette collecte ont permis pour certains acteurs de mesurer pour la première fois la réalité de leur intervention à l'échelle des quartiers prioritaires.

- **La collecte des données a été plus ou moins facile selon les partenaires, en fonction des indicateurs et des outils disponibles**, et des difficultés ont été constatées pour faire remonter des données relatives aux quartiers prioritaires. Les partenaires ont transmis des données à différentes échelles en fonction de leurs interventions ou de la dis-

ponibilité de leurs données (quartiers prioritaires, quartiers de la politique de la ville y compris quartiers de veille active, quartiers populaires, réseaux d'éducation prioritaire, arrondissements du nord est parisien, ensemble du territoire parisien, etc.). La multiplicité de ces périmètres complexifie l'analyse et interroge les limites de la géographie prioritaire en termes d'impact et d'évaluation des actions.

- **Par rapport à la première phase de collecte des données réalisée en 2020, la seconde collecte réalisée en 2022 a été plus facile**, avec des retours transmis plus rapidement et des actions plus souvent renseignées. La majorité des partenaires a su s'outiller depuis la première collecte des données pour poursuivre le suivi des indicateurs du référentiel.

5.2

Des perspectives à plus long terme

Pour approfondir le travail d'évaluation et tirer des enseignements pour l'élaboration du prochain contrat de ville, quelques premières pistes peuvent d'ores et déjà être proposées :

- Une évaluation comprend différents travaux qui se complètent : l'observation des évolutions et des enjeux des quartiers (données de contexte), la mise en œuvre du référentiel d'évaluation (indicateurs de réalisation des actions) et la production d'analyses thématiques sur certains sujets identifiés comme prioritaires (mesure d'impact). **La mise en œuvre du référentiel constitue l'une des briques qui contribuent à l'évaluation du contrat de ville parisien.**
- Il paraît essentiel que le travail de définition des indicateurs de mesure puisse se faire au moment même de l'élaboration du contrat de ville. **La construction du contrat de ville pourrait s'accompagner de la construction d'outils d'évaluation** permettant a minima le suivi de la mise en œuvre des actions.
- Le développement d'outils par les partenaires est indispensable pour pouvoir assurer un suivi des actions dans le temps et dans l'espace. Cela implique **d'intégrer la dimension territoriale en amont**, en essayant au maximum de se doter de fichiers à l'adresse.
- **Différents types d'indicateurs de mesure peuvent être définis : des indicateurs de réalisation, des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact.** Si les partenaires du contrat de ville 2015-2023 ont pour la plupart pu renseigner des indicateurs de réalisation et de résultats, qui ont permis d'identifier les actions mises en œuvre et les bénéficiaires des actions issus des quartiers de la politique

de la ville, seule une poignée a pu transmettre des indicateurs d'impact. Une perspective pour la suite pourrait être d'en construire davantage **pour permettre une évaluation plus fine des dispositifs, et apprécier les effets des actions.**

- Des partenaires ont souligné l'importance de renseigner **annuellement les indicateurs définis**, en déterminant une période fixe pour remplir l'outil (exemple : en décembre de chaque année). Cette annualisation facilitera la collecte des données et évitera une charge de travail lourde à la fin de la période du contrat de ville.
- Pour les directions de la Ville partenaires du contrat de ville, la multiplicité des bureaux concernés par l'évaluation a rendu complexe la transmission de données. **Un référent sur ces questions par direction** faciliterait la collecte des indicateurs.
- Les travaux liés à l'évaluation n'ont pas pu être coordonnés avec d'autres exercices de reporting menés par la Ville de Paris (bleu budgétaire) ou par l'État (livret de mobilisation du droit commun). Un lien pourrait être fait **entre ces différents outils, dès la phase d'élaboration du contrat de ville pour faciliter la collecte** et éviter de multiplier les demandes de données aux partenaires sur des sujets proches.
- **Les thématiques transversales comptent au final relativement peu d'actions, en comparaison avec les autres axes du référentiel.** Un objectif de renforcement des réponses à ces enjeux justifierait de leur donner une place plus importante dans le contrat de ville dès l'origine. En particulier, des indicateurs générés sur les publics bénéficiaires pourraient être renforcés pour certaines actions.

La mise en œuvre du référentiel est l'une des briques qui contribuent à l'évaluation du contrat de ville parisien

- La mise en œuvre du référentiel d'évaluation permet de disposer d'une analyse brute des données collectées, mais elle apporte **peu d'éléments explicatifs sur les tendances d'évolution observées**. Afin de pouvoir produire une évaluation plus complète des effets des dispositifs et actions mises en œuvre dans les quartiers de la politique de ville, il serait intéressant de mettre en perspective ces résultats avec d'autres travaux.
- La mise en œuvre du référentiel d'évaluation porte sur les actions de droit commun et ne prend pas en compte les actions déployées dans le cadre des appels à projet politique de la ville. Une piste d'approfondissement pourrait être de **compléter l'analyse par une exploitation des bilans des associations qui interviennent sur les territoires**, ce qui nécessiterait des indicateurs et des outils communs.
- Le référentiel d'évaluation compte un nombre d'actions et d'indicateurs important qui rend complexe la collecte des données et le suivi annuel des indicateurs. **La prise en compte d'un nombre plus restreint d'actions pourrait permettre une analyse plus fine et une mesure d'impact plus précise des actions sélectionnées.**
- Le référentiel d'évaluation a été élaboré en 2019, depuis certaines actions ont été interrompues et d'autres ont été mises en œuvre. Si certaines actions ont été ajoutées au référentiel en 2022, le document n'intègre pas un certain nombre de dispositifs très structurants déployés au cours des dernières années, tels que les Cités Éducatives ou Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée. Il pourrait être intéressant d'envisager des possibilités d'adaptation du référentiel à échéances régulières pour s'adapter à **l'évolution des dispositifs**.
- Enfin, **quelques actions structurantes du référentiel d'évaluation seront importantes à suivre dans la durée**. Cela permettrait notamment de mesurer les tendances relatives à certains dispositifs pour lesquels on observe un repli, lié à la crise sanitaire, qui semble perdurer.

EN SYNTHÈSE, EN PRÉVISION DE LA PRÉPARATION DU FUTUR CONTRAT DE VILLE

- Construire le référentiel d'évaluation au moment de l'élaboration du contrat de ville.
- Développer des outils de suivi d'indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact en amont.
- Annualiser la collecte des données auprès des partenaires.
- Coordonner les travaux liés à l'évaluation avec les autres exercices de reporting.
- Restreindre le nombre d'actions et d'indicateurs suivis dans le référentiel.
- Mieux identifier les thématiques transversales dans le contrat de ville.
- Adapter le référentiel d'évaluation aux évolutions des dispositifs.
- Poursuivre le suivi de quelques actions structurantes en 2023.
- Suivre les actions déployées dans le cadre des appels à projet politique de la ville.

GLOSSAIRE

Sigles des partenaires

- DAC**: Direction des affaires culturelles
DAE: Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
DASCO: Direction des Affaires Scolaires
DASES: Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé
DDCT: Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires
DEVE: Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
DFPE: Direction des Familles et de la Petite Enfance
DJS: Direction de la Jeunesse et des Sports
DLH: Direction du Logement et de l'Habitat
DPMP: Direction de la Police Municipale et de la Prévention
DSP: Direction de la Santé Publique
DSOL: Direction des Solidarités
DU: Direction de l'Urbanisme
DVD: Direction de la Voirie et des Déplacements
GIP Réussite éducative: Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative
MMPCR: Mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques
Préfecture: Préfecture
Académie de Paris: Académie de Paris
Caf de Paris: Caisse d'allocations familiales de Paris
CPAM de Paris: Caisse primaire d'assurance maladie de Paris
CASNAV: Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
EPEC: Ensemble Paris Emploi Compétences
MLP: Mission Locale de Paris
PE: Pôle Emploi
Région: Région Île-de-France
ARS: Agence régionale de santé
DRAC: Direction régionale des affaires culturelles
DRIHL: Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DRJSCS: Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Drieets: Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
MCTRCT: Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
ANAH: Agence nationale de l'habitat
Bailleurs sociaux: Paris Habitat, RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris), Elogie-Siemp
GPIS: Groupement Inter-Bailleurs Parisien
GIE Paris Commerces: Groupement d'intérêt économique Paris Commerces
PIE: Paris Initiative Entreprise

Périmètres prioritaires

- QP**: Quartiers prioritaires
QVA: Quartiers de veille active
QPV: Quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille active)
AQV: Anciens quartiers de veille
QPOP: Quartiers populaires
NPNRU: Nouveau programme national de renouvellement urbain
GPRU: Grand projet de renouvellement urbain
REP/REP+: Réseaux d'éducation prioritaire
RE: Réussite éducative

BIBLIOGRAPHIE

Observatoire des quartiers parisiens de la politique de la ville

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/observatoire-quartiers-parisiens-politique-ville>

Travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris

« *Analyse des quartiers de la politique de la ville à Paris - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020.* », Apur, mai 2019.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/analyse-quartiers-politique-ville-paris-evaluation-mi-parcours-contrat-ville-paris-2015-2020>

« *Référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2020 - Évaluation à mi-parcours. Note de méthode et synthèse du référentiel d'évaluation* », Apur, mai 2019.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2020-evaluation-mi-parcours>

Travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation en fin de parcours du contrat de ville de Paris

« *Mise en œuvre du référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2022 : Analyse des données collectées en 2020* », Apur, mars 2021.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/mise-oeuvre-referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2022-analyse-donnees-collectees-2020>

« *Référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2022 - Synthèse des ateliers thématiques* », Apur, février 2022.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2022-synthese-ateliers-thematiques>

Référentiel d'évaluation du contrat de ville de Paris 2015-2023

ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES EN 2022

L'Atelier parisien d'urbanisme accompagne depuis plusieurs années l'État et la Ville de Paris dans leur action en direction des quartiers de la politique de la ville, notamment au travers de la mise en œuvre de l'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens. Depuis 2018, plusieurs travaux ont été réalisés pour contribuer à l'évaluation du contrat de ville parisien 2015-2023.

En 2019, les partenaires signataires du contrat de ville ont été associés à la construction d'un référentiel d'évaluation qui détaille pour chacun des objectifs retenus dans le contrat, les actions associées, les résultats attendus et les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et leurs bénéficiaires. Le référentiel d'évaluation est organisé en trois thématiques « Grandir : éducation, jeunesse et parentalité », « Travailler : emploi, insertion et développement économique » et « Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain », et intègre des axes transversaux (lien social, accès aux droits, égalité femmes-hommes, santé et lutte contre les discriminations).

En 2020, les partenaires ont été sollicités pour compléter les indicateurs identifiés dans le référentiel de 2015 jusqu'en 2019. En 2022, ils ont été de nouveau sollicités pour renseigner les indicateurs pour les années 2020 et 2021. Ce document présente l'analyse des données collectées sur la période et aux différentes échelles (géographie prioritaire et Paris), pour rendre compte de la mise en œuvre des actions depuis la signature du contrat.

Au total, sur les 178 actions des trois référentiels thématiques, 169 ont été renseignées, 108 montrent un renforcement des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers depuis 2015, 17 montrent un recul, et 29 montrent des évolutions contrastées selon les indicateurs.

La définition d'outils de mesure est indispensable pour permettre le pilotage des actions déployées dans les quartiers prioritaires, au titre du droit commun ou des crédits spécifiques de la politique de la ville. La mise en œuvre du référentiel d'évaluation a impliqué la mobilisation de l'ensemble des partenaires sur toute la durée du contrat pour permettre de disposer d'une information précise et utile à tous.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

